

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

RÉPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS				NUMERO	
	1 AN		6 MOIS		Voie ordinaire	Voie avion
	Voie ordinaire	Voie avion	Voie ordinaire	Voie avion		
Etats de l'ex-A. E. F.		5.065		2.535		215
CAMEROUN		5.065		2.535		215
FRANCE - A. F. N. - TOGO	4 875	6.795	2.440	3.400	205	285
Autres pays de la Communauté		9.675		4.840		405
Etats de l'ex-A. O. F.		6.795		3.400		285
EUROPE		8.400		4.200		350
AMERIQUE et PROCHE-ORIENT		9.745		4.875		410
ASIE (autres pays)	4.945	12.625	2.745	5.315	210	520
CONGO (Kinsnassa) - ANGOLA		6.100		3.050		255
UNION SUD-AFRICAINE		7.250		3.625		305
Autres pays d'Afrique		8.795		4.400		370

ANNONCES : 115 francs la ligne de 50 lettres, signes ou espaces, les lignes de titres ou d'un corps autre que le corps principal du texte comptant double.

PUBLICATIONS relatives à la propriété foncière, forestière et minière : 130 francs la ligne de 56 lettres ou espaces.

ADMINISTRATION : BOITE POSTALE 2087 A BRAZZAVILLE.

Règlement : espèces, par mandat-postal, par chèque visé pour provision et payable à BRAZZAVILLE, libellé à l'ordre du Journal officiel et adressé au Secrétariat Général du Gouvernement avec les documents correspondants.

S O M M A I R E

Présidence du C.N.R.

Décret n° 69-324 du 17 septembre 1969, portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais..... 433

Décret n° 69-325 du 17 septembre 1969, portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais..... 433

Ministère de la défense nationale

Décret n° 69-326 du 18 septembre 1969, portant promotion d'officiers d'active de l'Armée Populaire Nationale (Gendarmerie)..... 433

Décret n° 69-327 du 18 septembre 1969, portant promotion des officiers de l'armée active (service de santé)..... 434

Actes en abrégé..... 434

Sécurité

Actes en abrégé..... 434

Rectificatif n° 2616 du 21 juin 1969, à l'arrêté n° 1217 / DCP-DGSS-DP. du 3 avril 1969, portant promotion des fonctionnaires de la catégorie D de la police (avancement 1968.) 435

Rectificatif n° 2617 du 21 juin 1969 à l'arrêté n° 1028 / P.DGSS-DP en date du 25 mars 1969, portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1968 des fonctionnaires des cadres de la catégorie D de la police et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté..... 435

Présidence du Conseil du Gouvernement

Décret n° 69-328 du 20 septembre 1969 révoquant un membre du Gouvernement de ses fonctions..... 435

Ministère de la santé publique

Décret n° 69-330 du 23 septembre 1969 portant les attributions du ministère de la Santé publique et des affaires sociales 435

Actes en abrégé..... 436

Ministère de la justice, garde des sceaux	
<i>Décret</i> n° 69-333 du 26 septembre 1969, portant titularisation des magistrats stagiaires.....	439
Ministère du travail	
<i>Décret</i> n° 69-322 du 15 septembre 1969, abrogeant le décret n° 67-305 du 30 septembre 1967 plaçant à titre exceptionnel des fonctionnaires en position hors-cadre	439
<i>Décret</i> n° 69-329 du 23 septembre 1969, portant intégration d'un ingénieur commercial de l'université dans les cadres de la fonction publique.....	439
<i>Actes en abrégé</i>	440
<i>Rectificatif</i> n° 2710/MT-DGT-DGAPE-3-4-2 du 21 juin 1969, à l'arrêté n° 1888/MT-DGT-DGAPE-3-4-2 du 13 mai 1968 accordant un congé spécial d'expectative de retraite de 3 mois à un agent et d'exploitation de 7 ^e échelon des postes et télécommunications et admettant ce dernier à la retraite	444
<i>Rectificatif</i> n° 3006/MT-DGT-DGAPE-7-6 du 17 juillet 1969, à l'arrêté n° 2633/MT-DGT-DGAPE du 21 juin 1969 portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement des préposés stagiaires des douanes.....	444
Ministère de l'éducation nationale	
<i>Actes en abrégé</i>	444
<i>Additif</i> n° 3666/N-DGE du 30 août 1969, à l'arrêté n° 3214/EN-DGE du 28 juillet 1969 portant admission au certificat de fin d'études des collèges normaux et du diplôme des moniteurs supérieurs (candidats fonctionnaires)....	463
<i>Additif</i> n° 3212/EN-DGE. du 28 juillet 1969, à l'arrêté n° 2606/EN-DGE. du 21 juin 1969 portant admission à l'examen du CEAP et CAE session 1969.....	496
<i>Rectificatif</i> n° 3470/EN-DGE-A du 18 août 1969, à l'arrêté n° 1985/EN-CA du 28 mai 1968, portant promotion à 3 ans des fonctionnaires de l'enseignement.....	496
Ministère des affaires étrangères	
<i>Décret</i> n° 69-332 du 25 septembre 1969, portant affectation d'un inspecteur du trésor de 4 ^e échelon en qualité de conseiller à la mission permanente du Congo à New-York.....	496

Ministère de l'Équipement, chargé de l'Agriculture	
<i>Actes en abrégé</i>	497
Eaux et Forêts	
<i>Décret</i> n° 69-323 du 15 septembre 1969, déterminant des conditions d'exploitation et de mise en valeur des produits forestiers dans les régions Uord de la République.....	497
Ministère de l'Économie et des Finances, chargé du Commerce	
<i>Actes en abrégé</i>	497
Secrétariat d'Etat à l'Économie, chargé des Finances et du Budget	
<i>Décret</i> n° 69-331 du 23 septembre 1969, portant virement de crédits.....	498
<i>Actes en abrégé</i>	498
Secrétaire d'Etat à l'Équipement, chargé de l'Office National des Postes et Télécommunications	
<i>Actes en abrégé</i>	498
Aviation Civile	
<i>Actes en abrégé</i>	499
Secrétariat d'Etat à l'Équipement chargé des Travaux Publics	
<i>Actes en abrégé</i>	499
Propriété minière, Forêts, Domaines et Conservation de la Propriété foncière	
Service forestier.....	503
Domaines et propriété foncière.....	503
Conservation de la propriété foncière.....	504
<i>Annonces</i>	505

PRESIDENCE DU C.N.R.

DÉCRET n° 69-324 du 17 septembre 1969, portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉVOLUTION,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ,

Vu l'acte fondamental du 14 août 1968, modifiant la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu le décret n° 59-54 du 25 février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le décret n° 59-227 du 31 octobre 1959 fixant le montant des droits de chancellerie,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais :

Au grade de chevalier

MM. Kombo (Patrice), comptable à la BNDC, Brazzaville ;
Pompier (Michel), entraîneur de foot-ball et de basket-ball à Makabana ;
Perrotier (Daniel), entraîneur de foot-ball à Makabana ;
Thunière (René), entraîneur de boxe à Makabana.

Art. 2. — Il sera fait application des dispositions du décret n° 59-227 du 31 octobre 1959 en ce qui concerne le règlement des droits de chancellerie.

Art. 3 — Le présent décret sera inséré au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 17 septembre 1969.

Le Chef de Bataillon M. N'GOUABI.

—o—

DÉCRET n° 69-325 du 17 septembre 1969, portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉVOLUTION,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ,

Vu l'acte fondamental du 14 août 1968, modifiant la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu le décret n° 60-203 du 28 juillet 1960 portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;

Vu le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution du Dévouement Congolais,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

Au grade de commandeur

M. Demoko (Gaspard), chef de service à la Jeunesse et sports, Brazzaville.

Au grade d'officier

BRAZZAVILLE

MM. Igouanza (Boniface), cabinet du Chef de l'Etat ;
Missié (Pierre), cabinet du Chef de l'Etat ;
Mombod (Léopold), ministère des affaires étrangères

Au grade de chevalier

BRAZZAVILLE

MM. Aïssi (Pierre-Barthélemy), commerçant, 78, rue Haoussas Poto-Poto ;
Djio (Daniel), agent de culture, services agricoles et Zootechniques ;
Gabiot (Jean), service du cadastre ;
Goulou (Marc), service du cadastre ;

Kimbembet (Maurice), commis des services administratifs et financiers, service des affaires domaniales urbaines ;

Kombo (Albert), chauffeur, ministère des affaires étrangères ;

Loumouamou (Yves), chauffeur mécanicien, service du cadastre, .

Art. 2. — Il sera fait application des dispositions de l'article 9 du décret n° 60-203 du 28 juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits de chancellerie.

Art. 3. — Le présent décret sera inséré au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 17 septembre 1969.

Le Chef de Bataillon M. N'GOUABI

—o—

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉCRET n° 69-326 du 18 septembre 1969, portant promotion d'officiers d'active de l'Armée Populaire Nationale (Gendarmerie)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉVOLUTION,
CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ,

Vu l'acte fondamental du 14 août 1968 modifiant la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu la loi n° 16-61 du 16 janvier 1961 sur l'organisation et le recrutement des Forces Armées de la République du Congo ;

Vu l'ordonnance n° 1-69 du 6 février 1969 portant modification de la loi n° 11-66 du 22 juin 1966 créant l'Armée Populaire Nationale ;

Vu le décret n° 64-136 du 24 avril 1964 sur l'avancement dans l'armée, modifié par le décret n° 68-114 du 4 mai 1968 ;

Vu le décret n° 66-76 du 18 février 1966 portant statut des cadres de l'armée ;

Vu le décret n° 66-77 du 18 février 1966 portant création d'armes, de service et cadres dépendant de l'armée de terre.

Le conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Sont nommés à titre définitif au grade de sous-lieutenant d'active, les élèves-officiers issus de l'École de gendarmerie française de Melun dont les noms suivent :

Gendarmerie

A compter du 1^{er} juillet 1969 :

MM. M'Bengo (Auguste) ;
Oualembo (Jean-Baptiste).

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le ministre des finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Brazzaville, le 18 septembre 1969.

Le Commandant M. N'GOUABI.

Par le Président du Conseil National de la Révolution,
Chef de l'Etat,
Chargé de la Défense Nationale et de la Sécurité :

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement,
chargé du plan
et de l'Administration du territoire,
Le Commandant A. RAOUL.

Le ministre de l'économie et des finances chargé du commerce.

Ch. SIANARD.

DÉCRET n° 69-327 du 18 septembre 1969, portant promotion des officiers de l'armée active (service de santé)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉVOLUTION CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA SÉCURITÉ

Vu l'acte fondamental du 14 août 1968 modifiant la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu la loi n° 16-61 du 16 janvier 1961 sur l'organisation et le recrutement des Forces Armées de la République du Congo ;

Vu l'ordonnance n° 1-69 du 6 février 1969 portant modification de la loi n° 11-66 du 22 juin 1966 créant l'Armée Populaire Nationale ;

Vu le décret n° 64-136 du 24 avril 1964 sur l'avancement dans l'armée modifié par le décret n° 68-114 du 4 mai 1968 ;

Vu le décret n° 68-115 du 4 mai 1968, portant statut des cadres du service de santé ;

Le conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Sont nommés à titre définitif au grade de médecin-lieutenant à compter des dates ci-après :

A compter du 26 juin 1969 :

Le médecin-aspirant Missontsa (Durand).

A compter du 8 juillet 1969 :

Le médecin-aspirant Mackoumbou (Anselme).

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le ministre des finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*

Brazzaville, le 18 septembre 1969.

Le Chef de Bataillon -M. N'GOUABI

Par le Président du C.N.R., Chef de l'Etat chargé de la Défense Nationale.

Le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Commandant A. RAOUL.

Le ministre de l'économie
et des finances chargé du commerce,
Ch. SIANARD.

ACTES EN ABREGÉ

Retraite

— Par arrêté n° 3671 du 30 août 1969, les gendarmes hors classe de la gendarmerie nationale congolaise atteints par la limite d'âge désignés ci-après sont admis à la retraite d'office :

Pour compter du 1^{er} juillet 1968 :

M. Pambou (Alexandre).

Pour compter du 1^{er} avril 1969 :

M. Mountou (Barthélemy).

Pour compter du 1^{er} juillet 1969 :

MM. N'Kenzo (René) ;
M'Bouaka-Milandou ;
M'Fikou-Kaya ;
Moungala-Tsika ;
N'Déla (Prosper).

Pour compter du 1^{er} septembre 1969 :

M. Mamona (Xavier).

Le commandant en chef, Chef d'Etat-major général de l'Armée Populaire Nationale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SECURITE

Actes en abrégé

PERSONNEL

Promotion - détachement - Divers -

— Par arrêté n° 3391 du 8 août 1969, sont promus à 3 ans au titre de l'année 1968, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, de la police de la République du Congo, dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant.

HIÉRARCHIE II

Gardiens de la paix

Au 2^e échelon, pour compter du 2 août 1969 :

MM. M'Bemba (Edouard) ;
Bindi (André) ;
Gambou (Jules) ;
Makoumbou (Rigobert) ;
Mouniondzi (Gaston) ;
Okogo (Emile) ;
Biassalou (François) ;
Bimi (Gaston) ;
M'Bimi (Dominique) ;
Mitori (Jean) ;
Koutomba ((Noël) ;
Yala (François).

Sous-brigadier de 2^e classe

M. Amona (Michel), pour compter du 15 septembre 1969.

Le présent arrêté prend effet au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates précitées.

— Par arrêté n° 3749 du 4 septembre 1969, M. Samba (Gilbert), agent spécial de 2^e échelon des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services administratifs et financiers en service à la direction des affaires sociales à Brazzaville est placé en position de détachement auprès du Laboratoire national de santé publique (ex-Institut Pasteur) à Brazzaville pour une longue durée.

La rémunération de M. Samba sera prise en charge par le Laboratoire national de santé publique qui est, en outre, redevable envers le trésor de l'Etat congolais de la contribution pour constitution des droits à pension de l'intéressé.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé.

— Par arrêté n° 3390 du 9 août 1969, sont promus aux échelons et classes ci-après au titre de l'année 1968, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, de la police dont les noms suivent ; ACC et RSMC.

HIÉRARCHIE II

Gardien de la paix

Au 2^e échelon :

M. Bakouma (Augustin), pour compter du 2 février 1969.

Sous-brigadier des gardiens de la paix

A la 1^{re} classe

M. Malonga (Amédée), pour compter du 7 juin 1969.

Le présent arrêté prendra effet pour compter des dates sus-indiquées tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

— Par arrêté n° 3712 du 4 septembre 1969, il est interdit à M. Kiakouama (Albert), né vers 1945 à Kinga (gare Simon), district de Brazzaville (région du Pool), fils de Koufila et de Saboukoulou, condamné à 3 ans d'emprisonnement pour vol, de séjourner dans les Villes de Brazzaville Pointe-Noire, Dolisie, Jacob, pendant une période de 5 ans.

L'intéressé devra quitter la commune de Brazzaville dont l'accès lui est interdit dès sa sortie de prison.

Le directeur général des services de Sécurité et le commandant de la légion de gendarmerie sont, chacun en ce qui le concerne chargés de l'exécution du présent arrêté.

—o—

RECTIFICATIF N° 2616 PCR-DGSS-DP. du 21 juin 1969 à l'arrêté n° 1217/DCP-DGSS-DP. du 3 avril 1969, portant promotion des fonctionnaires de la catégorie D de la police (avancement 1968).

Au lieu de :

HIÉRARCHIE I

Officier de paix adjoint

Au 2^e échelon :

M. Malanda (Michel), pour compter du 1^{er} juillet 1968

Lire :

HIÉRARCHIE I

Officier de paix adjoint

Au 3^e échelon :

M. Malanda (Michel), pour compter du 1^{er} juillet 1968.
(Le reste sans changement).

—o—

RECTIFICATIF N° 2617/PCNR-DGSS-DP. du 21 juin 1969, à l'arrêté n° 1028 /P-DGSS-DP. en date du 25 mars 1969, portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1968 des fonctionnaires des cadres de la catégorie D, de la police et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté.

Au lieu de :

HIÉRARCHIE I

Officiers de paix-adjoints

Pour le 2^e échelon, à 30 mois :

M. Malanda (Michel).

Lire :

HIÉRARCHIE I

Officiers de paix-adjoints

Pour le 3^e échelon, à 30 mois :

M. Malanda (Michel).

(Le reste sans changement).

—o—

PRESIDENCE DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT

DÉCRET N° 69-328 du 20 septembre 1969 révoquant un membre du Gouvernement de ses fonctions.

LE PREMIER MINISTRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL
DU GOUVERNEMENT, CHARGÉ DU PLAN
ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,

Sur proposition du Conseil National de la Révolution ;

Vu l'acte fondamental, notamment en son article 13 ;

Vu le décret n° 69-265 du 21 juin 1969 fixant la composition du Gouvernement de la République,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — M. N'Koua (Pierre-Félicien), est révoqué de ses fonctions de secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances chargé des finances et du budget.

Art. 2. — Le présent décret, qui entre en vigueur à compter du 20 septembre 1969, sera publié au *Journal officiel*.

Brazzaville, le 30 septembre 1969.

Le Commandant A. RAOUL.

—o—

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

DÉCRET N° 69-330/MSPAS du 23 septembre 1969, portant les attributions du ministère de la santé publique et des affaires sociales.

LE PREMIER MINISTRE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DU GOUVERNEMENT, CHARGÉ DU PLAN
ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,

Sur proposition du ministre de la santé publique et des affaires sociales ;

Vu la constitution du 8 décembre 1963 modifiée par les actes fondamentaux des 14 août 1968 et 31 décembre 1968 ;

Vu le décret n° 68-367 du 31 décembre 1968 portant nomination des membres du Gouvernement de la République du Congo ;

Vu le décret n° 69-240 du 27 mai 1969 portant organisation du ministère de la santé publique et des affaires sociales ;

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — En application des dispositions du titre II article 3 du décret n° 69-240 du 27 mai 1969, le présent arrêté détermine les attributions du département de la santé publique et des affaires sociales.

Art. 2. — Sans préjudice des attributions des autres ministères et collectivités privées ou publiques, le ministre de la santé publique et des affaires sociales de la République du Congo est chargé de concevoir et d'appliquer la politique sanitaire et sociale du pays et plus spécialement de :

1° Orienter, coordonner et superviser les activités de santé et d'assistance sociale exercées par les organismes techniques d'Etat, des collectivités secondaires et par les organes autonomes et privés, sans aucune exception ;

2° Etablir les plans d'action sanitaire et sociale à partir des projets que devront lui présenter, les organismes visés techniques et consultatifs définis au titre III du décret n° 69-240 du 27 mai 1969 ;

3° Elaborer les règlements des organismes techniques sans dépendance et établir la législation sanitaire qui, une fois approuvée, a pouvoir de loi ;

4° Elaborer les projets de règlements dans le domaine de la santé et de l'action sociale et approuver ceux que les organismes techniques sous dépendance soumettent à son examen afin de pourvoir à la réalisation efficace des objectifs du pays ;

5° Contrôler les projets de budgets des organismes techniques de santé et des affaires sociales et les soutenir devant le Gouvernement et le parlement pour assurer l'exécution des plans de campagne ;

6° Créer des laboratoires pour assurer les examens et analyses des substances organiques, alimentaires, médicamenteuse etc... des hôpitaux et des dispensaires pour dispenser les prestations médicales à caractère préventif et curatif, assurer la protection de la santé de la femme enceinte, nourrissons, enfants, étudiants, travailleurs et détenus ; des écoles pour relever le niveau professionnel du personnel ; des centres sociaux, des cercles d'enfants, des centres de rééducation et de rééducation fonctionnelle, des centres de réadaptation de l'enfance délinquente ainsi que les centres des infirmes et des malades mentaux ;

7° Surveiller sur le plan technique et administratif les organismes publics, para-publics et privés, chargés de mener l'action médico-sociale ;

8° Maintenir et promouvoir les relations avec les organismes socio-sanitaires internationaux ;

9° Intervenir dans l'étude et l'approbation des traités, conventions et accords internationaux auxquels aura souscrit le Gouvernement de la République du Congo dans le domaine de la santé publique et des affaires sociales et veiller à leur exécution ;

10° Encourager l'initiative privée dans la création des centres de santé et d'assistance médico-sociale ;

11° Evaluer les prestations sanitaires, dispenser et en assurer le développement, en étendre le domaine d'application et relever le niveau sanitaire conformément aux besoins et aux possibilités locales en harmonie avec l'évolution socio-économique du pays ;

12° Mettre en oeuvre les conditions appropriées pour la protection des populations contre les maladies endémiques et épidémiques et contre les fléaux sociaux et organiser la lutte contre ces maux ;

13° Assurer les prestations médicales gratuites aux nécessiteux dans les conditions qui seront fixées ultérieurement par décret ;

14° Disposer les prestations socio-sanitaire dans le cadre d'un programme planifié afin de les mettre à la portée de toute la population ;

15° Etablir les programmes d'action médico-sanitaire sur une base scientifique rationnelle ; recueillir les statistiques, les étudier afin d'en tirer profit pour l'établissement des programmes à venir ;

16° Créer des centres pour les recherches et les études scientifiques nécessaires à tout ce qui a trait à la Santé publique et aux Affaires sociales ;

17° Inspecter et contrôler l'application des règlements sanitaires dans tous les établissements socio-sanitaires, industriels et pénitentiaires de la République du Congo, contrôler la qualité, l'état de conservation des médicaments et produits chimiques autoriser leur importation, exportation et fabrication ; veiller à la salubrité de l'eau ;

18° Etudier la situation alimentaire du pays sur le plan sanitaire et s'employer à relever le niveau alimentaire de toute la population en organisant l'éducation sanitaire et tirer de tous les moyens de propagande, d'information, d'orientation et de diffusion ;

19° Accorder l'autorisation d'exercer aux médecins dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers et infirmières, aux établissements, hôpitaux et centres socio-sanitaires privées, aux associations sanitaires et à toute personne qui pratique une activité à caractère médicale et para-médical ;

20° Proposer les nominations aux postes pourvus par décret et affecter le personnel dont les nominations font l'objet d'arrêtés ;

21° Organiser les services, conseil de comités relevant de son ministère et veiller à la coordination de leurs activités ;

22° Approuver le statut de l'ordre des médecins de la République du Congo ainsi que celui du personnel paramédical et de leurs associations ;

23° Proposer l'attribution des bourses et des subventions ;

24° Délivrer les diplômes d'Etat d'enseignement social et sanitaire ;

25° Fixer les tarifs des soins médicaux et des journées d'hospitalisations sur toute l'étendue du territoire de la République du Congo.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Brazzaville, le 23 septembre 1969.

Le Commandant A. RAOUL.

Par le Premier ministre, Président du Conseil
du Gouvernement, chargé du plan
et de l'Administration du territoire,

Le ministre de la santé publique
et des affaires sociales,

Dr. J. BOUITI.

ACTES EN ABREGÉ

PERSONNEL

Tableau d'avancement - Promotion - Titularisation

— Par arrêté n° 3157 du 21 juillet 1969, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1968 des fonctionnaires des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (santé publique) de la République dont les noms suivent :

Agents techniques

Pour le 3^e échelon, à 2 ans :

MM. Bongo (Pascal) ;
Ona-Gouby (Mathieu) ;
Loumouamou (Jean) ;

A 30 mois :

M. Malonga (Gaston).

Pour le 4^e échelon, à 2 ans :

MM. Bazinga (Appolinaire) ;
Koukouta (Marcel) ;
Singha (Simon-Pierre) ;
Gnékoumou (Louis) ;
Mahoukou (Pierre) ;
Mayouma (Théophile) ;
Poudy (Lambert) ;
Sika (Jean) ;
Ounounou (Antoine) ;
Mouanga (Marcel).

A 30 mois :

MM. Boumandouky (Gilbert) ;
Kodia (Camille) ;
Koumous (Jean-Nicolas) ;
Mavila (Christophe) ;
N'Dalla (Moïse) ;
Otsenguët (André) ;
Ikonga (Ernest).

Pour le 5^e échelon, à 30 mois :

M. Loemba (Laurent).

Sages-femmes adjointes

Pour le 2^e échelon, à 2 ans :

Mmes Loemba-Boussanzi née Boumba (Antoinette) ;
Tathy née Paka (Alphonsine) ;
Taba née Vouala (Françoise) ;
M'Bemba née Tsimba (Charlotte).

A 30 mois :

M^{lles} Taty-Issoungou (Léonie) ;
Bipfouma (Charlotte).

Avanceront en conséquence à l'ancienneté à 3 ans.

Agents techniques

Pour le 3^e échelon :

MM. N'Dalla (Louis) ;
Bizambo-Sero (Hilaire).

Pour le 4^e échelon :

M. N'Golatsié (Dominique).

Sage-femme adjointe

Pour le 2^e échelon :

M^{lle} N'Koumba (Rose).

— Par arrêté n° 3159 du 21 juillet 1969, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1968, les fonctionnaires des cadres de la catégorie B II, des services sociaux (santé publique) de la République dont les noms suivent :

Infirmiers et infirmières diplômés d'Etat.

Pour le 2^e échelon, à 2 ans :

M. Bolissa (Paul) ;
Mme Diafouka née N'Koussou (Céline) ;
M. Bakala (Paulin) ;

Mme Mandozi née Moumpala (Angèle) ;
 MM. N'Gatsé (Emmanuel) ;
 Dzaba-Pandzou (Barthélemy) ;
 Kimbouala (Nestor) ;
 Mabilia-Boumba (Jean-Baptiste).

A 30 mois :

MM. Alouna (Pierre) ;
 Batantou (Paul) ;
 M'Bemba (Appolinaire) ;
 Mouyokolo (Joachim) ;
 Itoua (Jules) ;
 Moutsita (Joseph) ;
 Makanga (Samuel) ;
 Bounda (Gustave) ;

Pour le 3^e échelon, à 2 ans :

Mme Brazza née Loubayi (Germaine) ;
 MM. Balendé (Pierre) ;
 Obiaka (Albert) ;
 Boubanga (Barthélemy) ;
 Mienantima (Pierre).

A 30 mois :

M^{lle} N'Gobi (Firmine) ;
 MM. N'Zamba (Jean-Michel) ;
 M'Poungui (Gilbert).

Pour le 4^e échelon, à 2 ans :

M. Hobain-Mongo (Gabriel).

Pour le 5^e échelon, à 2 ans :

M. Malonga (Léon).

Sages-femmes diplômées d'Etat

Pour le 2^e échelon, à 2 ans :

Mme Gomas née Kimonamambou (Thérèse) ;
 M^{lle} Kangui (Elisa).

A 30 mois :

M^{mes} Fouty née Soungou (Philomène) ;
 Balou née N'Doundou (Victorine).

Agents techniques principaux

Pour le 3^e échelon, à 30 mois :

M. Poaty (Albert).

Pour le 5^e échelon, à 2 ans :

M. Koubemba (Ferdinand).

Pour le 6^e échelon, à 2 ans :

MM. Gokana (Simon) ;
 Kimbangui (Joseph).

A 30 mois :

M. Mampouya (Jonas).

Avanceront en conséquence à l'ancienneté à 3 ans :

Infirmiers et infirmières diplômés d'Etat

Pour le 2^e échelon :

MM. Boumbas (Jean-Gualbert) ;
 Miantoudila (Martin) ;
 Mme Ahissou née Gazania (Cécile) ;
 M. Ikoungou (Théodore).

Agent technique principal

Pour le 5^e échelon :

M. Niémé (Clotaire).

— Par arrêté n° 2916 du 10 juillet 1969, sont promus à 3 ans au titre de l'année 1968 les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, et les personnels de service de la santé publique de la République dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant.

CATEGORIE D

HIÉRARCHIE I

Infirmiers et infirmières brevetés

Au 2^e échelon :

Mme Sana née Marioungou-Sodo (Odette), pour compter du 18 février 1969.

Au 3^e échelon :

M. N'Ganga (Raymond), pour compter du 1^{er} juillet 1969 ;
 Mmes Akono née Tsimba (Jeanne), pour compter du 1^{er} janvier 1969 ;
 Ghoma née Pouaboud (Fernande-Marie), pour compter du 1^{er} juillet 1969 ;
 MM. Louya (Maurice), pour compter du 1^{er} janvier 1969 ;
 Okamba (Timothée), pour compter du 1^{er} mai 1969 ;
 M^{lles} Cardot (Madeleine), pour compter du 1^{er} juillet 1969 ;
 Mivingou (Elisabeth), pour compter du 1^{er} juillet 1969 ;
 M. N'Goua (Jean-Pierre), pour compter du 1^{er} janvier 1969.

Au 7^e échelon :

M. N'Gana (Joseph), pour compter du 1^{er} janvier 1969.

HIÉRARCHIE II

Infirmiers et infirmières

Au 5^e échelon :

MM. Massamba (Gaston), pour compter du 1^{er} janvier 1969 ;
 Neyrincks (Constant), pour compter du 12 février 1969.

Au 6^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1969 ;

MM. Kamba (Pierre) ;
 Opandi (Christophe).

Au 7^e échelon, pour compter du 1^{er} juillet 1969 :

MM. Akamba (Pascal) ;
 Gamago (Gaston) ;
 Okoulkoua (Jean), pour compter du 1^{er} janvier 1969.

Au 8^e échelon, pour compter du 1^{er} juillet 1969

MM. N'Zonza (Gabriel) ;
 Onkouoro (Marc) ;
 Mme Mabanza née Tchikavoua (Généviève), pour compter du 1^{er} janvier 1969.

Agents d'hygiène

Au 7^e échelon :

M. Damasse (Gobert), pour compter du 1^{er} juillet 1969.

PERSONNELS DE SERVICE

Matrones - Accoucheuses

Au 5^e échelon :

Mme Massala née Koumba (Honorine), pour compter du 1^{er} janvier 1969.

Au 6^e échelon :

Mme Mankeni (Marie), pour compter du 1^{er} juillet 1969.

— Par arrêté n° 3158 du 21 juillet 1969, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1968 les fonctionnaires des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (santé publique) de la République dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant.

Agents techniques

Au 3^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1968 :

MM. Bongo (Pascal) ;
 Ona-Gouby (Mathieu) ;

Pour compter du 1^{er} juillet 1968 :

MM. Loumouamou (Jean) ;
 Malonga (Gaston).

Au 4^e échelon :

MM. Bazinga (Appolinaire), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;
 Koukouta (Marcel), pour compter du 27 décembre 1968.

Pour compter du 27 juin 1968 :

MM. Singha (Simon-Pierre) ;
 Gnekoumou (Louis) ;

Mahoukou (Pierre), pour compter du 27 décembre 1968 ;

Mayouma (Théophile), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;

Poudy (Lambert), pour compter du 1^{er} juillet 1968 ;

Pour compter du 27 décembre 1968 :

MM. Sika (Jean) ;
Boumandouky (Gilbert).

Pour compter du 27 juin 1969 :

MM. Kodja (Camille) ;
Koumous (Jean-Nicolas).

Pour compter du 27 décembre 1968 :

MM. Mavila (Christophe) ;
N'Dalla (Moïse) ;
Otsenguet (André), pour compter du 27 juin 1969 ;
Ounounou (Antoine), pour compter du 27 décembre 1968 ;

Mouanga (Marcel), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;

Ikonga (Ernest), pour compter du 27 juin 1969.

Au 5^e échelon :

M. Loemba (Laurent), pour compter du 1^{er} juin 1969.

Sages-femmes adjointes

Au 2^e échelon, pour compter du 25 octobre 1968 :

Mmes Loemba-Boussanzi née Boumba (Antoinette) ;
Tathy née Paka (Alphonsine) ;
Taba née Vouala (Françoise) ;
M'Bemba née Tsimba (Charlotte).

Pour compter du 25 avril 1969 :

Mlles Taty-Issoungou (Léonie) ;
Bipfouma (Charlotte).

— Par arrêté n° 3160 du 21 juillet 1969, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1968, les fonctionnaires des cadres de la catégorie B II, des services sociaux (santé publique) de la République dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant.

Infirmiers et infirmières diplômés d'Etat

Au 2^e échelon, pour compter du 19 octobre 1968 :

MM. Bolissa (Paul) ;
Bakala (Paulin) ;
N'Gatsé (Emmanuel) ;
Dzaba-Pandzou (Barthélemy) ;
Kimbouala (Nestor) ;
Mabiala-Boumba (Jean-Baptiste).

Pour compter du 19 avril 1969 :

MM. Alouna (Pierre) ;
Batantou (Paul) ;
M'Bemba (Appolinaire) ;
Mouyokolo (Joachim) ;
Itoua (Jules) ;
Moutsita (Joseph) ;
Makanga (Samuel) ;
Bounda (Gustave).

Mmes. Diafouka née N'Koussou (Céline), pour compter du 1^{er} juin 1968 ;

Mandozi née Moumpala (Angèle), pour compter du 1^{er} mars 1968.

Au 3^e échelon :

Mme Brazza née Loubayi (Germaine), pour compter du 28 janvier 1968.

MM. Balendé (Pierre), pour compter du 15 novembre 1968 ;

Obiaka (Albert-Servais), pour compter du 1^{er} juillet 1968 ;

Boumba (Barthélemy), pour compter du 15 novembre 1968 ;

Menantima (Pierre), pour compter du 1^{er} juillet 1968 ;
Mlle. N'Gombi (Firmine), pour compter du 15 mai 1969 ;

Pour compter du 15 mai 1969 :

MM. N'zamba (Jean-Michel) ;
M'Poungui (Gilbert).

Au 4^e échelon :

M. Hobain-Mongo (Gabriel), pour compter du 15 novembre 1968.

Au 5^e échelon :

M. Malonga (Léon), pour compter du 1^{er} janvier 1968.

Sages femmes diplômées d'Etat

Au 2^e échelon pour compter du 15 octobre 1968 :

Mme. Gomas née Kimonamambou (Thérèse) ;
Mlle. Kangui (Elisa).

Pour compter du 15 avril 1969 :

Mmes. Fouty née Soungou (Philomène) ;
Balou née N'Doundou (Victorine).

Agents techniques principaux

Au 3^e échelon :

M. Poaty (Albert), pour compter du 8 octobre 1968.

Au 5^e échelon :

M. Koumbemba (Ferdinand), pour compter du 1^{er} janvier 1968.

Au 6^e échelon :

MM. Gokana (Simon), pour compter du 1^{er} juillet 1968 ;
Kibangui (Joseph), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;
Mampouya (Jonas), pour compter du 1^{er} juin 1969.

— Par arrêté n° 3163 du 21 juillet 1969, M. N'Kodia (Léopol), agent technique de 3^e échelon, indice local 430 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I de la santé publique (service sociaux), en service au centre d'hygiène scolaire à Brazzaville, est inscrit sur liste d'aptitude et promu à titre exceptionnel, au grade d'agent technique principal de 1^{er} échelon, indice local 470, catégorie B, hiérarchie II ; ACC et RSMC : néant (avancement 1968).

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1^{er} janvier 1968 et du point de vue de la solde pour compter de la date de sa signature.

— Par arrêté n° 3168 du 21 juillet 1969, sont promus à 3 ans ci-après au titre de l'année 1968 les fonctionnaires des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (santé publique) de la République dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant :

Agents techniques

Au 3^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1969 :

MM. N'Dalla (Louis) ;
Bizambo-Sero (Hilaire).

— Par arrêté n° 3169 du 21 juillet 1969, M. Malonga (François-Joseph), aide-manipulateur-radio de 5^e échelon indice 320, des cadres de la catégorie D, hiérarchie I de la santé publique (services sociaux), en service détaché à l'Hôpital général de Brazzaville, est inscrit sur liste d'aptitude et promu à titre exceptionnel, au grade d'agent technique de 1^{er} échelon, indice local 380, catégorie C, hiérarchie I ; ACC et RSMC : néant (avancement 1968)

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1^{er} janvier 1968, et du point de vue de la solde pour compter de la date de sa signature.

— Par arrêté n° 3165 du 21 juillet 1969, les fonctionnaires des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (santé publique) de la République dont les noms suivent sont titularisés et nommés au 1^{er} échelon de leurs grades, indice local 380, au titre de l'avancement 1968 ; ACC et RSMC : néant.

Agent techniques

M. Ognangué (Alphonse), pour compter du 26 août 1968.

Sage-femme-adjointe

Mme. Kounougous née Molosso (Odile), pour compter du 9 octobre 1968.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

DÉCRET n° 69-333 du 26 septembre 1969, portant titularisation de MM. Ganga-Zandzou (Jean), Ganga (Aubert) et Assemékang (Charles), magistrats stagiaires.

LE PREMIER MINISTRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL
DU GOUVERNEMENT, CHARGÉ DU PLAN ET
DE L'ADMINISTRATION DE TERRITOIRE,

Vu l'acte fondamental du 14 août 1968 modifiant la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu la loi n° 42-61 du 20 juin 1961 portant statut de la magistrature ;

Vu le décret n° 61-183 portant application de la loi n° 42-61 du 20 juin 1961 relative au statut de la magistrature ;

Vu l'ordonnance n° 63-10 du 3 novembre 1963 fixant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions ;

Vu les décrets n°s 62-252, 62-253 et 62-254 du 20 août 1962 portant intégration dans la magistrature congolaise de M. Ganga-Zandzou (Jean), Ganga (Aubert) et Assemékang (Charles) ;

Vu le décret n° 62-300 du 15 septembre 1962 modifiant l'article 3 des décrets n°s 62-252, 62-253 et 254 portant intégration des intéressés ;

Vu le procès-verbal de la commission d'avancement des magistrats en date du 12 avril 1969.

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Sont titularisés au 1^{er} échelon de leur grade, les magistrats stagiaires dont les noms suivent :

MM. Ganga-Zandzou (Jean) ;
Ganga (Aubert) ;
Assemékang (Charles).

Art. 2. — Le présent décret qui prendra effet à compter du 14 juillet 1963 au point de vue de l'ancienneté et au point de vue de la solde à compter de la date de sa signature sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 26 septembre 1969.

Le Commandant A. RAOUL.

Par le Premier ministre, Président du Conseil
du Gouvernement, chargé du plan
et de l'Administration du territoire

*Le garde des sceaux, ministre
de la justice et du travail,*

M^e A. MOUDILÉNO-MASSÉNGO.

Pour le ministre de l'économie et des
finances, chargé du commerce,
en mission

*Le secrétaire d'Etat à l'économie
et aux finances, chargé des finances,
et du budget,*

P. F. N'KOUA.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DÉCRET n° 69-322 du 15 septembre 1969, abrogeant en ce qui concerne M. Oboa (Emile), le décret n° 67-305 du 30 septembre 1967 plaçant à titre exceptionnel des fonctionnaires en position hors-cadre.

LE PREMIER MINISTRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL
DU GOUVERNEMENT, CHARGÉ DU PLAN
ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,

Vu l'acte fondamental du 14 août 1968 modifiant la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu la délibération n° 42-57 du 14 août 1957 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP. du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 réglant les rapports du travail entre les agents contractuels et auxiliaires de l'Administration et le Gouvernement de la République du Congo, et plus particulièrement ses annexes II, III et IV ;

Vu le décret n° 62-130/MF. du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République ;

Vu la lettre n° 344 /INFO-CAB du 27 mai 1969 remettant M. Oboa (Emile) à la disposition du ministre du travail.

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Est abrogé en ce qui concerne M. Oboa (Emile), instituteur adjoint de 2^e échelon des cadres de la catégorie C I, de l'enseignement, le décret n° 67-305 du 30 septembre 1967 susvisé, plaçant à titre exceptionnel, des fonctionnaires en position hors-cadre.

Art. 2. — Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé dans l'enseignement, sera publié au *Journal officiel*.

Brazzaville, le 15 septembre 1969.

Le Commandant A. RAOUL.

Par le Premier ministre, Président du Conseil
du Gouvernement, chargé du plan
et de l'Administration du territoire :

Le ministre de l'éducation nationale,

H. LOPES.

*Le garde des sceaux, ministre
de la justice et du travail,*

M^e A. MOUDILÉNO-MASSÉNGO.

*Le ministre de l'économie et des
finances, chargé du commerce,*

Ch.-M. SIANARD.

—oO—

X DÉCRET n° 69-329/MT-DGT-DGAPE-2-8 portant intégration de M. Lékoundzou (Justin) dans les cadres de la fonction publique.

LE PREMIER MINISTRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL
DU GOUVERNEMENT, CHARGÉ DU PLAN
ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,

Vu l'acte fondamental du 14 août 1968 modifiant la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-130/MF. du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations de fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-195/FP. du 5 juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres de fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-196/FP. du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des cadres de fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FP. du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087 du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A, des services administratifs, financiers et les textes additifs subséquents ;

Vu le décret n° 67-50 du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement (notamment en son article 1^{er} et 2.) ;

Vu le décret n° 67-240 du 25 août 1967 relatifs à certaines mesures provisoires en matière de fonction publique ;

Vu le décret n° 68-335 du 29 novembre 1968 mettant fin, du 1^{er} décembre 1968 au 30 avril 1969, à la suspension des statuts communs et particuliers ;

Vu le dossier constitué par M. Lékoundzou ,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — En application des dispositions du décret n° 62-195/FP. du 5 juillet 1962 susvisé pris conformément à l'article 20 de la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires, M. Lékoundzou (Justin), titulaire du diplôme d'ingénieur commercial de l'université de Strasbourg (équivalence, licence) complété d'une spécialité, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services administratifs et financiers et nommé administrateur stagiaire indice 660 ; ACC et RSMC : néant.

Art. 2. — Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au *Journal officiel*.

Brazzaville, le 23 septembre 1969.

Le Commandant A. RAOUL.

Par le Premier ministre, Président du Conseil du Gouvernement, chargé du plan et de l'Administration du territoire :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et du travail,

M^e A. MOUDILÉNO-MASSÉNGO.

Le ministre de l'économie et des finances, chargé du commerce,

Ch. M. SIANARD.

ACTES EN ABREGÉ

PERSONNEL

Tableau d'avancement-Promotion-Reclassement-Intégration

— Par arrêté n° 3243 du 19 août 1968, les chefs-ouvriers et ouvriers d'Administration des cadres de la catégorie D des services techniques dont les noms suivent :

HIÉRARCHIE I

chefs-ouvriers d'Administration

Pour le 2^e échelon, à 2 ans :

M. Youdi (Alain).

Pour le 4^e échelon, à 30 mois :

M. Amfoua (Raphaël).

Pour le 6^e échelon, à 2 ans :

MM. Makanga (Jean) ;
Nanguï (Samuel).

Pour le 7^e échelon, à 30 mois :

M. N'Kombo (Jonas).

HIÉRARCHIE II

Ouvriers d'Administration

Pour le 4^e échelon, à 2 ans :

MM. N'Souza (Germain) ;
Babela (Jean-Fidèle) ;
Malonga (Jean) ;
N'Goma (Alphonse) ;

A 30 mois :

MM. Diabankana (Eugène) ;
Mambou (Gabriel).

Pour le 5^e échelon, à 2 ans :

MM. Kihindou (Pascal) ;
Biwa (Jacques) ;
M'Boueya (Alexandre) ;
Mouyondzi (Jérémy) ;
N'Sengué (Joseph) ;
Ossiala (Jérôme) ;
Boko (Jérôme) ;
Bounsana (Léonard) ;
M'Biki (Jean-Baptiste) ;
Moubissou (Sylvestre) ;
Bounsana (Léonard) ;
M'Biki (Jean-Baptiste) ;
Moubissou (Sylvestre) ;
Loembé (Eugène).

A 30 mois :

MM. Kinga (Moïse) ;
N'Zolé (Jérôme) ;
Salabandzi (Victor) ;
Mafouta (David) ;
Manonguina (Isidore).

Pour le 6^e échelon, à 2 ans :

MM. Akouélet (Jean-François) ;
Mamboma (Jean-Louis) ;
Mokoko (François) ;
Moukengué (Maurice) ;
M'Passi (Albert).

A 30 mois :

MM. Songo (Antoine) ;
Mahoukou (Félix) ;
Tapadi (Léonard) ;
Massamba (Vincent) ;
Wonga (Paul).

Pour le 7^e échelon, à 2 ans :

MM. Matsouaka (Albert) ;
Bakékolo (Jean) ;
Maléla (Albert) ;
Baboutila (Jean) ;
Makaya (Delphin) ;
Mankondi (Antoine) ;
N'Ganga (Dieudonné).

A 30 mois :

MM. Louhouamou (Marcel) ;
Massamba (Joseph) ;
N'Gali (Gaston) .

Pour le 9^e échelon, à 2 ans :

M. Matoko (Joseph).

Avanceront en conséquence à l'ancienneté, 3 ans.

HIÉRARCHIE II

Ouvriers d'Administration

Pour le 5^e échelon :

M. N'Satoumbaka (Raoul).

Pour le 6^e échelon :

M. Biniakounou (Gilbert).

Pour le 7^e échelon :

MM. M'Beli (Bernard) ;
Magnoungou (Léon).

— Par arrêté n° 3119 du 21 juillet 1969, M. Mokoma (Louis), secrétaire d'Administration principal de 7^e échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie II des services administratifs et financiers, en service à Mossaka est promu à 3 ans au titre de l'année 1968 au 8^e échelon pour compter du 1^{er} juillet 1969 tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté ; (ACC et RSMC : néant).

— Par arrêté n° 3244 du 17 août 1969, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1968, les chefs-ouvriers et ouvriers d'Administration des cadres de la catégorie D, des services techniques dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant.

HIÉRARCHIE I

*Chefs-ouvriers d'Administration*Au 2^e échelon :M. Youdi (Alain) pour compter du 1^{er} janvier 1968.Au 4^e échelon :

M. Amfoua (Raphaël), pour compter du 4 novembre 1968

Au 6^e échelon :MM. Makanga (Jean), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;
Nangui (Samuel), pour compter du 17 avril 1968.Au 7^e échelon :M. N'Kombo (Jonas), pour compter du 1^{er} juillet 1968.

HIÉRARCHIE II

*Ouvriers d'Administration*Au 4^e échelon :MM. N'Souza (Germain), pour compter du 24 mai 1968 ;
Babéla (Jean-Fidèle), pour compter du 13 février 1968 ;Malonga (Jean), pour compter du 2 décembre 1968 ;
N'Goma (Alphonse), pour compter du 31 décembre 1968 ;

Diabankana (Eugène), pour compter du 31 juin 1969 ;

Mambou (Gabriel), pour compter du 1^{er} juillet 1968Au 5^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1968 :MM. Biwa (Jacques) ;
M'Bouéya (Alexandre) ;
Mouyondzi (Jérémie) ;
Boko (Jérôme) ;
Bounsana (Léonard) ;
M'Biki (Jean-Baptiste) ;Pour compter du 1^{er} juillet 1968 :MM. N'Sengué (Joseph) ;
Ossiala (Jérôme) ;
Moubissou (Sylvestre) ;
Loembé (Eugène) ;
Kinga (Moïse) ;
N'Zolé (Thomas) ;
Kihindou (Pascal), pour compter du 9 mai 1968 ;
Mafouta (David), pour compter du 16 juin 1969.Pour compter du 1^{er} août 1968 :MM. Salabandzi (Victor) ;
Manonguina (Isidore).Au 6^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1968 :MM. Mamboma (Jean-Louis) ;
Mokoko (François) ;
M'Passi (Albert) ;
Tapadi (Léonard).Pour compter du 1^{er} juillet 1968 :MM. Akouélet (Jean-François) ;
Moukengué (Maurice) ;
Mahoukou (Félix).
Songo (Antoine), pour compter du 6 juillet 1968 ;
Massamba (Vincent), pour compter du 17 juin 1969
Wonga (Paul), pour compter du 1^{er} août 1968.
Tapadi (Léonard), pour compter du 1^{er} janvier 1969Au 7^e échelon, pour compter du 1^{er} janvier 1968 :MM. Matsouaka (Albert) ;
Maléla (Albert) ;Pour compter du 1^{er} juillet 1968 :MM. Bakékolo (Jean) ;
Baboutila (Jean) ;
N'Ganga (Dieudonné) ;
Makaya (Delphin) ;
N'Ganga (Dieudonné).Pour compter du 1^{er} janvier 1969 :MM. Louhouamou (Marcel) ;
Massamba (Joseph) ;
N'Gali (Gaston).Au 9^e échelon :M. Matoko (Joseph), pour compter du 1^{er} juillet 1968.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 2706 du 21 juin 1969, M. Kouilou (Pierre) instituteur adjoint stagiaire indice local 330 (tous services) des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services sociaux (enseignement) en service à Pointe-Noire région du Kouilou déclaré admis à l'examen du Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (C.E.A.P.), session 1967, est reclassé à la hiérarchie I et titularisé et nommé au 1^{er} échelon de son grade indice local 380 ; ACC et RSMC : néant.Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1^{er} octobre 1967.— Par arrêté n° 3008 du 17 juillet 1969, en application des dispositions du décret n° 68-105 du 25 avril 1968, M. Miaka (Lambert), moniteur contractuel 2^e échelon, indice local 160 en service à Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie D, hiérarchie II des services sociaux (enseignement) et nommé au grade de moniteur stagiaire indice local 120 ; ACC et RSMC : néant.

L'intéressé aura droit à l'indemnité compensatrice conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 25 avril 1968 et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature.

— Par arrêté n° 3607 du 28 août 1969, en application des dispositions du décret n° 62-195/FR. du 5 juillet 1962 pris conformément à l'article 20 de la loi n° 15-62 fixant statut général des fonctionnaires, M. Loembé (Eugène), ouvrier 4^e échelon des cadres de la catégorie D2, des travaux publics en service détaché au garage municipal de Pointe-Noire, titulaire du Certificat d'Etudes Primaires élémentaires (C.E.P.E.) et du diplôme de la Chambre de Commerce de Pointe-Noire (Section mécanique auto) complétés par des stages de formation professionnelle du centre de Brazzaville et de la division UNIC de SIMCA industries en France, est intégré dans les cadres de la catégorie D, hiérarchie I des services techniques (travaux publics) et nommé au grade de chef-ouvrier 1^{er} échelon, indice local 230 ; ACC et RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de la solde pour compter de la date de sa signature et du point de vue de l'ancienneté pour compter du 28 mars 1969, date de la demande de l'intéressé.

— Par arrêté n° 3610 du 28 août 1969, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 59-12 du 24 janvier 1959 M. Babéla (Alphonse), titulaire du diplôme de l'Institut d'Etudes politiques de l'Université de Toulouse (équivalence égale licence) et du diplôme d'aptitude à l'emploi d'inspecteur (services mixtes), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services administratifs (postes et télécommunications) et nommé au grade d'inspecteur stagiaire indice local 530 ; ACC et RSMC : néant.

Le présent arrêté prendra effet pour compter du 10 février 1969, date de prise de service de l'intéressé.

— Par arrêté n° 3604 du 28 août 1969, la situation administrative de MM. M'Benza (Léopold) et Ebell (Germain), infirmiers 3^e échelon est révisée conformément au texte de concordance ci-après : RSMC ; néant.*Ancienne situation :*

M. M'Benza (Léopold).

Cadre de la catégorie E.II du service de la santé du territoire de l'Oubangui-Chari

Nommé infirmier stagiaire indice 110 pour compter du 16 janvier 1962 ; ACC : néant.

Titularisé et nommé infirmier 1^{er} échelon indice 120 pour compter du 16 janvier 1963 ; ACC : néant.*Corps de la catégorie D.I, des infirmiers de la République Centrafricaine*Reclassé au grade d'infirmier de 3^e classe 1^{er} échelon indice 150 pour compter du 1^{er} octobre 1963 ; ACC : 8 mois 15 jours.

Cadre de la catégorie D.II, des services sociaux (Santé publique) de la République du Congo

Intégré et nommé infirmier 2^e échelon indice 160 pour compter du 1^{er} août 1965 ; ACC : néant.

Promu infirmier 3^e échelon indice local 170 pour compter du 1^{er} février 1968 ; ACC : néant.

Nouvelle situation :

Cadre de la catégorie E.II, du service de la santé du territoire de l'Oubangui-Chari

Nommé infirmier stagiaire indice 110 pour compter du 16 janvier 1962 ; ACC : néant.

Titularisé et nommé infirmier 1^{er} échelon indice 120 pour compter du 16 janvier 1963 ; ACC : néant.

Corps de la catégorie D.I, des infirmiers de la République Centrafricaine

Reclassé au grade d'infirmier de 3^e classe 1^{er} échelon indice 150 pour compter du 1^{er} octobre 1963 ; ACC : 8 mois 15 jours.

Cadre de la catégorie D.I, des services sociaux (Santé publique) de la République du Congo

Intégré et nommé infirmier breveté 1^{er} échelon indice local 230 pour compter du 1^{er} août 1965 ; ACC : néant.

Promu au 2^e échelon indice local 250 pour compter du 1^{er} février 1968 ; ACC : néant.

Ancienne situation :

M. Ebell (Germain).

Cadre de la catégorie E.II, du service de la santé du territoire de l'Oubangui-Chari

Nommé infirmier stagiaire indice 110 pour compter du 16 janvier 1962 ; ACC : néant.

Titularisé et nommé infirmier 1^{er} échelon indice 120 pour compter du 16 janvier 1963 ; ACC : néant.

Corps de la catégorie D.I, des infirmiers de la République Centrafricaine

Reclassé au grade d'infirmier de 3^e classe 1^{er} échelon indice 150 pour compter du 1^{er} octobre 1963 ; ACC : 8 mois 15 jours.

Cadre de la catégorie D.II, des services sociaux (Santé publique) de la République du Congo

Intégré et nommé infirmier 2^e échelon indice local 160 pour compter du 1^{er} juillet 1965 ; ACC : néant.

Promu infirmier 3^e échelon indice local 170 pour compter du 1^{er} juillet 1967 ; ACC : néant.

Nouvelle situation :

Cadre de la catégorie E.II, du service de la santé du territoire de l'Oubangui-Chari

Nommé infirmier stagiaire indice 110 pour compter du 16 janvier 1962 ; ACC : néant.

Titularisé et nommé infirmier 1^{er} échelon indice 120 pour compter du 16 janvier 1963 ; ACC : néant.

Corps de la catégorie D.I, des infirmiers de la République Centrafricaine

Reclassé au grade d'infirmier de 3^e classe 1^{er} échelon indice 150 pour compter du 1^{er} octobre 1963 ; ACC : 8 mois 15 jours.

Cadre de la catégorie D.I, des services sociaux (Santé publique) de la République du Congo

Intégré et nommé infirmier breveté 1^{er} échelon indice local 230 pour compter du 1^{er} juillet 1965 ; ACC : néant.

Promu au 2^e échelon indice local 250 pour compter du 1^{er} juillet 1967 ; ACC : néant.

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature.

— Par arrêté n° 3692 du 2 septembre 1969, la situation administrative de M. Makambila (Pascal), professeur de CEG stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement) en service au Musée National congolais à Brazzaville, est révisée conformément au texte ci-après ; ACC et RSMC : néant.

Ancienne situation :

Engagé en qualité d'instituteur stagiaire indice local 470 pour compter du 1^{er} avril 1967.

Catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement)

Intégré et nommé au grade de professeur de C.E.G. stagiaire indice local 600 pour compter du 23 septembre 1968.

Nouvelle situation :

Catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (enseignement)

Intégré et nommé au grade d'instituteur stagiaire indice local 470 pour compter du 1^{er} avril 1967.

Titularisé et nommé instituteur 1^{er} échelon indice local 530 pour compter du 1^{er} avril 1968.

Catégorie A, hiérarchie II

Reclassé et nommé professeur de C.E.G. 1^{er} échelon indice local 660 pour compter du 23 septembre 1968.

Le présent arrêté prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus et du point de vue de la solde pour compter de la date de sa signature.

— Par arrêté n° 3432 du 18 août 1969, M. Kiminou (Joseph), chauffeur de 4^e échelon des cadres des personnels de service, précédemment considéré comme démissionnaire et réintégré dans les cadres de la Fonction publique est mis à la disposition du ministre de la santé publique et des affaires sociales pour servir à l'École nationale et formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph Loukabou à Pointe-Noire.

Le présent arrêté prendra effet au point de vue de la solde à compter de la date de la mise en route sur Pointe-Noire de l'intéressé.

— Par arrêté n° 3754 du 4 septembre 1969, M. N'Kounkou (Pierre), administrateur de 3^e échelon des services administratifs et financiers, précédemment en service à l'inspection générale des finances est mis à la disposition du ministre de la santé publique et des affaires sociales.

Le présent arrêté prendra effet au point de vue de la solde pour compter de la date de prise de service.

— Par arrêté n° 3120 du 21 juillet 1969 M. Mantissa (Georges), secrétaire d'Administration principal de 7^e échelon des services administratifs et financiers précédemment commissaire du Gouvernement au Niari (Dolisie) est placé en position de disponibilité d'un an pour convenances personnelles.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 15 juin 1969

— Par arrêté n° 3595 du 23 août 1969, M. Binouani (Fidèle), inspecteur des contributions directes de 3^e échelon des cadres de la catégorie A II, des services administratifs et financiers, en service à Brazzaville, est placé en position de détachement auprès de l'Union Douanière Equatoriale de l'Afrique Centrale (UDEAC) à Bangui.

La contribution budgétaire aux versements à pension à la caisse des retraites de la République sera assurée sur les fonds du budget autonome de l'Union Douanière Equatoriale de l'Afrique Centrale (UDEAC).

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé.

— Par arrêté n° 2884 du 10 juillet 1969, un congé spécial d'expectative de retraite de 6 mois pour en jouir à Mazala district de Sibiti est accordé à compter du 1^{er} juillet 1969 à M. Mouko (Josué), préposé principal de 1^{er} échelon des cadres de la catégorie D, hiérarchie II des douanes en service à Brazzaville.

A l'issue du congé spécial, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1970, l'intéressé est, conformément aux dispositions de l'alinéa 111 de l'article 5 du décret n° 60-29/FP du 4 février 1960, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Des réquisitions de passage et de transport de bagages pour se rendre de Brazzaville à Mazala par voies ferrée et routière lui seront délivrées (V^e groupe) au compte du budget de l'Etat congolais.

M. Mouko voyagera accompagné de sa famille qui a droit à la gratuité de passage.

— Par arrêté n° 3107 du 21 juillet 1969, un congé spécial d'expectative de retraite de 6 mois est accordé à compter du 1^{er} juillet 1969 à M. Waya (Albert), maître-ouvrier 3^e échelon indice local 420 des cadres de la catégorie C.II, des services techniques (imprimerie) en service à l'Imprimerie nationale à Brazzaville.

A l'issue du congé spécial, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1970, l'intéressé est, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du décret n° 60-29/FP du 4 février 1960, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Par arrêté n° 3724 du 4 septembre 1969, un congé spécial d'expectative de retraite de 6 mois est accordé pour compter du 1^{er} juillet 1969 à M. Kahoua (Robert), instituteur 2^e échelon indice local 580 des cadres de la catégorie B.I, des services sociaux (enseignement) en service à Brazzaville.

A l'issue du congé spécial, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1970, l'intéressé est, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du décret n° 60-29/FP du 4 février 1960, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Par arrêté n° 3220 du 28 juillet 1969, un concours professionnel d'accès au grade d'agent technique principal est ouvert en l'année 1969.

Le nombre de places mises au concours est fixé à 18.

Peuvent être seuls être autorisés à concourir les agents techniques titulaires réunissant au minimum quatre années de services effectifs dans le grade à la date du concours.

Les candidatures accompagnées des feuilles signalétiques et des fiches de notation des fonctionnaires seront adressées par voie hiérarchique au ministère de la justice et du travail à Brazzaville.

La liste des candidats admis à concourir sera fixée par un arrêté ultérieur.

Elle sera automatiquement et définitivement close au ministère de la justice et du travail le 6 octobre 1969.

Toute candidature parvenue après cette date pour quelque cause que ce soit sera automatiquement rejetée.

Les épreuves auront lieu le jeudi 6 novembre 1969 simultanément dans les centres ouverts aux chefs-lieux des régions suivant les candidatures et selon les modalités fixées à l'annexe jointe au présent arrêté.

Le jury chargé de la délibération dudit concours est composé comme suit :

Président :

Le ministre du travail ou son représentant ;

Membres :

Le représentant du ministre de l'équipement ;
Le directeur général du travail ;
Le directeur de l'office national des postes et télécommunications.

Secrétaire :

Le fonctionnaire chargé de la section des concours à la direction générale du travail.

Par décision régionales, il sera constitué dans chaque centre d'examen, une commission de surveillance.

ANNEXE

à l'arrêté portant ouverture du concours professionnel d'accès à la catégorie D, hiérarchie I des postes et télécommunications au grade d'agent technique principal

ÉPREUVES COMMUNES

Jeudi 6 novembre 1969.

Epreuve n° 1 :

Rédaction d'un compte-rendu pouvant être accompagné d'un schéma, coefficient : 1 ; durée : 2 heures.

De 7 heures à 9 heures.

Epreuves n° 2 :

Electricité : 1 question de cours et un problème simple coefficient : 1 ; durée : 2 heures.

De 9 heures à 11 heures.

Epreuve n° 3 :

Questions professionnelles (2 questions) : coefficient : 4 ; durée : 2 heures.

De 14 h 30 à 16 h 30.

ÉPREUVES PARTICULIÈRES

Spécialité téléphone (installation)

Vendredi 7 novembre 1969.

Epreuve n° 4 :

Epreuve pratique relative aux installations téléphoniques : coefficient : 3.

Epreuves facultatives :

Fonctionnement, entretien et dépannage téléimprimeur ; coefficient : 1.

Spécialité téléphone (branche ligne)

Epreuve n° 4 :

Epreuve manuelle relative aux lignes téléphoniques ; coefficient : 3.

Epreuves facultatives :

Fonctionnement, entretien et dépannage des téléimprimeurs ; coefficient : 1.

Spécialité téléphone (branche automatique)

Epreuve n° 4 :

Epreuve manuelle relative aux installations automatiques ; coefficient : 3.

Epreuves facultatives :

Fonctionnement, entretien et dépannage des téléimprimeurs ; coefficient : 1.

Spécialité radioélectricité

Epreuve n° 4 :

Exécution d'un montage radioélectrique d'après un schéma ou un plan de câblage (l'épreuve peut comporter l'utilisation d'appareils de mesure, la recherche dans un lot des pièces diverses, détachées nécessaires au montage) ; coefficient : 3.

Epreuves facultatives :

Fonctionnement, entretien et dépannage des téléimprimeurs ; coefficient : 1.

NOTA : Pour les candidats qui le demandent, possédant la spécialité de dépanneur des téléimprimeurs, l'épreuve pratique portera sur le fonctionnement, l'entretien et le dépannage des téléimprimeurs. Mais dans ce cas ils ne peuvent présenter l'épreuve facultative de téléimprimeur.

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 7 sur 20 est éliminatoire.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admis si le total de ces points n'est pas égal ou supérieur à 96 points.

— Par arrêté n° 3221 du 28 juillet 1969, un concours professionnel d'accès au grade de commis des postes et télécommunications est ouvert en l'année 1969.

Le nombre de places mises au concours est fixé à 20.

Peuvent seuls être autorisés à concourir les agents manipulateurs titulaires réunissant au minimum quatre années de services affectifs dans le grade à la date du concours.

Les candidatures accompagnées des feuilles signalétiques et des fiches de notation des fonctionnaires seront adressées par voie hiérarchique au ministère de la justice et du travail à Brazzaville.

La liste des candidats admis à concourir sera fixée par un arrêté ultérieur.

Elle sera automatiquement et définitivement close au ministère de la justice et du travail le 6 octobre 1969.

Toute candidature parvenue après cette date pour quelque cause que ce soit sera automatiquement rejetée.

Les épreuves auront lieu les 6 et 7 novembre 1969 simultanément dans les centres ouverts aux chefs-lieux des régions suivant les candidatures et selon les modalités fixées à l'annexe jointe au présent arrêté.

Le jury chargé de la délibération dudit concours est composé comme suit :

Président :

Le ministre du travail ou son représentant.

Membres :

Le représentant du ministre de l'équipement ;
Le directeur général du travail ;
Le directeur de l'office national des postes et télécommunications.

Secrétaire :

Le fonctionnaire chargé de la section des concours à la direction générale du travail.

Par décisions régionales, il sera constaté, dans chaque centre d'examen, une commission de surveillance.

ANNEXE

A l'arrêté portant ouverture du concours professionnel d'accès à la catégorie D, hiérarchie I des postes et télécommunications au grade de commis

ÉPREUVES COMMUNES

Spécialité Service mixte

Judi 6 novembre 1969.

Epreuve n° 1 :

Rédaction d'un rapport sur un sujet intéressant le service des postes et télécommunications ; coefficient : 3 ; durée : 3 heures.

De 7 heures à 10 heures.

ÉPREUVES PARTICULIÈRES

Spécialité Service mixte

Epreuve n° 2 :

Questions sur le service général des postes et télécommunications.

Service postal et colis postaux ; coefficient : 3 ; durée : 4 heures ;

Services financiers ; coefficient : 3 ; durée : 4 heures ;
Télégraphie et téléphone ; coefficient : 2 ; durée 4 heures.

De 14 heures à 18 heures.

Vendredi 7 novembre 1969 :

Epreuve n° 3 :

Questions ou exercices pratiques portant sur la caisse et la comptabilité des bureaux de plein exercice et des établissements secondaires ; coefficient : 3 ; durée : 2 heures.

De 7 heures à 9 heures.

Epreuve n° 4 :

Exercices pratiques sur les opérations couramment effectuées dans le service ; coefficient : 2 ; durée : 1 heure.

De 9 heures à 10 heures.

Epreuve facultative :

Manipulation et lecture au son.

Spécialité Service exploitation des télécommunications

Epreuve n° 2 :

Questions professionnelles (3 questions).
Service télégraphique procédure télégraphique ; coefficient : 3 ; durée : 3 heures.

De 10 heures à 13 heures.

Exploitation téléphonique - Manipulation et lecture ; coefficient : 1.

Epreuves facultatives :

Exercices pratiques sur les opérations couramment effectuées dans le service.

Toute les épreuves sont notées de 0 à 20.

Toute note inférieure à 7 sur 20 est éliminatoire.

En ce qui concerne les épreuves facultatives, il n'est tenu compte que des points en excédent de 12.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admissible si le total de ces points n'est pas égal à 110 y compris éventuellement les points obtenus en excédant de 10 dans les matières facultatives.

—o—

RECTIFICATIF n° 2710 /MT.DGT.DGAPE-3-4-2 du 21 juin 1968 à l'arrêté n° 1888 /MT.DGT.DGAPE-3-4-2 du 13 mai 1969 accordant un congé spécial d'expectative de retraite de 3 mois à M. Vimalin (Pierre), agent d'exploitation de 7^e échelon des postes et télécommunications et admettant ce dernier à la retraite.

Au lieu de :

Art. 1^{er}. — Un congé spécial d'expectative de retraite de 3 mois pour en jouir à Loango (région du Kouilou) est accordé à compter du 1^{er} mai 1969 à M. Vimalin (Pierre), agent d'exploitation de 7^e échelon des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des postes et télécommunications en service à Pointe-Noire.

Art. 2. — A l'issue du congé spécial, c'est-à-dire le 1^{er} août 1969, l'intéressé est, conformément aux articles 4 et 5 (paragraphe I) du décret n° 60-29 /FP-PC, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Lire :

Art. 1^{er}. (*nouveau*). — Un congé spécial d'expectative de retraite de 6 mois pour en jouir à Loango (région du Kouilou) est accordé à compter du 1^{er} mai 1969 à M. Vimalin (Pierre), agent d'exploitation de 7^e échelon des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des postes et télécommunications en service à Pointe-Noire.

Art. 2. (*nouveau*). — A l'issue du congé spécial, c'est-à-dire le 1^{er} novembre 1969, l'intéressé est, conformément aux articles 4 et 5 (paragraphe I) du décret n° 60-29 /FP-PC du 4 février 1960, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

(Le reste sans changement)

—o—

Rectificatif n° 3006 /MT DGT DGAPE, 7/6 du 17 juillet 1969 à l'arrêté n° 2633 /MT.DGT.DGAPE du 21 juin 1969 portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement des préposés stagiaires des douanes.

Au lieu de :

Art. 5. —
Elle sera impérativement et définitivement close au ministère de la justice et du travail le 4 juillet 1969.

Lire :

Art. 5. —
Elle sera impérativement et définitivement close au ministère de la justice et du travail le 20 juillet 1969.

(Le reste sans changement).

—o—

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Actes en abrégé

Tableau d'avancement - Promotion - Admission

— Par arrêté n° 3093 du 18 juillet 1969, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1968, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, des services sociaux (enseignement) de la République du Congo dont les noms suivent :

HIÉRARCHIE I

Moniteurs supérieurs

Pour le 2^e échelon, à 2 ans :

M. Loungui (Joseph) ;
Mme Tchikanda née M'Bissi (Marie-Caroline) ;

MM. Foula (Joseph) ;
Makoka (Jean-Louis) ;
M'Boungou (Etienne).

A 30 mois :

MM. Bitsindou (Emmanuel) ;
Bouéboué (Gabriel) ;
Dibala (Maurice) ;
Douniama (Jean) ;
Etoua (Victor) ;
Houan-Dimana (Jean-Claude) ;
Ibara (Constant).

Mme Ipepet née Mognoli (Blanche) ;

MM. M'Bansali (Florent) ;
M'Voumby (Lazare) ;
M'Boumba (Pascal).

M^{lle} M'Founou (Adèle).

MM. Miayoka (Michel) ;
Mouviohi (Frédéric) ;
N'Diri (Ernest) ;
N'Gantsié (Narcienne) ;
N'Tsali (Eugène) ;
N'Goyi (Faustin) ;
Ossima (Norbert) ;
Tati (Roger).

Mme Taty née Malalou (Victorine) ;

MM. Tsiba (Ernest) ;
Dandou (Emmanuel) ;
Mabassi (Léonard) ;
Aboudou Ramanou (Emmanuel) ;
Délika (Jean) ;

Mme Mackita née Gambanikoua (Simone).

MM. Massengo (Hervé) ;
M'Bouani (Gabriel).

Mme Milembolo née M'Passi (Germaine).

M^{lle} Mossounda (Philomène).

M. N'Guimbi (Jean-Philippe).

M^{lle} Nianguï (Hélène).

Mme Nombo née Castador (Augustine).

MM. Pangou (Modeste) ;
Patha (Fernand) ;
Samba (Denis) ;
Wando (Casimir) ;
Zoungou (Joseph).

Pour le 3^e échelon, à 2 ans :

MM. Angolo (Pascal) ;
Bioka (Philippe).

Mme Bollo née Gomez (Rachel).

MM. Etokabeka (Firmin) ;
Mawandza (Gabriel) ;
Moubembé (Albert) ;
N'Toh (Joseph) ;
Tiendji (François) ;
Boumba (Jean-Claude) ;
Matongo (Marcel).

Mme Odicky (Madeleine).

MM. Bassidi (Adolphe) ;
Bidilou (André) ;
Bouanga (Jean-Paul).

Mme Gamassa née M'Boumba (Elise-Thérèse).

MM. Goma-Ganga (Albert) ;
Koud (Maurice) ;
Malonga (Anatole) ;
Massika (Marcel) ;
Mouanda (Jérémie) ;
Mounzo-Makaya (Victor).

M^{lle} M'Polo (M.-Monique).

MM. N'Goma (Martin) ;
N'Kanza (Samuel) ;
Okoko (Mathieu) ;
Ossoa (Antoine) ;
Tchicaya (Gabriel) ;
Tiakou (Paul) ;
Akanaty (Gaston) ;
Dianguouaya (Gabriel).

M^{lle} Loufoukou (Monique) ;

M. Massamouna (Simon) ;

M^{lles} Milandou (Jeanne) ;
Okolinayo (Eugénie).

Mme Samba née Akoubo (Augustine).

A 30 mois :

Mmes Bagamboula née N'Talou (Anne) ;
N'Kouka née Bagamboula (Jeannette).

MM. Balendé (Jean-Pierre) ;
Biabia (Alphonse) ;

Kingouari (Jean-Pierre) ;
Mahoungou (Emile) ;
Makosso (E.-Léonie) ;
Mambou (Gabriel) ;
Mampassi (Jean-Théo) ;
Mandoun (Louis) ;
Manguouni (Dominique).

M^{lle} Matoko (Elisabeth) ;

Mme M'Bongo née Poatsango (Pauline).

MM. Mouboussi (Modeste) ;
Moyen (Gaston) ;
Odou (Edouard).

Mme Okotaka née Mouatsoni (Victorine).

MM. Onongo (Louis) ;
Youdi (Etienne) ;
Bassota (Pascal) ;

Mme Kinzonzi née N'Zoé (Bernadette).

MM. Koumba (Jean-Marie) ;
Magnoungou (J.-Félix) ;
Makela (Pascal) ;
Maoumouka (Antoine) ;
Mayela (Alphonse) ;
Mayouma (Jean-Marie) ;
M'Fouilou (Bernard).

Mme Nitoumbi née Foulou (Jacqueline) ;

M. N'Sakala (Raymond) ;

Mme N'Tamba (Honorine) ;

MM. Satou (Henri) ;
Taty (Ernest-Gervais) ;
Tchivongo (Théophile) ;
Trigo Texeira (Ferdinand) ;
Daho (Jean) ;
Gouasso (Maurice) ;
Mafouta (Antoine) ;
Mankessi (Victor).

Pour le 4^e échelon, à 2 ans :

MM. Ignamout (Joseph-Armand) ;
Zoba (Alphonse) ;
Massamba (Zéphirin) ;
Abegouo (Jean).

Mme Balenda née Yaba (Julienne).

Boutandou (Jean-Hilaire) ;
Djimbi (André) ;
Dzaba (Mathieu) ;
Ebendja (Michel) ;
Ebo (Robert) ;
Etokabeka (Alphonse) ;

Mme Kimbékété (Justine) ;

M. Kimbembé (Sébastien) ;

M^{lle} Kouakoua (Clémence) ;

MM. Koubemba (Marcel) ;
Kouka (Fidèle) ;
Koutika (Anatole).

Mme Makita née Moukanou (Mariette).

MM. Mieré (Pascal) ;
N'Goulou (Martin) ;
N'Zingoula (Charles) ;
N'Zoutani (Donatien) ;
Okiéné (Daniel) ;
Ouampana (Edouard) ;
Penemé (Casimir) ;
Pion (Bernard) ;
Makoumbou (Gabriel) ;
Malonga (Bernard) ;
Miampika (Dominique).

Mme Oboa née Ambiero (Alexandrine).

MM. Ockamby (Grégoire B.) ;
Empoua (René) ;
Akouala (Daniel) ;
Ballianou (Jean-Pierre) ;
Bamfoumou (Alphonse) ;
Batalick (U. Pierre) ;

M^{lle} Bifouma (Anne-Marie) ;

Mme Bouanga (Joséphine) ;

MM. Bounsana (Georges) ;
Ebelondzi (Jacques) ;
Elabi (André) ;
Emfayoulou (Rigobert) ;

Mme Foundou née Loussikila (Suzane) ;
Fourga (Eugène) ;
Goma (Anatole) ;
Hémilembolo (J.-Pierre) ;
Ibarra (Lucien) ;
Itsouhou (Elie) ;
Kiang (Dieudonné) ;
Kimbadi (Marien) ;
Kimbidima (Simon) ;

Kombo (Félix) ;
 Loubayi (Germain) ;
 Makosso (Gabriel) ;
 Maouata (Benjamin) ;
 Mombo (Richard) ;
 N'Goko (François) ;
 N'Guékoua (Thomas) ;
 Niangoula (Raymond) ;
 N'Sounga (Philippe) ;
 Obamby (Alexandre) ;
 Okuya (Nicodème) ;
 Pilly (Grégoire) ;
 Samba-Diouf (Alphonse) ;
 Tsembani (Jean) ;
 Bibindas (Alphonse) ;
 Dangabo (Hervé) ;
 Essana-Bouli (Gilbert) ;
 Hibrabim (Charles) ;
 Kaba (Henri) ;
 Kironiny (Eugène) ;
 Koutsana (Léonard) ;
 Louvouezo (Gaston) ;
 Louzebimio (Daniel) ;
 Mabilia (Jeanson) ;
 Makosso (Marcel) ;
 Malonga (Jean-Paul) ;
 Malonga (Jacques) ;
 Mapala (Viclaire) ;
 Miékoumoutima (Antoine) ;
 Mouellé (Jean-Raymond) ;
 Moukassa (Adolphe) ;
 N'Gono (Jean) ;
 N'Gouolali (Félix) ;
 N'Guamba (Jacques) ;
 N'Semi (Esaïe) ;
 N'Zaou (Jean-François) ;
 Okuya (Charles) ;
 Osoa (Firmin) ;
 Poaty (Georges) ;
 Samba (Georges) ;
 Youlou (Michel) ;
 Olayi (Lambert).

Mme Pouélé -Tchimambou (Monique).

A 30 mois :

MM. Akiana (Gilbert-Joseph) ;
 Babassana (Emmanuel) ;
 Bikindou (Christophe) ;
 Ekyembé (Moïse) ;
 Embonza (Xavier) ;
 Gayono (Georges) ;
 Lounguikama (Guillaume) ;
 Massala (Moïse) ;
 Batchy-Tchissambou (Jean-Baptiste) ;
 Ganfina (Edouard) ;
 Houa (François) ;
 Kebouyoulou (Pierre) ;
 Kissita (Antoine) ;
 Koud (Joseph) ;
 Louika (Louis) ;
 Makosso (Jean-Christophe) ;
 Malanda (Edouard) ;
 Malonga (Adrien) ;
 Malonga (Basile) ;
 Mambou (Joseph) ;
 Maniongui (Jean-Paul) ;
 Massouéma (Rigobert) ;
 Mavoungou (Jean-Edouard) ;
 M'Bemba (Aaron) ;
 Moussoula (Jacques) ;
 N'Kouka (Jacques) ;
 Ondouo (Prosper) ;
 Tsokini (Séraphin) ;
 Zola (Edouard) ;
 Batsima (Auguste) ;
 Mouanga (Edouard) ;
 Okonzi (Firmin) ;
 Yebas (Roger) ;
 Itoua (Gérard).

Pour le 5^e échelon, à 2 ans :

MM. Banzoulou (Etienne) ;
 Goma (Félicien) ;
 Malonga (Firmin) ;
 Kitouka (Etienne) ;
 Tati (Jean-Philibert) ;
 Fina (Nicéphore) ;

Goma (Paul-Moïse) ;
 Makosso (Jérôme) ;
 Matingou (Paulin) ;
 Pambou (Paulin) ;
 Mouassa Dibi (Guy) ;
 Moyat (Victor) ;
 Ouassingou (André) ;
 Sita (Albert) ;
 M^{lle} Matingou (Marie).

A 30 mois :

MM. Guiembo (Victor) ;
 Mouanga (Daniel) ;
 Nakavoua (Alphonse-Alfred) ;
 Moussoki (Isidore) ;
 Mme M'Bemba née Zolobatantou (Yvonne).

Pour le 6^e échelon, à 2 ans :

Mme Niolaud née Miadeca (Berthe) ;
 M. N'Gayi (Ruben) ;
 M^{lle} Zinga (Odette).

Pour le 7^e échelon, à 2 ans :

MM. Malanda (François) ;
 Sissila (André) ;
 Taty (Jean-Pierre) ;
 Salabanzi (Jean) ;
 Sita (Gabriel).

HIERARCHIE II

Moniteurs

Pour le 2^e échelon, à 2 ans :

MM. Hollat (Daniel) ;
 Nanga-Nanga (Gaston) ;
 Sendé (Alexis) ;
 Oko (Emile) ;
 Ombena (Joseph) ;
 Tite (Paul) ;
 Ontsouka (Joseph) ;
 Amoua (Emmanuel) ;
 Dianionguéna (Gaston) ;
 Mmes. Eboué née Mabouolo (Thérèse) ;
 N'Doula-Kouanga (Brigitte) ;
 MM. Gangou (Sébastien) ;
 Kina (Philippe) ;
 Koubaka (Albert) ;
 N'Denga (Marcel) ;
 N'Ganga (Ambroise) ;
 N'Ganziami (Daniel) ;
 Okabandé (Emile) ;
 Toudi (Joachim) ;
 Boussita (Maurice) ;
 Emanou (Anatole) ;
 Otoungabéa (Auguste) ;
 Assoussa (Thomas) ;
 Bakoukoula (Albert) ;
 Banzoulou (Marc) ;
 Baouidikila (Pierre) ;
 Bassika (François) ;
 Batchi (Etienne) ;
 Batchi (Joseph) ;
 Boukaka (Joseph) ;
 Boussika (Antoine) ;
 Diabankana (François) ;
 Ivouga (Siméon) ;
 Ketty (Adrien) ;
 Kimpala (Philippe) ;
 Kouba (Joseph) ;
 Locko (Côme) ;
 Loemba (André) ;
 Loulendo (Isidore) ;
 Makosso (Léandre) ;
 Massamba (Joseph) ;
 Mavoungou (Benoit) ;
 Mavoungou (Jean) ;
 Mayouma (Etienne) ;
 M'Banzoulou ((Patrice) ;
 M'Bila (André) ;
 Motaba (David) ;
 Moukilou (Raphaël) ;
 Moussavou (Ferdinand) ;
 M'Poutou (Fidèle) ;
 N'Djila (Michel) ;
 N'Gackosso (André) ;
 N'Guenguima (Georges) ;

Obion (Bernard) ;
 Ossoula (Gaston) ;
 Tchicaya (Jean-Félix) ;
 Tchicaya (Marc).
 M^{lles}. Massinsa (Charlotte) ;
 Matsimouna (Marie-Thérèse) ;
 Dzellé (Anne) ;
 Bongo-Zoumba (Y.-Victoire) ;
 Galitsié (Elise) ;
 Miakouloubanzi (Germaine) ;
 Obomandjanga (Julienne).
 Mmes. Koumba née Moukengué (Germaine) ;
 Loko née Moutinou (Agnès).

A 30 mois :

MM. Lakouo (Jacques) ;
 Onouka (Jean-Maurice) ;
 Zoba (Jean) ;
 Ampilafa (Benjamin) ;
 Bangari (Joseph) ;
 Bassimas (Basile) ;
 Bassakimina (Moïse) ;
 Bitolo (Jérôme) ;
 Bitsindou (Jacques) ;
 Bizongo (Joseph) ;
 Damba (Daniel) ;
 Dzian (Emmanuel) ;
 Engambé (André) ;
 Kibini (Jean) ;
 Kifounia (Gabriel) ;
 Kimbatsa (Bernard) ;
 Kinengué (Joseph) ;
 Koumono-Tsabaka (François) ;
 N'Lemvo (Gaspard) ;
 Loembé (Léopold) ;
 Homé (Jean-Baptiste) ;
 Loukouzi (André) ;
 Mabiala (Gaston) ;
 Makiza (Joseph) ;
 Malanda (Aloyse) ;
 Mampouya (Martin) ;
 Mankou-Kibamba (Maurice) ;
 Massala (Pierre) ;
 Mayima (Jean-Claude) ;
 M'Ban (Bernard) ;
 M'Bemba (Michel) ;
 M'Boumba (Pascal) ;
 Mengobouth (Etienne) ;
 Miéré (Michel) ;
 Milandou (Romuald) ;
 Mounghonda (Gabriel) ;
 Mouniengué (Charles) ;
 N'Goulou (Pascal) ;
 N'Guébili (Marcel) ;
 Guédi (Luc) ;
 N'Kenko (André) ;
 Obami (Samuel) ;
 Okoumou (Norbert) ;
 Otta (René) ;
 Sita (Félix) ;
 Takani (Samuel) ;
 Taty (Jean-Louis) ;
 Louzala (Joseph) ;
 Kodia (Eugène) ;
 Andzouana (Théodore) ;
 M'Bemba (Henri) ;
 Bossa (Pierre) ;
 Dibala (Charles) ;
 Douvingou (Simon) ;
 Gondi (Damien) ;
 Kiamba (Félix) ;
 Kodia (Albert) ;
 Matondi (André) ;
 Matondo (Emmanuel) ;
 Mavounia (Henri) ;
 Mayekou (Antoine) ;
 M'Bemba (Gabriel) ;
 Milembolo (Aaron) ;
 M'Pika (Léonard) ;
 N'Goma (Faustn) ;
 N'Zamba (J.-Baptiste) ;
 Oko (Gaston) ;
 Pambou (Bernard) ;
 Yélisset (Raphaël).
 M^{lles}. Kianguébé (Hortense) ;
 N'Zikou M'By (Véronique) ;

Samba (Véronique) ;
 Soungui (Elisabeth) ;
 Toutoula (Benoite).
 Mmes. M'Banza née Biatsompa (Marie) ;
 Malonga née Mounzéné (Angélique).

Pour le 3^e échelon, à 2 ans :

MM. Bassarila (Paul) ;
 Moussambi (Célestin) ;
 Pour le 4^e échelon, à 2 ans :
 MM. Boumba (Louis-Marie) ;
 Kinzonzi (Albert) ;
 Kouamoussou (Jos.) ;
 Malanda (Blaise) ;
 Missié (Jean-Pierre) ;
 Kifouani (Eugène) ;
 Kikondo (Jean-Pierre) ;
 Kinanga (Joseph) ;
 Lountala (Testome) ;
 Mabika (Samuel) ;
 Massengo (Joseph) ;
 Mayétéla (Paul) ;
 Mioko (Félix) ;
 Mountou (Bernard) ;
 Vouakanitou (Ange) ;
 Onka (François) ;
 Dinga (Vincent de Paul) ;
 Elenga (André) ;
 Fouiti (Noël) ;
 Matingou (Romuald) ;
 N'Gakosso (Adolphe) ;
 N'Za (Edouard) ;
 Okombi (Anatole) ;
 Okula (Maurice) ;
 Opu (Andrien).
 M^{lles}. N'Zengolo (Bernadette) ;
 Milongo (Jeanne) ;
 N'Samy (Véronique).

A 30 mois :

M^{lles}. Baboté (Christine) ;
 Babouna (Suzanne) ;
 Zengomona (Hélène).
 Mmes. Kaoudi née Mabouéta (Gertrude) ;
 Kondamambou née Matondo (Jacqueline) ;
 Tchicaya (Félix) née Beka-Beka (Honorine).
 MM. Odzassari-Akamanélé (Pierre) ;
 Gwadi (Gérard) ;
 Kilendo (Emile) ;
 Massoumou (Charles) ;
 Mantsiété (Joseph) ;
 Mikoungui (Appolinaire) ;
 N'Goulou (François) ;
 N'Kouka (Gérard) ;
 N'Zaba (François) ;
 Akomo (Barthélemy) ;
 Alczo (Jean) ;
 Ibouanga (Pierre) ;
 Kidzié (Simon) ;
 Kinkoudi (Auguste) ;
 Makosso (Antonin).

Pour le 5^e échelon, à 2 ans :

MM. Mouniengué (Marc) ;
 Mounkala (Joseph) ;
 M'Boussa (Maurice) ;
 Ambou (Thomas) ;
 Ikouna (Jean-Norbert) ;
 Koubouila (Ange) ;
 Macaya (Jean-Didier) ;
 Mouko (Adrien) ;
 Mounoua (Marcel) ;
 Gambié (Charles).
 Mmes. Mabassi née Biyeléssa (Albertine) ;
 Mabiala née Santou (Céline).

A 30 mois :

MM. Tati (Célestin) ;
 M'Bemba (Félix) ;
 Milandila (Samuel) ;
 Moutima (Charles) ;
 N'Zoungani (Auguste) ;
 M'Pika (François) ;
 Kaya (Alphonse) ;

M'Bemba (André) ;
N'Zonzi (Jacques).
Mmes. Hombessa née Dona (Augustine) ;
M'Fouka née M'Bongolo (Céline).
M^{lle}. Loutaya (Antoinette).

Pour le 6^e échelon, à 2 ans :

MM. Bayoungou (M.) ;
Fouti (Martial) ;
Massengo (Gaston) ;
Mougani (Etienne) ;
N'Koukou (Dominique) ;
Teckessé (Pierre) ;
Kodia (Basile) ;
N'Dala (Joël) ;
N'Siensié (Jacques) ;
N'Zalakanda (Jean) ;
Tsemou (Albert).
Mme Foufoundou née M'Boko (Antoinette).
M^{lle} N'Gouah (Claude).

A 30 mois :

MM. N'Gamouyi (Raphaël) ;
Okamba (Lambert).

Pour le 7^e échelon, à 2 ans :

MM. Mouanga (Jean) ;
Allakoua (Antoine) ;
Bizitou (Paul) ;
Diamonéka (Abraham) ;
Kodia (Albert) ;
M'Vouenzé (Côme) ;
Bakamba (Albert) ;
Milandou (Marie-Joseph) ;
Bangui (Emmanuel) ;
Biyeri (Georges) ;
Dihoulou (Noël) ;
Kiyindou (Joseph) ;
Londé (Emmanuel) ;
Mahoungou (Faustin) ;
Maniongui (Antoine) ;
Mayitoukou (Fidèle) ;
M'Bassi (Victor) ;
N'Sangou (Josué) ;
Passy (François) ;
Bakala (Joseph) ;
Batina (André) ;
Gombouka (Joseph) ;
Kabat (Auguste) ;
Koubemba (Arsène) ;
Mandounou (Victor) ;
Megot (Gustave) ;
Missamou (Pierre) ;
M'Vila (Louis) ;
N'Koukou (Jacques) ;
Okouangué (Sylvain) ;
Vouakouanitou Samba (Fidèle) ;
Mmes. Zoba née Mantot (Jeanne) ;
Bouyou-Tambou (Marie-Madeleine) ;
Matongo née M'Péné (Pauline) ;
N'Koukou née Moutombo (Céline).

A 30 mois :

MM. Gombessa (Etienne) ;
Kidzoua (Samuel) ;
Loko (Mathias) ;
Loubaki (Auguste) ;
Malonga (Jean) ;
M'Bota (Florent) ;
Moungagna (Auguste) ;
Nyamba (Simon) ;
Nyanga (Valentin) ;
Ouamba (Paul) ;
Baky-Bazounga (Raphaël) ;
Bounga (Anselme) ;
Madassou (Godeffroy) ;
Massamba (Paul).

Pour le 8^e échelon, à 2 ans :

MM. M'Bemba (Dominique) ;
N'Koukou (Pierre) ;
Souékolo (Edouard) ;
Miakakéla (Joseph) ;
Biyélékessa (Boniface) ;
Korila (Joachim) ;
Matsima (Michel) ;
Nombo (Hilaire) ;

Boudzoumou (Antoine) ;
N'Koukou (Philippe).
Mme M'Bemba née Louzolo (Véronique).

A 30 mois :

MM. Boaka (Honoré) ;
Kalla (Emile) ;
Mouanda (Marcel) ;
Moussoungou (Joseph).

Pour le 9^e échelon, à 2 ans :

MM. Banzouzi (Raphaël) ;
M'Bemba (Bernard) ;
M'Piaka (François) ;
Mokono (Georges) ;
Dibakala (Raphaël) ;
Malonga (Aser) ;
Moussounou (Nicolas) ;
N'Goma (Antoine) ;
N'Koukou (Louis) ;
Kinanga-Foula (Joseph) ;
Ouello (Hyacinthe) ;
Ova (Marcel) ;
Omoali (David) ;

A 30 mois :

MM. Nyongo (Georges) ;
Iwandza (Andronic) ;
Pangou (Emile) ;
Youdi (Ferdinand).

Art. 2. — Avanceront en conséquence à l'ancienneté, à 3 ans.

CATEGORIE D

HIÉRARCHIE I

Moniteurs-supérieurs

Pour le 2^e échelon :

M. Gakosso (Benjamin).
Mme Khono née Massamba (Albertine).
MM. Maloto (Antoine) ;
N'Gongo (Joseph) ;
Bafouidi-Tsoni (Alphonse) ;
Tsiélako (Médard) ;
Abandzounou (Pierre-E.) ;
Doudi (Joseph) ;
Galouo (Pierre) ;
Loumbou (Vincent) ;
Mafouta (Simon) ;
Tomadiatounga (Thomas).
Mmes. Akoundzi née Kibhat (Rose) ;
Boukoulou née N'Soni (Henriette).
M^{lle} Kabi (Pauline).

Pour le 3^e échelon :

MM. Fouo (Lin) ;
Matingou (Luc) ;
Okomby (Aloyse) ;
Samba (Alphonse-Daudet) ;
Elanga (Sébastien) ;
Gandou (Nestor) ;
Mabiala (Emmanuel) ;
Mouissi (Nazaire) ;
Gantsiala (André) ;
Goma (Prosper) ;
Lenguédia (Firmin) ;
Oko (Albert).

Pour le 4^e échelon :

MM. Bazoungoula (Louis) ;
Bolat (Félix) ;
Ilets (Rigobert) ;
Kibinda (Patrice) ;
Koutika (Albert) ;
M'Boumba (Antoine) ;
M'Bangoumouna (Raphaël) ;
Londé-Bibila (Marcel) ;
Samba-Bandza (Maurice).

HIÉRARCHIE II

Moniteurs

Pour le 2^e échelon :

MM. Atana (Antoine) ;
Makita (Philippe) ;

Odzébé (Eugène) ;
 Taty-Bissona (Raphaël) ;
 Tewené (François) ;
 Yendé (Emmanuel) ;
 N'Goko-Yowani (Luc) ;
 Doumba (Edouard) ;
 N'Gouma (Aloyse) ;
 Oko (Georges) ;
 Signa (Benjamin) ;
 Bassanti (Paul) ;
 Batchi (Jean-Pierre) ;
 Batoumba (J.-Célestin) ;
 Bayonne (Alphonse) ;
 Biahomba (Simon) ;
 M'Bakou (Norbert) ;
 M'Boukou (André D.) ;
 Moukolo (Auguste) ;
 Moukiki (Colbert) ;
 Moukolo (Auguste) ;
 N'Djeyi (Romain) ;
 N'Goutou (Valentin) ;
 Tchicayat (Laurent) ;
 N'Douna (Paul) ;
 Mme Moanda née Onanga (Monique).
 M^{lles}. Mayoukou (Pauline) ;
 Miambanzila (Thérèse) ;
 Mampolo (Pascaline) .

Pour le 4^e échelon :

MM. Mouyoki (Emmanuel) ;
 Fabiyengui (Michel) ;
 Loubassou (Raphaël) ;
 Mahouata (Dominique) ;
 N'Tambassani (Grégoire) ;
 Tiébo (Albin) ;
 Youndouka (Jean-Célestin).

Pour le 5^e échelon :

MM. N'Goma (Gabriel) ;
 Kiyindou (André) ;
 M^{lle} Kouakoua (Jeannette).

Pour le 7^e échelon :

MM. Maboma-Yoka (Bernard) ;
 Loulendo (Jean-Pierre) ;
 N'Ganga (Pascal) ;
 N'Zaba (Barthélemy).

— Par arrêté n° 3667 du 30 août 1969, sont et demeurent retirées les dispositions de l'arrêté n° 5165/EN-DGE du 24 décembre 1966 portant inscription des fonctionnaires des cadres de la catégorie D, de l'enseignement au tableau d'avancement au titre de l'année 1966 en ce qui concerne M. Makoumbou (Camille), moniteur-supérieur de 3^e échelon.

— Par arrêté n° 3090 du 18 juillet 1969, sont promus aux échelons ci-après à 3 ans du titre de l'année 1968 les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, des services sociaux (enseignement) de la République du Congo dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant.

HIÉRARCHIE I

Moniteurs supérieurs

Au 3^e échelon :

M. Mouissi (Nazaïre), pour compter du 8 janvier 1969

Au 4^e échelon :

MM. M'Bangoumouna (Raphaël) ;
 Samba-Banza (Maurice), pour compter du 1^{er} janvier 1969.

HIÉRARCHIE I

Moniteur

Au 7^e échelon :

M. Loulendo (Jean-Pierre), pour compter du 1^{er} janvier 1969.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3091 eu 18 juillet 1969, sont promus à 3 ans aux échelons ci-après au titre de l'année 1968, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, des services sociaux (enseignement) dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant :

HIÉRARCHIE I

Moniteurs-supérieurs

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} octobre 1969 :

M. Gakosso (Benjamin) ;
 Mme Khono née Massamba (Albertine) ;
 MM. Maloto (Antoine) ;
 N'Gongo (Joseph) ;
 Bafouidi-Tsoni (Alphonse) ;
 Tsiélako (Medard) ;
 Abandzounou (Pierre-E.) ;
 Doudi (Joseph) ;
 Loumbou (Vincent) ;
 Galou (Pierre) ;
 Mafouta (Simon) ;
 Tomadiatounga (Thomas).
 Mmes. Akoundzi née Kibhat (Rose) ;
 Boukoulou née N'Soni (Henriette).
 M^{lle} Kabi (Pauline).

Au 3^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

MM. Fouo (Lin) ;
 Matingou (Luc) ;
 Elenga (Sébastien) .
 Samba (Daudet), pour compter du 12 décembre 1969.
 Mabilia (Emmanuel), pour compter du 1^{er}-7-1969.

Pour compter du 1^{er} octobre 1969 :

MM. Okomby (Aloyse) ;
 Gandou (Nestor) ;
 Gantsiala (André) ;
 Goma (Prosper) ;
 Lenguédia (Firmin) ;
 Oko (Albert).

Au 4^e échelon pour compter du 1^{er} juillet 1969 :

MM. Bazoungoula (Louis) ;
 Bolat (Félix) ;
 Ietsi (Rigobert) ;
 Kibinda (Patrice) ;
 Koutika (Albert) ;

Pour compter du 11 Juillet 1969 :

M'Boumba (Antoine) ;
 Londé-Bibila (Marcel).

HIÉRARCHIE II

Moniteurs

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} octobre 1969 :

MM. Atana (Antoine) ;
 Makita (Philippe) ;
 Odzébé (Eugène) ;
 Taty-Bissona (Raphaël) ;
 Tewené (François) ;
 Yendé (Emmanuel) ;
 N'Goko-Yowani (Lucien) ;
 Doumba (Edouard) ;
 N'Gouma (Aloyse) ;
 Oko (Georges) ;
 Signa (Benjamin) ;
 Bassanti (Paul) ;
 Bacthi (Jean-Pierre) ;
 Batoumba (J.-Célestin) ;
 Bayonne (Alphonse) ;
 Biahomba (Simon) ;
 M'Bakou (Norbert) ;
 M'Boukou (André) ;
 Moukiki (Colbert) ;
 Moukolo (Auguste) ;
 N'Djeyi (Romain) ;
 N'Goutou (Valentin) ;
 Tchicayat (Laurent) ;
 N'Douna (Paul).

Mme Moanda née Onanga (Monique).
 M^{lles}. Mayoukou (Pauline) ;
 Miambanzila (Thérèse) ;
 Mampolo (Pascaline).

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

MM. Mouyoki (Emmanuel) ;

Fabiyengui (Michel) ;
Loubassou (Raphaël) ;
N'Tambassani (Grégoire) ;
Tiébo (Albin) ;
Youndouka (Jean-Célestin).

M. Mahouata (Dominique), pour compter du 1^{er} octobre 1969.

Au 5^e échelon, pour compter du 1^{er} octobre 1969 :

MM. N'Goma (Gabriel) ;
Koumba (Antoine).

M. Kiyindou (André), pour compter du 1^{er} avril 1969.

M^{lle} Kouakoua (Jeannette), pour compter du 1^{er} juillet 1969.

Au 7^e échelon, pour compter du 1^{er} octobre 1969 :

MM. N'Ganga (Pascal) ;
N'Zaba (Barthélemy).

M. Maboma (Bernard), pour compter du 1^{er} avril 1969.

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3092 du 18 juillet 1969, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1968, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, des services sociaux (enseignement) dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant.

HIERARCHIE I

Moniteurs-supérieure

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

MM. Bitsindou (Emmanuel) ;
Bouéboué (Gabriel) ;
Dibala (Maurice) ;
Douniama (Jean) ;
Etoua (Victor) ;
Houandimana (Jean-Claude) ;
Ibarango (Constant) ;
M'Bansali (Florent) ;
M'Voumby (Lazare-Florent) ;
M'Boumba (Pascal) ;
Miayoka (Michel) ;
Mouviohi (Frédéric) ;
N'Diri (Ernest) ;
N'Tsali (Eugène) ;
N'Goyi (Faustin) ;
Ossina (Norbert) ;
Tsiba (Ernest) ;
Dandou (Emmanuel) ;
Mabassi (Léonard) ;
Aboudou-Ramanou (Emmanuel) ;
Délika (Jean) ;
Massengo (Hervé) ;
M'Bouani (Gabriel) ;
N'Guimbi (Jean-Philippe) ;
Pangou (Modeste) ;
Patha (Fernand) ;
Samba (Denis) ;
Wando (Casimir) ;
Zoungou (Joseph).

Mmes. Ipepet née Mognoli (Blanche) ;
Taty née Malalou (Victorine) ;
Mackita née Gambanikoua (Simone) ;
Milembolo née M'Passi (Germaine) ;
Nombo née Castador (Augustine) ;

M^{lles} M'Foumou (Adèle) ;
N'Gantsié (Narcienne) ;
Moussounda (Philomène).

Au 3^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

Mme Bagamboula née N'Talou (Anne) ;
M^{lle}. Bagamboula (Jeannette).

MM. Balendé (Jean-Pierre) ;
Kingouari (Jean-Pierre) ;
Mahoungou (Emile) ;
Mambou (Gabriel) ;
Mampassi (Jean-Théophile) ;
Mandoum (Louis) ;
Mangouoni (Dominique) ;

M^{lle} Matoko (Elisabeth) ;
MM. Moumbossi (Modeste) ;
Moyèn (Gaston) ;
Oudou (Edouard) ;
Ondongo (Louis) ;

Mme Kinzonzi née N'Zoé (Bernadette) ;

MM. Makéla (Pascal) ;
Maoumouka (Antoine) ;
Mayéla (Alphonse) ;
Mayouma (Jean-Marie) ;
M'Fouilou (Bernard) ;
Mme. N'Tamba (Honorine).

MM. Tchivongo (Théophile) ;

Trigo-Teixeira (Ferdinand) ;

Mafouta (Antoine) ;

Mankessi (Victor).

Au 4^e échelon :

M. Mouanga (Edouard), pour compter du 1^{er} avril 1969.

Au 5^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

MM. Mouanga (Daniel) ;

Moussoki (Isidore).

Mme M'Bemba née Zolobatantou (Yvonne).

HIERARCHIE II

Moniteurs

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

MM. Lakoua (Jacques) ;
Onouka (Jean-Maurice) ;
Zoba (Jean) ;
Ampilafa (Benjamin) ;
Bangadi (Joseph) ;
Bassimas (Basile) ;
Bassakimina (Moïse) ;
Bitolo (Jérôme) ;
Bitsindou (Jacques) ;
Bizongo (Joseph) ;
Damba (Daniel) ;
Dzian (Emmanuel) ;
Engambé (André) ;
Kibini (Jean) ;
Kifounia (Gabriel) ;
Kimbatsa (Bernard) ;
Kinengué (Joseph) ;
Koumono-Tsabaka (François) ;
N'Lemvo (Gaspard) ;
Loembé (Léopold) ;
Home (Jean-Baptiste) ;
Loukouzi (André) ;
Mabiala (Gaston) ;
Makiza (Joseph) ;
Malanda (Aloyse) ;
Mampouya (Martin) ;
Mankou-Kibamba (Maurice) ;
Massala (Pierre) ;
Mayima (Jean-Claude) ;
M'Ban (Bernard) ;
M'Bemba (Michel) ;
HM'Boumba (Pascal) ;
Mengobouth (Etienne) ;
Miéré (Michel) ;
Milandou (Romuald) ;
Moungonda (Gabriel) ;
Mouniengué (Charles) ;
N'Goulou (Pascal) ;
N'Guébili (Marcel) ;
N'Guédi (Luc) ;
N'Kenko (André) ;
Obami (Samuel) ;
Okoumou (Norbert) ;
Otta (René) ;
Sita (Félix) ;
Takani (Samuel) ;
Taty (Jean-Louis).

M^{lles} Kianguébéné (Hortense) ;
N'Zikou-M'By (Véronique) ;
Samba (Véronique) ;
Soungui (Elisabeth) ;
Toutoula (Benoite).
Toutoula (Benoite).

Mmes M'Banza née Biantsonpa (Marie) ;
Malonga née Mounzénzé.

MM. Louzala (Joseph) ;
N'Kodia (Eugène) ;
Andzouana (Théodore) ;
M'Bemba (Henri) ;
Bossa (Pierre) ;
Dibala (Charles) ;

Douvingou (Simon) ;
 Gondi (Damien) ;
 Kiamba (Félix) ;
 Kodia (Albert) ;
 Matondi (André) ;
 Matondo (Emmanuel) ;
 Mavounia (Henri) ;
 Mayekou (Antoine) ;
 M'Bemba (Gabriel) ;
 Milembolo (Aaron) ;
 M'Pika (Léonard) ;
 N'Goma (Faustin) ;
 N'Zamba (Jean-Baptiste) ;
 Oko (Gaston) ;
 Pambou (Bernard) ;
 Yélisset (Raphaël).

Au 4^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

M. Kilendo (Emile) ;
 Mme Kondamambou née Matondo (Jacqueline) ;
 MM. Massoumou (Charles) ;
 Mantsiété (Joseph) ;
 N'Kouka (Gérard).
 M^{lle} Zengomona (Hélène) .
 MM. Ibouanga (Pierre) ;
 Kidzié (Simon) ;
 Kinkoudi (Auguste) ;
 N'Kouka (Gérard).

Au 5^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

M. Tati (Célestin) ;
 Mme Hombessa née Dona (Augustine) ;
 MM. Milandila (Samuel) ;
 N'Zoungani (Auguste) ;
 Kaya (Alphonse) ;
 N'Zonzi (Jacques).
 Moutima (Charles), pour compter du 9 mai 1969.

Au 6^e échelon

M. N'Gamouyi (Raphaël), pour compter du 1^{er} avril 1969.

Au 7^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

MM. Loubaki (Auguste) ;
 Nyanga (Valentin) ;
 Bouanga (Anselme) ;
 Massamba (Paul).

Au 8^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

MM. Boaka (Honoré) ;
 Mouanda (Marcel).

Au 9^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1969 :

MM. Nyongo (Georges) ;
 Iwandza (Andronic) ;
 Pangou (Emile).

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3094 du 18 juillet 1969, sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1968, les fonctionnaires des cadres de la catégorie D, des services sociaux (enseignement) de la République du Congo dont les noms suivent ; ACC et RSMC : néant :

HIÉRARCHIE I

Moniteurs-supérieurs

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} octobre 1968 :

M. Loungui (Joseph) ;
 Mme Tchikanda née M'Bissi (Marie-Caroline) ;
 MM. Foula (Joseph) ;
 Makoka (Jean-Louis) ;
 M'Boungou (Etienne) ;
 M. Tati (Roger), pour compter du 25 septembre 1968.

Au 3^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1968 :

MM. Mawandza (Gabriel) ;
 N'Toh (Joseph) ;
 Bassidi (Adolphe) ;
 Bouanga (Jean-Paul) ;
 Koud (Maurice) ;
 Mouanda (Jérémie) ;

M^{lle} M'Polo (M.-Monique) ;
 MM. N'Kanza (Samuel) ;
 Akanaty (Gaston) ;
 M^{lle} Milandou (Jeanne) ;
 Mme Samba née Akoubo (Augustine) ;
 M. N'Sakala (Raymond).

Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :

MM. Angolo (Pascal) ;
 Bioka (Philippe) ;
 Mme Bollo née Gomez (Rachel) ;
 MM. Etokabéka (Firmin) ;
 Moubembé (Albert) ;
 Tiendji (François) ;
 Boumba (Jean-Claude) ;
 Matongo (Marcel) ;
 Mme Odicky (Madeleine) ;
 M. Bidilou (André) ;
 Mme Gamassa née M'Boumba (Elise-Thérèse) ;
 MM. Goma-N'Ganga (Albert) ;
 Malonga (Antoine) ;
 Massika (Marcel) ;
 Mounzéo-Makaya (Victor) ;
 Okoko (Mathieu) ;
 Ossoa (Antoine) ;
 Tchicaya (Paul) ;
 Tiakou (Paul) ;
 Diangouaya (Gabriel) ;
 M^{lle} Loufoukou (Monique) ;
 M. Massamouna (Simon) ;
 M^{lles} Okolinayo (Eugénie) ;
 Makosso (E. Léonie) ;
 Mmes. M'Bongo-Poatsango (Pauline) ;
 Okotaka née Mouatsoni (Victorine) ;
 MM. Youdi (Etienne) ;
 Bassota (Pascal) ;
 Koumba (Jean-Marie) ;
 Magnoungou (J.-Félix) ;
 Satou (Henri-Trouet) ;
 Taty (Ernest-Gervais) ;
 Daho (Jean) ;
 Gouasso (Maurice) ;
 Mme Nitoumbi née Foulou (Jacqueline).

MM. Goma (Martin), pour compter du 1^{er} février 1968 ;
 Biabia (Alphonse), pour compter du 8 juillet 1968

Au 4^e échelon, pour compter du 11 janvier 1968 :

MM. Olayi (Lambert) ;
 Ignamout (Joseph-Armand) ;
 Massamba (Zéphirin) ;
 Abegouo (Jean) ;
 Mme Balenda née Yaba (Julienne) ;
 MM. Boutandou (Jean-Hilaire) ;
 Ebo (Robert) ;

Pour compter du 1^{er} janvier 1968

Zoba (Alphonse),
 Dzaba (Mathieu),
 Djimbi (André), pour compter du 11 octobre 1968

Pour compter du 11 juillet 1968 :

MM. Ebendja (Michel) ;
 Etokabéka (Alphonse) ;
 Mme Kimbékété (Justine) ;
 M. Kimbembe (Sébastien) ;
 M^{lle} Kouakoua (Clémence) ;
 M. Zingoula (Charles).

Pour compter du 11 janvier 1968 :

MM. Koubemba (Marcel) ;
 Kouka (Fidèle) ;
 Mme Makita née Moukanou (Mariette) .

Pour compter du 1^{er} juillet 1968 :

MM. Miéré (Pascal) ;
 N'Goulou (Martin).

Pour compter du 11 janvier 1968 :

MM. Zoutani (Donatien) ;
 Okiéné (Daniel) ;
 Ouampana (Edouard) ;
 Miampika (Dominique) ;
 Mme Oboa née Ambiéro (Alexandrine).

Pour compter du 1^{er} janvier 1968 :

MM. Pénémé (Casimir) ;

- Pion (Bernard) ;
Malonga (Bernard) ;
Ockamby (Grégoire) ;
Empoua (René) ;
Ballianou (Jean-Pierre).
Akouala (Daniel), pour compter du 11 janvier 1968
- Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :
- MM. Koutika (Anatole) ;
Bamfoumou (Alphonse).
- Pour compter du 11 janvier 1968 :
- MM. Batalick (U.-Pierre) ;
Bifouma (Anne-Marie-Charlotte).
- Pour compter du 11 juillet 1968 ;
- Mme Bouanga (Josephine),
M. Ebelondzi (Jacques),
Pour compter du 1^{er} juillet 1968 ;
- MM. Bounsana (Georges),
Elabi (André),
Pour compter du 11 janvier 1968 ;
- Emfayoulou (Rigobert),
Mme Foundou née Loussikila (Suzanne),
MM. Goma (Anatole) ;
Itsouhou (Elie),
Kombo (Félix),
Loubayi (Germain), pour compter du 11-7-68 ;
Itoua (Gérard), pour compter du 11 janvier 1969 ;
- Pour compter du 11 juillet 1968 ;
- MM. Fourga (Eugène),
Hémilembolo (J.-Pierre),
Ibarra (Lucien),
Kiang (Dieudonné), pour compter du 24 janvier 1968 ;
- Pour compter du 1^{er} octobre 1968 ;
- Kiambadi (Marien),
Kimbidima (Simon),
Pour compter du 1^{er} juillet 1968 :
- MM. Makosso (Gabriel) ;
Maouata (Benjamin).
- Pour compter du 11 janvier 1968 :
- MM. Mombo (Richard) ;
N'Goko (François) ;
- Pour compter du 11 juillet 1968 ;
- N'Guékoua (Thomas),
N'Sounga (Philippe),
Niangoula (Raymond), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;
Obamby (Alexandre), pour compter du 11 janvier 1968.
- Pour compter du 11 juillet 1968 :
- MM. Okuya (Nicodème) ;
Pilly (Grégoire) ;
Samba (Alphonse-Diouf) ;
Tsembani (Jean) ;
Dangabo (Hervé) ;
Hibrahim (Charles).
Bibindas), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;
Essana-Bouli (Gilbert), pour compter du 11 janvier 1968 ;
- Pour compter du 11 janvier 1968 :
- MM. Kaba (Henri) ;
Kioroniny (Eugène).
- Pour compter du 11 juillet 1968 :
- MM. Koutsana (Léonard) ;
Louvouezo (Gaston) ;
Louzébimio (Daniel), pour compter du 11 janvier 1968 ;
Mabiala (Jeanson), pour compter du 1^{er} octobre 1968 ;
Makosso (Marcel), pour compter du 11 juillet 1968 ;
- Pour compter du 11 janvier 1968 :
- MM. Malonga (Jean-Paul) ;
Malonga (Jacques) ;
- Miékoumoutima (Antoine) ;
Moukassa (Adolphe).
- Pour compter du 11 juillet 1968 :
- MM. Mapala (Viclaire) ;
Mouellé (Jean-Raymon) ;
N'Gono (Jean), pour compter du 1^{er} juillet 1968 ;
- Pour compter du 11 janvier 1968 :
- MM. N'Gouolali (Félix) ;
N'Guamba (Jacques) ;
N'Semi (Esaïe) ;
Okuya (Charles) ;
Ossoa (Firmin) ;
Poaty (Georges) ;
Samba (Georges) ;
N'Zaou (Jean-François), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;
- Mme Pouélé-Tchimambou (Monique), pour compter du 11 juillet 1968 ;
Youlou (Michel), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;
Embonza (Xavier), pour compter du 1^{er} janvier 1969 ;
Gayono (Georges), pour compter du 11 juillet 1968 ;
Massala (Moïse), pour compter du 1^{er} janvier 1969.
- Pour compter du 11 janvier 1969 :
- MM. Akiana (Gilbert-Joseph) ;
Babassana (Emmanuel) ;
Bikindou (Christophe) ;
Ekyembé (Moïse).
- Pour compter du 11 juillet 1968 :
- MM. Gayono (Georges) ;
Lounguikama (Guillaume).
- Pour compter du 11 janvier 1969 :
- MM. Batches-Tchissambou (Jean-Baptiste) ;
Ganfina (Edouard) ;
Kebouyoulou (Pierre) ;
Kissita (Antoine) ;
Koud Joseph) ;
Louika (Louis).
Ihoua (François), pour compter du 1^{er} janvier 1969 ;
Makosso (Jean-Christophe), pour compter du 1^{er} juillet 1968 ;
Malonga (Adrien), pour compter du 1^{er} janvier 1969
Malonga (Basile), pour compter du 1^{er} octobre 1968
- Pour compter du 11 janvier 1969 :
- MM. Malanda (Edouard) ;
Mambou (Joseph) ;
Maniongui (Jean-Paul) ;
Massouéma (Rigobert), pour compter du 1^{er} juillet 1968 ;
Mavoungou (Jean-Edouard), pour compter du 1^{er} janvier 1969.
- Pour compter du 11 juillet 1968 :
- MM. M'Bemba (Aaron) ;
Moussoula (Jacques) ;
Ondouo (Prosper) ;
Okonzi (Firmin) ;
- Pour compter du 11 janvier 1969 :
- MM. N'Kouka (Jacques) ;
Tsokini (Séraphin) ;
Zola (Edouard) ;
Bantsimba (Auguste).
Yebas (Roger), pour compter du 1^{er} juillet 1968.
- Au 5^e échelon
- Pour compter du 1^{er} janvier 1968 :
- MM. Banzoulou (Etienne) ;
Goma (Félicien) ;
Kitouka (Etienne) ;
Fina (Nicéphore) ;
Makosso (Jérôme) ;
Pambou (Paulin) ;
Moyat (Victor) ;
- Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :
- MM. Malonga (Firmin) ;
Tati (Jean-Philibert) ;
Sita (Albert) ;

Guiembo (Victor), pour compter du 10 octobre 1968 ;
 Nakavoua (Alphonse), pour compter du 1^{er} /10 /1968 ;
 Goma (Paul-Moïse), pour compter du 1^{er} avril 1968 ;
 Mme Matingou (Marie), pour compter du 1^{er} juillet 1968 ;

Pour compter du 1^{er} avril 1968 :

MM. Mouassa-Dibi (Guy) ;
 Ouassingou (André).

Au 6^e échelon :

Mme Niolaud née Miadeca (Berthe), pour compter du 27 mars 1968 ;

M. N'Gayi (Ruben), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;
 M^{lle} Zinga (Odette), pour compter du 28 mars 1968.

Au 7^e échelon :

MM. Malanda (François), pour compter du 1^{er} avril 1968 ;
 Sissila (André), pour compter du 1^{er} juillet 1968 ;
 Taty (Jean-Pierre), pour compter du 1^{er} avril 1968 ;
 Salabanzi (Jean), pour compter du 1^{er} octobre 1968 ;
 Sita (Gabriel), pour compter du 1^{er} avril 1968.

HIERARCHIE II

Moniteurs

Au 2^e échelon :

Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :

MM. Hollat (Daniel) ;
 Nanga-Nanga (Gaston) ;
 N'Sendé (Alexis) ;
 Oko (Emile) ;
 Ombena (Joseph) ;
 Tité (Paul) ;
 Ontsouka (Joseph) ;
 Amoua (Emmanuel) ;
 Dianionguena (Gaston).
 Mme Eboué née Mabouolo (Thérèse).
 M. Gangou (Sébastien) ;
 Mme N'Doula-Kounga (Brigitte) ;
 MM. Kina (Philippe) ;
 Koubaka (Albert).
 M^{lles} Massinsa (Charlotte) ;
 Matsimouna (Marie-Th.) ;
 MM. N'Denga (Marcel) ;
 N'Ganga (Ambroise) ;
 N'Gansiami (Daniel) ;
 Okabandé (Emile) ;
 Toudi (Joachim) ;
 Boussita (Maurice) ;
 M^{lle} Dzellé (Anne) ;
 MM. Emanou (Anatole) ;
 Otoungabéa (Aug.) ;
 Assoussa (Thomas) ;
 Bakoukoulou (Albert) ;
 Banzoulou (Marc) ;
 Baouidikila (Pierre) ;
 Bassika (François) ;
 Batchi (Etienne) ;
 Batchi (Joseph) ;
 M^{lle} Bongo-Zoumba (Y.-Victoire) ;
 MM. Boukaka (Joseph) ;
 Boussika (Antoine) ;
 Diabankana (François).
 M^{lle} Galigtsié (Elise) ;
 MM. Ivouga (Siméon) ;
 Ketty (Adrien) ;
 Kimpala (Philippe) ;
 Kouba (Joseph).
 Mme Koumba née Moukengué (Germaine) ;
 MM. Locko (Côme) ;
 Loemba (André) ;
 Mme Loko née Moutinou (Agnès) ;
 MM. Loulendo (Isidore) ;
 Makosso (Léandre) ;
 Massamba (Joseph) ;
 Mavoungou (Benott) ;
 Mavoungou (Jean) ;
 Mayouma (Etienne) ;
 M'Banzoulou (Patrice) ;
 M'Bila (André) ;
 M^{lle} Miakaloubanzi (Germaine) ;
 MM. Mayoba (David) ;
 Moukilou (Raphaël) ;
 Moussavou (Ferdinand) ;
 M'Poutou (Fidèle) ;
 N'Djila (Michel) ;

N'Gakosso (André) ;
 N'Guenguima (Georges) ;
 Obion (Bernard) ;
 M^{lle} Obomandjanga (Julienne).
 MM. Tchicaya (Jean-Félix) ;
 Tchicaya (Marc) ;
 Ossoula (Gaston), pour compter du 1^{er} janvier 1969.

Au 3^e échelon :

MM. Bassarila (Paul), pour compter du 1^{er} avril 1968 ;
 Moussambi (Célestin), pour compter du 1^{er} janvier 1968.

Au 4^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1968 :

MM. Boumba (Louis-Marie) ;
 Kinzonzi (Albert) ;
 Kouamoussou (Joseph) ;
 Kifouani (Eugène) ;
 Lountala (Testome) ;
 Mabika (Samuel) ;
 Mayetela (Paul) ;
 Mioko (Félix) ;
 Vouakouanitou (Ange) ;
 M^{lle} N'Zengolo (Bernadette) ;

Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :

MM. Malanda (Blaise) ;
 Missié (Pierre) ;
 Kikondo (Jean-Pierre) ;
 Kinanga (Joseph) ;
 Massengo (Joseph) ;
 Mountou (Bernard).
 Onka (François).

Pour compter du 1^{er} avril 1968 :

MM. Dinga (Vincent-de-Paul) ;
 Elenga (André) ;
 Fouiti (Noël) ;
 N'Gakosso (Adolphe).
 M^{lle} N'Samy (Véronique).
 Mme Milongo (Jeanne), pour compter du 16 mars 1968.

Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :

MM. Matingou (Romuald) ;
 N'Za (Edouard) ;
 Okombi (Anatole) ;
 Okula (Maurice) ;
 Opo (Adrien) ;
 M^{lle} Baboté (Christine) ;
 M. Ondzassiri-Akamandelé (Pierre) ;
 M^{lle} Babouna (Suzanne) ;
 M. Gwadi (Gérard) ;
 Mmes Kaoudi née Maboueta (Gertrude) ;
 Malanda née Leko (Valerie) ;
 MM. Mikoungui (Appolinaire) ;
 N'Goulou (François) ;
 N'Zaba (François).
 Mme Tchicaya Félix née Beka-Beka (Honorine) ;
 MM. Akomo (Barthélemy) ;
 Alezo (Jean) ;
 Makosso (Antonin).

Au 5^e échelon pour compter du 1^{er} avril 1968 :

Mme Mabassi née Biyelekessa (Albertine) ;
 MM. M'Boussa (Maurice) ;
 Ikouna (Jean-Norbert) ;
 Mouko (Adrien).

Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :

MM. Mouniengué (Marc) ;
 Mounkala (Joseph) ;
 Kouboulla (Ange) ;
 Mme Mabiala née Santou (Céline) ;
 MM. Macaya (Jean-Didier) ;
 Mounoua (Marcel) ;
 Gambié (Charles) ;
 M^{lle} Loutaya (Antoinette) ;
 MM. M'Pika (François) ;
 M'Bemba (André) ;
 Mme M'Fouka née M'Bongolo (Céline).
 MM. Ambou (Thomas), pour compter du 1^{er} janvier 1968
 M'Bemba (Félix), pour compter du 18 décembre 1968.

Au 6^e échelon pour compter du 1^{er} avril 1968 :

Mme Foufqundou née M'Boko (Antoinette) ;

MM Fouti (Martial) ;
Mougani (Etienne) ;
Kodia (Basile) ;
M^{lle} N'Gouah (Claude).

Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :

MM. Bayoungoussa (M.) ;
Massengo (Gaston) ;
N'Koukou (Dominique) ;
Teckessé (Pierre) ;
N'Dalla (Joël) ;
Okamba (Lambert).

Pour compter du 1^{er} avril 1968 :

MM. N'Siénsié (Jacques) ;
N'Zalakanda (Jean) ;
Tsemou (Albert).

Au 7^e échelon ; pour compter du 1^{er} avril 1968 :

MM. Mouanga (Jean) ;
Diamonika (Abraham) ;
Kodia (Albert) ;
M'Vouenzé (Côme) ;
Milandou (Marie-Joseph) ;
Kiyindou (Joseph) ;
Mayitoukou (Fidèle) ;
N'Sangou (Josué) ;
Bakala (Joseph) ;
Gombouka (Joseph) ;
Kabat (Auguste) ;
Koubemba (Arsène) ;
Missamou (Pierre) ;
M'Vila (Louis) ;
N'Koukou (Jacques) ;
Vouakouanitou-Samba (Fidèle) ;

Pour compter du 1^{er} mai 1968 :

MM. Biyeri (Georges) ;
Passy (François) ;
Mme Bouyou (Marie-Madeleine), pour compter du 22 mai 1968 ;
M. Megot (Gustave), pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;
Mme Matongo née M'Péné (Pauline), pour compter du 1^{er} avril 1968.

Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :

Mme Zola née Mantot (Jeanne) ;
MM. Allakoua (Antoine) ;
Bizitou (Paul) ;
Bakamba (Albert) ;
Bangui (Emmanuel) ;
Dihoulou (Noël) ;
Londé (Emmanuel) ;
Mahoungou (Faustin) ;
Maniongui (Antoine) ;
M'Bassi (Victor) ;
Batina (André) ;
Mandounou (Victor) ;
Mme N'Koukou née Moutombo (Céline) ;
MM. Okouangué (Sylvain) ;
Gombessa (Etienne) ;
Kidzoua (Samuel) ;
Loko (Mathias) ;
Malonga (Jean) ;
M'Bota (Florent) ;
Mouangagna (Auguste) ;
Nyamba (Simon) ;
Ouamba (Paul) ;
Baky-Bazounga (Raphaël) ;
Madassou (Godefroy).

Au 8^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1968 :

MM. M'Bemba (Dominique) ;
Souekolo (Edouard) ;
Miakakela (Joseph) ;
N'Koukou (Philippe).
Korila (Joachim, pour compter du 1^{er} janvier 1968 ;
Kalla (Emile), pour compter du 1^{er} janvier 1969 ;
Nombo (Hilaire), pour compter du 1^{er} juillet 1968.

Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :

MM. N'Koukou (Pierre) ;
Biyelekessa (Boniface) ;
Matsima (Michel) ;
Boudzoumou (Antoine) ;

Moussoungou (Joseph) ;
Mme M'Bemba née Louzolo (Véronique).

Au 9^e échelon, pour compter du 1^{er} avril 1968 :

MM. M'Bemba (Bernard) ;
M'Piaka (François) ;
Malonga (Aser) ;
N'Goma (Antoine) ;
Ova (Marcel).

Pour compter du 1^{er} octobre 1968 :

MM. Banzounzi (Raphaël) ;
Mokono (Georges) ;
Diabakala (Raphaël) ;
Moussounou (Nicolas) ;
N'Koukou (Louis) ;
Kinanga-Foula (Joseph) ;
Ouello (Hyacinthe) ;
Youdi (Ferdinand) ;
Omoali (David).

Le présent arrêté prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

— Par arrêté n° 3213 du 28 juillet 1969, sont déclarés admis à l'examen du certificat de fin d'études des cours normaux, session du 2 juin 1969 les élèves-maitres dont les noms suivent :

Mme Angonga née Dambendzé (M.-Louise) ;
M^{lles} Anké (M.-Madeleine) ;
Atsoutsou (Alphonsine) ;
Banzouzi (Henriette) ;
Bakekolo (Julienne) ;

Mme Biniakounou née N'Zimbou (Julienne) ;
M^{lles} Bassolola (Valerie) ;
Batamio (Hélène) ;
Bikinkita (Angélique) ;
Bikouta (M.-Clotilde) ;
Bouanga (Paule-Gisèle) ;
Bouamoutala (Suzanne) ;

Mme Bouayé née Thady (Célestine) ;
M^{lles} Bouna (Marceline) ;
Bvé (Pascaline) ;
Dianzolo (Agathe) ;
Dinga (Virginie-Cécile) ;
Elabi (Rose) ;
Epon (Véronique) ;
Filakembo (Elisabeth) ;

Mme Gamona née Elina (Pauline) ;
M^{lles} Itoua (Valentine) ;
Kimbangui (Madeleine) ;
Kodia (Alphonsine) ;
Loukoula (Bernadette) ;
Mangoulou (Adrienne) ;
Mengha (Agnès-Cathérine) ;
Milandou (Elisabeth) ;
Mitsounda (Françoise) ;

Mme Moukouati née Matouba (Françoise) ;
M^{lles} Moulié (Henriette) ;
Moutinou (Thérèse) ;
M'Bombi (Denise) ;
N'Gambani (François) ;
N'Guedzia (Véronique) ;
N'Koukou-N'Sona (Madeleine) ;
N'Koussou (Laurentine) ;
N'Tsamoukolo (Philomène) ;
N'Zebokolo (Albertine) ;

Mmes Okombi-Yoka née Ossombi (Jeanne) ;
Ollandet née Nielenga (Julienne) ;
M^{lles} Ombessa (Laurentine) ;
Oualiyô (Véronique) ;
Ouya (Bernadette) ;
Pena (Victorine) ;
Samba (Thérèse) ;
Yomoukibourou (Pauline).

MM. Andiri (Jacques) ;
Antali (Ignace) ;
Ayayos (Faustin) ;
Babomba (Oscar) ;
Badiabio (Maurice) ;
Bahoua (Gabriel) ;
Bakala (Bernard) ;
Bakebadio (Raymond) ;
Balendé (Jean-Pierre) ;
Batandziami (Jean-Denis) ;

Batchi (Joseph) ;
 Bayekola (Maurice) ;
 Bidingani (Antoine-Serge) ;
 Bioka-Moanda (Auguste) ;
 Bissafi (Gilbert) ;
 Bissikoumounou (Thomas-J.S.) ;
 Bitsououa (Prosper) ;
 Bitta (Norbert) ;
 Bockatola (Jean-Bernard) ;
 Bokotaka (Jean) ;
 Bonne Année-Matoumona (Emmanuel) ;
 Boukaka (Gabriel) ;
 Boulingui-Goma (Lazare) ;
 Boumba (Gustave) ;
 Bountsana (Pascal) ;
 Boussanzi (Philippe) ;
 Demassouet (Justin) ;
 Douara (Emmanuel) ;
 Dzanvoula (Dieudonné) ;
 Ebata (Victor) ;
 Elengui (Jean) ;
 Eouriko (Rigobert) ;
 Filankembo (Emmanuel) ;
 Goma (Raphaël-Ange) ;
 Gouobolo (René-Nicodème) ;
 Guié (Mathias) ;
 Inzieyi-Degaum (Antoine) ;
 Itoua (Lucien) ;
 Kakoumouko (Paul) ;
 Kaya (Gilbert) ;
 Kibangou (Alberic) ;
 Kondo (Eugène) ;
 Kouala (Albert) ;
 Kossi (Joël) ;
 Landou (Jean) ;
 Léazi (Maurice) ;
 Liambou (Joseph) ;
 Likibi-Tsoumou (Paul) ;
 Livangou (Jean) ;
 Locko (Sylvain) ;
 Loufouma (Jean) ;
 Loukatoukoussou (Daniel) ;
 Mahoua (Eugène) ;
 Makayabou (Benoit) ;
 Makaya (Georges) ;
 Makaya (Joseph) ;
 Malanda (Jean-Bruno) ;
 Maleké (Joseph) ;
 Malonga (Jean-Claude) ;
 Malonga (Régina-Gérard) ;
 Malouono (Serge-Gaston) ;
 Mambou (Jean-Pierre) ;
 Mambou (Paul) ;
 Mankou (Marc) ;
 Masscki (Bernard) ;
 Massengo (Jean-Paul-de-Dieu) ;
 Matoumona (Honoré) ;
 Mavoungou (Alfred-Lazare) ;
 Mavoungou (Charles) ;
 Mayet (Joseph) ;
 M'Bon (Antoine) ;
 M'Boungou (Emmanuel) ;
 M'Boungou (Grégoire) ;
 M'Boungou (Moïse) ;
 Mengué (Jean-Gustave) ;
 Mianso (Grégoire) ;
 Miassingamana (Jonathan) ;
 Mifoundou (Anicet) ;
 Milandou (Emile) ;
 Milembé (Antoine) ;
 Milongui (Léon) ;
 Mobeza (Gaston) ;
 Mouélé (Jérôme) ;
 Moukala (Joseph) ;
 Moukila (Daniel) ;
 Moussitou (Thomas) ;
 M'Pangou (André) ;
 M'Passi (André) ;
 M'Pouo (Auguste) ;
 M'Pouo (Laurent) ;
 Nabatelamio (Joseph) ;
 N'Daki (Félix) ;
 N'Doki (Michel) ;
 N'Doungou (Marcel) ;
 N'Gayi (Gaston) ;
 Nghé (Etienne) ;
 N'Godo-Mabiala (Théophile) ;
 N'Gomba (Maurice) ;
 N'Gouadi (Simon) ;
 N'Goulou (Patrice) ;
 N'Gouékou (Joseph) ;
 N'Guimbi (Agapit) ;
 N'Kouka (André) ;
 N'Kouka (Pierre) ;
 N'Kouika-N'Gouari (Gilbert) ;
 N'Zaou (Martin) ;
 Obambi (André) ;
 Obambi (Léon) ;
 Ognika (Pierre) ;
 Ogandzé (Emmanuel) ;
 Ongocka (Jean) ;
 Ongombé (Raymond-Serge) ;
 Oniangué (Etienne) ;
 Packa (Julien) ;
 Pembé (Dominique) ;
 Pourhou (Emmanuel) ;
 Somy (Sébastien) ;
 Taty (Pierre) ;
 Tchiama (Jean-Baptiste) ;
 Tsoumou (Norbert) ;
 Watinou (Jean-Paul) ;
 Zaou (Jean-Félix) ;
 Zinounina (David) ;
 Zoulouka-Packa (Jean-Pierre) ;
 Abou (Paul) ;
 Akomo (Daniel) ;
 Alola (Emmanuel) ;
 Andoké (François) ;
 Anielé (Rigobert) ;
 Aoué (Maurice) ;
 Bintsamou (Joseph) ;
 Dzangué (Jean-Baptiste) ;
 Ekinguidi-Packo (L.) ;
 Elouélé (Jean-Baptiste) ;
 Enangapé (Fidèle) ;
 Gassay (Guy-Dieudonné) ;
 Itouakayé (Albert) ;
 Lekoyi (Dominique) ;
 Kinouani (Gilbert) ;
 Madzou (J.-Claude) ;
 Makondzo (Rigobert) ;
 Malonga (Jean-Paul) ;
 Matingou (Marius) ;
 M'Baki (Jean-Marc) ;
 M'Bella (Gaspard) ;
 Mobonda-M'Bongo (D.) ;
 Moufounda (Julien) ;
 N'Gankou (Charles) ;
 N'Guempio (Gérard) ;
 N'Guié (David) ;
 N'Goussaka (Marc) ;
 Niosso-Bantou (D.) ;
 Oba (Gaston) ;
 Onka (Victor) ;
 Ouamba (Joseph) ;
 Sah (Norbert) ;
 Sita (Alphonse) ;
 Yidi (Jacques) ;
 Assi (Joseph) ;
 Balloua (Robin-G.) ;
 Bipoumba (Eugène) ;
 Bokalé ;
 Diangana (Félicien) ;
 Dibingué (Maurice) ;
 Djombo (Félix) ;
 Ibamba (Joseph) ;
 Kelelé (François) ;
 Kodia (Michel) ;
 Kouka (Paul) ;
 Loubaki (Raphaël) ;
 Mayoubou (Maurice) ;
 M'Bemba (Dominique) ;
 Miongnangui (J.-Louis) ;
 M'Pankima (J.-Bosco) ;
 N'Deké (Sylvain) ;
 N'Gafoula (Jean) ;
 N'Gami (Gustave) ;
 N'Tsimba (Victor) ;
 N'Zonzi (Daniel) ;
 Otouelet (J.-Baptiste) ;
 Okoko (Nicolas) ;
 Okouya (Georges) ;
 Olingou (Jérôme) ;
 Ononi (Marcellin) ;

Osseté (Gabriel) ;
Ouamba (Frédéric) ;
Soussa (Michel) ;
Tock (Faustin) ;
Yaca (Norbert) ;
Yandza (Gérard).

Sont déclarées admises à l'examen d'obtention du diplôme de monitrices supérieures, session du 2 juin 1969, les élèves-maîtresses dont les noms suivent :

Mmes Ampiri née Ebouiya (Emilienne) ;
Babatila née Ballou-Backa (Georgette) ;
Balossa née Bazebi (Jacqueline) ;
Boungou-Boko née Kiabelo (Julienne) ;
Ekéri née N'Goli (Hélène) ;
M^{lle} Fouakafouéni (Bernadette) ;
Mme Gnali Gomez née Balayi (Jeanne) ;
M^{lle} Kiabelo (Delphine) ;
Mme Makosso née Niambi (Odette) ;
M^{lle} Malanda (Bernadette) ;
Mmes Mougali née M'Biti (Rosalie) ;
M'Boungou née Mampembé (Simone) ;
Menga née N'Kakou (Isabelle) ;
M^{lle} Mialoundama (Pauline) ;
Mmes Mialoungouila née Bazolo (Elisa) ;
N'Gouedi née Gnamboumba (Antoinette) ;
M^{lle} N'Taloulou (Yvonne) ;
Mme N'Koukou née N'Tombo (Philomène) ;
M^{lle} Senso (Marie-Brigitte) ;
Mme Sita née L'nda (Joséphine) ;
M^{lle} Soungui (Albertine) ;
Mme Samovhey née Talifoua (Sophine).

— Par arrêté n° 3214 du 28 juillet 1969, sont déclarés admis à l'examen d'obtention du certificat de fin d'études des cours normaux, session du 2 juin 1969, les moniteurs supérieurs dont les noms suivent :

Mmes Gamassa (Thérèse) ;
Samba née Akoubo (Augustine) ;
Okotaka née Mouatsoni (Victorine) ;
Pouélé née Tchimbombou (Monique) ;
N'Ké (Bernadette) ;
Balenda née Yaba (Julienne) ;
M'Passy née Bikoumou (Clémentine) ;
MM. Bassidi (Adolphe) ;
N'Koua (Symphorin) ;
Koubemba (Marcel) ;
Pambou (Paulin) ;
Kinzonzolo (Alphonse) ;
Lipouanga (Joseph-Antonio) ;
Youdi (Étienne) ;
Itsouhou (Elie-Théophile) ;
Koutsana (Léonard) ;
M'Boumba (Antoine-Bernard) ;
Bouanga (Jean-Paul) ;
Mouassa (Guy-Germain) ;
Bioka (Philippe) ;
N'Koukou (Joseph) ;
Louvouezo (Gaston) ;
Massamouna (Simon) ;
Milandou (Bernard) ;
M'Bizi (Albert) ;
Elanga-Lemy (Sébastien) ;
Tsiangana (Alphonse) ;
Boumba (Joseph) ;
N'Tsakala (Raymond) ;
Louika (Louis) ;
Magnoungou-Taty (Jean-Félix) ;
Massimba (Rigobert) ;
Malanda (François) ;
Ouasso (Maurice-Aimé) ;
Ahourat (Jean-Pierre) ;
N'Tsalissan (Gilbert) ;
Obou (Edouard-Grégoire) ;
N'Toh (Joseph) ;
Niombela (Barthélemy).

Sont déclarés admis à l'examen d'obtention du diplôme de moniteurs-supérieurs, session du 2 juin 1969, les moniteurs dont les noms suivent :

Mmes Baniakina née Monimbou (Joséphine) ;
Bilombo née Tessa (Louise) ;
Bitsindou née N'Kebani (Marthe) ;
Bouanga née N'Somi (Véronique) ;
Mabassi née Biyelekessa (Albertine) ;
Mafouta née Loutaya (Antoinette) ;
Matia née N'Tintou (Victorine) ;

M'Bemba née Louzolo (Véronique) ;
M'Fouka née M'Bongolo (Céline) ;
Milonga (Jeanne-Marie).
MM. Diambouana (Sébastien) ;
Moussankouezi (Félix) ;
Zanzala (Ange) ;
M'Bemba-Miako ;
Tchicaya (Théodore) ;
N'Kouka (Gérard) ;
Louya (Pierre) ;
Tsinda (Bernard) ;
Tiha (Jean-Frédéric) ;
Mounoua-Moungabou (Marcel) ;
Kendé (Isidore-Théodore) ;
N'Goulou (François) ;
Biampamba (Charles-Samuel) ;
Milandila (Samuel) ;
Niomo (Félix) ;
Mouniengué (Marc) ;
Foufoundou (Dominique) ;
Bakamba (Albert) ;
Ikouna (Jean-Norbert) ;
Loubemba (Samuel) ;
N'Siensié (Jacques) ;
Mabika (Samuel) ;
Pandzo (Rigobert) ;
Kiyindou (André) ;
N'Sangou (José) ;
Loukondo (Gaston) ;
Mountou (Bernard) ;
N'Guié (Jules) ;
Mickoungui (Apollinaire) ;
Malanda (Blaise) ;
Bounga (Anselme) ;
Kikondo (Jean-Pierre) ;
Mahouno (Marius).

— Par arrêté n° 3544 du 23 août 1969, sont déclarés admis à l'examen du Brevet d'Etudes Moyennes Techniques, session du 5 juin 1969, les candidats dont les noms suivent :

CENTRE DE BRAZZAVILLE

Option : Comptabilité :

Abouloussambo (André) ;
Amboyo (Elisabeth) ;
Ayessa (Emmanuel) ;
Babindamana (Cécile) ;
Badila (Casimir) ;
Banimba (Basile) ;
Baoumina (Joëlle) ;
Batchi-Paka (Jonas) ;
Biyamou (André) ;
Biyela (Michel) ;
M'Bongo (Joseph-Charles) ;
Boueno (Félix) ;
Boungendo (Albert) ;
Dougnama (Maurice) ;
Enkou (Gaspard) ;
Essissima (Virginie) ;
Itoua-Apoyolo (Joseph) ;
Houboukoulou (Eugène) ;
Kinouani (J.-Robert) ;
Kitantou (Pierre) ;
Longuélé (André) ;
Makima (Christine) ;
Mampouya (Charles) ;
Mandzondzo (Jonas) ;
Mangoli (Charles) ;
M'Bemba (J.-Pierre) ;
M'Bissi (Samuel) ;
M'Bongo (Joseph) ;
Miemounitou (Auguste) ;
Milandou (Victor) ;
Mouboukou (Antoine) ;
Moulouvo (Grégoire) ;
M'Passi (Maurice) ;
M'Paya (Daniel) ;
M'Vezolo (Emile) ;
N'Dengué (Odilon) ;
N'Dinga (Germain) ;
N'Dingui (François) ;
N'Gnoumba (Anastasie) ;
N'Kouka (Paul) ;
N'Koukou (Samuel) ;

N'Silou (Esther) ;
 N'Sonda (Augustin) ;
 N'Tadi (Marcel) ;
 N'Tounta (Jean-Baptiste) ;
 N'Tsiba-Seau (F.-Emmanuel) ;
 N'Zingoula (Alexandre) ;
 Okondza (Gilbert) ;
 Ossibi (Jean) ;
 Ouangué (Antoine) ;
 Oyino (Philippe) ;
 Pourou (Norbert) ;
 Samba (Maxime) ;
 Touanga (Marcel) ;
 Yinga (Philippe) ;
 Zokpodo (Adolphe).

Option : Employés de Banque :

Akoli (Jean-Marie) ;
 Bayenda (Auguste) ;
 Bikoumou (Denis) ;
 Gambou (Antoine) ;
 Guiengué (J.-François) ;
 Kihangou (Jérémy) ;
 Kouadzoumou (Gabriel) ;
 Missamou (Bernard) ;
 Missianongui (Xavier) ;
 Pouata (Gaston).

Option : Sténo-dactylo :

Baghamboula (Martine) ;
 Boutsindi (Anatole) ;
 Dianzinga (Pauline) ;
 Fouanamio (Monique) ;
 Hatabantou (Albertine) ;
 Kititi-Boungou ;
 Koussou (Geneviève) ;
 Loubambou-Moupelo ;
 Loubassa (Martin) ;
 Mabandza (Paulette) ;
 Miakalouka (Bernadette) ;
 Mialabama (Suzanne) ;
 Mongo (Antoinette) ;
 Moyo (Alphonse).

Option : Mécanique générale :

Angha (Norbert) ;
 Kuliyou (Alexandre) ;
 N'Ganga (Norbert) ;
 Ninny (Patrice) ;

Option : mécanique auto :

Bara-Diouf ;
 Gankili (Antoine) ;
 Makoumbou (Noël) ;
 Maloumbi (Guillaume) ;
 Mayela (Isidore) ;
 M'Benzé (Camille) ;
 M'Bika (Joseph) ;
 M'Passi (Jacques) ;
 N'Tsimba (Martial) ;
 Tabangoli (Bernard).

Option : Monteur-électricien :

Bitoumba (André) ;
 Massamba (Jean) ;
 Mienanzambi ;
 Mouélé (Pierre) ;
 Ouatinou ;
 Ondako (Marcel) ;
 Yaboui (Emmanuel).

Option : Métaux en feuilles :

Delango (Albert) ;
 Lalouona (François) ;
 M'Banzoulou (André).

Option : Art-ménager :

Ambarra (Adrienne) ;
 Boungou (Marie-Juliette) ;
 Dongo (Cécile) ;
 Itoua (Louise) ;
 Hondo (Julienne) ;
 Kaya (Germaine) ;
 Koumba (Elisabeth) ;
 Louvouezo (Germaine) ;
 Makouta (Julienne) ;

Manimakani (Madeleine) ;
 Moukento (Isabelle) ;
 Mougalia (Albertine) ;
 M'Pou (Hélène) ;
 Nianga (Gabrielle) ;
 N'Kakou (Christine) ;
 N'Kouakoua (Clarisse) ;
 N'Tala (Véronique) ;
 Okoko (Colette) ;
 N'Zorombé (Honorine) ;
 Portella (Jacqueline) ;
 Samba (Alexandrine) ;
 Samba (Véronique) ;
 Senga (Madeleine).

Option : Réparateur radio :

Bileko (François) ;
 Ganga (Albert) ;
 Miamban (Basile) ;
 Moussavou (Victor).

Option : Menuiserie :

M'Bama (Bernard) ;
 Mobombo (Jean-François) ;
 M'Pemba (Joseph) ;
 Tsati-Tsati (Serge).

CENTRE DE POINTE-NOIRE

Option : Comptabilité :

Bessala (Jacques) ;
 Huber (Patricia) ;
 Hyalath (Christian) ;
 Loemba (Martial) ;
 Longono (Martin) ;
 Manzimba (Léopold) ;
 M'Bambi (Alice) ;
 M'Bon (Louis) ;
 M'Boungou (Emmanuel) ;
 Moukimou (Hélène) ;
 Ouosso (Emile) ;
 Safou (Samuel).

Option : Sténo-dactylo :

Dzaba (Charles) ;
 Lioumou (Emile) ;
 M'Boyo (Jeanne) ;
 M'Foutou (Félix) ;
 N'Gamba (Martine) ;
 Sow-Awa (Elisabeth).

Option : Mécanique générale :

Bakoulietanga (Bernard) ;
 Jollis-Bas (Marcel) ;
 Loemba (Jean-Marie) ;
 Manguilay (Romuald) ;
 Niambi-Loemba (Jean-Edouard) ;
 Taty (Etienne).

Option : Mécanique auto :

Gandaud (Michel) ;
 Kanda (Albert) ;
 Kinzonzi (Augustin) ;
 Kondi (Daniel) ;
 Kouediatoula (Jean) ;
 M'Boungou (Bernard) ;
 Nouna (Emmanuel) ;
 Pakou (Jonas) ;
 Tchissambou (Ambroise).

Option : Electricien auto :

Makaya-Zassi ;

Option : Soudure :

Bazebi (Dominique) ;
 Guimalo (Jean-Pierre) ;
 Kouanala (André) ;
 Zola (Gustave).

Option : Monteur électricien :

Baboka (Théophile) ;
 Bouanga (Martin) ;
 Koutana (Félicien) ;
 Loubota (François) ;
 Mabakakouka (Emile) ;

Mangovo-Denga (Jean-Marie) ;
 Mouhinguou (André) ;
 N'Dielé (Simon) ;
 N'Goma (Jérémy) ;
 N'Kaya (Jacques) ;
 Pouabou (Roger) ;
 Solo (Benoît).

Option : Diesel :

Kassa (Raoul) ;
 Oubrard (Raymond) ;
 Ouabari (Servalais) ;
 Ouadiakanda (Jean-David) ;
 Taty (Jean-Marie) ;
 Teka (Fidèle) ;
 Tchizimbila (Jean-Sylvestre).

Option : Maçonnerie :

Moulounda (Sébastien) ;
 Bounga (Pierre) ;
 Mougalla (Paul) ;
 Mourobo (Robert).

Option : Art-ménager :

Ayna-Pioula (Antoinette) ;
 Debié (Marie-Jeanne) ;
 Makaya (Henriette) ;
 Pembé (Jeanne) ;
 Sikou-Diafouka (Philomène).

— Par arrêté n° 3677 du 30 août 1969, sont déclarés admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général, session du 2 juin 1969 ; les candidats dont les noms suivent :

C.E.G. Monseigneur-Carrie :

Paka (Marc) ;
 Moukoko (Joseph) ;
 Mokoma-Garba (Louise) ;
 Tchibouanga-Makosso (François) ;
 Djembo (Stéphane) ;
 N'Zihou (Patrice) ;
 Moussoki (Célestin) ;
 Oba (Hélène) ;
 Makaya (Charles-Anselme) ;
 Loundou (François) ;
 Kiyindou (Hervé) ;
 Lambert (Jean-Louis) ;
 Mabika (Girard) ;
 Bibissi (Louis) ;
 Taty (Sylvestre) ;
 Fouty (Joseph) ;
 M'Banga-Moukoko (Jean-Paul) ;
 Mangayi (Grégoire) ;
 Tsoudi (Albert) ;
 Taty (Guy-Hervé) ;
 Goma (Valentin) ;
 Tchiloemba (Dieudonné) ;
 Makosso (Benoît) ;
 Mouanda (Gabriel) ;
 Mavoungou (Léon) ;
 Mimbanziba (Fernand) ;
 Nakoli-Kibouanga (François) ;
 Taty (Augustin) ;
 Solo (Ambrosine) ;
 Bouity-Goma (Lambert) ;
 Mabilia-Djembi (François) ;
 N'Sitou (Mélanie) ;
 Boumba-Tchivika (Paul) ;
 Kokola-Goma (Christian) ;
 Loko (Hervé) ;
 Moumboungou (Clémence) ;
 N'Tondo (Simone) ;
 Tchicaya (Félix) ;
 Bouity (Prosper) ;
 N'Tsiba ;
 Koutsima (Bernadette) ;
 Kilebé (Georges) ;
 N'Douma-Madzouka (Béatrice) ;
 Tati-Tchicaya (Joseph-F.) ;
 Tati (Jean-Marie) ;
 Ondaï-Tkiera (François) ;
 N'Goma-Bazebimiata (Godefroy) ;
 Makaya (Paul) ;
 Mouanda (René) ;

Tati-Niambi ;
 Akossoua (Catherine) ;
 N'Goumou (Esaïe) ;
 Futi (Algrédo) ;
 Okongo (Aimé-Célestine) ;
 Kebolo-Batoubakissina (Augustine) ;
 Makosso ;
 Sitou (Benjamin) ;
 Tambaoud (Marie-Madeleine) ;
 Oumba (Guy-Noël) ;
 Fila (Jean-Denis) ;
 Odjola (Marie-Jeanne) ;
 Tchicaya (Patricia-Augustine) ;
 Taty (Jean) ;
 Kana ;
 Bounkou-Tite (Magloire) ;
 Kouanga-Makaya (René) ;
 Massengo-Lekolo (Alexandre) ;
 Owoura (Eugène-Pascal) ;
 Tchisafou (Elisabeth) ;
 Tchiamba (André) ;
 Fouafoua (Isidore-Stéphane) ;
 Manga (Monique-Léonie) ;
 N'Zonzi (Madeleine) ;
 Moutsinga (Daniel) ;
 Tonton-Loemba (Raphaël) ;
 Pambou (Albert) ;
 Paraiso-Chapic-Latoumeji (Claude) ;
 Makaya (Jean-Marie) ;
 Mackanga (René-Philippe) ;
 N'Gouma (Berthe) ;
 N'Gaterre (Antoine) ;
 Ossipoura (Anne) ;
 Tsati (Jean-Denis) ;
 Ossouala (Aimée-Brigitte) ;
 Taty-Zinga (Emilienne) ;
 Kombo (Jean-Jacques) ;
 Tchiamou (Jean-Pierre) ;
 Kibangou (Joseph) ;
 M'Vila (Genéviève) ;
 N'Goma-Pangou ;
 Loemba-Goma (Jean-Félix) ;
 Koumba (Martin) ;
 N'Zoussi (Elisabeth) ;
 Tshilanda (Elisabeth) ;
 Tchilimba (Frédéric) ;
 Koumbemba (Félix) ;
 M'Bongo (Jean-Marie) ;
 Tchicaya (Denis) ;
 Ongoulabaké (Euphrasie) ;
 Debanguet-N'Zaou (Bernadette) ;
 Goura (Daniel-Ludovic) ;
 Ava-N'Diaye (Matorine-Véronique) ;
 Bizenga (Paul) ;
 Dellau (Pélagie-Sylvie) ;
 Kouleza (Joséphine) ;
 Kéhoua (André) ;
 Golo-Kolla (Caroline-Béatrice) ;
 Mavoungou (Alfred) ;
 Mavoungou-Zinga ;
 Tchibinda-Makosso (Antoine) ;
 Mamanga -Madéyi (Roger) ;
 Moutou (Roger) ;
 Poaty-Zinga (Joseph) ;
 Tati-Koukoula (Pauline) ;
 Tchiloemba (René) ;
 Tchibinda (Célestin) ;
 Ekiénémambé (Marie-Albertine) ;
 Matoumba (Désiré-Jacques) ;
 Filankembo (Odile) ;
 Miasikama (Berthe) ;
 Voumbi (Albert) ;
 Mabonzo (Jeanne-Brigitte) ;
 M'Fouanani (Hélène) ;
 Toukoula (Annette) ;
 Lassy-Taty (Raould) ;
 Mouanea (Louis) ;
 M'Foutou-N'Goyi (André) ;
 Massamba
 N'Sitou-Tchitoula (Germaine) ;
 Pangou-Boumba (Pélagie) ;
 Tchiloumbou (Thérèse) ;
 Mabempé ;
 Tchicaya-Tchissambou (Romaine) ;
 Inanga (Angélique) ;
 Kiyingou (Julien-Jean-Michel) ;
 Menga (Joseph) ;

Tchitembo (François) ;
 M'Vembé-Mayongo (Jeanne) ;
 Bouao (Valentin) ;
 Endamba (Pascal) ;
 Massengo (Alphonsine) ;
 Mabiala-Tchibassa (Léonie) ;
 Bemba (Jean-Baptiste) ;
 Foutou-Loemba (Jeannine) ;
 Goma (Jean-Louis) ;
 Kimbi (Henri) ;
 Kindjoukou-Tchema (Paulette) ;
 Kihoua-N'Zintoukoulou (André-Martine) ;
 Makosso (Gabriel) ;
 Pambou (Costode) ;
 Mombo (Jean) ;
 Bibissi (Marie-Angélique) ;
 N'Tiri (René) ;
 Pouabou-Finou (Marguerite) ;
 Teckmassy-Gombi (Geneviève) ;
 Tagbo-Sarah-Nagoti (Antoinette) ;
 Goma (Roger) ;
 Kayi (Philomène) ;
 Poaty-Founzi (Henriette) ;
 Bouity (Prosper) ;
 Tsaty-Mynyngou ;
 Itoua (Christian) ;
 Kouamba (Antoine) ;
 Makaya-Mavoungou ;
 N'Souami -M'Boungou ;
 Pambou-Tchibinda (Bernadette) ;
 Poaty-Mafouka (Laure-Angèle) ;
 Taty (Jean) ;
 Mizère (Germaine) ;
 Massoumou (Simone) ;
 Touti (Joséphine-Bernadette) ;
 Biodedet (Lambert) ;
 Batchi (Sébastien) ;
 Kouakita (Aloïse) ;
 Pinchon (Jean) ;
 Pitou-Mouissou ;
 N'Zaou (Eloi) ;
 Niambi (Jean-Marc) ;
 Okamba (Jean) ;
 Yongo (Vilçonne) ;
 Foundou (Georgette) ;
 Mavoungou (François) ;
 Poba (Félix) ;
 Soungui (Georgine) ;
 Tchicaya (Laurent) ;
 Bakékolo (Jacqueline) ;
 Baza-Fouti (Bernard) ;
 Dzaka (Théophile) ;
 Mamata (Georges) ;
 Yobare-M'Poussa (Jean-Pierre) ;
 Bagnatila (Bernadette) ;
 Gouma-Bouanga (Julienne) ;
 Makaya (Ange) ;
 Odia (Anne-Marie-L.) ;
 Tchissounga (Charlotte) ;
 Loemba-Bikou (Fernande) ;
 Poaty-Kambissi (Adrienne) ;
 Bayetila-N'Ziki (Thérèse) ;
 Fouti-Poati (Jean-Paul) ;
 Kibota (Dieudonné) ;
 Loembé (Charlotte-Marie-J.) ;
 Moudzéou (Henri) ;
 Milengo-N'Sona (Bernadette) ;
 Matouti (Bernard) ;
 Makaya (Pascal) ;
 N'Goulou (Jean-Pierre) ;
 Tchissambou (Nestor) ;
 Bombi-Malounda (Jeannette) ;
 Bakala (Jean-Christophe) ;
 Kombo (Claire) ;
 Mavoungou (Marie-Constance) ;
 Makosso (Grégoire) ;
 Moukoko (Marcel) ;
 Makosso (Raphaël-Emile) ;
 Baniékouna (Gilbert) ;
 Goma (Joseph) ;
 Kimbembé (Jacques) ;
 Milandou (Yvonne) ;
 Tchiloemba (Julienne) ;
 Loufoua-Mounadnga (Joseph) ;
 M'Boumba-Tchicaya (Victorine) ;
 Miélanga (Julienne) ;
 Boungou-Mabiala ;

Bakouma (Marc) ;
 Loembet (Jeannette-Caroline) ;
 Makaya-N'Goma (André) ;
 Pembellot (Jean-Anaclet) ;
 Pambou (Albert) ;
 Tchicaya-Bayonne (Jean-Martin) ;
 Youlou-N'Zonzi (Auguste) ;
 Mavougou-Makaya (Léonard) ;
 Kihouba (Célestin) ;
 N'Zaou (Daniel) ;
 Makouni (Hilaire) ;
 Paka-N'Zinga (Jeanne) ;
 N'Goukou (Paulette) ;
 Boko-Tchissoungou (Esther) ;
 Malila (Jean-Claude) ;
 Moundza-Kaya ;
 N'Soni (Georges) ;
 N'Sitou (Delphine-Flore) ;
 N'Doki (Bonnard-Marcelin) ;
 Elemba (Aimé-Jean-Louis) ;
 Ikobo (Agnès) ;
 Koumba (Jean-Benoît) ;
 Tchiyoko (Nazaire-Dieudonné) ;
 Mahouono (Joseph) ;
 Matini (Laurent) ;
 Makosso (Flavien-Michel) ;
 Makambou (Alexandre) ;
 Pili (Bernard) ;
 Tchimbakala (Michel) ;
 Piala (Marie-Claudine) ;
 Mouanda (Christian-Charles) ;
 M'Boulou-Tchivanga ;
 Mouissou (Pauline) ;
 N'Goma-Ibingou (Paul) ;
 Pangou (Marie-Josephine) ;
 Poaty (Yves-Edmond) ;
 Foundou (Constant-Léonce) ;
 Kali-Mouembila (Cécile) ;
 Makosso-Della (Alain) ;
 N'Diaye (Annie) ;
 N'Goma-Kibaya (Christiane) ;
 N'Goma-Padou-Makosso ;
 Tchicaya-Lati ;
 Tsamouna (Joseph) ;
 Tchilessi (Marguerite) ;
 Mialoundama-Lozi (Marie) ;
 Biangana (Joachim) ;
 Doudy (Jean-Fernand-Didace) ;
 Boussita-Tchitoula ;
 Bitélo-Loufilou (Georges) ;
 Foutou (Estelle) ;
 Dhedet (Marie-Parfaite-Victorine) ;
 Gomalt (Eve) ;
 Iletsy-Moudzéou (Célestin) ;
 Kamantsié (Hubert) ;
 M'Bombi (Louise) ;
 Makosso (Raphaël) ;
 Makaya (Laurent) ;
 Mavoungou (Bernard) ;
 Mangoungou (Julien) ;
 Meno-Tchiloumbou (Félicité) ;
 Makosso (Jean-Théophile) ;
 M'Poukouta (André) ;
 Pemba (Jeanne) ;
 Simba (Charles) ;
 Tchilendo (François) ;
 Tchivoungou (Pascal) ;
 Tchicaya-Mavoungou (Félix) ;
 Yimbayilamana (Sidonie) ;
 Iletsy-Oubala (Roger) ;
 Bouity (Roger-Joseph) ;
 Bimina (François) ;
 Faire-Attention (Jean) ;
 Malonga-Kidimbou (Thérèse) ;
 Makouala (Justin) ;
 Tchibinda (Célestin) ;
 Ichiloemba (Raymond-François) ;
 Bayonne (Alain-Marcel-Henri) ;
 Bibissi (Marie-Elise) ;
 Djambou-Diatou (Charlotte) ;
 Loemba-Landou (Tchystère C.) ;
 Makouenzon-Moukoubouka ;
 N'Kama (Odette) ;
 N'Goma-Tchitoula ;
 Yombet (Dieueonné) ;
 Damba (Germaine) ;
 Mampembé (Jeannette) ;

Makosso Zaou ;
 N'Dibou-N'Gayaba ;
 Tsobouha (Maurice) ;
 Tchitoumbi (Gabriel) ;
 Tati-Tchiguélé (Jacqueline) ;
 Yalou-Loemba (Agnès) ;
 Yongo (Wilçonne) ;
 Makaya-Likangama (Jean-Louis) ;
 Langou-Moutou ;
 Mavoungou (Richard-Christian) ;
 Moukoyou-N'Doulou ;
 Lopez-Pemba (Elisabeth) ;
 Lounana (Doninique) ;
 M'Pangou (Rémy) ;
 N'Goma-Soumbou ;
 Taty-Makaya (François) ;
 Bakala (Jean-Christophe) ;
 Mabilia (Paul) ;
 N'Goma-N'Sounda ;
 Boumba-Loemba (Antoinette) ;
 Bieni (Cécile) ;
 Tchicaya-Kambissi (Marie-Christine) ;
 Safou (René) ;
 Ovoula-Obambi (Pascaline) ;
 Banzouzi (Martine-Didace) ;
 Boumpoutou (Victor) ;
 Massala-Mahoungou (Rigobert) ;
 Pemba (Bernadette) ;
 Vangou-Kibinda (Honorine) ;
 Maléla (Gérard) ;
 Mavoungou (Philippe) ;
 Massamba (Sébastien) ;
 Mavoungou (Saturnin) ;
 M'Bama (Jean-Pierre) ;
 M'Bala-Mabinea (Jeannette) ;
 Milongo-Samba (Bruno) ;
 Mouingoulou (André) ;
 Moubanou (Pierre) ;
 M'Pélé-Zoumba (Madeleine) ;
 M'Pouta ;
 N'Dala (Simon).
 N'Goma (Patrice) ;
 N'Zila (Martine) ;
 Pika (Charles) ;
 Pemba (Marie-Jeanne) ;
 Sounga-Kouba (H.M.J.) ;
 Taty-Loumandou (Blaise) ;
 Taty-Tchicaya (J.B.) ;
 Tchibinda (Gabriel) ;
 Tchibouanga-Mavoungou ;
 Tchiloumba (Marianne) ;
 Taty-Tchibouya (Marianne) ;
 M'Voumbi (Clément) ;
 N'Delo-Ziélo (Marthe) ;
 N'Goma (Jean-Pascal) ;
 Nianga (Joséphine) ;
 N'Koussou (Albertine) ;
 N'Koumba (Antoinette) ;
 N'Kombo (Germaine) ;
 N'Zaba (Pierre-Blaise) ;
 N'Zondo (Bernard) ;
 Osseté (Daniel)-Lambert) ;
 Pangou (Hervé) ;
 Poaty-Poaty (Adrien) ;
 Poaty (Antoine-Philippe) ;
 Safou (Simon) ;
 Safou (Albert) ;
 Samba (Faustin) ;
 Samboula (Charles) ;
 Sangou (Antoine) ;
 Tambaud (Desiré-Georges) ;
 Tati (Sébastien) ;
 Taty (Célestine) ;
 Tchiana (Célestin) ;
 Tchibinda (Gomes-Jules) ;
 Tchissafou N'Dela (Philomène) ;
 Tchissafou-Loubakou (Suzanne) ;
 Tchissambou (Jean-Benoît) ;
 Tchitembo (André) ;
 Tchizinga (Elisabeth) ;
 Yamba-Guimbi (Gabriel) ;
 Loembé (Isidore) ;
 N'Zila-N'Koumba (Antoine) ;
 Tchibenet-Kambi (Hortense) ;
 Pamhou (Paterne) ;
 Malonga (Jean-Antoine) ;
 Pembé (Jean-Marc).

C.E.G. Saint-Pierre :

N'Dila (Maurice-Gaston) ;
 M'Boungou (Pierre) ;
 N'Goma (Auguste) ;
 Passi (Albertine) ;
 Loemba-Djembo ;
 Mavoungou (Jean-Baptiste) ;
 Gobalé (Rosalie) ;
 M'Bou (Pierrette) ;
 Pouna (Yves-Emmanuel) ;
 M'Bayo-Mabilia (Benjamin) ;
 M'Boulou (François) ;
 Tchibinda (Marie) ;
 Makosso (Anne) ;
 N'Dokila (Edouard) ;
 Bungu (Pierra) ;
 Pangu-Loemba (Sébastien) ;
 Tchibanda-Niambouleo-Seika ;
 M'Badinga (Pierre-Aimé) ;
 Malonga (Céline) ;
 M'Panzou (Mathieu) ;
 N'Goma (Félix) ;
 M'Bissi-Aukéré (Anna) ;
 N'Koumba-N'Goma ;
 Mavoungou (César) ;
 Bama (Paul) ;
 Missié-M'Bani (Félix) ;
 Bimbouidi (Delphine) ;
 Safou (Marie-Louise) ;
 Yala (Zéphirin) ;
 Kissala (Paul) ;
 M'Fourga (Edmondine) ;
 N'Goyo (Georges) ;
 Maléla (Jean-Didier) ;
 Loemba (Marcel) ;
 Makaya (Bienvenu-Guillaume) ;
 N'Gouma (Joseph) ;
 Souékéla (Olga-Clarisse) ;
 Fayette-Mavoungou (André) ;
 Mangayi (Jean-Bernard) ;
 Mikala (Nicole) ;
 Sambou (Ignace) ;
 Kouangoro (Pierre) ;
 Moubié (Antoine) ;
 Tchicaya (Jean-Moise) ;
 Kina (Christophe) ;
 Loemba (Marie-Madeleine) ;
 Addo (Elisabeth-Perpétuelle) ;
 Kiessila (Edouard) ;
 Batchi (Georgette) ;
 M'Bika (Rosalie-Guillaume) ;
 Bivingou (Gilbert) ;
 Goma-Boumba (Françoise) ;
 Tati (Joseph) ;
 Mavoungou-Simba (Marie) ;
 Baya (Béatrice) ;
 Loembet-N'Goma-Kounigham ;
 N'Golo (Denis) ;
 Samba (Mélanie-Gertrude) ;
 Tchicaya (Blanche-Henriette) ;
 Sounda (Henri-Gustave) ;
 N'Kola (Madeleine) ;
 Moutou-Kouagnougou (Claude) ;
 Kouka (Sidonie) ;
 Makaya (Abel) ;
 Matala (Anne-Florence) ;
 Bilongo-Kinga (Alphonse) ;
 Batchi (Sébastien) ;
 Loubota (Génod) ;
 Makosso (Joseph-Marie-Hippolyte) ;
 Moundanga (Augustin) ;
 Loumbou (Colette) ;
 Awa-Seck ;
 Makosso (Samuel) ;
 Makosso (Claude-Victorine) ;
 Messo-Bonehi (J. Baptiste) ;
 Pangou-Bouiti (Rigobert) ;
 M'Bioka (Joseph) ;
 Moufitsi (Antoine) ;
 M'Polo (Agathe) ;
 Tati-Biboulka (J. Baptiste) ;
 Balou (Marie-José-Claire) ;
 Mabila (Anselme) ;
 N'Zaou (Jacques) ;
 Pambou (Romain) ;
 Kanza (Germaine) ;

Louemba (Gustave) ;
 Mabiri (Berthuel) ;
 M'Boumba (Germaine) ;
 Moubembé (Jean-Michel) ;
 Tchitembo (Marcel) ;
 Pemba (Marie-Christiane) ;
 Mabilia (Noé) ;
 Mouissou (Madeleine) ;
 Moulebou-Gadilo (J. Justin) ;
 N'Goma (Joséphine) ;
 Pangou-Maboma ;
 Rigade (Denise) ;
 Tali (Charlmagne J. Pierre) ;
 Tchiamama-Goma ;
 Tchicaya (Elisabeth) ;
 N'Zaou-Madia (Marie) ;
 Neret (Jean-de-Dieu-Servais) ;
 N'Tela (Denise) ;
 Bon (Antoine) ;
 Bantsimba-N'Gongo (Clarisse) ;
 Bouiti (Marie-Véronique) ;
 Kinia-Niébé (M. Jeanne) ;
 Makaya (Henriette-M.-Thérèse) ;
 M'Bouiti (Marie-Bienvenue-Ch.) ;
 Miakabassissi (Jacqueline) ;
 Mounquengué (François) ;
 N'Gombo-Tati (Julienne) ;
 Pemba (Anne) ;
 Tati (Gilbert) ;
 Tchibinda (Jean-Gaëtan) ;
 Tchibinda (Joséphine) ;
 Bouela (Joseph) ;
 Loumingou (Pierre-Daniel) ;
 Massika (Hélène) ;
 Mavoungou (Jeannette) ;
 Moukouyou-Tamba (Joseph) ;
 Angoanda Kambissi (Joseph) ;
 Angoanda-Kambissi (Jeanne) ;
 Kimbila (Alphonse) ;
 Kossa (Joseph) ;
 Sakala (Francis) ;
 Samba (Anicet-Bruno-Léopold) ;
 M'Pika (Angélique) ;
 N'Zali (Jean-Fidèle) ;
 M'Batchi (Macaire) ;
 Loufouilou (Edouard-Laurent) ;
 Matoko (Jean-Gilbert-Claude) ;
 M'Boungou-Moukiétou (Céline) ;
 N'Dziempolo (Jacqueline) ;
 N'Gouala (Angélique) ;
 Dombi-Mabilia ;
 Boundou-Massouéla (Germaine) ;
 Bouanga (Elise) ;
 M'Batchi (Bernard-Léonard) ;
 Moutou (Félix) ;
 Boumba (Alfred) ;
 Diamesso (Jacqueline) ;
 Bemba (Jacques-Etienne) ;
 Tati (Raphaël) ;
 Tchitembo (Roger-Benjamin) ;
 Taty (Jean-Marie) ;
 Mabilia-Kikavou (Benoît) ;
 N'Gnassoungou (Céline) ;
 Koumba (Philomène) ;
 Issoungou (Francisco-Maria) ;
 Tinou (Jean-Gilbert) ;
 Mabona (Mélanie-Georgette) ;
 M'Boungou (Jean-Alfred) ;
 Souélé-Loemba ;
 Sitou (Louis) ;
 Loemba (Pierre-André) ;
 Tchibinda (Elisabeth) ;
 Loembé (Isidore) ;
 Nombo (Béatrice) ;
 Bouity (Jacques) ;
 Mabilia (Gilbert).

C.E.G. Félix Tchicaya - Pointe-Noire :

Poujol (Mureille) ;
 Dejean (Pierre) ;
 Chezé (Sylvie) ;
 Antoine (Jean-Pierre) ;
 Tchinkati (Donatien) ;
 Mabilia (Jacques) ;
 Biangué (Marie-Pierre) ;
 Bilongo (Jean) ;
 N'Guimbi (Jean-Albert) ;
 Stirn (Brigitte) ;

N'Guimbi (Jean-Albert) ;
 Hambanou (Mathurin) ;
 Tezolo-Bangui (Jacqueline) ;
 Labouille (Jean-Marie) ;
 Loubaki (Gabriel) ;
 Bruder (Anne-Madeleine) ;
 N'Gocka (François) ;
 Deboffé (Kayine) ;
 Mounzenzé (Mouïque) ;
 Poaty (Jean-Baptiste) ;
 Kodia (Marie-Chantal) ;
 Rigaud (Marc) ;
 Sébire (Isabelle) ;
 Bgoka (Célestin) ;
 Chabriel (Anne) ;
 Mérie (Xavier) ;
 Kallyt (Béatrice) ;
 Makaya (Théophile) ;
 Roquefort (Sylvie) ;
 Anceau (Ludovic) ;
 Cotten (Annick) ;
 N'Ganga (Pierre) ;
 Tchissambou (Alexandre) ;
 Fossoul (Guillaumette) ;
 Meyer (Bertrand) ;
 Jubin (Philippe) ;
 Fontachères (Jeanne) ;
 Cervellin (Philippe) ;
 Perez (Dominique) ;
 Concko Tania ;
 Equebat (Philomène) ;
 N'Goma (Stéphane) ;
 Boukaka (Gisèle) ;
 Munier (Isabelle) ;
 Murati (Georges) ;
 Laine (Jean-François) ;
 Djimbi (Stanislas) ;
 Joao-Pedro (Muccia) ;
 Zinga (Joséphine) ;
 Makaya (Benoît) ;
 M'Passi (Bernard) ;
 Viallatel (Mirelle) ;
 Fayette (Antoine) ;
 Jubelt (Cécile) ;
 Mendes-Barreto (Anna-Maria) ;
 Panghoud (Liliane) ;
 Bouiti-Makaya ;
 Fitekoff (Franck) ;
 N'Gapi (Jean-Gilbert) ;
 Boukoungou (Bernard) ;
 Lefèvre (Anne-Cécile) ;
 Thystère (Parfait) ;
 Chenail (Gilles) ;
 M'Boumba (Germain) ;
 Tchitembo-Massamba (Adèle) ;
 Ekonono (Charles) ;
 Fickat (Pierrette) ;
 N'Gali (Nadine) ;
 Mambidi (Paul) ;
 Tchibinda ;
 Adetona-Manzourarou ;
 Poaty (Omer) ;
 Voukoulou (Jean) ;
 Ducamp (Patrice) ;
 Taty-Dekanga (Camille) ;
 Assatou-Koumba-Dabo ;
 Fouetolo (Emilienne) ;
 Apan (Paul) ;
 Moutsita (Dieudonné) ;
 N'Goma (Martin) ;
 Mignot (Jacqueline) ;
 Bouanga-Bikindou ;
 Malonga (Gaëtan) ;
 Mouanda (Désiré) ;
 N'Koungou (Jean-Bernard) ;
 Toto (Jean-Paul) ;
 Dybek (Gilles) ;
 Leroux (Isabelle) ;
 Tchissemo-Mavoungou (Dieudonné) ;
 Mokoma (Urbain) ;
 Amelineau (Didier) ;
 Bizongo (Berthe) ;
 Foumanet (Pierrette) ;
 N'Dinga (Elisabeth) ;
 Pakou-Boutandou (Hilaire) ;
 Boulengui (Gaston) ;
 Boussi (Pauline) ;

Niambi (Yvette) ;
 Milandou (Pierre) ;
 Paka (Jean) ;
 Pangou (Elisabeth) ;
 Vergaud (Philippe) ;
 Bassenguidila (Dominique) ;
 Kokolo (Pierre) ;
 Pena (Dieudonné) ;
 Zaou (Georges) ;
 Bakékolo-Titi (Bertin) ;
 Djembo (Agnès) ;
 Kali-Mavoungou (Bruno) ;
 Makaya (Adrien) ;
 Guimbi-Pambou (Clément) ;
 Cottonner (Marie-Paul) ;
 Lécoindre (Hélène) ;
 N'Zalakanda (Philomène) ;
 N'Gandoho-Boukongou ;
 Carie (Virginie) ;
 Yver (Marie-Madeleine) ;
 Diesnis (Pascalle) ;
 Martine (Brigitte) ;
 M'Boumba (François) ;
 Tchinoumba (François) ;
 Effeidzoulou (Hilaire) ;
 Gabaka (Joseph) ;
 Atipou (Christine) ;
 Massolola (Jeanne) ;
 Mabilia (Pierre) ;
 N'Doueyo (Robert) ;
 N'Koussou-Malonga (Béatrice) ;
 Boubag (Dieudonné) ;
 Foutou (Raphaël) ;
 Afoussatou-Mazu ;
 Niambi (Marie) ;
 Tchicaya (Bernadette) ;
 Landou (Philomène) ;
 Mabéri (Marcel) ;
 N'Toula (Marcellin) ;
 N'Goyo-Konono (Louis) ;
 Bayoutou (Alice) ;
 Bouanga (Gilbert) ;
 Loutsingou (Daniel) ;
 Moutouta (Henri) ;
 Sounda (Gabriel) ;
 Tchissambou (Pierre) ;
 Bayonne (Alain-Désiré) ;
 Pembellet (Michel) ;
 Mabounda-N'Tsiomo ;
 Nombo (Richard) ;
 M'Boungou (Louise) ;
 Makita (Pascal) ;
 N'Goma (Justin) ;
 N'Goundou-NGaradhia ;
 M'Fikou (Valentin) ;
 Mafoundou-Lembé (Céline) ;
 Makosso-Léolo (Joseph) ;
 Bima (Vivianne) ;
 Lembé (Madeleine) ;
 Tchitembo (Justin) ;
 Mackéla (Gisèle) ;
 M'Boumba (Albertine) ;
 Tchibota (Marcellin) ;
 Doukanoub ;
 Damba (Donatien) ;
 Guimbi (Roger) ;
 Koutana (Jean-Claude) ;
 Mitsotso-Missirou (Madeleine) ;
 Bekalé (André) ;
 Minga-Moana (Augustin) ;
 Poaty-Makouéla (Valentin) ;
 Bakeva (Sidonie) ;
 Makosso (Evelyne) ;
 N'Zouzi (Pauline) ;
 N'Goulou (Joséphine) ;
 Boumbou (Michel) ;
 Joigny (Carole) ;
 Makosso (Jeanne-Philomène) ;
 Mietté ;
 Khenard (Gabriel) ;
 Tingo-Boumba (Agnès) ;
 Biyengo (Roger) ;
 Makaya (Grégoire) ;
 Bauer (Francis) ;
 Bebi-Bouanga (Monique) ;
 Goma (Joseph) ;
 Koumba (Joseph) ;
 Mabounga (Joseph) ;
 M'Panou (Pétronie) ;
 N'Gondo (Jean-Paul) ;
 Poaty (Basile) ;
 Boussoukou (Daniel) ;
 M'Berri (Jacqueline) ;
 M'Voukani (Virginie) ;
 N'Goma-Poaty (Félicien) ;
 Ombidi (Bernadette) ;
 Makizi (Lucie) ;
 Mialoundama (Clotilde) ;
 Omba (Jean-Christophe) ;
 Taty (Gabriel-Jean-Bernard) ;
 Panbi (Albertine) (bis) ;
 Balou-Boula (Esther) ;
 N'Ganga-Bouetoukoussa (Michel) ;
 Ganssler (Rémi-Georges) ;
 Massinsa (Jean-Marie) ;
 Pemot-Tchizinga (Georges) ;
 Mahoungou (Edwidge) ;
 Legail (Thierry) ;
 N'Zotoboka (Marie) ;
 Pangou (Albert) ;
 Batchi (Jonas) ;
 Batchi (Anastasie) ;
 Kodia (Jacques) ;
 Malembé (Angélique) ;
 Sabat (Josephine) ;
 Belinga-Ekoro ;
 Balosso-Malonga (Adonai-D.) ;
 Baoutila (Henriette) ;
 Balenda-Ilendo (A. Gisèle) ;
 Bouanga-Djembi (Henriette) ;
 Bilongo (Marie-Jeanne) ;
 Bouta (Véronique) ;
 Biyambika (Bernadette) ;
 Desso-Linzenho ;
 Fila (Jean-Claude) ;
 Elenga (Sophie) ;
 Dinga (Paul) ;
 Débi-Moussanda (Michel) ;
 Diela-Tchibay (Gilbert) ;
 Dionga (François) ;
 Goma-Makoundi ;
 Kissana-Moutoula (Augustine) ;
 Karanda (Yolande-Léa-Eve) ;
 Kala (Joseph) ;
 Inoua-Malla-Adja ;
 Imboula (Amédée) ;
 Koulendama-Kougatila (François) ;
 Koumba (Bissafi (Pauline)) ;
 Kombi (Michel-Jean-Adrien) ;
 Kitsoukou-Kilonda (Eugénie) ;
 Kitsoukou (Basile) ;
 Loemba (André) ;
 Magavouala (Albertine) ;
 Loufouendi (Zacharie) ;
 Loulengo-Mayouya ;
 Loubouakou (Angèle) ;
 Loubaki (Jean-Paul) ;
 Mabilia-Tchizinga ;
 Mavoungou (Théophile) ;
 Mavoungou (Joseph) ;
 Makaya (Bernard) ;
 Mabilia-Goma ;
 Manckessi (Victorine) ;
 Makosso (Pierre) ;
 Mavoungou (Félicien) ;
 Massamba (Martin) ;
 Massengo-N'Zinguelé (Simone) ;
 Mavoungou (Andra-Parfait) ;
 Makosso (Jean-Marie) ;
 Madieta (Marie-Catherine) ;
 Mampouya (Denis-Fulbert) ;
 Mavoungou (Antoine) ;
 Mayouma (Thomas) ;
 Mekoul (Bonaventure) ;
 Moubalou (Roger) ;
 Moulouri-Mouyabi (Joël) ;
 Kounoukou-Moundelé (Delphine) ;
 Niambi (Donatien) ;
 Nombo-Taty (Alexis-Godefroy) ;
 N'Goubili (Justin) ;
 N'Got (Marcel) ;
 N'Goukou (Bernadette) ;
 N'Kanou (Gaspard) ;
 N'Kombo (Philippe) ;

N'Zinga-Olangui-Koumba ;
 N'Zoungou (Jean-Hilaire) ;
 N'Goma (Gaston) ;
 N'Gandou (Marie-Célestine) ;
 N'Gamoukala (Naphtal) ;
 N'Zengué (Marie-Thérèse) ;
 Okoni (Nestor) ;
 Oumba (Germaine) ;
 Pambou (Denis) ;
 Samba (Guy-Arsène) ;
 Songolo (Isidore) ;
 Taty-N'Gombi (Clotilde-Jean) ;
 Tchibota-Tchicaya (Etienne) ;
 Tchicaya (Jean-Baptiste) ;
 Tchicaya-N'Dello (Yvette) ;
 Tchifoumba (Véronique) ;
 Tchitoula-Mavoungou ;
 Tsieyila (César-Jean-Bosco) ;
 Yoba-Balou (Auguste) ;
 Ay (Raphaël) ;
 Bakala-Manghala (Albert) ;
 Batschy (Marie-Madeleine) ;
 Batschy (Gabriel) ;
 Bénabo (Eugénie) ;
 Bidjoua (Léonie) ;
 Biyinni (André) ;
 Bouanga-Bikiniou ;
 Bouanga-Tchibinda (Jean-Claude) ;
 Bouanga-Taty (François) ;
 Bowayo (Charles-Zacharie) ;
 Bocky (René-Julien-Corentin) ;
 Bongui-Massanga (Frédéric) ;
 Bouta (Pascaline) ;
 Ekouélé (Max-Roger-Thierry) ;
 Kitembo (Grégoire) ;
 Kiyindou-Mamouanou (François) ;
 Kizonzolo (Basile-Abel) ;
 Kouangou-Goma ;
 Kouanga (Saturnin) ;
 Louyangabia (Biliane) ;
 Mabilia-Malonga (Marthe) ;
 Mabilia (Victor) ;
 Mahoungou-N'Zoussi (Agathe) ;
 Makanga (Georgette) ;
 Makosso (Laurent) ;
 Makosso (Georges) ;
 Makosso-Tokobelé (Marie) ;
 Malonga (Louise) ;
 Zala-Tchissoueli (Alexandre) ;
 Zinga (Louis) ;
 Koutana (Samuel).

— Par arrêté n° 3676 du 30 août 1969, sont déclarés admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général session du 2 juin 1969, les candidats dont les noms suivent ;

C.E.G. de Madingo-Kayes :

Safou-Loemba (Jean-Claude) ;
 Bouanga (Agnès) ;
 Makanga (Laurent) ;
 Matchindi (Michel) ;
 Goma-Goma (Jean-Nestor) ;
 Goma (Thomas) ;
 N'Kali (Denis) ;
 Tati-Bouanga (Roger) ;
 Makosso-Goma (Costant) ;
 Sitou (Jean-Paul) ;
 Kivika ;
 Mavoungou-Mavoungou ;
 Djimbi-Loemba (Jean-Claude) ;
 Mabilia-Goma (Patrice) ;
 Makosso (Augustin) ;
 Olalah ;
 Mouissou-Batchi ;
 Maloundama (Marie-Jeanne) ;
 Koumba-Koumba ;
 Soumbou (Jacques) ;
 Voumbi (Claudine) ;
 Pambou-Libaou ;
 Nombo-Bouanga (Jean-Baptiste) ;
 Zassi (Marie-Louise) ;
 Zassi ;
 Boumbou ;
 Boumbou (Angélique) ;

M'Boumba (Alphonse) ;
 Fouti (Cécile) ;
 Niengo-Guimby ;
 Tsangou (Jean-Pierre) ;
 Makoundi-Loemba (Jean-Joseph) ;
 Makaya-Goma (Christophe) ;
 Bioka-Boumbou ;
 Malonga (Thérèse) ;
 Tango (Laurent) ;
 Bouyou (Christophe) ;
 Engolé ;
 Pambou (Jean-Gilbert) ;
 Yela-Goumba ;
 Kambissi-Lelo ;
 Kimaka-Tengo (Germain) ;
 Kibangout-Balendet (Pierre-Omer) ;
 Pandzou (François).

C.E.G. de M' Vouiti :

Moussa (Jean) ;
 Pambou (François) ;
 Loemba-Dembi (Jules) ;
 N'Zoussi (Damien) ;
 M'Boumba-Louvosso (David) ;
 Miankoukila (André) ;
 Samba (Jean) ;
 N'Dembé (Antoinette) ;
 Loundou (Albert) ;
 Loembet (Jean-Laurent) ;
 Gouma (Joseph) ;
 Tchilendo (Félix) ;
 N'Toto (Roger) ;
 Loemba (Anselme-Gabriel) ;
 Makosso (Jean-Jacques) ;
 M'Boungou (Aloïse) ;
 Paka (Marianne) ;
 Bassa (Gabriel) ;
 N'Goubili (André) ;
 Moussouami (Ferdinand) ;
 Koulema (Victorine) ;
 Kilendo (Noël) ;
 Tchibinda (Jérôme) ;
 M'Boumba-Moungongui (Elisabeth) ;
 Goma (Pierre) ;
 Mavoungou (Lin-Timoléon) ;
 Mavoungou-Garcia (Albert) ;
 Voumbi-Makaya (Robert) ;
 Mampouya (Ange) ;
 N'Goma (Paul) ;
 Bidounga (Xavier) ;
 M'Batchi (Hilaire) ;
 M'Bitsi-Baloki ;
 Makaya (Hipolite) ;
 Baouna (Philomène) ;
 Boussoukou (Donatien) ;
 Goma (Justin-Médard) ;
 Kifouti (Bernard) ;
 Bouiti-Mouandhat (Pierre) ;
 M'Batchi (Jean-Louis) ;
 Mouanda (Alexandre) ;
 N'Gamba (Joseph) ;
 N'Goma (Gabriel) ;
 N'Zinga (Nestor) ;
 Pambou (Jean-Paul) ;
 Siki (Michel).

—o—
 ADDITIF N° 3666 /N-DGE du 30 août 1969 à l'arrêté n° 3214 / EN-DGE du 28 juillet 1969 portant admission au certificat de fin d'études des collèges normaux et du diplôme des moniteurs supérieurs (candidats fonctionnaires).

Art. 1^{er}. — L'article 1^{er} de l'arrêté n° 3214 /EN-DGE du 28 juillet 1969 portant admission à l'examen d'obtention du certificat de fin d'études des cours normaux session du 2 juin 1969 des moniteurs supérieurs est complété comme suit :

Après :

M. Niombella (Barthélemy).

Ajouter :

Mmes M'Polo (Jeannette) ;
 N'Zingoula née Souekolo (Marie).

(Le reste sans changement).

-- Par arrêté n° 3678 du 30 août 1969 sont déclarés admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général session du 2 juin 1969 les candidats dont les noms suivent :

C.E.G. Hammar :

Ampemé (Sébastien) ;
 M'Boungou-Ditomené (Bertin) ;
 Moukassa (Gilbert) ;
 M'Bou (Emmanuel) ;
 Koundza (Edmond) ;
 N'Ganga (Innocent) ;
 Baboka (Philippe-Mermoz) ;
 Massala (Edmond) ;
 M'Boumba (Albert) ;
 Loumbou (Hélène) ;
 M'Boumba (Joséphine) ;
 Moussima (Félix) ;
 Kaya (Antoine) ;
 M'Bila (Albert) ;
 N'Goma (Maurice) ;
 Lembra (Pauline) ;
 N'Kolo (Desiré) ;
 N'Zoungani (Pierrette) ;
 Loemba (Edouard-Justin) ;
 Foulou (Jeanne-Clautilde) ;
 Stalon (Joli) ;
 Mangoundza (Augustin) ;
 Mouanou (Maurice) ;
 Mouketo (Marguerite) ;
 Kitsoukou (François) ;
 Lema (André) ;
 Kipoutou-N'Dengué (Victor) ;
 Mèbou-Moussaou (Joachim) ;
 Mouanda (Hilaire) ;
 Boulendé-Oumba (René-Gaspard) ;
 M'Boulou-Mabiala (Gilbert) ;
 Boutoto-Ganga ;
 Tsoussehot (Félicité) ;
 Kitsoukou (Nicolas-Lucien) ;
 Mouanda (Joël) ;
 Boungou-Tsilou ;
 Moukouyi (Jean-Pierre) ;
 N'Koulou (Emilienne) ;
 Matassa (Michel) ;
 Boungou (Bernard) ;
 Kissoussou (Marie-Thérèse) ;
 M'Viboudoulou (Ernest) ;
 Mamona (Jean-Pierre) ;
 Loemba (Paul) ;
 N'Zila (Nazaire) ;
 Moudiambou (Daniel) ;
 Koundza (Charles) ;
 Pambou (Rose-Constance) ;
 Batsimba (Eugène-Dieu donné) ;
 Kimbatsa-Mouanda (Victor) ;
 Moudiongui (Honorine) ;
 M'Bouala (Pierre) ;
 Moussounda (Simon-Pierre) ;
 Biakou (Daniel) ;
 Kimfoumou (Dominique) ;
 Makouba (Jean) ;
 Kidiba (François) ;
 Samba (Auguste) ;
 Mavoungou (Jean-Dieudonné) ;
 Kambou (Alphonse) ;
 Tsaty (Goma) ;
 Mady-Kotta (Eusèbe-Gaëtant) ;
 Bangoussou (Jean-Baptiste) ;
 M'Beli (Victor) ;
 Vivihou-Tsingui (Eugénie) ;
 M'Boumba (Marie-Anne-Yvonne) ;
 Kendo (François) ;
 Moufouma (Maurice) ;
 Mougnegné ;
 N'Goulou(Charles-Julien) ;
 Diloungou (François) ;
 Mavingui (Antoine-Joseph) ;
 Bouka-Matsoumbou ;
 Loubaki (Daniel) ;
 N'Goma (Jean) ;
 N'Gouaka (Victor) ;
 Mafoumbi (Paul-Simplice) ;
 Jean (Dieudonné) ;
 Tsamouna (Paul) ;
 Bolat-N'Zambou (Honorine) ;

Mounianga-Pandzou ;
 Yembi (Romain) ;
 M'Pelé (Paul) ;
 Maba (Appolinaire) ;
 Ivinga (Emilienne-Claude) ;
 Lemby (Pierrette-Paulette) ;
 N'Zoungou-M'Boumba (Madeleine) ;
 M'Banzoulou (Eugène) ;
 M'Vouama (Louis) ;
 Matsoumbou (Albert).

C.E.G. Central de Dolisie :

M'Boungou (Paul) ;
 Kissana (Philippe) ;
 Missamou (Antoine) ;
 N'Zikou (Christophe) ;
 N'Goma (Rémy) ;
 N'Zonzi (Jacques) ;
 Missié (Jean-Pierre) ;
 Malonzo (Victorine) ;
 Tombet (Sidonie) ;
 Kikounga (Félix) ;
 Badia (Hilaire) ;
 N'Zebélé (Jean-Marie) ;
 Loufoua (Jacqueline) ;
 Moumbouilou (Arsène) ;
 N'Zikou (Oscar) ;
 Tsassa (Célestin) ;
 Mabika (Prosper) ;
 Kibinda (Patrice) ;
 Kombila (Odette) ;
 Mavanga (Victor) ;
 Ngatali (Antoine) ;
 Drouin (Robert) ;
 Tombé (Maurice) ;
 Moubondo (Anselme) ;
 Mihouélé (Antoine) ;
 Pembé (Thérèse) ;
 N'Zala (Martin) ;
 Loemba (Martin) ;
 Bitoukou (Paul) ;
 M'Boungou (Aimé) ;
 Mabiala (Dieudonné) ;
 Pembé (Jean-Claude) ;
 N'Guimbi (René) ;
 N'Goma (Armand) ;
 N'Guimbi (Marcel) ;
 Boueya (Albert) ;
 Mikala (Cécile) ;
 M'Binda (Bernard) ;
 Louzolo-Boumba ;
 Bitsindou (Victor) ;
 Okono (Annette) ;
 Mampassi (Alphonse) ;
 Massoussa (Bernard) ;
 Courtat (A.-Marie) ;
 Moudanga (Jean-Claude) ;
 Loubota (Victor) ;
 Mèbikebo (Gisèle) ;
 Bounda Jean-Pierre) ;
 Koumba((Célestin) ;
 Kengué Basile) ;
 Fourikah (Dieudonné) ;
 M'Voumbi (Brigitte) ;
 Tsiakala (Eugénie) ;
 Malanda (Cornelie) ;
 N'Guiamba (Magloire) ;
 Boumba (Dieudonné) ;
 Matsouélé (Jeanne) ;
 Sheri (Jean-René) ;
 Bayeni (Pierre) ;
 Mouélé-Boumba ;
 N'Ganda (Alphonse) ;
 N'Guimbi (Jean) ;
 Ango (Louis) ;
 Obani (Eugène) ;
 Goundou (Godefroy) ;
 Koumba (Jean-Claude) ;
 Kikoungat (Jacques) ;
 Boulat (Fidèle) ;
 Binana (Aloyse) ;
 Boussoukou (Samuel) ;
 Tsaty (Bernard) ;
 Bakissi (Paul) ;
 M'Bani (Jonas) ;
 N'Goubi (Antoine) ;

N'Gouma (Jean) ;
 M'Boungou (Paul) ;
 Moukieto (Martine) ;
 N'Zikou (François) ;
 Koumba (Hélène) ;
 Makambou (Delphine) ;
 N'Goma (Fulgence) ;
 Mafemba (Bonaventure) ;
 Ebouanga (Louis) ;
 Oddet (Léontine) ;
 Boumba (Stanislas) ;
 Mouimbou (Pierre) ;
 Tchicaya (François) ;
 Soussa (René) ;
 Boukondzo (Marcelline) ;
 Tsiengui (Adèle) ;
 Babela (Henriette) ;
 Moukoula (Anne) ;
 Mandzoungou (Maurice) ;
 Bagissi (Marie) ;
 Itsissa (Véronique) ;
 Nombo (Berthe) ;
 N'Zoungoula (Raymond) ;
 Mayoukou (Clémentine) ;
 Tsony (Gustave) ;
 Milondo (Pauline) ;
 Iloungou (Albert) ;
 Satou (Simon) ;
 Ebenza (Marie-Claire) ;
 Mafimba (Jean) ;
 Youlou-Youlou (Jean-Marie) ;
 Biendé (Benoit) ;
 N'Goma (Jérôme) ;
 Mouhangui (Elisabeth) ;
 Pougou (Jacques) ;
 Sambala (Michel) ;
 N'Zoulou (Jean-Pierre) ;
 N'Ganda (Athanase) ;
 Moussouami (Gabriel) ;
 N'Zahou-Bouanga ;
 N'Gakosso (Béatrice) ;
 Loemba (Joël) ;
 Sathoud (Parfait) ;
 Kintsora (Alphonse) ;
 Makambou (Félix) ;
 Mandonga (Alphonse) ;
 Makita (Jean) ;
 Kengué (Jean) ;
 Ibala (Pierre) ;
 Massessé (Alphonse) ;
 Massika (Marcelline) ;
 Koumba (Cyprien) ;
 Koumba (Jeannette) ;
 Mayinda (Prosper) ;
 Koubaka (Valentin) ;
 Niangui (Henriette) ;
 Tsithout (Alphonse) ;
 Telo (Angélique) ;
 Dimebouabou-Zebulon ;
 Koumba (Jean-Louis) ;
 Boumba-Malanda ;
 Mouanga (Michel) ;
 Moussoungou (Jean) ;
 Mandondo (Prosper) ;
 Pondi (Marcel) ;
 Kimbakala (Jonas) ;
 Tsimouna (Mélanie) ;
 Nimi (Alphonse) ;
 Mouvitilla (Roger) ;
 Bayonne (Charles) ;
 Boumba (Samuel) ;
 Moutsito (Pierre) ;
 Engonzo (Camille) ;
 Moukongo-Tsimba ;
 M'Banga (Clovis) ;
 Mahoungou (Albert) ;
 Ipouna (Isabelle) ;
 Moukanda (Maurice) ;
 N'Zandziemi (Elisa) ;
 Mabilia (Jacques) ;
 Niama (J.-Jacques) ;
 N'Tari (Germain) ;
 Ouandé (Henri) ;
 Bimaloudy (Claude) ;
 Mambou (Romaine) ;
 N'Goumba (Antoinette) ;
 Madingou (Martin) ;

Ossié (Romuald) ;
 Batolo (Michel) ;
 Mazouka (Gilbert) ;
 Tebelé (Daniel) ;
 N'Gama (Joséphine) ;
 Mieté (Antoine) ;
 N'Ziengui (Léonard) ;
 N'Gounda (Daniel) ;
 Anjo (Marie) ;
 M'Bimbi (Louis) ;
 Tchitembo-Pemba (Angélique) ;
 Boungou (Nicolas-Emmanuel) ;
 Kitsakou-Loussoueké (J.-Pierre) ;
 Boukoungou (François) ;
 N'Zingoula (Yvonne) ;
 Boko (Pélagie) ;
 N'Zondo (Justin) ;
 Loussebo (Jacques) ;
 N'Dinga (Arthur) ;
 Mabika (Paul) ;
 Makaya (Nicolas) ;
 Moubombo (Adolphe) ;
 Moussavou (Suzanne) ;
 Boussé (Raymon-Jean-Daniel) ;
 Moulamba (Maurice) ;
 Kibiassi (Gabriel) ;
 Kengué-N'Got (Ferdinand) ;
 Lembé (Cécile) ;
 Paka (Gabriel) ;
 N'Gouma (Jean-Claude) ;
 Kifoumba (Auguste) ;
 Kibinda (Lazare) ;
 Mounzika (Claude) ;
 Moutassy (Michel) ;
 Boumba (Véronique) ;
 Biyendé (Eugénie) ;
 Iloumbou (Dieudonnée) ;
 Kimbatsa-Kengué (Blaise) ;
 N'Dembé ;
 Biyambila (Marthe) ;
 Bazouzi (Jacques) ;
 Boukoungou (Barnabé) ;
 Kimbatsa (Marie) ;
 Kani (Albert) ;
 Kikabou (Pierre) ;
 Kaya (Eugène) ;
 Kaya (Joseph) ;
 Makanga (Charlotte) ;
 Madila (Louis) ;
 Malaka-Djoula ;
 Missamou (Samuel) ;
 Massoussa (Jean-Lazare) ;
 Samba (Samson) ;
 Sala (Gabriel) ;
 Bakala (Georges) ;
 Bikindou-Moukalou ;
 Manongui (Jean-Claude) ;
 Moubamba ;
 Mabilia (Philippe) ;
 Bengo (Albert) ;
 Koupatoula (Charlotte) ;
 Kadi-Sy ;
 Moutakalath (Raphaël-Claude) ;
 Bouity-Poaty.

— Par arrêté n° 3679 du 30 août 1969, sont déclarés admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général session du 2 juin 1969, les candidats dont les noms suivent ;

C.E.G. de Mossendjo :

Niama-Moupangou ;
 Tsono (Henriette) ;
 Makanga (Rigobert) ;
 Inzoungou (Jean-Pierre) ;
 Voha (Fidèle) ;
 N'Goulou (Basile) ;
 M'Bani (Faustin) ;
 N'Goyi (David) ;
 N'Zaou (Jean-Pierre) ;
 Nianzangoyi (Raymond) ;
 Bouaka (Thomas) ;
 Nimi (Philippe) ;
 N'Goundou (Julienne) ;
 N'Goma (Simon) ;

M'Banda (Fidèle) ;
 Tchilendo (Jean) ;
 M'Bou (Jacqueline) ;
 Miba (Véronique) ;
 N'Zoussi (Gaston) ;
 N'Goma (Jean) ;
 Moutsoumou (Moïse) ;
 Moukouanga (Joël) ;
 N'Goma (François) ;
 Matsanga (Albertine) ;
 Kendet (Anatole) ;
 Foundza (Alexandre) ;
 N'Goma (Jeanne) ;
 Mabilia (Jean) ;
 Moulé (François) ;
 Moudiongui (Auguste) ;
 Moussita (Christine) ;
 Likibi (Gabriel) ;
 Mayengué ;
 Sientengué (Victor) ;
 Ibouanga (Pierre) ;
 Bibéné (Joseph) ;
 Pendi (Emmanuel) ;
 Mavoungou (Jacques) ;
 Yangouta (Victor) ;
 Bambissielekou (Hélène) ;
 Boukoungou (Bernard) ;
 Dibounga (Anselme) ;
 N'Gombé (Blandine-Zoé) ;
 Manguila (Pierre) ;
 Libanda (Jean-Raymond) ;
 Bitohi (Jean-Blaise) ;
 Otadina (Léontine) ;
 N'Zamba (Alphonse) ;
 Ipolo (Bernard) ;
 N'Gouelet (Lamy) ;
 Papa (Jonas) ;
 N'Gombé (Germaine) ;
 Lekabi (David) ;
 Dzipala (Marcel) ;
 M'Bandinga (Célestin) ;
 Mangouyi (Anatole) ;
 Tchipaka (Gisèle) ;
 N'Doudi (Joël) ;
 Moukouanga (Raymond) ;
 Moukimou (Albert) ;
 Douhi (Marcel) ;
 N'Gouelet (Aimé) ;
 Bateli (Albert) ;
 N'Goma (Frédéric) ;
 Itsouhou (Antoine) ;
 Mankassa (Christine) ;
 M'Bengué (Luc) ;
 N'Gouaka (Marcel) ;
 N'Gouma-M'Boungou ;
 Mandza (François) ;
 M'Bani (Bruno) ;
 Bibéné ;
 N'Goma (Pascal) ;
 Pangou (Jacques) ;
 Niéngué (Germaine) ;
 Kikouanga-M'Badinga ;
 Massouémé (Michel) ;
 Kama (Elisabeth) ;
 Makouika-Dzondo (Marcel) ;
 Moukoto (Jean) ;
 Doubaneni (Thomas) ;
 M'Bena (Juliette) ;
 Kolo (Alphonsine) ;
 N'Zoulou (Pierre) ;
 N'Goyi (Joseph) ;
 Babouta (Patrice) ;
 Boubanga (Boniface) ;
 Boukongo-Mikoungui (Joseph) ;
 Ezeyi (Clémentine) ;
 Koumba (Martin) ;
 Kombo-Kombo (Philippe) ;
 Kondi (Samuel) ;
 Lendoye (Rubens) ;
 Madami (Jeannette) ;
 Maboussou (Jean) ;
 Makélé (Joséphine) ;
 Malou-M'Bou (Marcel) ;
 Mayombo (Charles-André) ;
 Moussita (Philomène) ;
 N'Gama (Léonard) ;
 N'Goye (Jean-Paul) ;

N'Goundou (Martine) ;
 N'Dzondo (Jean-Claude) ;
 Ouandzi-Ouandzi (Raymond) ;
 Pama (Félix) ;
 Poati-Pangou (David) ;
 Tsoumbou (Alfred).

C.E.G. Kibangou :

Moukono (Anne-Célestine) ;
 Mombo (Jean-Etienne) ;
 N'Dembi (Marcellin) ;
 M'Batchi-Tchikambou (Isidore) ;
 N'Dinga (Jean-Pierre) ;
 Pambou-N'Zengui ;
 Mickatsindila (Grégoire) ;
 Bisseyou (Adéline) ;
 Kouka (Gisèle-Rachel) ;
 Imboungou (Nazaire) ;
 Manthé (Antoinette) ;
 N'Guimbi (René) ;
 N'Zitoukoulou (Maurice) ;
 Moussabou (Fidèle) ;
 Moussavou (Jean-Claude) ;
 N'Goma (Jean-Clément) ;
 N'Zamba (Robert) ;
 Bouanga (Léon) ;
 Mabika (Fidèle) ;
 Ibinda (Florent) ;
 Massoungou (Alphonsine) ;
 Koumba-M. (Moline-Victorine) ;
 Mapaga (Gaston) ;
 Mabika (Gilles) ;
 Mouloungui (Jean-Rogert) ;
 Outsimbou (Daniel) ;
 Tsatsa (Eugénie) ;
 Djoumbi (Jean-Paul) ;
 Nielélé (Célestin-Pierre) ;
 Kipemosso-Nielélé (Adam) ;
 N'Satsi (Jean-Pierre) ;
 Dianga (Marcel) ;
 Inianga (Honorine) ;
 Mouambélé (Jacques) ;
 Boudilou (Dieudonné).

C.E.G. Divenié :

Itoungou (François) ;
 Badingamouzéo (Jean-Ph.) ;
 Kouhatakana (Daniel) ;
 Bivigou-M'Boko ;
 M'Bemba (François) ;
 Kissambou (Aloïse) ;
 Maspey (Jean-Jacques) ;
 N'Goma-Sitou (Emmanuel) ;
 Itolo (Jean-Clément) ;
 N'Ziengui (Jean-Claude) ;
 Moussavou ;
 Badinga (Constantin) ;
 Menguila (Jean-Patrick) ;
 Moundanga (Nestor) ;
 N'Zayi (Joseph) ;
 Mihindou (Louis) ;
 Mouity (David) ;
 Ipemoussou (Patrice) ;
 Niama (Jean-Baptiste) ;
 Goma (Jean-Baptiste) ;
 Lambitsi (Joseph) ;
 Ouloubouka (Noël) ;
 Mampouya (Dorothée-Sabine) ;
 Bouka (Léandre) ;
 Kombila (Jean) ;
 Maganga (Victor) ;
 Signy (Moscani) ;
 Ibonio (Thibaud) ;
 Pongui (Fidèle) ;
 Mamfoumbi (Albert) ;
 Moussavou (Hilaire) ;
 Dingo-Boungoto ;
 N'Dembi (Colette) ;
 N'Ziengui-Lalamba ;
 N'Zamba (André) ;
 Djedifoumou (Aloïse) ;
 Badinga (Camille) ;
 Bissanou (Mathurin) ;
 Mosso (Bayonne) ;
 Maheba (Jean) ;
 Boumboumbou (André-Michel) ;

Mouity (Robert-Alexis) ;
 Ibinga (Jacqueline) ;
 Soussou (Pierre) ;
 Bibalou (Philippe) ;
 Moutsinga (Patrice) ;
 Kikounga (Albert) ;
 M'Boko-N'Kaya ;
 Moubandou (Philippe) ;
 Betemikoumou (Maurice) ;
 M'Voubou (Ambroise) ;
 Moussodji (Paul) ;
 Madjinou (Delphine) ;
 Zoubabela (Henriette) ;
 N'Zamba (Pascal) ;
 Mouketo (Jean-Bosco) ;
 M'Fouanga (Jean-Théodore) ;
 Badjina-Badinga (Marie) ;
 Pambou (Jean-Claude) ;
 Moukéké (François) ;
 N'Douli (Etienne) ;
 Mamfoumbi (Deniel) ;
 Boussangou (Jean-Bosco) ;
 Kassa (Jean-Noël) ;
 N'Zamba (Jean-Claude) ;
 MOUNGUENGUI-MABOUNDA ;
 Mahanga-Yogo ;
 Ikapi (Léon) ;
 Moukimou (Jacques) ;
 Sianzana (Louis) ;
 Kombila (Antoine) ;
 Mouity-Boulingui ;
 Yebas (Jean-Marie) ;
 Matsanga (Albertine) ;
 Bassangui ;
 N'Zahou (Jules) ;
 Kamiouakou (André-Germain) ;
 Bouka (Adrien) ;
 Boussoukou (Maurice) ;
 Mouegny (Jean-Paul) ;
 Moukala (Gaston) ;
 Ibouanga (Geodefroy) ;
 Moussougou (Augustin) ;
 Ipouga (Justin) ;
 Koumba (Françoise) ;
 M'Boyo (Georgine) ;
 Bignoumba (Pierrette) ;
 N'Guelé (Joseph) ;
 Mavoungou-Madelé ;
 Iossi (Félix) ;
 Oliveira (Clément) ;
 M'Badinga-Moukani ;
 M'Bouala (Maurice) ;
 M'Bouala (Gaston) ;
 Boumba (Philomène) ;
 Mabounda-Mihoungui ;
 Dikigou (Léontine) ;
 Tsangui (Marcelline).

— Par arrêté n° 3680 du 30 août 1969, sont déclarés admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général cession du 2 juin 1969, les candidats dont les noms suivent :

C.E.G. de Komono :

Moutango-Moufouma (Georgette) ;
 Moubiba (Théonase) ;
 Missié-Foutouka ;
 Mouké (Maurice) ;
 Magnokou (Antoine) ;
 Moundzi (Pierre) ;
 Moukouiti-Makita (Timothé) ;
 Dzanvou-Novandzi (Grégoire) ;
 M'Pouo (Daniel) ;
 Mabilia (Dominique) ;
 N'Gouanangou (David) ;
 N'Damabaka (Albert) ;
 Tsoumou (Clavaire) ;
 Biloundzi (Adrien) ;
 Missié (Raphaël) ;
 Mandzila (Gabriel-Charles) ;
 N'Goulou-Madzou (Alphonse) ;
 Owamou (Boniface) ;
 M'Vouma (Martin) ;
 Pika (Félix) ;
 N'Doumba (Pierre) ;
 M'Bouyou (Rachelle) ;
 Sitou (Albert) ;

Bouanga (Joseph) ;
 M'Bani (André) ;
 M'Bani (Jacques) ;
 Moutikou (Benjamin) ;
 Moukassa-M'Bani ;
 Bitsamona (F. Michel) ;
 Makita (André-J.-Robert) ;
 N'Gouomo (Emilienne) ;
 Tsala (Michel) ;
 Tsiba-Saya (Alphonse) ;
 Madza (Antoine) ;
 M'Voula (Armand) ;
 Mounkassa (Urbain) ;
 Kouéyi (Jacqueline) ;
 N'Guina (Théophile) ;
 Indoundou (Antoine) ;
 Moukassa (Marcel) ;
 Madzou-Bita (Martin) ;
 M'Berri (Albert) ;
 Ahoulou (Basile) ;
 Missima (Eugénie).

C.E.G. de Zananga :

Adzemba (Michel) ;
 Lonongo (Antoine) ;
 Kata-Kiana (Boniface) ;
 Tsiba (Albert) ;
 Mounkassa ;
 Saya (Marius) ;
 Mabari ;
 Makaya (Geneviève) ;
 Etssetset ;
 Kouéyi (Alphonsine) ;
 Madzou (Fidèle) ;
 Mahoungou (Martine) ;
 Maléka (Berthe) ;
 Mananga (Norbert) ;
 N'Gamba (Marguerite) ;
 Madzou ;
 Lindoyi ;
 Tsoumou-Mounkassa ;
 N'Gami-Madzou ;
 N'Goubili (Alphonse) ;
 N'Gouonimba ;
 M'Vouni ;
 Moukoua (Jean-Raphaël) ;
 N'Kouéyi-M'Bani ;
 N'Koua Miété ;
 Moukoko (Lambert) ;
 Ovou-Olali (Pascal) ;
 Tsiba (1) ;
 Dzanga (Albert) ;
 Moufouma (Félix) ;
 Assélé-M'Bila ;
 Dzanga (Julien) ;
 Maba (Benoit) ;
 Otou-Missoutou (Georges) ;
 Toutou-Maba ;
 Mamouna (Dominique) ;
 N'Goma-Loumbou (Emmanuel) ;
 N'Goulou ;
 Tsoumou-Saya ;
 Essey (Crépin-Evariste) ;
 Youmou-Pierre) ;
 N'Koué ;
 N'Gouomo (Madeleine) ;
 Oyaba ;
 Miangaobi ;
 M'Pouo-N'Gatali ;
 N'Dzéli (Chantal-Sylvie) ;
 N'Gouomo (Suzanne) ;
 Tsiba-M'Bani (1) ;
 Mandzabi ;
 Bibila-Samba ;
 N'Kouéyi-N'Goulou ;
 Missié ;
 N'Gamoui ;
 Tsoumou ;
 Ibouanga-Tsikaya (Ferdinand) ;
 N'Gomemouo (Jean-Paul) ;
 M'Pandou (Berthe) ;
 Massamba-Faustin) ;
 Kala (Alphonse) ;
 Madza (1) ;
 Etounou (Bernadette) ;
 N'Toutou (Georges) ;

Beh (Lazare) ;
 Tsiba (II) ;
 Kama-Poto-Poto ;
 N'Gouamoubili-N'Goma ;
 Anezélé ;
 N'Gamiyi (Norbert) ;
 M'Bani (Patrice) ;
 Boumoumé ;
 Likibi (Rigobert) ;
 Saya (Fidèle) ;
 Madza (II) ;
 Mouyeni ;
 M'Bemba (Alphonse) ;
 Odzongui ;
 Bouanga-Makinou ;
 Bilengo ;
 Mopfouma (Jean-Hyacinthe) ;
 Baniékona (Philomène) .

C.E.G. de Sibiti :

Tsiahou (Hélène) ;
 N'Koua (Pierre) ;
 Andozian (Henri) ;
 Boutoto (Joséphine) ;
 Milondo (Jean-Emile) ;
 Mapha (Pierrette) ;
 N'Gama (Noé) ;
 Pihl (Joseph) ;
 Ilongo-N'Gouma (René) ;
 Gali (Valentine-Laure) ;
 Ipari (Marcel) ;
 Ibamba (Jean-François) ;
 Pandi (Joseph) ;
 Yoméne (Elisabeth) ;
 Boungou (Antoine) ;
 M'Boulou (Daniel) ;
 Koumou (Madeleine) ;
 Ipala (Joachim) ;
 Goma (Pascal) ;
 Lembé (Angèle) ;
 Gadzala (Bernard) ;
 Makala (Benoît) ;
 Da-Silva (Horace) ;
 Koumba (Antoine) ;
 Likouété (Jean) ;
 Moudiongui (Emile) ;
 Malohi (Jacques) ;
 N'Zoulou (Dominique) ;
 Lembé (Jeanne-Claudette) ;
 Biyori (Albert) ;
 Tsala (Marie) ;
 Moukassa (Laurent) ;
 N'Tsanaguélé (Emilienne) ;
 Moukiam (Jean-Baptiste) ;
 Mapa (Jean-Claude) ;
 Mouanda (Anne-Marie) ;
 Mouélé (Jean-Marie) ;
 Mahoungou-M'Benzé ;
 Makala (Justine) ;
 Dzama (Emilienne) ;
 Dzama (Jeanne) ;
 Ikoyila (Gabriel) ;
 N'Goma (Gaëtan) ;
 Mitsoumou-Dianga (Alphonse) ;
 Moudzo (Bernard) ;
 Pembé (Marie-Louissette) ;
 Kekolo (Béatrice) ;
 Mapa-Kamba (Dieudonné) ;
 Otimba (Pierre) ;
 Mounda (Pierre) ;
 N'Gouabouka (Jacqueline) ;
 Mayani (Georges) ;
 Bemba-N'Zoumba (Rosalie) ;
 Banackissa (Solange) ;
 Pouyi (Vincent) ;
 Mahoungou (Pierre) ;
 Batia (Casimir) ;
 Ibala (Daniel) ;
 Bouanga (Pauline) ;
 M'Bama (Joël) ;
 Kamba (Gabriel) ;
 Gouama (Romuald-Blaise) ;
 Ozonga (David) ;
 Okiga (Pascal) ;
 Tsiba (Ferdinand) ;
 Otsiaï (Jean-Pierre) ;
 Okessi (Daniel) ;

Bondo (Jacqueline) ;
 Nalalaguy (Robert) ;
 N'Gabindélé (Isaac) ;
 Maoté (Elisabeth) ;
 Dzobo (Pauline) ;
 Tsatsa (Marie-Françoise) ;
 Kibamba (Alphonse) .

— Par arrêté n° 3681 du 30 août 1969, sont déclarés admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général session du 2 juin 1969, les candidats dont les noms suivent :

C.E.G. Mouyondzi :

Bikindou (Léon) ;
 Massamba (Raphaël) ;
 N'Zaba (Pierre) ;
 Boungou (Pierre) ;
 Kala-Kimpolo (José) ;
 Makita (J. Jérôme) ;
 Kombo (Paul) ;
 Bouendé-Bouendé ;
 Makounga (Maurice) ;
 Bouanga (Cathérine) ;
 Mampaka (Thomas) ;
 Mouélé (François) ;
 M'Baou (Ferdinand) ;
 Mampassi (Albert) ;
 Lembé (Pierrette) ;
 Moukila-Moun-Dzika (Maurice) ;
 Ebamba (Claude) ;
 Samba (Elisabeth) ;
 N'Zoumba-Kombo (Albertine) ;
 Moukala (Germaine) ;
 Kombo (Marcel) ;
 Oura-Mampassi (Edouard) ;
 Kongo (Bernadette) ;
 N'Zambi (Gilbert) ;
 M'Boussou (Jonas) ;
 N'Dinguissi (François) ;
 M'Bayi (Emile) ;
 Makouila (Luc) ;
 Mabilia-N'Gissi (Alphonsine) ;
 Maniéle-Bakala (Grégoire) ;
 Kombo (Dieudonné) ;
 Boungou (Grégoire) ;
 Loufouma (Edmond) ;
 Londendabéka (Mathias) ;
 Coutelas (Sophie-Agathe) ;
 Bouanga (Antoinette) ;
 Mitembo (Philippe) ;
 Moulounda (Daniel) ;
 Kissala-Mabélé ;
 M'Foutou (Bernard) ;
 M'Béri (Dominique) ;
 M'Bandzoulou (Bernadette) ;
 Bitalaka (Gaston) ;
 Mitori (Jean) ;
 Kalla (Jérôme) ;
 Mountsoki (Albert) ;
 Makita (Jacques) ;
 N'Kaya-N'Kaya ;
 Kimfoko ;
 Mounguengué (Pascal) ;
 N'Gouma (Pierre) ;
 M'Bakou (Célestin) ;
 Zoussi (Michel) ;
 N'Takou (Antoine) ;
 Lembé-Kiboulou (Thérèse) ;
 N'Goma (Etienne) ;
 Boko-M'Boungou (Gaston) ;
 Pandi (Philippe) ;
 Kivoutiki (Noël) ;
 M'Béri (Paul) ;
 Mampassi (Marianne) ;
 Maniongui (Marcel) ;
 Miyalou (Marcel) ;
 Kintsissa (Pauline) ;
 N'Kaya (Antoine) ;
 Makaya-Bimi ;
 Pika (Jean-Pierre) ;
 M'Vari (David) ;
 N'Gomo-Kombo ;
 N'Koubango ;
 Massala-Mangomo (Albert) ;
 Moutakala G. (Gabriel) ;

Kaya (Joseph) ;
 Massala-N'Goyi ;
 Matha (Antoine) ;
 Moukouyou-Kaya ;
 N'Gouari (Paul) ;
 Kimpounou (Benoit) ;
 N'Tsoko (Véronique) ;
 Loubaki (Victor) ;
 Gouété-Gamboua (Alphonse) ;
 Kombo-Kokolo (Thérèse) ;
 Ehoumou (Germain) ;
 M'Foutou-Kokolo (Grégoire) ;
 Makita (René-Joseph) ;
 N'Gandziami-M'Gambou ;
 Bantsiéri (Jacqueline) ;
 Biyékelé (Hélène) ;
 Gouma (Michel) ;
 Kokolo (Norbert) ;
 Kongo (Yvonne) ;
 Pembé (Céline) ;
 M'Bobissi (Pascal) ;
 Moukila (Nestor) ;
 N'Dziama (Marie) ;
 Loubaki (Jean) ;
 Loubaki (Philippe) ;
 Mantsounga (Albert) ;
 Effenguet (Michel) ;
 N'Dzaba (Albert) ;
 Beri (Albert) ;
 Kissama-N'Gouémo ;
 Massamba (Charles) ;
 Boukou (Alphonse) ;
 Kaya (Joachim) ;
 Bakala (Michel) ;
 N'Gouémo (Thomas) ;
 Pambou (Céline) ;
 Moukouika (Théophile) ;
 Matongo ;
 Kilondo (Monique) ;
 Matondo (Jacqueline) ;
 Doulé (Marcel) ;
 Moukala-Maboto (Albert) ;
 Niangué (Joséphine) ;
 N'Doulou (Denise) ;
 Diangou (Joseph) ;
 Bikoumo-M'Foutou (Delphine) ;
 Malonga (Marie-Thérèse) ;
 Mouyabi (Alphonse) ;
 M'Foutou-Wouala ;
 N'Soni-Bioko ;
 M'Boussi (Véronique) ;
 Kimpouni-Moumbelet ;
 Lembé (Justine) ;
 Mantsounga (Jeanne) ;
 N'Kondo-Yama ;
 N'Zambi (Gilbert) ;
 Lembé (Célestine) ;
 Mouyissi-Loudziri ;
 N'Simba-Boungou (Jacqueline) ;
 Bakala (Augustin) ;
 N'Soko-M'Boussi (Delphine) ;
 N'Doulou (Jeanne) ;
 Malonga-Milongo (J. Marianne) ;
 Mwembé (Jean) ;
 Pouélé (Séraphin).

C.E.G. Madingou :

Mayoutoukoulou (Pierre) ;
 Loubondo (Céline) ;
 M'Belani (Joseph) ;
 Massamba-Sita ;
 Kendo (Favier) ;
 Matondo (Donatien) ;
 N'Sila (Dominique) ;
 Miantama (Denise) ;
 Mouanda (Timothée) ;
 Kosso (Thérèse) ;
 N'Ganga (Aloïse) ;
 M'Boungou (Edouard) ;
 Onguélet (Daniel) ;
 Mawa (Maurice) ;
 Bilima (Jean-Ph.) ;
 N'Dimbani (A.) ;
 Malanda (Ange-Séverin) ;
 Batsamouna (Georgine) ;
 Baounguila (Raphaël) ;
 Massaki (Marguerite) ;

Koumbou (Cécile) ;
 Dibondo (Adrienne) ;
 N'Guié (Alphonse) ;
 Makouangou-N'Dzaba ;
 Bihandou (François) ;
 Peka (Joachim) ;
 Miyalou (Victor) ;
 Tsakala-Tsakala ;
 N'Zobo (Antoine) ;
 Mayounga (Victor) ;
 Mouandza (Gabriel) ;
 Kititi (Laurence) ;
 Bisila (Gilbert) ;
 N'Zaba (Jean) ;
 N'Sania (Julienne) ;
 Mantonga (Caroline) ;
 Koukamba (Daniel) ;
 N'Goussi (Gaston) ;
 Mouanda (Marcel) ;
 Louvouandou (Yvonne) ;
 N'Konkani (Jean-Pierre) ;
 Kimpouosso (Albert) ;
 Yila-Bikoumou (François) ;
 Toudikissa (Alphonse) ;
 Younga (Adolphe) ;
 Mouanza (Léonide) ;
 Mabanza (Pierre) ;
 Loukanou (Auguste) ;
 Kitembo (Auguste) ;
 Koussoukama-Loubaki ;
 Koumba (Thérèse) ;
 Makaya (Denise) ;
 Boupoto (Madeleine) ;
 Massé-N'Koko ;
 N'Déli (Joachim) ;
 N'Zaou (Albert) ;
 N'Zobo (Sophie-Suzanne) ;
 N'Gouala (Donatien) ;
 Ouamba (Prosper) ;
 Mabelé (Marcel) ;
 Ikiti (David) ;
 Gouala (Médard) ;
 N'Gouama (Pierre) ;
 Yoka-Posso (Jeanine) ;
 N'Koussou (Simone) ;
 Mouzembo (Colette) ;
 N'Zaba (Faustin) ;
 Okoutou (Virginie) ;
 Mambiki (Gaspard) ;
 M'Boula (Paul) ;
 Madiéla-Matondo (Lazare) ;
 Bayékola (Hortence) ;
 Ma'youma (Jérôme) ;
 Mabelet (Angèle) ;
 Babidila (Jacqueline) ;
 Makédika (Antoine) ;
 Mazissa (Marie) ;
 Bouanga (Albertine) ;
 M'Boukou (Michel) ;
 Bakala-Makanga ;
 Lola-Tcipolo ;
 Kabani (Edouard) ;
 N'Simba (Marcel) ;
 Matala (Véronique) ;
 Baboungola (Gilbert) ;
 Kibamba (Joël) ;
 Kounounga (Emilienne) ;
 Mandounou (Marie-Madeleine) ;
 Youla (Alphonse) ;
 Soundi (Anne) ;
 N'Simba (Paul) ;
 Mayindou (Marcel) ;
 Kilélo (Victoire) ;
 Bakala ;
 N'Songui (Edouard) ;
 Massabou (Désiré) ;
 Bassounguinina (Théophile) ;
 M'Bianzi (Marie) ;
 Miakatchindila (Laurentine) ;
 Ongami (David) ;
 Makangou (Joseph) ;
 Bakala (Clotaire) ;
 Sidi (Alphonse) ;
 N'Guimbi (Gaston) ;
 M'Belolo (Rubens) ;
 Milandou (Pascal) ;
 Laka (Victor) ;

Milandou (Gérard) ;
 Liboula (Giséle-christine) ;
 Dibondo (A.M. Yvette) ;
 Bakékolo (Alphonse) ;
 Mahinga (Jeanne) ;
 Miakoudila (Philippe) ;
 N'Taba-N'Taba (Désiré) ;
 Mahindou-Toutissa ;
 M'Foutou (Alphonse) ;
 Boukaka (Albert) ;
 Bissombolo (Hubert) ;
 Kibangou (Aloïse) ;
 M'Boula (Michel) ;
 Tsini-Baka (André-Guy) ;
 Loussiémo (Antoinette) ;
 M'Boussi (Georgine).

C.E.G. Jacob :

Kaya (Jean) ;
 Taty (Louis-François) ;
 N'Doundou (Fidèle) ;
 N'Goma (André) ;
 M'Boma (Gabriel) ;
 N'Goukoulou (Jean-Marie) ;
 N'Zila-Mabika ;
 Miamionsono (Maurice) ;
 Banningo (Maurice) ;
 Babingui (Marie-Jeanne) ;
 Moussoki (Théophile) ;
 N'Goma (Félix) ;
 Makosso (Marcel) ;
 Bondé (Philippe) ;
 Moukembo (Henri-André) ;
 Mouanda (Raphaël) ;
 Paka (Daniel) ;
 Makimouha (Paul) ;
 M'Bama (Dieudonné) ;
 Mougondo (Prosper) ;
 Moutinou (Valérie) ;
 Kono (Louis) ;
 N'Zomono (Viclaire) ;
 Niaty (Paul) ;
 Bongomola (Pierre) ;
 Babingui (Félicité-Julienne) ;
 Matsouma (Albert) ;
 N'Doulou (Pauline) ;
 Kitsadi (Louis-Robert) ;
 Boukaka (Barthélemy) ;
 Loukinzou (Jean) ;
 N'Devokolo (Hélène) ;
 Kaya-Bankoussou (André) ;
 Mikanoukounou (Bernadette) ;
 M'Foukoumouko (Alexis) ;
 Pemba-Fouakou (Cécile) ;
 N'Gangia-Mamadou ;
 Birinda (Françoise) ;
 Mabonzo (Jean-Pierre) ;
 Mougami (Jean-Pierre) ;
 N'Diki-Mampaka (Christophe) ;
 Mazaba (Georges) ;
 Simba (Albert) ;
 Loulendo (Jean-Marie) ;
 Bikindou (Jean-Joseph) ;
 Mananga (Frédéric) ;
 Passi-Kaya (Florence) ;
 M'Bombi-N'Kombo (Marcelline) ;
 Boungou (Victor) ;
 Pakou (Joseph) ;
 Houanba (Hubert) ;
 Mawa (Antoinette) ;
 Bimbené (Dominique) ;
 Kitoko (Jeannette) ;
 Loumingui (Etienne) ;
 N'Tsimba (Marie-Jeanne) ;
 Bikouta (Antoinette) ;
 Touyou-Boukongo (J.-P.) ;
 Kimpounza (Gaston) ;
 Baouaouana (Simon) ;
 Makosso (Mamert) ;
 N'Dé (François) ;
 N'Guila (André) ;
 Pombo (Antoinette) ;
 Mayemba (Raphaël-Aimé) ;
 N'Gapoula (Pierre) ;
 Mouandza (Joseph) ;
 M'Bati (Faustin) ;

Boungou (Jhon-Marie) ;
 M'Pombo (Henriette) ;
 Miafouana (Bruno-Barnabé) ;
 Ondoño (Suzanne) ;
 Okoundza (François) ;
 Gaye-Madzoka (Pauline) ;
 Deffi (Norbert-Nestor) ;
 N'Goma-Moutété ;
 Bikindou (Paul) ;
 Baounia (Marcel) ;
 M'Boungou-N'Gomo (Paul-Marie) ;
 Tsagna (Hortense) ;
 Massala (Monique) ;
 Bakondolo (Valentin) ;
 N'Gakosso (Joseph) ;
 N'Gouala-N'Tsimba (Anselme) ;
 Ovamba (Paul) ;
 Bedi (Auguste) ;
 Moutoupéné (Ibrahim) ;
 Doundou (Albert) ;
 Mavoungou (Eugénie) ;
 Mabiala (Marcel) ;
 Soungoussa (Gabriel) ;
 Menga (Albert) ;
 M'Bamba (Dominique) ;
 Moutsou (Dieudonné) ;
 Mouanda (André) ;
 N'Goma (Dominique) ;
 Malouala (Gabriel) ;
 Bakala (Frédéric) ;
 Loutala (François) ;
 Touadi (Félix) ;
 Bakakinina (Alphonsine) ;
 Bibila-N'Zolani (Charlotte) ;
 Niangu (Germaine) ;
 Bazenguissa (Adèle) ;
 Tchibinda (Jean-Romuald) ;
 Kengué (Albertine) ;
 Zambala (Pierre) ;
 N'Demo (Samuel) ;
 M'Passi-Mabiala (Albert) ;
 Mabika-Kenga ;
 N'Zenguelé (Gabriel) ;
 N'Siloulou (André) ;
 Bassikissa (Antoine) ;
 Massamouna (Monique) ;
 Moukala (Emmanuel) ;
 Mapangui (Jean-Jacques) ;
 Goma (Jean-Claude) ;
 Tchimboumba-Loemba (Brigitte) ;
 Dilou (Ange-Christian) ;
 Nombot (Adgar-Blanch) ;
 Bamba (David) ;
 Boueya (Jackson) ;
 Goma (Clémentine) ;
 Banguinina (Guillaume) ;
 Bikongo-Mahanga (Joseph) ;
 Mananga (André) ;
 N'Sika (Viclaire) ;
 Diansoki (Gaston) ;
 Bouhendo (Isidore) ;
 Niangu (Gaston) ;
 Bakala (André) ;
 Niamoukina (Raphaël) ;
 Goutou (Antoine) ;
 Loulendo (Guillaume) ;
 Mangagné (Jean-Baptiste) ;
 Kinagou (Madeleine) ;
 Tselantselé-Mongo (Jean) ;
 N'Gouala-Batadikila (Marcel) ;
 Goma (Maurice) ;
 M'Boungou (François) ;
 Gogo (Antoinette) ;
 Batila (Angélique) ;
 Moussonani (Thérèse) ;
 Tsiba-Koutsouta (Agnès) ;
 Milandou (Colette) ;
 Zambi-Zoussi (Octavie) ;
 Ditoueni (Philippe) ;
 Makaya (Pierre) ;
 Tchiama (Isidore) ;
 Kimona (Jeannette) ;
 Mankassa (Martine) ;
 Malelé (Bernard) ;
 N'Damba (Marcel) ;
 M'Foutou (José) ;
 Ouaka (Pierre) ;

Boungou (Jonas) ;
 Boulessi-Mouanda ;
 Bilongo (Henriette) ;
 Atty (Jean-Pierre) ;
 Kilonda (Augustine) ;
 Londza (Généviève-Claudine) ;
 Mialemboukaloulou (Jean) ;
 N'Dandou (Cécile) ;
 Botossamina (Thérèse) ;
 Oussa (Alphonse) ;
 Madassou (Eugène).

— Par arrêté n° 3682 du 30 août 1969, sont déclarés admis en classe de sixième des collégiés d'enseignement général, session du 2 juin 1969, les candidats dont les noms suivent :

C.E.G. Kinkala :

Malonga (Dieudonné) ;
 Mouanga (Marie-Venance) ;
 Bassolana (Bernard) ;
 N'Zenzé (Pierre) ;
 N'Goma-Locko (Justin) ;
 Bakabadio (Sébastien) ;
 Ouetingué (Albert) ;
 Madienguéla (Christophe) ;
 Mahoukou (Norbert) ;
 M'Vousama (Marie) ;
 Malonga (Théodore) ;
 Matoumpa (Joseph-Fridolin) ;
 N'Zouzou (Juliette) ;
 Mampouya (Joseph) ;
 Miatsounou (Cécile) ;
 Batamboula (Pauline) ;
 N'Ganga (Simon) ;
 Leho (Joséphine) ;
 Banzouzi (Albert) ;
 (Rosa) ;
 Bassouekama (Alphonsine) ;
 Yengo (Monique) ;
 Mambahou (Théophile) ;
 Koukimina (Yves) ;
 N'Zoumba (Clarisse-Augustine) ;
 Minkala (Jean-Louis) ;
 N'Tombo (Odette) ;
 Dikantsa (Guillaume) ;
 Kenzo (Lucie-Rachelle) ;
 Samba (Robert) ;
 N'Guindou (Jacques) ;
 N'Taloulou (Josephine) ;
 Matsimat (Adelaïde) ;
 Badinga (Albert) ;
 Zaboulou (Henriette) ;
 Milandou (Thérèse) ;
 Mlyilou (Joseph) ;
 Bouesso (Antoine) ;
 Mamona (Jean) ;
 Minkala (Jean-Paul) ;
 Koukani (Henriette) ;
 Bakolela (Julienne) ;
 N'Sembo (Félix) ;
 Mouanga (Dominique) ;
 Vibidila (Simon) ;
 M'Founa (Antoine) ;
 Soko (Léandre) ;
 Biangana (Jacqueline) ;
 Mifoundou (Ghislaine) ;
 Moutombo (Jacqueline) ;
 Bintsamou (Céline) ;
 Dihoulou (Bonaventure) ;
 Bouesso (Henriette) ;
 Bassouamina (Albert) ;
 Taleno-Bandila (Gisèle) ;
 Malonga (J.-Jacques-Nicolas) ;
 Malonga-Bintsamou (Eugène) ;
 Massamba (Bernadette) ;
 N'Simba (Pauline) ;
 Loubelo (Eugène) ;
 Minanguéla (Jean-Louis) ;
 Koukimina (Bernardin) ;
 Goma-Ganga (Yvette-Célestine) ;
 Bakekolo (Rose) ;
 Goma (Rose-Rita) ;
 Mafoumba (Narcisse) ;
 Bibila (Bonne-Aventure) ;
 Benazo (Cécile) ;

Bikoyi (Jean-Paulin) ;
 Batsala (Euzèbe) ;
 Bitsindou (Joseph) ;
 M'Poussika (Basile) ;
 Bamanabio (Dorothée) ;
 Milandou (Alphonsine) ;
 Mabela (Bernard) ;
 Mayembo (Jacques) ;
 Bahonda (Jacques) ;
 Kifoula (Jean-Claude) ;
 Dienahou (Jean-Fernand) ;
 Louvouezo (Léonard) ;
 Kouyaoulandi (Germaine) ;
 N'Kengué (Adèle) ;
 Leho (Léonie) ;
 Mounzenzé (Antoinette) ;
 Mounzenzé (Suzanne) ;
 Milandou (Mathias) ;
 Massamba (Madeleine) ;
 Pambou (Thérèse) ;
 Malonga (Jean) ;
 Mayingani (Béatrice) ;
 Lounoungou (Gabriel) ;
 Massengo (Joseph) ;
 Milandou (Albert) ;
 Bizinga (Emmanuel) ;
 Biassalou (Louise) ;
 N'Gangoula (Pauline) ;
 Mouanga (Grégoire) ;
 N'Kourissa (Marie-Joseph) ;
 Banzouzi (Marcel) ;
 Kimbeketé (Odile-Firmine) ;
 Niembani (David) ;
 Badiata (Marcel) ;
 Bilongo (Véronique) ;
 Loko (Thérèse) ;
 Mountou (Généviève) ;
 Kounkou (Marcel) ;
 Maleka (Philomène) ;
 Oenabala (Antoinette) ;
 Matoko (Joseph) ;
 Malela (Antoine) ;
 Bassinga (Béatrice) ;
 Bikouta (Marthe) ;
 N'Kodia (Albert) ;
 Banzouzi (Sabine) ;
 Bitsoumani (Albert) ;
 Miavoukana (Dominique) ;
 Boukaka (Dominique) ;
 Finounou (Henriette) ;
 N'Ganga (Basile) ;
 Mounsombi (Emilienne) ;
 N'Kodia (Antoine) ;
 Bibis (Arsène) ;
 Miayokela (Jean) ;
 Bitoumbou (Philomène) ;
 Tsinkonda (Alphonsine) ;
 Badila (Henriette) ;
 M'Bemba (Antoine) ;
 Mayinguidi (Jean) ;
 Safou (Albertine) ;
 M'Poussika (Basile) ;
 Mansangaza (Sébastien) ;
 Miyilou (Joseph) ;
 N'Gamba (Simon) ;
 Mayinguidi (Jean) ;
 N'Tombo (Odette) ;
 N'Sembo (Félix).

C.E.G. de Baratier :

Locko (Zéphyrin) ;
 Benazo (Marguerite) ;
 N'Kondani (Christine) ;
 Malonga (Irénee) ;
 Samba (Benoît) ;
 Mouroumbo (Julienne) ;
 Bazolo (Jacques) ;
 Samba (Sylvestre) ;
 N'Kodia (Philippe) ;
 N'Toumbani (Louise) ;
 Balemba (Jacques) ;
 Balossa (Jean-Claude) ;
 Kimbembé (Hélène) ;
 Kinkela (Jacqueline) ;
 Mougani (Evelyne) ;
 Mouanga (Etienne) ;
 Malonga (Isabelle-Maryse) ;

Sombolo (Louise) ;
 Banzouzi (Fulbert) ;
 Miayoukou (Jacqueline) ;
 N'Sakani (Joseph) ;
 M'Boukou (Alexandre) ;
 Kimbembé (Georges) ;
 Louhou (Marie-Angèle) ;
 N'Souka (Hélène) ;
 Babouana (Jeanne) ;
 Bounsana (Madeleine) ;
 M'Bimi (Dominique) ;
 Ouakabaka (Dominique) ;
 Bakotana (Edouard) ;
 Sita (Julienne) ;
 Maleka (Véronique) ;
 N'Zoumba (Julienne) ;
 Kinouani (Léon) ;
 Massika (Julienne) ;
 Baniekona (Marie) ;
 Kiyala (Georgette) ;
 Tsiassissa (Jean) ;
 Miabangouayila (Charlotte) ;
 N'Kouzou (Martine) ;
 Kouka ;
 Makovola (Victorine) ;
 Boukaka-Kivouélé (Dominique) ;
 Mabondzo (Bernadette) ;
 N'Kouka Nathalie ;
 Batina (Joséphine) ;
 M'Vouenzé (Jean-Bosco) ;
 M'Peko (Fidèle) ;
 Loukanou (Charles) ;
 Bazonza (Robert) ;
 N'Gangoula (Agathe) ;
 Bakouma (Marie-Rose) ;
 M'Bakounounou (Marie-Yvonne) ;
 Milandou (Florentine) ;
 Milandou (Auguste) ;
 Tona (Norbert) ;
 M'Belani (Angélique) ;
 Samba (Charles) ;
 N'Goma (Jean-Claude) ;
 Bounkazi (André) ;
 Koubemba (Françoise) ;
 Poba-Mavoungou (Joseph) ;
 Boumpoutou (Suzanne) ;
 Banzouzi (Odette) ;
 Maboungou (Marguerite) ;
 Bidié (Célestine) ;
 M'Bemba (Daniel) ;
 M'Piaka (Evariste) ;
 N'Kounta (Jean-Pierre) ;
 Miakanihoua (Joseph) ;
 Miakatsindila (Victorine) ;
 N'Goma (Sylvestre) ;
 Moussenga (Colette) ;
 Babindamana (Hilaire) ;
 Mamouini (Basile) ;
 Lovandou (Adèle) ;
 Gongo (Elisabeth) ;
 Saminou (Laurent) ;
 Batoubaka (Caroline) ;
 Bouta (Jean) ;
 Sangoula (Alphonse) ;
 Kinkeni (Jean-Baptiste) ;
 N'Doundou (Pierrette) ;
 N'Kanza (Ruth) ;
 Batantou (Daniel) ;
 N'Sana (Etienne) ;
 N'Koukou (Marcel) ;
 Diakouamissa (Augustin) ;
 Balekola (Albert) ;
 Nanitelamio (Jean-Marie) ;
 Boudzoumou (Joseph) ;
 Makoundou (Camille) ;

C.E.G. de Hamon :

Miakatsindila (Félix) ;
 Ewengué (Jean-Philippe) ;
 M'Bouala (Anatole) ;
 Babingui (Antoinette) ;
 N'Zioulani (Léonard) ;
 Dziki (Madeleine) ;
 Mikounga (Romuald) ;
 Moundélé (Aubierge) ;
 Mikembi (Adèle) ;

Boulemvo (Thomas) ;
 Malebama (Christine) ;
 Vinzoula (Céline) ;
 Gabantsibou-Louyala ;
 Bakaboula (Elisabeth) ;
 Bitsindou (Thérèse) ;
 Kouyaloumouka (André) ;
 Samba (Daniel) ;
 Balékita (Valentine) ;
 Banimba (Alphonsine) ;
 Kimbembé (Jean) ;
 N'Gongo (Antoinette) ;
 N'Tembé-Samba (Frédéric) ;
 Massamba (Louis) ;
 Loumouamou (André) ;
 M'Boti (Hilaire) ;
 N'Kengué (Elisabeth) ;
 Koussalouka (Marie-Noëlle) ;
 Boueso (Julienne) ;
 Louvouezo (Joseph) ;
 Baoumina (Dominique) ;
 Babakissa (Gabriel) ;
 Kamouguélé (Jean-Didier) ;
 N'Goyi (Victor) ;
 Vouidibio (Simon) ;
 N'Tsenda (Pascal) ;
 Mahoungou (Samuel) ;
 Moughani (Roger) ;
 M'Pounsa (Henriette) ;
 N'Galifourou (Suzanne) ;
 Samba (Théodore) ;
 Bakatoula (Généviève) ;
 N'Talani (Félicité) ;
 Balossa (Jean-Paul) ;
 Mondzié (Philippe) ;
 Bobafouakouaou (Moïse) ;
 Bouétoumoussa (Madeleine) ;
 Loubaki (André) ;
 Maléka (Henriette) ;
 Makimouma (Hélène) ;
 Bouka-Dilou (Etienne) ;
 Bamana (Henriette) ;
 Moukengué (Jean-Noël) ;
 M'Pimpa (Hilaire) ;
 Minkala (Daniel) ;
 M'Pongui (Jean-Pierre) ;
 N'Zalakanda (Gabriel) ;
 N'Dembo (Julienne) ;
 Moussakanda (Martine) ;
 Voumi (Joseph) ;
 Miakatsindila (Hélène) ;
 N'Dzoulani (Joseph) ;
 Mounzenzé-N'Tari ;
 N'Zonzolo (Bernadette) ;
 Bilezi (Dominique) ;
 Kouékatoungoula (Albertine) ;
 Bihoulou (Auguste) ;
 Mayitoukou (Pierrette) ;
 Miakazebi (Christine) ;
 Ouénabio (Julienne) ;
 Bakotissa (André) ;
 N'Doundou (Martine) ;
 Oumba (Clémentine) ;
 Bivoukoulou (Alexandre) ;
 Banzoulou (Jacqueline) ;
 M'Passi (Julien) ;
 Mampouya (Fulbert) ;
 Diambaka (Thérèse) ;
 Lembé (Elisabeth) ;
 Séla (Louise) ;
 Ouénabio (Julienne) ;
 Bakotissa (Aneré) ;
 N'Douneou (Martine) ;
 Oumba (Clémentine) ;
 Bivoukoulou (Alexanere) ;
 Banzoulou (Jacqueline) ;
 M'Passi (Julien) ;
 Mampouya (Fulbert) ;
 Diambaka (Thérèse) ;
 Lembé (Elisabeth) ;
 Séla (Louise) ;
 N'Gantsibi (Roger-Nicaisse) ;
 Mikamona (Madeleine) ;
 Bitsoumanou (Phillippe) ;
 N'Zakaba (Etienne) ;
 Mounzenzé (Yvonne) ;

N'Gongo (Hélène) ;
 N'Zitoukoulou-N'Sana (Germain) ;
 Moupepé (Lambert-Georges) ;
 M'Passi (Angèle) ;
 Bemba (Alphonse) ;
 Kenga (Angèle) ;
 Santou (Clémentine) ;
 Ouadiabantou (Elisabeth) ;
 Kouendolo (Elisabeth).

C.E.G. de Mindouli :

Aboulou-Afoumba (Jeannette) ;
 Adoua (Michel) ;
 Babingui ;
 Babindamana (Odile) ;
 Bafouatika (Adolphe) ;
 Bafounda (Clémentine) ;
 Bafounda (Guy-Emmanuel) ;
 Bangamboula (Jean-Jacques) ;
 Baloki (Alphonse) ;
 Bamouadila (Julien) ;
 Bansimba (Jean-Barthélemy) ;
 Bansimba (Angèle) ;
 Baniafoua (Christine) ;
 Bantissabioko (Pierrette) ;
 Bankébila (Daniel) ;
 Bassila (Agnès) ;
 Bassi-Gounina (Brigitte) ;
 Batola (Jacques) ;
 Batombana (André) ;
 Batoumeni (Alphonse) ;
 Batamio (Jean-Baptiste) ;
 Bayimissa (Victor) ;
 Bayetissa (Brice) ;
 Bidié (Irène) ;
 Bilonao (Michel) ;
 Bitouloulou (Jean-Baptiste) ;
 Biyéla (Caroline) ;
 Boukono (Charlotte) ;
 Diabissa-Kaya ;
 Diangadio (Simon) ;
 Diankoulou (Honorine) ;
 Fouenifoua (Patrice) ;
 Kibélolo (Jonas) ;
 Kikédi (Antoine) ;
 Koubassana (M. Gabrielle) ;
 Koumbemba (Isabelle) ;
 Koutounda (Laurent) ;
 Kouyirikila (Jean-Pierre) ;
 Kouyoundoula (Antoine) ;
 Makanga (Emile-Bernard) ;
 Mabika (Antoinette) ;
 Massamba (Louis-Michel) ;
 Matounga (Françoise) ;
 Matilouka (Martin-Blaise) ;
 M'Belangani (Emile) ;
 M'Boulé (Alphonsine) ;
 Mikatoua (Joachim) ;
 Miakimouka (Raymond) ;
 Miamvoutourila (Adolphine) ;
 Mialebama (Gilbert) ;
 Miakakoundila (Angèle) ;
 Moukambou (Basile) ;
 Moussaki (David) ;
 Moutaléno (Marie) ;
 Moutélet (Victor) ;
 N'Dissani (Fidèle) ;
 N'Goma (Antoine) ;
 N'Gouété (Raphaël) ;
 N'Sondé (Denise) ;
 N'Sounga (Antoine) ;
 N'Saba (Firmin) ;
 Samba (Albert) ;
 Mankiéla (Victoire) ;
 Miénandi (Jules-Basile) ;
 Koussingounina (Alphonse) ;
 Batina (Caroline) ;
 N'Kouzi (Honorine) ;
 Bahoualila (André) ;
 Bakanissa (Pascaline) ;
 Baloki (Gertrude) ;
 Balouenga (Gustave) ;
 Balossa (Grégoire) ;
 Banzoulou (Etienne) ;
 Bassafoula (Julienne) ;
 Bassamvoula (Angélique) ;

Bassakouahou (Colette) ;
 Batalamio (Alphonsine) ;
 Batissamio (Marie) ;
 Bikindou (Dominique) ;
 Boulé (Samuel) ;
 Diandéba (Gabriel) ;
 Ezouakélé (Paul) ;
 Foundouloundou (Romuald) ;
 Hédiéna (Martine) ;
 Kamoufounoko ;
 N'Kassa (Geneviève) ;
 Kibongui (Pierrette) ;
 Kibéla (Antoine) ;
 Kaya (Daniel) ;
 Kaya (Gabriel) ;
 Loufouma (Daniel) ;
 Louhounou (Jean-Pierre) ;
 Loutaya (Jacqueline) ;
 Louvouenzo (Pauline) ;
 Mabilia (Pierre-Clément) ;
 Mahoungou (Jean) ;
 Malanda (Julienne) ;
 Malonga-Simba (Julienne) ;
 Massamba (Jonas) ;
 Mayenika-Ibouanga (Albert) ;
 Mazangui (Gilbert) ;
 M'Bakidi (Honoré) ;
 M'Beni (Gaspard) ;
 M'Boma (Angélique) ;
 M'Boukou (Delphine) ;
 Mianbantou (Florine) ;
 Miakakéla (Jules) ;
 Miékoumoutima ;
 Monapassi (Donatien) ;
 Moukana (David) ;
 Moussoki (Etienne) ;
 Mouzika Jean-Pierre) ;
 N'Gakosso (Paul) ;
 N'Galoukossi-Kombo (Maurice) ;
 N'Goma M. (Alfred) ;
 N'Goko (Michel) ;
 Niakissa ;
 N'Sakala (Pierre) ;
 N'San (Simon) ;
 N'Silou (Hélène) ;
 N'Simba (Antoinette) ;
 N'Tadi (Joseph) ;
 Oyobé (Emma-Julienne) ;
 Oyobé (Chil-Anasthasie) ;
 Vouka (Albert) ;
 Samba (Donatien) ;
 M'Benza (Raphaël) ;
 Milandou (Pauline) ;
 Banzoulou (Antoine) ;
 Bayénikini (Alphonsine) ;
 Bavouéka (Hélène) ;
 Bindikou (Joseph) ;
 Bitémo (Georges) ;
 Biyot (Marie-Eloïse) ;
 Bouesso (François) ;
 Boukono (Thérèse) ;
 Boukono (Anne-Pauline-Brigitte) ;
 Diansona (Victor) ;
 Dikabani (Sébastien) ;
 Kimenga (Aimé-Joseph) ;
 Koussilana (Albertine) ;
 Kouyngana (Blaise) ;
 Loussangui (Antoine) ;
 Mambiki (Jean-Marie) ;
 Makaya (Moïse) ;
 Matsiélo (Daniel) ;
 Mayala (Joseph) ;
 M'Banzoulou (Félix) ;
 Mifioni (Boniface) ;
 Milandou (Jacques) ;
 Milandou (Elisabeth) ;
 M'Piokissa (Gabriel) ;
 Moukoko (M.-Thérèse) ;
 Niékélé (Sébastien) ;
 N'Kounka (Lucien) ;
 N'Kondani (Cécile) ;
 N'Sayi (Sidonie) ;
 N'Sémi (Michel) ;
 N'Sendé (Jacqueline) ;
 N'Sana (Célestin) ;
 N'Zouzi (Jean) ;
 Obamoro (Colette) ;

Okissa (Marie-Josée) ;
 Ouélo (Dieudonné) ;
 Séholo (Jacques) ;
 Toulamané (Delphine) ;
 Youlassani (Alphonse) ;
 Diankabou (Georgette) ;
 Malonga (Daniel) ;
 Mouangoyi (Michel) ;
 Soko (Yvonne) ;
 Koukimboula (Alphonse) ;
 Kilonda (Victorine) ;
 Kouakoua (Pierre) ;
 Koukabana (Norbert) ;
 Louboungou (Stéphane) ;
 Miambama (Jeannette) ;
 Mouiti (Joseph) ;
 N'Sakoudi (Honoré).

C.E.G. de Kindamba :

Malanda (Henriette) ;
 Bidimbou (Léonard) ;
 Mantsanga (Bernadette) ;
 Saboukoulou (Marie) ;
 Bankatoula (Joseph) ;
 Miakamihoué (Omer) ;
 Badiabio (Henri) ;
 Bamonika (Claudine) ;
 N'Zoulani (Bernard) ;
 Diangomba (Simon) ;
 N'Ganga (Marie) ;
 Vingha (Irène) ;
 M'Fouémosso (Alexis) ;
 Madeba (Benoît) ;
 Nakatélamio (Régina) ;
 Péléka-Mayembo ;
 Koubemba (Noël) ;
 N'Zaka (Daniel) ;
 Banouanina (Marc) ;
 Miakayizila (Charles) ;
 Mayétila (Gabriel) ;
 Kenkéla (Etienne) ;
 Batantou (Jean) ;
 Bissoukou (Cécile) ;
 Bouzika (Hilaire) ;
 Louamouamou (Omer) ;
 Akonzo (Elise) ;
 Diamouangana (Cécile) ;
 Kihouni (Michelle) ;
 Kikabou (François) ;
 Mayanga (Pierrette) ;
 N'Zoloufoua (Prosper) ;
 Filankembo (Jeanne) ;
 N'Gala (Gaston) ;
 Kouka (Berthe) ;
 Babakabio (Jean) ;
 Bitsindou (Germaine) ;
 Banimba (Marie-Claire) ;
 Nakouzébi (Jean-Paul) ;
 Batékouaou (Honoré) ;
 Moutinou (Angélique) ;
 Mouhani (Paul) ;
 Banzouzi (Bernard) ;
 N'Sala ;
 Balossa (Joachim) ;
 Mayoulou (Paul) ;
 M'Bani (Firmin) ;
 Mampoumou (Gérard) ;
 Kiabiya (Jean-Claude) ;
 Makembo (Michel) ;
 M'Bola (Joseph) ;
 M'Banza (Gaston) ;
 Moubélé (Monique) ;
 M'Bandamounoua (Henriette) ;
 Magnoungou (Léon) ;
 Mouhani (Boniface) ;
 Massengo (Jean-Pierre) ;
 N'Gamouina (Véronique) ;
 Koussou (Marie) ;
 Moussoki (Marie) ;
 Vouala (Adèle) ;
 Vouala (Charlotte) ;
 Samba (Marc) ;
 Milandou (Paul) ;
 Makoundou (Georgine) ;
 Boukaka (Angélique) ;
 Boumouila (Jules) ;
 Koubemba (Michel) ;

N'Gankonongo (Philippe) ;
 Moukatoula (Antoine) ;
 N'Koussou (Marie-Gis.) ;
 N'Sinani ;
 Bimokono (Gabriel) ;
 N'Zaba (Charles) ;
 Koméka (Roger) ;
 N'Ganduo (Madeleine) ;
 Diandaha (Marien) ;
 N'Gaboué (Germaine) ;
 Bitodi (Henri) ;
 M'Pena (Clotilde) ;
 Milandou (Généviève) ;
 Mouméné (André) ;
 Loubayi (Jacques) ;
 N'Kengué (Claire).

C.E.G. de Louingui :-

Jarne (Pierre) ;
 Batina (Jean) ;
 Hombessa (Germaine) ;
 Samba (Alexandre) ;
 Mambou-Sita (Joséphine) ;
 Louya (Marcel) ;
 Nyamba (J.-Marie) ;
 Ouénangoudi (Pauline) ;
 Sakamesso (Marie) ;
 Louvouezo (Julienne) ;
 Loussakou (François) ;
 Debéka (Camille) ;
 Babassana (Fulgence) ;
 Loufouémosso (Elisabeth) ;
 Ganga (Antoine) ;
 M'Bongolo (Eugénie) ;
 Finounou (Elisabeth) ;
 N'Donga (Antoine) ;
 Moussounda (Denis) ;
 Nionia (Victor) ;
 Mienaghata (Léonie) ;
 Moughangui (Victorine) ;
 Loukaya (Joseph) ;
 N'Zonzi (Antoine) ;
 Kodia-Siassia (Gaspard) ;
 Malonga (Henriette) ;
 Kouloungou (Raoul) ;
 N'Ganga (Edouard) ;
 Matondo (Agathe) ;
 Yandzi (Romuald) ;
 Bakana (Basile) ;
 Miangounina (Adolphine) ;
 Bonazébi (Hélène) ;
 Santou (Honorine) ;
 Yela (Dominique) ;
 Miemoukanda (Honoré) ;
 Bassola (Bernard) ;
 Bamonazo (Ferdinand) ;
 Bamonayo (Véronique) ;
 N'Zodilo (Félix) ;
 N'Ganga (Omer) ;
 N'Zonzi (Pierre) ;
 Batambika (Hélène) ;
 Kissita (Suzanne) ;
 Fila (Albert) ;
 Miafouna (Rebeca) ;
 N'Tsana (Albertine) ;
 Kouyengola (Adolphine) ;
 M'Vouezolo (Marie) ;
 Tessani (Marcel) ;
 Miambanzila (Jeannette) ;
 Mantadi (Patrice) ;
 Ouadiabantou (Monique) ;
 Moussamboté (Cécile) ;
 Massengo (Félix) ;
 Ganga (J.-Fulbert) ;
 Bouesso (Véronique) ;
 Moussounda (Gaspard) ;
 Bakouma (Bernard) ;
 Bikoyi (Dominique) ;
 Bazébizanza (Hélène) ;
 Boukaka (Félix) ;
 Kizaboulou (Pauline) ;
 N'Tsiela (Monique) ;
 Moussamoungana (Philippe) ;
 Bakana (Véronique) ;
 Bouanga (Adolphine) ;
 Koutiki (Irène) ;

M'Boukou (Albert) ;
 Baka (Gilbert) ;
 Milandou (Albert) ;
 Biyela (Denise) ;
 Koubouana (Camille) ;
 Balossa (Julienne) ;
 Soumbou (Ruben) ;
 Mafouta (Joséphine) ;
 Batsala (Joséphine) ;
 Kanoukounou (Gustave) ;
 Louhou (Annette) ;
 M'Vouezolo (Pierrette) ;
 Banzouzi (Adolphe) ;
 Makoumbou (Marcel) ;
 Biniakounou (Lévy) ;
 Bakotana (Nestor) ;
 Ganga (Aignon) ;
 Bouani (Elisabeth) ;
 N'Debeka (Antoinette) ;
 Mayetela (Eugénie) ;
 Louhou (J.-Claude) ;
 Baghamboula (Honorine) ;
 Balossa (Denis) ;
 Bassongoula (Angélique) ;
 Sita (Jacqueline) ;
 Boukono (Marie-Angélique) ;
 Mazoungoula (Simon) ;
 M'Boutani (Pierre) ;
 Koussoungou (Janson) ;
 Mitoubanza (Antoine) ;
 Manzoungou (Prosper) ;
 M'Bandi (François) ;
 Badzoukoudi (Marianne) ;
 Kiessamesso (Bernadette) ;
 N'Tsiété (Joséphine) ;
 Banzouzi (Martine) ;
 Miangounina (Fidèle) ;
 Bissodi (Donatien) ;
 Koukolela (Marie-Jeanne) ;
 Bitsoumani (Véronique) ;
 Ouabiabantou (Bernard) ;
 Biyendolo (Jeanne) ;
 Ghezena (Jacqueline) ;
 Badiabio (Simon) ;
 Babindamana (Georgine) ;
 Banzouzi (Marcelline) ;
 Kengué (Hélène) ;
 Balossa (Martine) ;
 Padi (Joseph) ;
 Tsianguebené (Jean) ;
 Massolola (Joséphine) ;
 Loumouamou (Hyppolite) ;
 Mikamona (Jean) ;
 Loko (André) ;
 Batadingué (Joseph) ;
 Bayilama (Bernadette) ;
 Koukou (Aaron) ;
 Tatamana (Hélène) ;
 Makaya (Régine) ;
 Louvouezo (Paul) ;
 Banzouzi (Victor) ;
 M'Foumouangana (Pauline) ;
 Miakamona (David) ;
 Babotila (Julienne) ;
 Louzolo (Célestine) ;
 Koubamba (Albert) ;
 Londa (Suzanne) ;
 Massengo (René) ;
 Loulendo (Mathieu) ;
 Batoukounou (Germaine) ;
 Moundélé (Thérèse) ;
 Miazonzama (Martine) ;
 Konda (Pierrette) ;
 Diazabakana (Alphonsine) ;
 Dzingoula (Eugène) ;
 N'Sounga (Léonard) ;
 Kossanitou (Albert) ;
 Kala (Thérèse) ;
 Bikoumou (André) ;
 Singuissa (Albertine) ;
 N'Kouloulou (Gabriel) ;
 Sita (François) ;
 Bifouma (Auguste) ;
 Diantété (Marguerite) ;
 Bassindikila (Albertine) ;
 Mandzioukouta (Jean) ;
 Koussimbissa (Paul) ;

N'Guimbi (Marcel) ;
 N'Koussou (Joséphine) ;
 Babela (Joséphine) ;
 Babakana (Adolphe) ;
 Mialembama (Eugène) ;
 Bassissa (Célestine) ;
 Saboukoulou (Alphonsine) ;
 Zolo (Albert) ;
 Samba (Gabriel) ;
 Ganga (Emmanuel) ;
 Loufoukou (Adelaïde) ;
 Loubelo (Elisabeth) ;
 Loubaki (J.-Michel) ;
 Malonda (Régina) ;

C.E.G. Boko :

Bafouka (Albert) ;
 Samba (Paul) ;
 Benazo (Emilie) ;
 Makita (Gaston) ;
 M'Passi-Diato (André-Marie) ;
 Saloulou (Jacqueline) ;
 Loukoula (Julienne) ;
 N'Zingoula (Philippe) ;
 Binsamba (Thérèse) ;
 Miabatondélé (Julienne) ;
 Miemoukanda (Emilie) ;
 Mafouta (Antoinette) ;
 Mienandi (Gabriel) ;
 N'Samoufounda (Michel) ;
 Bedika-Moussoungou ;
 Samba (Christine) ;
 N'Dokolo (Romuald) ;
 N'Gongo (Robertine) ;
 Loukebadio (Julienne) ;
 N'Kadi (Anne) ;
 Souamounou (Henriette) ;
 Missouama (Suzanne) ;
 Kamilandouko (Jean) ;
 Matasisulwa (Philomène) ;
 Banzouzi (Marianne) ;
 Kissakoula (Christine) ;
 Louzolo (Marie) ;
 Diangué (Philomène) ;
 Nakitekidila (Noël) ;
 Bahamboula (Pierre) ;
 Dietouakeba (Antoinette) ;
 Louzeydio (Antoinette) ;
 Kimbaketé (Pauline) ;
 Bikouta (Honorine) ;
 Moulou (Thimothée) ;
 Kiti (Patrice) ;
 Baheta (Honorine) ;
 Kinsa (Antoinette) ;
 Missakidi (Gilbert) ;
 Biangana (Marianne) ;
 Loutedibio (Simon) ;
 N'Singoula (Henriette) ;
 M'Passi (Joseph) ;
 N'Debeka (Nicolas) ;
 Miateho (Louise) ;
 Massouta (Simon) ;
 Miahouantessa (Joseph) ;
 Koulongou (Marie) ;
 Benazo (Germaine) ;
 Bakala (Aimé-Félicien) ;
 N'Koumbila (Marie) ;
 Diambomba (Adolphe) ;
 N'Sendo (Joël) ;
 Loukombo (Antoine) ;
 Bassi (Alphonse) ;
 Mahanga (Daniel) ;
 Loussilaho (Annette) ;
 Mobadila (Daniel) ;
 Bakoumba (Léontine) ;
 M'Banzoulou (Angélique) ;
 Makita (André) ;
 Louenga (Daniel) ;
 Mianguindoula (Jacqueline) ;
 Matiana (Arthur) ;
 Batantou (Bernard) ;
 Bidiatoulou (Joséphine) ;
 Louté (Dominique) ;
 Miambanzila (Léon) ;
 N'Tombo (Marie-Hélène) ;
 N'Temfo-N'Gambou (Irénee) ;

Foulou (Jeanne) ;
 Wafingou (Abraham) ;
 Badila (David) ;
 Kitadi (Madeleine) ;
 Yeni (Germaine) ;
 Missakidi (Maurice) ;
 N'Koussou-Malonga (Dénise) ;
 Bissi (Nicolas) ;
 Ouassahoulou (Madeleine) ;
 M'Passi (Joseph) ;
 Louzolo (Joseph) ;
 Louaza (Marguerite) ;
 Madiangou (Gilbert) ;
 N'Ganamiandi (Raymond) ;
 Nyouma (Samuel) ;
 Batambika (Gérard) ;
 Dona (Céline) ;
 Massa (Anne) ;
 N'Zingoula (André) ;
 M'Bamou (Pierre) ;
 Maoua (Albert) ;
 Bavoukana (Thérèse) ;
 Mabeta (Suzanne) ;
 Bantsimba (Marcel) ;
 Dihouassa (Colette) ;
 Milandou (Dominique) ;
 N'Taloulou (Marie) ;
 Bebakou (Isidore) ;
 Matongo (Dominique) ;
 Senga (Alphonse) ;
 Ouadiamoutou (Clément) ;
 Louzolo (Madeleine) ;
 Ouambi (Placide) ;
 Mazingou (Martine) ;
 M'Foumou (Emmanuel) ;
 Mayala (Albert) ;
 Moulangou (Jean-Bernabé) ;
 Mifoundou (Jonas) ;
 Banzouzi (Joachim) ;
 Koudienguila (David) ;
 M'Polo (Madeleine) ;
 Bafouka (Dominique) ;
 Loukombo (Thomas) ;
 Mounkala (Jean) ;
 Batsimba (Antoinette) ;
 Bakabissa (Edouard) ;
 Louyokolo (Joseph) ;
 Matoumby (Marie-Augustine) ;
 Loubila (Samuel) ;
 Zoba (Madeleine) ;
 Missakidi (Dominique) ;
 N'Goma (Pascal) ;
 Koulouatouka (Pauline) ;
 Bayizila (Benjamin) ;
 N'Kami (Emile) ;
 N'Kiouantouassila (Valentine) ;
 N'Tsikabaka (Prosper) ;
 N'Gamba (Stéphane) ;
 Komiena (Samuel) ;
 Mayanda (Marie-Madeleine) ;
 Mayala (Stéphane) ;
 N'Sona (Thérèse) ;
 Bavoueza (Georgine) ;
 Mayanda (Rachel) ;
 Bandoki (Hyacinthe) ;
 M'Bonga (Albertine) ;
 Mayanda (Lazare) ;
 Louboula (Anderson) ;
 Bakidi (Dorothee) ;
 Loukami (Gustave) ;
 Kitombo (Thomas) ;
 Bouesso (Martine) ;
 Kivoua (Samuel) ;
 Miangouila (Abel) ;
 Mitodi (Pierre) ;
 M'By (Jean) ;
 Bayedikissa (Auguste) ;
 N'Tololo (Marie) ;
 Bassila (Antoine) ;
 Wasingou (Pierre) ;
 Loubelo (Abraham) ;
 N'Gamba (Thérèse) ;
 Koulounda (Adolphine) ;
 Bouenikarilamio (Rebeca) ;
 Bayenguika (Alphonse) ;
 M'Bemba (Fidèle) ;
 N'Kaloulou (Monique) ;

Matondo (Martine) ;
 Mouzita (Camille) ;
 Simba (Marie) ;
 Batantou (Marie) ;
 Loukanou (Marie-Thérèse) ;
 Silou (Alphonsine) ;
 Koussakana (Emmanuel) ;
 Maloko (Maurice) ;
 N'Kouabima (Albert) ;
 Bonga (Paul) ;
 Hemilembolo (Suzanne) ;
 Baloula (Léontine) ;
 Pambou (Emmanuel) ;
 Nitounsamou (Pauline) ;
 Tokossala (Monique) ;
 Kibassa (Joseph) ;
 Vouidibio (J.-Célestin) ;
 N'Goma (J.-Pierre) ;
 Batadibahou (Maurice) ;
 N'Doundou (Thérèse) ;
 Miatouka (Joachim) ;
 Sakazebi (Paul) ;
 Bakambila (Prosper) ;
 N'Doundou (Julienne) ;
 N'Seké (André) ;
 Landou (Alphonse) ;
 Mamfouana (J.-Bonaventure) ;
 Banzouzi (Sébastien) ;
 Diadiakou (Victorine) ;
 Sissa (Jonas) ;
 Mafouta (Thimothée) ;
 N'Dokolo (Daniel) ;
 Nakavoua (Frédéric) ;
 Kiessamesso (Thérèse) ;
 Malonga (Dieudonné) ;
 N'Koutika (André) ;
 Tombo (Antoinette).

C.E.G. de Linzolo :

Bahenguika (Yvonne) ;
 Batota (Jean-Jacques) ;
 Babindamana (Adèle) ;
 Banzouzi (Suzanne) ;
 Batantou (Joseph) ;
 Babela (Gabriel) ;
 Bassadila (Véronique) ;
 Banguissa (Joseph) ;
 Bazoungoula (Thérèse) ;
 Batamio (Christine) ;
 Bakoula (Simon) ;
 Bassimba (Samuel) ;
 BouétoukaJamio (Maurice) ;
 Diabakana (Robert) ;
 Diamouangana (Pierrette) ;
 Diatoulou (Madeleine) ;
 Kadzouani (Véronique) ;
 Léo (Simon) ;
 Loko (Joséphine) ;
 Loko (Jeanne-Pauline) ;
 Mantouadi (Sylvain) ;
 Makanga (Alfred-Augustin) ;
 Massiki (Etienne) ;
 Milandou (Antoine) ;
 Milandou (Daniel) ;
 M'Bazi (Joseph) ;
 Mitandou (Prosper) ;
 Monampassi (Augustine) ;
 Mounsamfounia (Jérôme) ;
 M'Fina (Marie) ;
 M'Bizibandoki ;
 Monékéné (Elisabeth) ;
 N'Koukou (Eléonora) ;
 N'Simba (Albertine) ;
 N'Koussou (Véronique) ;
 N'Gouangoua (Jean-Marie) ;
 N'Tounda (Jeanne) ;
 Tsinkonda (Dominique) ;
 Yélessa (Antoine) ;
 Makiza (André) ;
 Mampouya (Jean-Bernabé) ;
 Batsindila (Gabriel) ;
 Babadidiouo (Adèle) ;
 Banvoukanana (Germain) ;
 Bavouéza (Paterne) ;
 Baouna (Adolphine) ;
 Badila (Monique) ;

Bagana (Jacques) ;
 M'Bemba (Daniel) ;
 Boukaka (Antoine) ;
 Bigani (Adèle) ;
 Biha (Monique) ;
 Bouilou (Ernest) ;
 Dibansa (Bernadette) ;
 Kondamambou (Rosalie) ;
 Kibouani (Marcel) ;
 Kombo (Léonard) ;
 Kinkéla (Alphonsine) ;
 Malonga (Ferdinand) ;
 Madienguéla (Antoine) ;
 Manima (S-Pierre) ;
 Mabéta (Anne-Marie) ;
 Maléka (Elisabeth) ;
 Mampouya (Daniel) ;
 M'Baki (François) ;
 Miaka (Bernadette) ;
 Mialoundama (Antoinette) ;
 Moukououssou (Eugène) ;
 Moundélé (Alphonsine) ;
 Moussounda (Hélène) ;
 Mouanga (Adèle) ;
 N'Damba (Casimir) ;
 N'Gouala (Jean) ;
 N'Soumba (Elisabeth) ;
 N'Kodia (Anselme) ;
 N'Débéka (Jean) ;
 N'Gatsi (Thérèse) ;
 N'Kouka (Jonas) ;
 N'Ganga (Bernard) ;
 N'Ganga (Prosper) ;
 N'Gamba (Henriette) ;
 N'Koukou (David) ;
 N'Doundou (Augustine) ;
 N'Ganga (Isidore) ;
 Tétani (Suzanne) ;
 Zengui (André) ;
 Zengui (Victorine) ;
 Loussala (Martin) ;
 Senga (Martine-Pauline) ;
 Youlou (Michel).

C.E.G. de N'Ganga-Lingolo :

Dzitoukoulou (Pierre) ;
 Mambou (Hubert) ;
 N'Silou (Gaëtant-Michel) ;
 Badiabo (Thérèse) ;
 Senga (Jeanette) ;
 Bahamboula (Augustine) ;
 Sangou (Etienne) ;
 M'Bemba (J. Didier) ;
 Ouamba (Marie-Agnès) ;
 N'Tesani (Angélique) ;
 Mampouya (Zacharie) ;
 N'Kouka (Odette) ;
 Bilombo (Simon) ;
 Toukanou (Joséphine) ;
 Diamouengana (Philomène) ;
 Bifouma (Eugène) ;
 Boudzoumou (Jean-Marie) ;
 Malonga (J. Pascal) ;
 Malonga (Simon) ;
 Mizéré (Pascal) ;
 N'Kouka (Daniel) ;
 N'Toumba (Monique) ;
 Kemoualou (Joachim) ;
 Matongo (Antoine) ;
 Massengo (Joseph) ;
 Missakidi (Philippe) ;
 Lougogo (Antoine) ;
 Mouanga (André) ;
 Banzouzi (Berthe) ;
 Moutinou (Jeanne) ;
 N'Gongo (Hortense) ;
 Bagamboula (Christine) ;
 Bikouta (Basile) ;
 M'Banzoulou (Jacqueline) ;
 Mahania (Norbert) ;
 Diambanzila (Françoise) ;
 Dihoulou (Honorine) ;
 Batékéla (Appolinaire) ;
 Kouka (Charlotte) ;
 N'Koukou (Xavier) ;
 M'Founa (J. Baptiste) ;

Makangou (Joséphine) ;
 N'Zoloufoua (J. Antoine) ;
 Santou (Hélène) ;
 Malonga (Marise-Lucie) ;
 Diamonéka (Elise) ;
 Louyala (Denis) ;
 Massamba (Eusébe) ;
 Kouzi-Thony (Pauline) ;
 Louzayadio (Elisabeth) ;
 N'Sikou (Pierrette) ;
 N'Doudi (Germaine) ;
 Makossi (Pierre) ;
 M'Bembolo (Adirenne) ;
 N'Senda (Victor) ;
 Tomadiatounga (Daniel) ;
 M'Founa (Jean-Baptiste) ;
 Biaoua (Jeanne) ;
 Mambassi (J. Prosper) ;
 Missamou (Pierre) ;
 Loufoulakio (Désiré) ;
 Mampouya (Gilbert) ;
 N'Tédimina (Pélagie) ;
 Baloula (Bernard) ;
 N'Koussou (Marie-Jeanne) ;
 Baouamio (Jacob) ;
 Monékéné (Alphonse) ;
 M'Bemba (Bernard) ;
 Kilolo (Madeleine) ;
 Malonga (Pierre) ;
 Yitoukoulou (Calixte) ;
 Malonga (Eugène) ;
 N'Siyi (Généviève) ;
 Vouzakassa (Lié-Paul) ;
 M'Voukou (Clément) ;
 Bamanissa (M. Louise) ;
 Tsiakaka ;
 N'Zalamiakéla (Nicodème) ;
 Dzambou-Bassimba ;
 Moundélé (Généviève) ;
 Bamonozo (Germaine) ;
 Bemba (André) ;
 Débéka (Marcelline) ;
 Kinzonzi (Ange) ;
 Kimpo (Jeanne) ;
 Loufoua (Martine) ;
 Mahania (Bernadette) ;
 Samba (Marcel) ;
 N'Gangou (Gabriel) ;
 Toukanou (Joséphine).

C.E.G. de N'Gabé :

Tsitsi (Albertine) ;
 N'Goma (Pascal) ;
 M'Bouli (Jean) ;
 Ifouli (Marcel) ;
 Mossala (Remy) ;
 Obami (Alphonse) ;
 Akiana (Gabriel) ;
 N'Gakouéli (Jean) ;
 Assalou (Marie) ;
 N'Gakabi (Bernadette) ;
 Etionowé (Colette) ;
 Mougou (Jean) ;
 Mougou (Gabriel) ;
 Akouéli (Pierre) ;
 Moulouna (Henriette) ;
 Loupemby (Charles)-André) ;
 N'Gambou (Jean) ;
 Matsila (Thérèse) ;
 M'Bola (Jean) ;
 M'Foumou (Michel) ;
 Magabana (Elise) ;
 Nianga (Albert) ;
 M'Vouka (Germaine) ;
 N'Gondzia (Yvonne) ;
 Issema (Marguerite) ;
 Ontsou (Joseph) ;
 N'Dzignia (Henriette) ;
 Okolangoli (Marguerite) ;
 Lingoua (Pascal) ;
 N'Gatali (Thomas) ;
 Olala (Gabriel) ;
 Bandouono (Emmanuel) ;
 Amélet (Martin) ;
 N'Kibi (Martin) ;
 Ané (Jean) ;
 M'Bandélé (Raphaël) ;

M'Bouandzobo (Daniel) ;
 N'Guié (Barthélemy) ;
 N'Ganvoula (Edouard) ;
 Imbékouï (Auguste) ;
 Miboro (Pierre) ;
 M'Bomi (André) ;
 Ahoua (Léon) ;
 N'Gambouli (Jacqueline) ;
 N'Kouka (Daniel).

— Par arrêté n° 3683 du 30 août 1969, sont déclarés admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général session du 2 juin 1969, les candidats dont les noms suivent :

C.E.G. Javouhey

Mampembé (Noëlle) ;
 Makoumbou (Marie-Christine) ;
 Ymema (Emilienne) ;
 N'Sondé (Odile) ;
 Nanitélamio (Odette) ;
 N'Dilatsié (Joséphine) ;
 Ganao (Félicité) ;
 Malonga-Bendo (Léontine) ;
 N'Tombani (Martine) ;
 N'Ganié (Anastasie-Bernadette) ;
 Mountsamboté (Henriette) ;
 Essali (Cathérine) ;
 Matoundou (Pascaline) ;
 Moutinou (Henriette) ;
 N'Zobandila (Françoise) ;
 Fila-Bokassa (Aline) ;
 N'Zoumba (Françoise) ;
 Yoka (Emma-Robertine) ;
 Koualot (Christine) ;
 Bayouloula (Thérèse) ;
 Sounga (Gisèle) ;
 Maloumbi (Rachel-Flore) ;
 Meya (Henriette) ;
 Badiata (Colette) ;
 Bosséla (Martine) ;
 N'Doundou-Malanda (Marguerite) ;
 N'Kélani (Madeleine) ;
 Boutila (Hortense) ;
 Milongo (Laure-Célestine) ;
 Andongui (Marie-Evelyne) ;
 Bazala (Philomène) ;
 Kissi-Bassinga (Elise-Sidonie) ;
 N'Guébo (Madeleine) ;
 Maka (Adrienne) ;
 Diatoulou (Agathe) ;
 Otéba (Martine) ;
 Loussakou (Marianne) ;
 N'Kili (Pierrette) ;
 Oumba (Henriette) ;
 Malanda (Yvonne) ;
 N'Zalabaka (Philomène) ;
 Pouy (Marie-Pascaline) ;
 Bantsimba (Yvonne) ;
 Malouata (Victorine) ;
 Mobé (Joséphine-Charlotte) ;
 M'Pili-Akéwé (Joséphine) ;
 N'Gombouma (Antoinette) ;
 Vouala (Yvonne) ;
 N'Kodia (Séverine) ;
 Kitsoua (Victorine) ;
 N'Zinga (Romaine) ;
 Inkiémetsui (Hortense) ;
 Mantsangaza (Céline) ;
 Boukandou-Mavoungou (Marcelline) ;
 Obala (Antoinette) ;
 Ossibigomoulou (Christine) ;
 Essimbando (Marie-Jeanne) ;
 N'Suka (Adèle) ;
 Malonga (Blandine-Euphrasie) ;
 Milandou (Edith-Séraphine) ;
 Bikouta (Albertine) ;
 Kiembiyissila (Henriette) ;
 Mimonékéné (Angèle) ;
 Awéwé (Albertine) ;
 Bassouamina (Denise) ;
 Bayenguéza (Alphonsine) ;
 Kamba (Pauline-Marie) ;
 M'Bourangon (Henriette) ;
 Pego Loufouma (Denise) ;
 Banimba (Pauline-Rachel) ;

Voulanguélé ;
 Bouétoumoussa (Anne-Marie) ;
 Lounda (Christiane) ;
 Pebango Manga (Yolande-Paulette) ;
 Masseyo (Henriette) ;
 Mampembé (Véronique) ;
 Quenard (Elisabeth) ;
 Bakakolo (Jeanine) ;
 Loussakoumounou (Elisabeth) ;
 Ondziel (Yvette-Roberte) ;
 N'Kodia (Antoinette) ;
 Bouesso (Julienne) ;
 Bimbadi (Denise-Rebecca) ;
 Loukoula (Céline B.) ;
 N'Tangoulou (Simone) ;
 Backa (Reine-Marie) ;
 Yengo (Pascaline) ;
 Akouala (Bernadette-Valentine) ;
 Bilouboudi (Blandine-Aurélié) ;
 Malo mby (Rachel-Flore) ;
 Landou (Marie-Louise) ;
 M'Foulou (Clémentine) ;
 Ovouébabouli (Marie-Claire) ;
 Boukaka (Alphonsine B.) ;
 Kamba (Hélène) ;
 Kifoula (Pierrette) ;
 N'Doundou (Georgine) ;
 Samba (Antoinette) ;
 Awanza (Honorine) ;
 Ebinda (Antoinette) ;
 Massamba (Honorine) ;
 N'Zonzéka (Christine) ;
 Labedette (Elisabeth) ;
 Bahouka (Thérèse) ;
 Pembet (Céline-Ginette) ;
 N'Koussou (Madeleine) ;
 Diabankana (Béatrice) ;
 N'Kodia (Mitérande-Béatrice) ;
 N'Kouka Vouidibio (Thérèse) ;
 Londa (Jeanne-Jacqueline) ;
 Louembet-Kouygnan (Marie-Anne) ;
 N'Kosséma (Bienvenue) ;
 Bikima (Marie-Françoise) ;
 Bayetissa (Simone) ;
 Bitsoumani (Lucie) ;
 Congoléla-Dangoé (Yvette) ;
 Mabecket (Marie-Georgette) ;
 Mambeké-Boucher (Joséphine) ;
 Séholo (Madeleine) ;
 Mizingou (Jacqueline) ;
 Ekebenzé (Emilie) ;
 Gabouo (Elisabeth) ;
 Loundzoumboulou (Rebecca) ;
 Bassalamouna (Pauline) ;
 Milandou (Adolphine) ;
 N'Doulou (Denise) ;
 Diamonéka (Thérèse) ;
 Donga-Congo (Honorine) ;
 Ganga-Bassinga (Lucie-Suzanne) ;
 N'Tsona (Pétronille) ;
 Tambakana (Martine) ;
 Kwasinyandegbompe (Joséphine) ;
 Bouanga (Monique) ;
 Koubindamana (Madeleine) ;
 Baboutila (Marie-Noëlle) ;
 Keletéla (Rosalie) ;
 N'Gatsébé-Matzu (Mathilde) ;
 N'Koudi (Colette) ;
 N'Tsingui (Pauline) ;
 Bahouna (Charlotte) ;
 Diamonika (Bernadette) ;
 Kikossi (Marie-) ;
 Lélo-Oliveira (Rosalie) ;
 Malonga-N'Gongo (Christine) ;
 Tary (Régine du Sacré-cœur) ;
 Loumouamou (Pélagie-Adelaïde) ;
 Malonga-N'Koukou (Aimée-Marie) ;
 Mabecket (Pascaline-Yvette) ;
 Malanda (Amélie-Pierrette) ;
 N'Doulou -Marie-Madeleine) ;
 Bikassissa (Martine) ;
 M'Badi (Marie) ;
 Youdi (Valérie-Blandine) ;
 M'Passi (Véronique) ;
 Nouni (Simone) ;
 Ondongo (Elisabeth-Marie-Jeanne) ;
 Puruence-Zoumba (Flore) ;

Bikoukou (Charlotte) ;
 Mikieno (Huguette-Blanché) ;
 Mouanga (Antoinette) ;
 Moundzenzé (Thérèse) ;
 N'Souza (Julienne) ;
 N'Koussou (Philomène) ;
 Bantsimba (Jacqueline) ;
 Mahokou (Irma-Valentine) ;
 Angosso (Marie-Jeanne) ;
 Balenda-M'Boussi (Marie-Jeanne) ;
 N'Koué (Albertine) ;
 N'Sona (Andrée) ;
 N'Zianganga (Béatrice) ;
 Kouzabidila (Christine) ;
 Nielenga (Denise-Georgine) ;
 N'Kengué (Bernadette) ;
 N'Toula (Julienne) ;
 Ondzé (Marguerite) ;
 Balou (Juliette-Justine) ;
 Koubemba (Pierrette) ;
 Massamba (Lydie-Alphonsine) ;
 Boumakani (Béatrice) ;
 Itoua (Georgine) ;
 Malanda-Mayinga (Anna) ;
 N'Dala (Julienne) ;
 Mahoukou (Evelyne) ;
 Massala (Martine) ;
 N'Zila (Madeleine) ;
 Bihani (Florence) ;
 Makiza (Elise-Clarisse) ;
 N'Saka (Colette) ;
 Bididila (Mélanie) ;
 Kikeri (Valentine) ;
 Louffoussia (Anne-Marie) ;
 N'Gaukolo (Honorine) ;
 Okono (Marie-Jeanne) ;
 N'Zoumba (Marie-Thérèse) ;
 Senga (Elisabeth) ;
 Yassi-Samba ;
 Bassafoula (Pauline) ;
 M'Bouka (Alphonsine) ;
 Tsiankolela (Georgine) ;
 N'Kala-Téolo (Odette) ;
 Bazabidila (Germaine) ;
 Miatetila (Madeleine) ;
 Assio (Véronique) ;
 Tsiéya (Antoinette) ;
 Krimompoh (Thérèse) ;
 N'Kembi (Jeannette) ;
 Miazonzama (Pélagie) ;
 N'Tombani (Georgine) ;
 Missangou (Victorine) ;
 Loukoula (Léontine) ;
 Boutila (Marie-Louise) ;
 Bapina-Babindamana (Gisèle) ;
 Banimba (Antoinette) ;
 M'Foutou (Louise) ;
 Massahou (Hélène) ;
 Maleka (Joséphine) ;
 Missidi-M'Bazi (Colette) ;
 Iwoba (Isabelle-Marie) ;
 Bindicoupélé (Cathérine) ;
 N'Dala (Antoinette) ;
 Apaya (Berthe-Clémence) ;
 Bantsimba (Antoinette) ;
 N'Toumba-Fatouma ;
 Moulouki (Evelyne) ;
 Loko (Jeanne) ;
 Loukouikoulou (Jacqueline) ;
 N'Gangoula (Philomène) ;
 Onanga (Jeanne) ;
 Moundélé (Denise) ;
 Bazolo (Martine) ;
 Omoaly (Philomène-Georgine) ;
 Bikoho (Marie-Françoise) ;
 Badiabo (Georgine) ;
 Lougogo (Pauline) ;
 Loumouamou-N'Zamba (Angélique) ;
 Bongopassi (Lucie-Yvette) ;
 Motingo (Julie) ;
 Moinda (Agnès) ;
 N'Gala (Anne) ;
 N'Goma-Mitouamona (Antoinette) ;
 M'Bassoulou (Jacqueline) ;
 Tsiatoma (Alice) ;
 Kiessé (Françoise) ;
 Akion (Ambroisine) ;

M'Pambou (Antoinette) ;
 Miémé (Julienne) ;
 Soumbouh-M'Bongo (Aimée) ;
 Lobota (Marie-Christine) ;
 Massamba-Tso (Gertrude) ;
 M'Polo-Bouna (Suzanne) ;
 Dialebana (Angèle) ;
 Taty (Lydie-Adelaïde) ;
 Ikobo (Agathe) ;
 Makayantélé (Alfrède) ;
 Mawa (Anne) ;
 Okimbi (M.-Madeleine) ;
 Mahambou (Louise) ;
 Lemba (Rosalie) ;
 Oumba (Germaine) ;
 Nianghané (Odile) ;
 Mitadi (Julienne) ;
 M'Fouka (Marie-Louise) ;
 Tambakana (Cécile) ;
 Loumpagnou (Germaine) ;
 Miassoukama (Odile) ;
 N'Gongo (Marie) ;
 Wandzandé (Alphonsine) ;
 Bavouenza (Thérèse) ;
 N'Gala (Suzanne) ;
 M'Boumba (Marie-Jeanne).

C.E.G. Javouhey

Zoba (Albertine) ;
 Zoubakela (Pauline) ;
 Elenga (Sabine) ;
 Miandou (Madeleine) ;
 Andzouli (Odette) ;
 Bisseyou (Suzanne) ;
 Louwovo (Noëllie-Madeleine) ;
 M'Bissa (Madeleine) ;
 N'Zitoukoulou (Honorine) ;
 Bassakanana (Augustine) ;
 Loubacki (Généviève-Félicité) ;
 Malonga (Florence-Cl.) ;
 Mienabantou (Bertille) ;
 Moutinou (Pierrette) ;
 Tsila (Vivienne).

C.E.G. N'Ganga Edouard :

Okouya (Dorothée) ;
 Alogata (Véronique) ;
 Ata (Odette) ;
 Atia (Marie-Jeanne) ;
 Boukhé (Alphonsine) ;
 Babindamana-Missamou (Béatrice) ;
 Balekeba (Bernadette) ;
 Bakonda-Koumou (Julienne) ;
 Bikoumou (Pierrette) ;
 Bindika (Germaine) ;
 Banguid (Evelyne) ;
 Batangouna (Georgine) ;
 Bouala (Madeleine) ;
 Babindamana (Pauline) ;
 Dialebana (Célestine) ;
 Dembé (Albertine) ;
 Etaka-Gomes (Madeleine) ;
 Ingoba (Marie-Antoinette) ;
 Ignongui-Peya (Marie-Louise) ;
 Ikouna (Clotilde-Elisabeth) ;
 Itoua (Marie-Hélène) ;
 Ignongui-M'Vouo (Marie-Thérèse) ;
 Koutetana (Agnès) ;
 Kanda (Odette-Solange-Pascaline) ;
 Kilali (Alphonsine) ;
 Malanda (René-Chantal) ;
 Mayinga (Alphonsine) ;
 Massengo (Aimée-Thérèse) ;
 M'Foudizambi (Adèle) ;
 Moutsawa (Marie) ;
 N'Zambenga (Angèle) ;
 Samba-Babakissana (Généviève) ;
 Samana (Suzanne) ;
 Tsiemo (Gisèle) ;
 Loubonga (Elisabeth) ;
 Bassaboukila (Philomène) ;
 N'Gandoumbi (Rosalie) ;
 Batalaho-Landou (V.)

C.E.G. Mafoua Virgile :

Koubemba-Bantsimba ;

Boukadio (Modeste) ;
 Bitsindou (Marie-André) ;
 Bouanga (Rosalie) ;
 Koumou (Pierrette) ;
 Biyekelé (Céline) ;
 Mampika-Tsamba ;
 Bassimba-Vouvou (André) ;
 Koumou (Pierre) ;
 Miayoukou (Zéphyrin) ;
 Bikola (Jean-Pierre) ;
 Ambebelé (Daniel) ;
 Moutsila (Armand) ;
 Bilongo (Léonie) ;
 Baniakounou (Abel) ;
 Nanitelamio (Philomène) ;
 Bouesso (Cathérine) ;
 Tambaud (Maurice) ;
 N'Tsiba (Jean) ;
 N'Koukou (Nicolas) ;
 Diamesso (Martine) ;
 Dandou (Radegonde) ;
 Maboundou (Paul) ;
 Mouanangana (Constant) ;
 Damba (Léonard) ;
 Madieta (Monique) ;
 Diakabana (Henriette) ;
 Moyo (Fidèle) ;
 Banzouzi (Félicité) ;
 Biloki (Anne) ;
 Diafouka (Véronique) ;
 Bidiet-Bandzielessa ;
 Matoko (Eliane) ;
 M'Bandza (Anatole) ;
 Miassouekatima (Thérèse) ;
 Bamenidio (Paul) ;
 N'Kengué (Justine) ;
 Bissila (Georges) ;
 Bagamboula (Maurice) ;
 Baboutila (Joséphine) ;
 Mayordome (William) ;
 N'Kami (André) ;
 Koutsimouka (Roger) ;
 Bitémo (Jean-Gommaire) ;
 Malanda (Joséphine) ;
 Boloko (Arsène) ;
 Mikanou (Henriette) ;
 Mouitys-Mickalad ;
 Loubota (Bernard) ;
 Mayinga (Françoise) ;
 Boueloussa (Rose) ;
 Massengo (Marie-S.) ;
 Loko-Dibansa (Dorothee) ;
 Angor (Laure) ;
 Kadimonikako (Boniface) ;
 Oubassissilabio (Odile) ;
 N'Zoumba (Marie-Jeanne) ;
 Kinfoueni (Maurice) ;
 Tseké (Jean) ;
 Biangy (Clémentine) ;
 Bibila (Charles) ;
 Ganga-Doudy (Serge) ;
 M'Voutoudi (Marie-Philomène) ;
 Ouassiamia (Abraham) ;
 Zouzi (Frédéric) ;
 Koumba (Jean-Baptiste) ;
 Siangamy (Pierrette) ;
 Kouba (Michel) ;
 Louza-Bassoueka (Béatrice) ;
 Bingana-Delo (David) ;
 Kaya (Jacques) ;
 Bathy (René) ;
 Malonga (Jean-Jacques) ;
 N'Tsieté (Barthélémy) ;
 N'Goko (Norbert) ;
 Bokondas (Ernest) ;
 Hemilembolo (Pierrette) ;
 Bama (Emilienne) ;
 Samba (Martin-Pascal) ;
 Mayolo (Omer) ;
 Badila (Pascal) ;
 Koualou (Jean-Bernadin) ;
 Bitsoumani (René) ;
 Milandou (Emilie) ;
 N'Kouka-Salabanzi ;
 M'Polo (Elisabeth) ;
 N'Toulani (Joseph) ;
 Mahoukou (Marie-Claire) ;

Batsindila (Jean-Marie) ;
 Bouesso (Meynard) ;
 Mibondo (Hélène) ;
 N'Damba (Cyrille) ;
 Bazonzila (Antoinette) ;
 Bingoula (Joséphine) ;
 Bemba (Alphonse) ;
 Biabouna (Clément) ;
 Bissou (Thérèse) ;
 Lateri (Roger) ;
 Mavoungou-Moutambou ;
 N'Tombo (Philomène) ;
 Bouetoumoussa (Gabriel) ;
 Massengo (Joseph) ;
 Bouesso (Florentine) ;
 Kiari-Kiangomo ;
 N'Tsonga (Madeleine) ;
 N'Gafon (Angélique) ;
 N'Goko-Kimbamba ;
 Gombessa (Hippolyte) ;
 M'Polo (Pierrette) ;
 Miaka-Louezi ;
 Pambou (Jean-Baptiste) ;
 Kibengui (Félicité) ;
 Dissolokélé (Georgette) ;
 N'Kanda (Pauline).

C.E.G. Mafoua Virgile (Option Etrangère) :

Bibaux (Nicolas) ;
 Gilbert (Rachel) ;
 Bernard (Claude) ;
 Quenum (Annie-Olga) ;
 Quenum (Jean-Serge) ;
 Fassinou (Evelyne) ;
 Bergonzi (Jean-Luc) ;
 Larcen (Marie-Laure) ;
 Gaultier (Philippe) ;
 Boucher (Pascal) ;
 Milan (Patrick) ;
 Donnet (Agnès) ;
 Wilotte (Bertil) ;
 Augustin (Michel) ;
 N'Gowong (Marie) ;
 Ambroise (Joëlle) ;
 Legendre (Nadia-Claire) ;
 Lefevre (Didier) ;
 Picareau (Cathérine) ;
 Fatou (Diouf) ;
 Lichtfouse (François) ;
 Malherbe (Patrice) ;
 Huguet (M.-Christine) ;
 Lewis (Annick) ;
 Granger (Alain) ;
 Dourieu (Véronique) ;
 Jeanne (Rose-Claire) ;
 Griesbaum (Jacqueline) ;
 Guillemot (Eric) ;
 Sitko (Annick) ;
 Maboungou (Georges) ;
 M'Bouandou (Gabriel) ;
 Obarigui (Suzanne) ;
 Olonga (Alphonse) ;
 Gatsonini Awa ;
 Bassoumba (Jean-Claude) ;
 Etsali (Antoine) ;
 M'Bizi-Bandoki (Martine) ;
 N'Gatsé (Mathias) ;
 N'tsiéléké (Joséphine) ;
 Loko (Marcel) ;
 Milongo (Jean-Rodrigue) ;
 Koubamona (Jean) ;
 Loungo (Christine) ;
 Obanda (Pierre) ;
 Otchoma (Alexis) ;
 Massamba (Bienvenu) ;
 Miékoutima (Caroline) ;
 Obambi (Joachim) ;
 Maba (Honoré) ;
 Lebondzo (Adelaïde) ;
 M'Voulatoro (Jeanne) ;
 Ayemba (Julienne) ;
 Koutala (Jacqueline) ;
 N'Gatsé (Louis-Richard) ;
 Mafoua (Alphonse) ;
 Zoniaba (Serge-Blaise) ;
 Elenga (Charles) ;

Bello (Félicien) ;
 Zoniaba (Colette) ;
 Etoto (Albert) ;
 N'Guembili (Georges) ;
 Ayina (Innocent) ;
 Iloy (Florence).

C.E.G. Mafoua Virgile

Bakabadio (Simone) ;
 Loukombo (Léon) ;
 Mahoungou (Dieudonné) ;
 Tissaba ;
 N'Gassaki-Abondo (Michel) ;
 Dendé (Marie-Matilde) ;
 Dongard (Sylvain-Florent) ;
 Embimiélé (Antoine) ;
 N'Ganga (Cyriaque) ;
 Ganga (Agathe) ;
 Ganga-Kanga (Pierre) ;
 Ibarra (Albert) ;
 Loussakou (Bartélemy) ;
 Loussilaho (Antoine) ;
 Loko (Adolphe) ;
 Louhoungou (Jean) ;
 Loumouamou (Fulbert) ;
 Loutonadio (Bernadette) ;
 Mombala (Abel) ;
 Matsoko (Philippe) ;
 Matondo (Joseph) ;
 Miénandy (Charles-Gérard) ;
 Faignond (Jean-Claude) ;
 Gelain (Joël-Guy-Christophe) ;
 Itsinou (Daniel) ;
 Kinda (Paul) ;
 Kouka (Pélagie) ;
 Kouakoua (Virginie-Honorine) ;
 Kakou (Jean-Marie) ;
 Kouengo (Yves) ;
 N'Kéla (Léopold-Célestin) ;
 N'Kangou (Philippe) ;
 N'Gangou (Daniel) ;
 N'Kodia-Bouboté (Léonie) ;
 N'Gampo (Alphonse) ;
 Banguissa (Hubert) ;
 Bantsimba (André) ;
 Bemba (Jean-Claude) ;
 Bileckot (Rosa-Yolande) ;
 Bonzo (André) ;
 Dibenzi (Martin) ;
 Diwakana (Emerance) ;
 Epéabaka (Romain) ;
 Eyala (Bruno) ;
 Elobi (Charles) ;
 Fouka (Florent-Anicet) ;
 Figuera (Antoine) ;
 Gafoula (Jean) ;
 Houmba (Jean) ;
 Iloy (Innocent) ;
 Kiatolo (Faustin) ;
 N'Golanzou (Gilbert) ;
 N'Djambou (Alphonse) ;
 M'Bouma (Françoise) ;
 Nianguessé (Marcel) ;
 Sita (Jean-Hilarion) ;
 Tchicamboud (Guy-Herber) ;
 Ombila (André) ;
 Gokou (Gabriel) ;
 N'Kengué-Batékouahou (M. Thérèse) ;
 N'Tsimba (Clément) ;
 Sounga (Maxime) ;
 Yandouma (Léon-François) ;

C.E.G. N'Ganga Edouard :

Missoundou (Bertin-Blaise) ;
 Miyindou (Désiré) ;
 Moukoko (Joachim) ;
 Tsubassaka ;
 N'Kaya (Gaston) ;
 Itoua (Evariste-Achille) ;
 Kéban (Irène-Léopoldine) ;
 Souindoula (Simon) ;
 N'Koukou (Denise) ;
 Bassouamina (Léonard) ;
 N'Talani (Joséphine) ;
 Oboua (Henri-Camille) ;
 N'Dion (Laurent) ;

Engambé (Michel) ;
 N'Gambou (Prosper) ;
 Biyo (Guy-Roland) ;
 Guindos-Yayos (Ginette) ;
 Mampassi (Antoine) ;
 Malanda (Laurent) ;
 N'Donga (Charles) ;
 N'Gouari (Marius) ;
 Nikassa (Charles) ;
 N'Zalakanda de Koungoula ;
 Niéré (Romain-Richard) ;
 Bihamboudi (Noélie-Marie-Claire) ;
 Kianguana (Gabriel) ;
 Boboli (Marie-Micheline) ;
 M'Bongo (Joseph) ;
 Doniama (Jacques) ;
 Maleka-Yosia ;
 Diamonika (Henri-Hénoc) ;
 Massolola (Jeanne) ;
 Tsamana (Emilie) ;
 Iwandza (Arthur) ;
 Losso (Fabien) ;
 Likanya (Jacques) ;
 Mabékotali (Jean-Michel) ;
 M'Boussa (André) ;
 N'Dongo (Raoul) ;
 Samba (Martin) ;
 M'Foumbi (Daniel) ;
 Sicka (Hippolyte-Richard) ;
 Akomba-Tséngué (Charlemagne) ;
 Baby-Bébéc (Félicité) ;
 N'Zalankazi (Jacqueline-Claire) ;
 Nakoutélamio (Alphonse) ;
 Touloulou (André) ;
 Bodobaye (Symphorien-Laurent) ;
 Ifianga (Elisabeth-Alphonsine) ;
 N'Tsiba-Likibi (Paul) ;
 Senga (Adèle) ;
 Antsona (Daniel) ;
 Louéko (Jean-Chrysostome) ;
 Louvouandou (Madeleine) ;
 Montbouli (Jean-Claude) ;
 Mouyabi (Norbert) ;
 Mahoukou (Léandre) ;
 Missié (Prosper) ;
 Kaba-M'Boko (Michel) ;
 Malalou-Kouba (Gertrude) ;
 N'Tembé (Généviève) ;
 Bouéfibélé (Armand-Alexis) ;
 Bindikou (Jeanne-Marie-Yolande) ;
 Bidilou (Simone) ;
 Etiélé (Jean-Fidèle) ;
 Louya (Romuald) ;
 Ondziélé (Jean-Denis) ;
 Lomba (Anne-Marie) ;
 N'Sompi-Boukodolo (Jean-Jacques) ;
 Tsikandi (Maurice) ;
 M'Boya (Mathieu) ;
 Bantsimba (Honorine) ;
 M'Boussa (Gabriel) ;
 Bamana (Jacques) ;
 Taty (Fernande) ;
 Batsimba (Germaine) ;
 Koumbemba (Roland-Ludovic) ;
 Matala (Joseph) ;
 M'Béré ;
 Bimvouéla (Charles) ;
 Diafouka (Joseph) ;
 Bilombo-M'Vinzou (Eudoxie) ;
 Kanga (Maixent-Hubert) ;
 Mohohou-Magbandjo (Thomas-Georges) ;
 Moundélé (Pulchérie) ;
 N'Galimbo (Victor) ;
 N'Galimbo (Victor) ;
 Ebata (Maurice) ;
 Itoua (Alain-Frédéric) ;
 Missadiki (Jonas) ;
 Souamounou (Serge-Fortuné) ;
 Balonga (Jean-Claude) ;
 Bissémo (Alain-Christian) ;
 Kabi (Jean-Didier) ;
 Louaza (André-Raymond) ;
 Loupé (Auguste) ;
 Sikila (Dominique) ;
 Youlou-Moulyla (Bernard) ;
 Boukaka -Malonga (Emile) ;

Diafouka (Jean-Robert) ;
 Bindika (Aurélie-Flore) ;
 Elongo (Yolande) ;
 Mitoundoukidi (Clotaire) ;
 Matondo (Antoine) ;
 N'Tangu (Thérèse) ;
 Bakouma (Justin-Pierre) ;
 Kongo (Maurice) ;
 Abéké (Gaston) ;
 Bassouka (Denis) ;
 Iya (Joseph) ;
 Madiéta (Emmanuel) ;
 Nika (Célestin-Edmond) ;
 Samba (Sébastien-Paul) ;
 Zaba (Lesabel-Christine) ;
 Mohounguy (Antoine) ;
 M'Boala (Lucien-Pierre-René) ;
 Okia (Benjamin) ;
 Dienguéla (Grégoire) ;
 Ebondzit (Rachelle-Yollande) ;
 Bamoungouzoua (Paul) ;
 Batina (Célestin-Raphaël) ;
 Badissa (Sylvain) ;
 Bindza (Joachim) ;
 Boukaka (Etienne-Charles) ;
 Golo (Edouard) ;
 N'Koundza Emmanuel ;
 Tsiété (Joachim) ;
 Cardorelle ;
 Louaka (Dieudonné) ;
 M'Bou (Bernard) ;
 Manima (Emmanuel) ;
 Minimbou (Julienne) ;
 N'Koukou (Jean-Christome).

C.E.G. N'Ganga Edouard (Option étrangère) :

Colin (Martine) ;
 Ravissé (Catherine) ;
 Slamich (Olivier) ;
 Leblanc (Victor) ;
 Bouchaud (Bruno) ;
 Toubassi (Walid) ;
 Collet (Richard) ;
 Leblanc (Christian) ;
 Bikoumou (Catherine) ;
 Lara (Paulo) ;
 Angelo (Anne-Marie) ;
 Faurens (Michel) ;
 Crisostomo (Arlette) ;
 Emond (Isabelle) ;
 Pommaret (Xavier) ;
 Maille (Anne-Marie) ;
 Dos Santos (Louis) ;
 Chasseray (Dominique) ;
 Torres (Marianne) ;
 Rizet (Roland) ;
 Baldenberger (Brigitte) ;
 Loubière (Jacques) ;
 Gaignier (Isabelle F.) ;
 Claudot (Corinne) ;
 Kounougous (Yves) ;
 Zwick (Alain) ;
 Dougoumali (Alphonse) ;
 Crisostomo (Orlande) ;
 Coussirou (Corinne) ;
 Alfonso (Véronique).

C.E.G. d'Application :

Tsetou (Maurice) ;
 M'Passy (Alias-Jean-Blaise) ;
 Matoko (Lazare) ;
 Kisséka-Biantantou (Régine) ;
 N'Songo (Thimothée) ;
 Koussangata (Bertille) ;
 N'Koukou Lié (Marcel) ;
 Ewengué (Jean-Philippe) ;
 Fiongonéna (Thomas) ;
 M'Banza (Georgine-Louise) ;
 Nouissani (Eugénie) ;
 N'Dalla (Jean-Baptiste) ;
 Samba (Aurélie-Flore) ;
 Gouéno (Jeannette) ;
 Massamba-Débat ;
 Makani-Bazékala (Abraham) ;
 Songhot (Anastasie) ;
 N'Zaba (Jean-Michel) ;

Tchicaya (Louis) ;
 Tchicaya (Léon-Bonaventure) ;
 Ziabakana (Brigitte) ;
 Kidila (Marianne) ;
 Berloko-Koutoupo (Joseph) ;
 Banzouzi (Jules) ;
 Guindo-Yayos (Jean-Bruno) ;
 Atipo (Jean-François) ;
 Ata (Odette) ;
 Badiabo (Honorine).

C.E.G. de Baongo :

Bindika (Athanas-Alain) ;
 Bizaboulou (Donatien) ;
 Kinkéla (Pierrette-Brice) ;
 Louamba (André) ;
 Louatsonama-M'Polo (Françoise) ;
 Maléka (Hélène) ;
 Malonga (Pierre) ;
 M'Polo (Adrienne) ;
 M'Bemba (Jean-Paulin) ;
 M'Bemba (Victor-Didier) ;
 Maboundou (Fulgence) ;
 Bendo (Clarisse-Mélanie) ;
 Kolela (Marie-Gabrielle) ;
 Mizère (Françoise) ;
 Fouani (Bernadette) ;
 Youlou (Evelyne) ;
 Biahoua (Gabriel) ;
 Biza (Fidèle) ;
 Koujemba (Madeleine) ;
 Kouzila (Alain) ;
 Matsiona (Frédéric) ;
 Mayembé (Eugénie-Marie-Thérèse) ;
 M'Bangoumouna (Bernadette) ;
 Tezzot (Rachel) ;
 Yétila (Clarisse) ;
 Ayang-N'Zé (Germaine-Annie) ;
 Bakhébola (Odette) ;
 Kabikissa (Georges) ;
 Kibendo (Bienvenu) ;
 Souénita (Barnabé) ;
 Bibéné (Victor) ;
 Massengo (Béatrice) ;
 Makosso (Christian-Claude) ;
 Massia (Louis) ;
 Moudziri (Gabriel) ;
 M'Boto-Mialoundama (Médard) ;
 N'Soukouloutima-Batina (Irenée) ;
 N'Ziéri-Mamouna (Denise) ;
 Natoutélamio (Généviève-Claire) ;
 Samba (Lily-Gisèle) ;
 Tsana (François) ;
 Badila (Antoinette) ;
 Balossa (Léonard) ;
 Bamana (Symphorien) ;
 Bouélassa (Blaise) ;
 Kouka (Alphonse) ;
 Manima-Mounkono (André) ;
 Mankédi (Guy-Roger) ;
 Mouanga (Jean-Honoré) ;
 M'Passi (Daniel) ;
 N'Télo (Marcel) ;
 Tsilou (Abel) ;
 Youngui Marie-Claude) ;
 Zébokolo (Sabine) ;
 Zoumba (Elisabeth) ;
 Matondo (Charlotte) ;
 N'Zoumba (Firmine) ;
 Samba (Alphonse) ;
 Samba (Thibault) ;
 Bindika (Marcel) ;
 Batantou (Valérie-Aimée) ;
 Diakoundila (Pascal) ;
 Diabankana (Marie-Thérèse) ;
 Foukoulou (Apollinaire) ;
 Miantama (Joachim) ;
 Manvoukou (Elise) ;
 Nakavoua (Philomène) ;
 N'Zonzi (Solong-Aline) ;
 Samba (Yolande-Michèle-Eulalie) ;
 N'Koukou (Roseline-Marie) ;
 Bahonda-Tetany (Jacques) ;
 Bouetoumoussa (Pascal) ;
 N'Ganga (Jean-Fidèle) ;
 Badiabo (Anselme) ;
 Kouembamba-Banzouzi (R.-M.) ;

Diamesso (Joseph) ;
 Mounzené (Jacqueline) ;
 N'Guimbi (Daniel) ;
 Tsangou (Boniface) ;
 Dzaba (Joachim) ;
 Sita (Christian) ;
 Bacongo (Noël-Didier) ;
 Boudzoumou (Florent) ;
 Badiakouahou (Pauline) ;
 Bintsangou (Joseph) ;
 Foueti (Théophile) ;
 Mayela (Jean) ;
 Malonga (Benjamin) ;
 Moussolo (Clovis) ;
 M'Banzilu-Bikindu (Arsène) ;
 N'Kalabouandi (Monique) ;
 Youlou (Sébastien) ;
 Bazoungoula (Victorine) ;
 Malanda (Ursule-Adèle) ;
 M'Bemba (Claudine-Appoline) ;
 Tsana (Marcelline-Marie-Hortense) ;
 Bilongo (Berthe-Clarisse) ;
 Dianzenga (Abel) ;
 Dibantsa (Jacqueline) ;
 Goyi (Françoise-Brice) ;
 Tsouadiabantou (Jean-Fernand) ;
 Yelikissa (Cécile) ;
 Kissita (Jean-Parfait) ;
 Koubermba (Camille) ;
 Malanda (Denis-André) ;
 Mountsaboté (Alphonsine) ;
 Tsimba (Lucienne-Albertine) ;
 Mouket-Kizonzi (Corentin-Félix) ;
 Macondo (Françoise-Lydie-Lhote) ;
 Mouyembé-N'Doundou (Marie-L.) ;
 N'Zalakanda (Solange-Hortense) ;
 Mazonga-Moussa (Roseline-Yvette) ;
 Banzouzi (Nicaise-Alice) ;
 Kiyindou (Antoine) ;
 Kiyindou (René) ;
 Maloubouka (Daniel) ;
 Salabanzi-Bakala (Paul) ;
 Loumouamou (Marie-Céline) ;
 Bihemy (Joséphine) ;
 Loulendo (Marie-Françoise) ;
 N'Kouanga (Odile) ;
 N'Gamba (Marie-Véronique).

C.E.G. de Mougali :

Bimokonot (Bertin-Auguste) ;
 Miemvo (Laurent-Pascal) ;
 M'Pessé (Jacob) ;
 N'Sona-Moumbenza (Cornelie) ;
 Manzombi (Manuel) ;
 Loubouakou (Célestine) ;
 Sonda (Jean-Pierre) ;
 Akoulafoua-M'Voula (Célestine) ;
 M'Bossi (Henri-Fidèle) ;
 Etoua (André) ;
 Bissengo (Augustin) ;
 Mabouéré (Henri) ;
 Lounimbou (Pascal) ;
 Koulandimioko (Albertine) ;
 Yakaka-Gaouri (Maurice) ;
 Ossibounia (Jacques) ;
 Vouala (Angélique) ;
 Ebenga (Thérèse) ;
 Samba (Albert) ;
 Ouassoussou-Tondo (Aubin) ;
 Mouyaba (Edouard) ;
 Balembongoudi (Généviève) ;
 Mouyamba (Chantal) ;
 Blouki (David) ;
 Kifoueti (Monique) ;
 Baloutila (Théophile) ;
 Kimonekené (Françoise) ;
 Bakouika-Hemilembolo ;
 Gandzien (Pierre) ;
 N'Kala (René) ;
 Bihini (Louise-Noëlle) ;
 M'Bemba-Diabangouaya (Timoléon) ;
 Mountalou (Viviane-Zoé) ;
 Bakakoutila (Gabriel) ;
 Ondon (Foustin) ;
 N'Ganiama (Anatole) ;
 Massengo (Abel) ;
 N'Gakosso (Léon) ;

Koumba (Fulbert) ;
 Tadi (André) ;
 Ayala (Pascal) ;
 Bakana (Blaise-Arthur) ;
 Bandila (Justin-Omer).

C.E.G. Makélékélé :

Bayidikila-N'Debeka (Joséphine) ;
 N'Ganga (Fulgence) ;
 N'Doundou (Madeleine) ;
 Ganga (Christine) ;
 Houenadio (André) ;
 Boudimbou (Célestin) ;
 M'Foudi (Victor) ;
 Bamona (Don-Jacques) ;
 M'Vila (Antoinette) ;
 Madédé-Milandou ;
 Gemilembolo (Monique) ;
 N'Gamba (Antoinette) ;
 Bansimba (Jacques) ;
 Bazebimio (François) ;
 M'Vila (Gaston) ;
 Balongana (Léontine) ;
 Bakaboula (Marie) ;
 N'Ganga (Didier) ;
 Mounsamboté (Rigobert) ;
 Boukanzi (Anatole) ;
 Souekolo (Georgette) ;
 Londé (Angélique) ;
 N'Gamba (Théophile) ;
 Loumiemo (Martin) ;
 Loupangou (Charlotte) ;
 Louzolo-Kala (Emmanuel) ;
 Maboundou (Jacques) ;
 Niakissa (Joseph-Polycarpe) ;
 Mouanga (Honorat) ;
 Bemba (Anastasie) ;
 M'Polo (Madeleine) ;
 Bahouka (Thomas) ;
 Kouka (Henriette-Céline) ;
 Batekessa (Albertine) ;
 Mohoua (Jean) ;
 Bahouna (Julienne) ;
 Yekamanou (Clémentine) ;
 Batina (A.-Lambert) ;
 Moutinou (Philomène) ;
 Matingou (Paul) ;
 Bendo (Jeanne) ;
 Moussayandi (Pauline).

C. E. G. Annexe

N'Gouima (Blaise) ;
 Bassamio (Antoinette) ;
 N'Koukou (Philippe) ;
 Malonga (Eugène) ;
 N'Dala (Yves-Bertin) ;
 Sita (Alphonsine) ;
 Bahamboula (Edouard) ;
 Missié (Anatole) ;
 Medinga (Gérard) ;
 Bikoyi (Brigitte) ;
 Bassantsa (Marie) ;
 Loubelo (Emma-Pierre) ;
 Taty (Jean-Charmand-A.) ;
 Mekambé (Clément) ;
 Pikakouki (Ignace-Rémy-P.) ;
 Samba (Jérôme) ;
 Mindilou (Hélène) ;
 Samba (Solange) ;
 Boumbousou (Marie-Pauline) ;
 Moutoula (Martine) ;
 N'Gangoula (Marguerite-Cl.) ;
 Diazabakana (Jean) ;
 Benankazi (Gabriel) ;
 Bobandi (Jean) ;
 Dibantsa (Hortense) ;
 Touloulou (Joseph) ;
 Ouadiabantou (Théotime) ;
 Louamba-Kouka (Abel) ;
 Louhou (Marceline) ;
 Samba (Annick) ;
 Meya (Anastasie) ;
 Bahouna (Célestine) ;
 Badila (Joséphine) ;
 N'Gavouka (Jean-Charles) ;
 Wamba (Isidore) ;
 Mansanga (Victorine) ;

Malonga (Anne-Marie-B.) ;
 Kinzonzi (Anselme-Mathias) ;
 Tangui (Simon-Pierre) ;
 Bianzadi (Bernard) ;
 N'Gala (Suzanne) ;
 Bahanda (Germaine) ;
 Kivouvou (Hyacinthe) ;
 Youlou-Mokokelabina (Jean) ;
 Biyamou (Abel) ;
 Baghanda (Jeanne) ;
 N'Debeka (Rosalie) ;
 M'Bilampassi ;
 Kiyindou (Charlemagne) ;
 Dobo-N'Kouakou (Jeannette) ;
 Mileboo (Charlotte) ;
 Difouka (Alain-J.-P.) ;
 Loubaki (François) ;
 Mabilia (Hyacinthe) ;
 Boufouandzi (Elisabeth) ;
 Bassangata (Hélène) ;
 Kiambati (Joseph) ;
 Miegantandou (Alphonse) ;
 Gamba (Bernadette) ;
 Kouka (Edmond) ;
 Malonga (Jean-Léandre) ;
 N'Sieté (Michel) ;
 Bitsindou (Joachim) ;
 Badianzambi (Athanase) ;
 Dimboulou (Simon-Félix) ;
 N'Gongo (Marie) ;
 Babindamana (Marie-Rachel) ;
 Miatsoumou ;
 Bahonda (Jean-Parfait) ;
 Moutantou (Joséphine) ;
 N'Sona (Albertine) ;
 N'Debeka (Adrien) ;
 Souka (Jean-Baptiste) ;
 Dibantsa (Adelphine) ;
 Mayassi (Stéphanie) ;
 Moutoumbi (Jeanne-Hortense) ;
 Baswamina (Louis) ;
 Diantsouika (Gérard) ;
 Mouanga-N'Sona (Marie) ;
 N'Tsoumbou-Miaka-Kolela (Armand) ;
 Kouka-Moutou (Joseph) ;
 N'Koukou (Jean-Louis) ;
 N'Goma (Jean-Marie) ;
 Ebeya (Albertine) ;
 Bamonazo (Agnès) ;
 Locko (Armand-Emmanuel) ;
 Kouka (Edgard) ;
 N'Debeka (Martine) ;
 Piaka (Germaine) ;
 Samba (Aurelie-Flore) ;
 Samba (Bernadette) ;
 Malonga (Bruno) ;
 N'Donga (Cécile) ;
 N'Zimbakani (Salette) ;
 Massamouna (Louise) ;
 Bitsindou (Joachim) ;
 Banzouzi-N'Talani (Alex) ;
 Loukouzi (Anne) ;
 Bahoumina (Victorine) ;
 Mounzéou (Christiana) ;
 Diakokéla (Clémence) ;
 Gabou (Pascal) ;
 Kodia (Martiale) ;
 Luwu (Claire) ;
 Mabilia (Francis-José-Noël) ;
 Mifoundou (Marguerite) ;
 Balossa (Simone) ;
 Mingui (Anselme) ;
 Moutéo (Jean) ;
 Batsala (David) ;
 Keza (Yvette-Euphrasie) ;
 Mampembé (Julienne) ;
 Matsiona (Alphonse) ;
 Louya (Marcelline) ;
 N'Gounoumou (Pierre-Flore) ;
 Mouanga-Makoumbou (Jean-Claude) ;
 Moutinou (Caroline) ;
 Tsibelo (Jacques) ;
 N'Zala (Noël) ;
 Moundélé (Georgine) ;
 Sola (Aurelien) ;
 N'Kenzolo (Françoise) ;
 Benidzita (Paul-Albert) ;

N'Tsieté (Martine) ;
 N'Sadissa (J.-B.-René) ;
 Kayi (Basile) ;
 Loutaya (Henriette) ;
 Keta (Firmin) ;
 Diafouka (Alexandre) ;
 Bayizila (Blandine-Florence) ;
 Banzouzi (Jean-Pierre) ;
 Mayindou (Laurent) ;
 Badzoumou (Albert) ;
 Sotena (Prosper) ;
 Youna (Firmine) ;
 Toussengo (Joséphine) ;
 Mayitoukou (Jean-Marie) ;
 Louya (Angèle) ;
 Mayela (Gabriel) ;
 Malonga (Blaise-Pascal) ;
 Bitsindou (Gilbert) ;
 Bazebizonza (Lévy) ;
 Missamou (Joseph) ;
 Pompat (Célestine-Marie) ;
 N'Gondo (Gabriel) ;
 Bizenga (Antoine) ;
 Miénandi (Michel) ;
 Milapié (Valentin) ;
 N'Doundou (Elisabeth) ;
 Louzolo (Daniel) ;
 Fouki (Cécile) ;
 N'Kodi (Thomas) ;
 Mampouya (Simon) ;
 Malonga (Rosine-Angélique) ;
 Bazangatala (Justine) ;
 Louzolo (Jeanne-Marie) ;
 Bazanzala (Honorine) ;
 Basséhissila (Gilbert) ;
 Samba (Rigobert) ;
 M'Piaka (Jeanne-Clémentine) ;
 Makoundou (Emilienne) ;
 Bazoungoula (Bernadette) ;
 Kiadingou (Opportune) ;
 Ouissika (Elisabeth) ;
 Makoundou (Omer) ;
 N'Kouka (Denis) ;
 Bazouzi (Antoinette) ;
 Mounguiza (Antoinette) ;
 Mougala (Dieudonné) ;
 Voumboukoulou (Léontine) ;
 N'Zitoukoulou (Marthe) ;
 Nevez (Joseph) ;
 Louzala (Sidonie) ;
 Kiyindou-Kéoua (Édouard) ;
 Loussakou (Julienne) ;
 Mouana (Jean-de-Dieu) ;
 Assendzat (Jean-Jacques) ;
 Adzourounga ;
 Boutsana (Daniel-Georges) ;
 Kouma (Michel) ;
 Kimbemké (Adolphe) ;
 Kondamanbou (Joseph) ;
 Kissanga-Bemba (Adolphe) ;
 Loubaki (Roger) ;
 Lingouala (Martin) ;
 Loyindola (André) ;
 Malonga (Maurice) ;
 Moundan-M'Baka ;
 Missamou (Louis) ;
 Sandovi-Mohouou (Célestine) ;
 Mitori-Makita ;
 Mafouta (Samuel) ;
 Malonga (Charles-Dieudonné) ;
 Maloga (Jacques) ;
 Matéki (Clotilde) ;
 M'Bouri (Jean-Paul) ;
 Lissassi (Laurent-Julien) ;
 Massengo (Celestin) ;
 Massengo (Tite) ;
 Mongo (Félicité) ;
 Mizélé (Etienne) ;
 Malonga-Louniongo (Yolande B.) ;
 Milandou (Léopold) ;
 Moyo (Bernard) ;
 Moukala (Rosalie) ;
 Milandou (Léopold) ;
 M'Pouépé (Félix) ;
 Malonga (André) ;
 Milandou (Albertine) ;
 Miakatsindila (Etienne) ;

M'Bossa (Abraham) ;
 Massessé (Honorine) ;
 N'Zombolo (Pauline) ;
 N'Kouéya (Odette) ;
 N'Ziéalolo (Marie) ;
 N'Golongolo-Koumou (Appolinaires) ;
 N'Koué (Antoinette) ;
 N'Donga (Floriant) ;
 N'Kassa (Benoit) ;
 Mawélé (Joseph) ;
 Nanga (Nicolas-Faustin) ;
 N'Zuzi (Louise) ;
 N'Dzouéké (Jacqueline) ;
 N'Kaba (Blaise) ;
 Omouembé (André) ;
 Otabo (Moïse-Lin) ;
 Ofoundza (Grégoire) ;
 Mahoukou (Simon) ;
 Ondonga (Gaston) ;
 Onanga (Jean) ;
 Ossengué (Jean) ;
 Ombandza-Bata-Zambé (David) ;
 Papa (Thomas) ;
 Peya (Gabriel) ;
 Simba (Jean-Pierre) ;
 Samba (Norbert) ;
 Sita (Jean-Félicien) ;
 Samboukoulou (Victor) ;
 Samboukoulou (Béatrice) ;
 Batangouna (André) ;
 Toundha (Yacinthe) ;
 Wakoui (Norbert) ;
 Yombo (Emmanuel) ;
 Yengo (Albert) ;
 Zaba-Lesabel (Christine) ;
 Zobikida (Claudine-Noëlle) ;
 Zoba (Frédéric) ;
 Kibongui (André) ;
 E'kori-Okouokouo (Prosper) ;
 N'Gassaki (Rosine-Clémentine) ;

C.E.G. Peyre-Pierre :

Madzoungamoui (Nestor) ;
 Kibirima (Antoine) ;
 M'Pan (Albert) ;
 N'Sélémona (Bertin) ;
 Matingou (Dominique) ;
 Kibangui (Godelve) ;
 Dos-Santos (Henri) ;
 Mawawa (Gabriel) ;
 Biyéla (Colette) ;
 Mombengo (Constant) ;
 N'Zingoua (Claude) ;
 Banimba (Rosalie) ;
 M'Poho (Emile) ;
 N'Kaba (David) ;
 N'Kou (Jéry-Bernard) ;
 M'Boko (Isaï) ;
 N'Goualouassa (Pierre) ;
 Bouzoumou (Camille) ;
 M'Bindika (Augustine) ;
 N'Gangoué (Basile) ;
 Malonga (Maurice) ;
 Diaouaya (Paul) ;
 Oba (Dieudonné) ;
 Obyo (Jean-René) ;
 Mahaka (Rigobert) ;
 Guité (Eugène) ;
 Diassissa (Madeleine) ;
 Essou (Ludovic-Désiré) ;
 Douma (Pierre) ;
 Akouala (Emmanuel) ;
 Samba (Gustave) ;
 Oboulobanda (Alphonse) ;
 Tomba-Mombo ;
 Bendo (Véronique) ;
 Senga (Félix) ;
 Siassia (Pierre) ;
 N'Guimbi (Jean-Pierre) ;
 Ganongo ;
 Ossiodziélé (Alphonse) ;
 Ebothe (Yves-Joseph) ;
 N'Gankéné (Lucien) ;
 Sati (Philippe) ;
 N'Déba (Célestin) ;
 Onkani (Hélodore) ;

Etébé (Mathias) ;
 Peya (Angélique) ;
 Fila (Delphin-Fulbert) ;
 Bokoté (Faustin) ;
 Tambalassa (Jean-de-Dieu) ;
 N'Gadzala (Ange) ;
 Obé (Anatole) ;
 N'Gaboula (Thérèse) ;
 Makabouana (Marie-Thérèse) ;
 Milandou (Elisabeth) ;
 Makoula ;
 N'Douli (Félix) ;
 Ondayi (Norbert) ;
 N'Gombé (Michel) ;
 Bahounina (Albert) ;
 Mona (Aristide) ;
 Doumounou (César) ;
 Andoulé (Alphonse) ;
 Makoumbou (Anasthasie) ;
 N'Gakouoni (Marie-Madeleine) ;
 M'Bongo (Léontine) ;
 Malecka (Fulgence J. Paul) ;
 Yendenoyirika (Odile) ;
 Bazébibouta (Thérèse) ;
 Kiniongui (Marie) ;
 N'Gankaba (Honorine) ;
 Makosso (Joseph) ;
 Moundi (Mathias) ;
 Kigombé (André) ;
 Tawhamana (Barnabé) ;
 N'Gaembo (Patrice) ;
 N'Goma (Michel) ;
 N'Gouyombo (Odrumane) ;
 Diazabakana (Dorothee) ;
 N'Zambila (Guy-Francis) ;
 Kiloko (Ferdinand) ;
 Yaoundambi (Marie-Louise) ;
 M'Bou (Ignace) ;
 N'Gasso (Angélique) ;
 N'Guékou (Bernard) ;
 Konongo (Xavier-Honoré) ;
 Moundélé-N'Sianga (Thérèse) ;
 Samba-Mienandi (Antoinette) ;
 Bikouta (Joseph) ;
 Lapou (Jean-Claude) ;
 Galloy (Jacques) ;
 Ignanga (Alphonsine) ;
 Ibara (Pierre) ;
 Abendé (Adolphe) ;
 Akoula (Jean-Félix) ;
 Ama-Pinet (Corneille) ;
 Andzouana (Thérèse) ;
 Bamossema (Joseph) ;
 Bilongui (Clotide) ;
 Essié (Thomas) ;
 Kimbila (Gabriel) ;
 Koutountana (Justin) ;
 Likibi (Florent) ;
 Mizété (Jacques) ;
 Biloro (Ferdinand) ;
 Mongo (Pierre) ;
 Moundzia (Norbert) ;
 M'Bemba (Innocent) ;
 M'Pandzou (Gaston) ;
 N'Guenkou (Pauline) ;
 N'Tso (Henriette) ;
 Ossibi ;
 Elomongoli (Gérard) ;
 Anzanceoué (Auguste) ;
 Batola (Lucile) ;
 Ebergué (Anne-Marie) ;
 Loko (Joseph) ;
 Mantélo (Joseph) ;
 Modédé (Jean-François) ;
 M'Pouinkemo (Isaac) ;
 N'Goteni Okouo (Roger) ;
 N'Kibiélandi (Samuel) ;
 N'Soki (Marie-Adelaïde) ;
 N'Sondé (Alphonse) ;
 Yomantsani (Gaspard).

Lycée Chaminade

Mifoundou (Félix) ;
 Nanitélamio (Basile) ;
 M'Bemba (Michel) ;

Dhissi (Patrick-Amédée) ;
 Itoua (Chantal-Maryse) ;
 N'Dzitoukoulou (Joachim) ;
 Boukambou (Marie-Julien) ;
 Lamambou (Maurice) ;
 Miakassidira (Joséphine) ;
 N'Tsani (Ludovic) ;
 Abomo-M'Vondo (Colette) ;
 M'Ban (André-Frédélin) ;
 Pembélé (Samuel) ;
 Embamba (Alexandre) ;
 Diakouka (Christian-Alain) ;
 Kamalandoua (Martin) ;
 Bamana (Daniel) ;
 Kambi (Alphonse) ;
 Mayéla (Marie-Simone) ;
 N'Landou (Jean-de-Dieu) ;
 Otabo (Michel) ;
 Bikouta (Firmin) ;
 Oboba (Georges-Nicolas) ;
 Tchibina (Jean-Félix) ;
 Batia (Adolphe) ;
 Boukaka (Frédéric de Baucard) ;
 Batola (Fulgence) ;
 Dibou (Eugène) ;
 Empilo (Serge-Léonard) ;
 Massamba (Marie-Célestine) ;
 N'Zalakanda de Bayidikila ;
 N'Singoulou (Raoul) ;
 N'Goli (Basile) ;
 Sendé (Sylvain-Joachim) ;
 Bazounga (Abel) ;
 Bakékolo (Jean-Pierre-Adam) ;
 Matingou (Médard) ;
 Mayéla (Ambroise) ;
 Gbangbango (Emmanuel) ;
 M'Pandi (Jean-Florent) ;
 N'Galékira (Michel) ;
 N'Zinga (Marie-Clémence) ;
 Dos-Santos (Gabriel-Toussaint) ;
 N'Goma (Hyacinthe) ;
 N'Zobadila (François) ;
 N'Kouka (Marc) ;
 Noukayoua (Thérèse) ;
 Ellion (Maurice) ;
 Loubanzi-Malonga (Jean-Florent) ;
 Loubayi (Jules) ;
 Mahoukou (Guy-Serge) ;
 Malanda (Léonard) ;
 M'Foutou-Moukoko (André) ;
 Mouanga (Hilaire) ;
 N'Songé-N'Koukou (Guillaume) ;
 Atat (Odette) ;
 Badiabo (Honorine) ;
 Batissa (Hortense) ;
 Kibodi (Marcelline) ;
 Miadzoukouta (Alphonse) ;
 Obourouobira (Julienne) ;
 Vila (Jean) ;
 Babindamana (Adelaïde) ;
 Baby (Patrice) ;
 Gouémé (Dominique) ;
 Mitamona (Edouard) ;
 N'Débéka (Ignace) ;
 N'Kou-N'Gampio (Bernard-François) ;
 Pongui-Loufouma (Gilbert) ;
 Kouézolo (Dominique) ;
 Bobanguissanga (Frédéric) ;
 M'Bango (Jean-Claude) ;
 Mapouata (Didier) ;
 Mandzanga (Jeannette) ;
 M'Pata (Emmanuel) ;
 N'Kouka (Marcel) ;
 Batouméni (Albertine) ;
 Massini (Noël) ;
 N'Kondos (Jean-Baptiste) ;
 Anga (André) ;
 Bifoula (André) ;
 Kindzonzi (Richard) ;
 Lolongo (André) ;
 Lunzouma (André) ;
 Onanga (Diocles) ;
 Milandou (Julienne) ;
 Malonga (Bruno-Romuald) ;
 Fabgemi-Abdou (Razack) ;
 Louboula (Albertine) ;

Mitsounda (Marie-Yolande) ;
 N'Sangou-Bakala (Martin) ;
 Sungika (Marie-Josée) ;
 Samba (Berthe) ;
 Tchibassa (Arthur) ;
 Golatsié (Marie) ;
 Batchy (Jean-Louis) ;
 Koua ;
 Koumou (Richard) ;
 Kimpambouboudi (Marie-Brigitte) ;
 Bikounou (Rebecca) ;
 Boumpoutou (Parfaite-Claudine) ;
 Eya (Thimothée) ;
 N'Touari (Romain) ;
 N'Dembani (Marcelline) ;
 Ova (Pierre) ;
 Olina (Germaine) ;
 Souma (René) ;
 Kou (François) ;
 Kinouni (Jean-Bertin) ;
 Samba (Alphonse) ;
 Bassombialonga (Evariste) ;
 Baby (Anne-Léontine) ;
 Bikindou (Marcellin) ;
 Ekaka (Aimé-Antoine) ;
 Fidissa (Florentin) ;
 Ganguia (Crépin) ;
 Ibombo (Albert) ;
 Kabongo-Moukoumbou (Nicolas) ;
 N'Zengomona (Yolande) ;
 Maka-Diama (Prosper) ;
 Malanda (Corentine) ;
 Mambéka (Pascal) ;
 Mougouka (Jean-Célestin) ;
 Massamba (Nicolas-Ambroise) ;
 Mampouya (Paul) ;
 M'Bossa (André) ;
 Mibélani-M'Boutou (Amber) ;
 Mahoukou (Germaine) ;
 N'Dala (Simon-Dieudonné) ;
 N'Gadzemba (Louis) ;
 N'Koukou (Georgette-Opportune) ;
 N'Gango (Pierre) ;
 N'Gangui (Philippe) ;
 Essaki (Félix) ;
 N'Goma (Isabelle) ;
 N'Zenzéli (Adolphe) ;
 N'Zokoufoula (Laurent) ;
 Okombozila (Charles) ;
 Safou (Dieudonné) ;
 Peppo (Fernand-Médard) ;
 Samba (Alexandre) ;
 Voukani (Célestin) ;
 Pangoud de mauser (Joseph) ;
 Monat (Guy-Edmond) ;
 Adoua (Norbert) ;
 Bayitoukoulou-Samba (Jérémie) ;
 Bassinga (François) ;
 Boukou-Koussou ;
 Bolébé (Roger) ;
 Bourangou (François) ;
 Bakala (Maurice) ;
 Bitsindou (André) ;
 Boungou Guy-Privat-Désiré
 Cissé (Salif) ;
 Diatonda (Jean) ;
 Diazinga (Fulgence) ;
 Ebenghé (Roselgne) ;
 Eyoka (Louis) ;
 Fomvoulou-N'Zalabantou ;
 N'Ganga (Jeannine-Yvette) ;
 Ingoba (Otelé) ;
 Ibegalt-Onganga (Albert) ;
 Itoua (Jean) ;
 Kanga (Antoine) ;
 Kiakanou (Dieudonné) ;
 Kimpamboundi-Macas (Alphonse) ;
 Koulavoua (Yolande) ;
 Lukakou (Théodore) ;
 Mankoundia (Maurice) ;
 Mizeré (Jean) ;
 M'Pika-Otombou (Benoit) ;
 Massa (Robert) ;
 Malalou (Jean-Henri-Lumière) ;
 Mohet (Sigisbert) ;

Mampeké (Joseph) ;
 Moussoungou (Célestin) ;
 Moulounda (Jean-Pierre) ;
 M'Fina-Bazebibouta (Lambert) ;
 Moukanza (Omer) ;
 Sambon (Joseph) ;
 N'Zatshunu (Marcelin) ;
 Nianga (Albert) ;
 N'Ganga (Jean-Claude) ;
 N'Koukou (Lezin) ;
 N'Zingoula (Claude-Roger) ;
 N'Gangouélé (Antoine) ;
 N'Zala (Pauline) ;
 N'Simouessa (François) ;
 Pebango-Gbobou (Jean) ;
 Sosso (Dieudonné) ;
 Sobelé (Jonas-Dieudonné) ;
 Samba (Théophile) ;
 Villa (Armand-Claude) ;
 Wediambu (Philibert) ;
 Yenguitta (Joséphine-Rosine) ;
 Badaux (Ignace-Hyacinthe) ;
 Bizenga (Jean-François) ;
 Banzouzi (Jean-Pierre) ;
 Bouety (Adrien-Didier) ;
 Baagné (Jean-Jacques) ;
 Balimba (Alin-Denis) ;
 Kebano (Boniface) ;

Chaminade :

Mouana (Jean-Christophe) ;
 N'Tsangou (Eugénie) ;
 N'Goua (Gaston) ;
 Omboli (Eugène) ;
 Bourangon (André) ;
 Koundoulakouéné ;
 M'Bongo (Daniel) ;
 Moukountolo (René) ;
 Mounangana (Odile) ;
 Miakatelamio (Jacques) ;
 M'Bosso (François) ;
 Louzolouamesso (Emmanuel) ;
 N'Guissamou (Edouard) ;
 Moutinou (Gabrielle) ;
 N'Gombolo (Marie-Josée) ;
 Gantsuié (Jean-François) ;
 Gnoupoumbou (Albertine) ;
 Bolango (Albert) ;
 Obouloudilabo (Léonie) ;
 Souala (Justin) ;
 Otenowé (Victorine) ;
 M'Bouka (Benoît) ;
 Koumou (Gabriel) ;
 N'Tseké (Antoine) ;
 Mapengo (Joseph) ;
 N'Tsiahouahanamo (Marcelline) ;
 N'Guembo (Victor) ;
 Yampi (Madeleine) ;
 Oniangui (Jean) ;
 Okolakia (François) ;
 M'Fira (Adèle) ;
 Bazolo (André) ;
 N'Gombé (Pierre) ;
 M'Boma (Louise) ;
 Pounzou (Antoine) ;
 Atipo (François) ;
 N'Zingou (Simone) ;
 Oyombo (Eugène-Daniel) ;
 Diabouna-Ouakaloubouta (Félix) ;
 N'Koli (Odette) ;
 Longangué (Jean-Bernard) ;
 Langa (Augustin) ;
 Ondayi (Edouard) ;
 Andéli (Françoise) ;
 N'Dokayo (Pascal) ;
 Tsaty-Bounda ;
 Makouala (Ignace) ;
 Komé-Boubakar ;
 Bakouetila (Bernadette) ;
 N'Koussou (Rosalie) ;
 Diafouka (Théodora) ;
 N'Koué (Joséphine) ;
 M'Passi (Béatrice) ;
 Kimona (Pascal) ;
 Oyeboungué (Jean-Bernard) ;
 Mitonini (Georges) ;
 Diambou (Paulin) ;

Mampana (Anne) ;
 Akouala (Joseph) ;
 Oko-Mavouélé (Jacqueline) ;
 Dzon (Pierre) ;
 Moranza (Dieudonné) ;
 Atipo-Obambi (Jacob) ;
 Moutombo (Antoinette) ;
 N'Zoungani (Juliette) ;
 Bankaites (Aimé-J.-Urbain) ;
 Mackiozi-Samayela-Sinson ;
 N'Delango (Jean-Marie) ;
 Mouambo (Cathérine) ;
 M'Fouiri (Yvonne) ;
 Sarine (François) ;
 N'Dziona (Marie-Louise) ;
 M'Tira (Faustin) ;
 Borapa (Hiberlin) ;
 Matsanga (Marguerite) ;
 Dos-Santos (Pierre-Constant) ;
 Bidinkou-Gampio ;
 M'Passi (Côme) ;
 Tsaa (Cathérine) ;
 Tsaba (Noël) ;
 M'Bokewa (Gabriel) ;
 Ombabandza (Samuel) ;
 Malanda (Victorine) ;
 Note (Didace-Hygin-Sabin) ;
 Mounguiza (Jacqueline).

— Par arrêté n° 3684 du 30 août 1969, sont déclarés admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général session du 2 juin 1969, les candidats dont les noms suivent :

C.E.G. de Gamboma :

Kaba (Didier) ;
 Ombou (Paul) ;
 N'Ganongo (Norbert) ;
 Adzokondako (Louise) ;
 Koumou (Albert) ;
 Omba (Marie-Louise) ;
 Ibara (Alphonse) ;
 Oté (Victorine) ;
 Akoli (Marie) ;
 Alouna (Samuel) ;
 Ossala (Henriette) ;
 Akondzo (Isabelle) ;
 N'Gampo ;
 Oba (Alphonse) ;
 Akouli (Ferdinand) ;
 N'Gagnia (Elisabeth) ;
 M'Bon (Pamphile) ;
 N'Dzon (François) ;
 Asselé (Michel) ;
 Gakegni (Pierre) ;
 Mongadza (Damase) ;
 Bobounga (Mathias) ;
 N'Goua (Madeleine) ;
 Akouala (Firmin) ;
 Akouabossi (Emmanuel) ;
 Mouandzibi-N'Gatsé (Benoît) ;
 Itoua (Jean-Pierre) ;
 N'Gala (Marie-Madeleine) ;
 Ekiémé (Paul) ;
 Gampio (Albertine) ;
 N'Gadzemi (Gloy-Brice) ;
 Oko (Albert) ;
 M'Poh (François) ;
 Okandzé (Jean-Noël) ;
 Bonelé (Paul-Médard) ;
 Essieré (Jeanne) ;
 Mouzita (Albert) ;
 N'Dzi (Maurice) ;
 M'Belou (Joseph) ;
 Itoua (Henri) ;
 Lilembélé (Hilaire) ;
 N'Guebelé (Elise-Antoinette) ;
 N'Gana (André) ;
 Nyanga (J.-Robert) ;
 Oyo (Sébastien) ;
 Obomi (Firmin) ;
 M'Ban (Emmanuel) ;
 Okandzi (Daniel) ;
 Tsamba (Gustave) ;
 Okossali (Sylvain) ;
 N'Gawa ;

N'Gakosso-M'Boussa (Jean) ;
 Andzono (Pierre-Aristide) ;
 Ondongo (Claver) ;
 N'Tai (Joséphine) ;
 N'Guié-Adama (Albert) ;
 Ampolo (Jacqueline) ;
 Ossibi (Adrien) ;
 N'Gossini (Julienne) ;
 N'Kou (Jean) ;
 N'Gouala (André) ;
 N'Gandziemi (Jean-Lucien) ;
 Akouala (Florent) ;
 Okana (Antoine) ;
 Obami (Jacques) ;
 Ondiala (Daniel) ;
 Dimi (Albert) ;
 Agnolo (Modeste) ;
 Kiazzambouroud (Albert) ;
 Bangouli (Antoine) ;
 N'Guié (Basile) ;
 Abouéné (Joseph) ;
 Ossibi (Michel) ;
 Kadzenzourou (Albert) ;
 Miampio-Ognan (Gustave) ;
 Oyandza (Vincent) ;
 Mohouango (Hilaire) ;
 Okama (Gilbert) ;
 Moyikoli (Antoine) ;
 M'Boulou (Pierre) ;
 Ewoni (Fidèle) ;
 N'Gango (Jean-Pierre) ;
 N'Gandzien (Cécile) ;
 Alouna (Alphonse) ;
 Ondjeat (Marie-Thérèse) ;
 M'Biolo (Pierre) ;
 Gonsoua (Yvonne) ;
 Etou ;
 Gampio ;
 Akouala (Elisabeth) ;
 M'Boussa-Kaba (Daniel) ;
 Ondon (André) ;
 Assiana (Maurice) ;
 Gandzien (Alphonse-Constant) ;
 N'Kon ;
 Elenga (Magloire) ;
 Gampio (Albert) ;
 Gando (Joséphine) ;
 Okana (Mathias) ;
 Etoua (Paul) ;
 Koutoualakani (Augustine) ;
 M'Bouragon (Albert) ;
 Atipo (Samuel) ;
 M'Boussa (Jean) ;
 Kandza-Babasso (Aline) ;
 Alouna (Alphonse) ;
 Okana (Adolphe) ;
 Oba (François) ;
 Akouala-Ondon (Viérane) ;
 Gantsiala (Albert) ;
 Gankama ;
 Obami-Osounga ;
 N'Gouala-Etou (François) ;
 Boussa-Elogo (Albert) ;
 Oyomombolo (Alphonse) ;
 Dziaboulou ;
 Ibara (Jean-Joseph) ;
 Ompinatsina (Charles) ;
 N'Guié (Antoine) ;
 Akouli (François) ;
 Elion (Jérôme) ;
 Elo (Albert) ;
 Ondon ;
 N'Dombi (Jean-Richard) ;
 Embéné-Bamakandza (Benjamin) ;
 Omonipala (Cécile) ;
 Golo (Jean) ;
 Gayan (Béatrice) ;
 N'Kaba (Philibert) ;
 Intitiélé (Paul) ;
 Galouo (François) ;
 Gandzien (Camille) ;
 Gapela (Antoine) ;
 M'Bon (Hélène) ;
 Akouala ;
 Boyamba (Martin-Blaise) ;
 Koud (Henri) ;
 Okandzi ;

Empipi-Banga (Alphonse) ;
 Akouala (Michel-Bertin) ;
 N'Guié (Jean-Pierre) ;
 Mombo (Nestor) ;
 Obami (Emmanuel) ;
 Mombouli (J.-Blaise) ;
 Ondon (J.-Paul) ;
 M'Bentsina (Maurice) ;
 Ondon (Samuel) ;
 Mongo (Jacob) ;
 Ossibi (Jean) ;
 N'Tami ;
 Odzala (Victor) ;
 Akouala-Gambou (Adolphe) ;
 N'Guié (Albert) ;
 M'Bon ;
 Atipo (Paul) ;
 Ebata (Michel) ;
 Mongo ;
 N'Gondo (Guillaume) ;
 Galouo (J.-Vauclaire) ;
 N'Gakala (Bernard) ;
 Itou (André) ;
 Elion (Jean) ;
 N'Tsono (André) ;
 Mobaba (Nicolas) ;
 Dzon (Jean) ;
 Ampa (Camille) ;
 Ossa (Henri-Constant) ;
 N'Gatsé (Pierre) ;
 Iki-Olaboua (J.-Didier) ;
 Edari ;
 N'Dzi (Charles-David) ;
 N'Gambou (Emmanuel) ;
 Akondzo (Antoine) ;
 Douniama (Jean) ;
 Kanga (Alphonse) ;
 Ebelebouéné (Victor) ;
 M'Bon (Daniel) ;
 Etou (Edgard-Franc) ;
 N'Gala (Colette) ;
 N'Gobala (Elise) ;
 N'Douanga (Florent) ;
 Ouala (Antoine) ;
 Akouala (Elise) ;
 Kaba (Augustin) ;
 Ekana (Raphaël) ;
 Ondon (Albert) ;
 Mongo (Sieri-Martial) ;
 Mongo (Paul-Adrien) ;
 M'Bentsina (Maurice).

C.E.G. d'Abala :

Ibara (Jean) ;
 Amboulou (Mathias-Parfait) ;
 Elenga (Jean) ;
 Ondongo III ;
 Ondongo (Albert) ;
 Telo (Cathérine) ;
 Ibombo ;
 N'Gakosso ;
 Apontsa (Bernard) ;
 Ankoli (Thérèse) ;
 Amboua-Pourou ;
 Dzota (Blandine-Pélagie) ;
 Nianga-Bongo (Paul) ;
 Mouaya ;
 Atipo (Daniel) ;
 Oko-Gatsongo ;
 Anvouli-Gakosso (Georges) ;
 Douniama (François) ;
 Omoho (Léontine) ;
 Ebombo ;
 Mouandinga ;
 Enianga (Joséphine) ;
 Ekyembé (Raoul) ;
 Nioffi-Libanga ;
 N'Dzié (Aline) ;
 Ondongo II ;
 Oko (François) ;
 Gala-Goma (Marie) ;
 Nianga (Sophie-Blanche) ;
 Soussa (Jean) ;
 Obambi (Albert) ;
 Assao-Gampana (Damase) ;
 Gampio (Daniel) ;
 M'Boussa ;

Gokaba-Aloboa (Antoine) ;
 Soussa ;
 N'Douniama (Jean) ;
 Koma (Henriette) ;
 N'Kandza (Philippe) ;
 Dion (Samuel) ;
 Ondongo (François) ;
 Douniama ;
 Elenga (Lambert) ;
 Oko (Albert) ;
 Ebara (Pierre) ;
 Oyombo (Lambert) ;
 N'Gatsono (Antoine) ;
 N'Douniama ;
 Dimi (Emile) ;
 Ebianangoyi (Thomas) ;
 Gassaï (Maurice) ;
 Gadzania-Obambi (Justin) ;
 Polonion-Atipo ;
 Itoua ;
 N'Golila (Julien) ;
 Akoli-Obambi (Augustine) ;
 N'Goui ;
 Ibaressongo (Georges) ;
 N'Golo ;
 N'Guelon (Félix) ;
 Ondongo (Albert) ;
 Obambi (Paul) ;
 Péa (Julien) ;
 N'Gambou (Etienne) ;
 Adouana ;
 M'Bossa (Jean-Sylvain) ;
 M'Bongo (Jean-Baptiste) ;
 N'Golo (Gilbert) ;
 Tsiba (Paul) ;
 Mabouka (Rosalie) ;
 Koukou (André) ;
 Akoli-Ondongo ;
 Amboulou (Michel II) ;
 Oba (Paul) ;
 Galebay-Miangué (Clotaire) ;
 Andzi-Douniama ;
 Opala-Amboulou (Jean-Daniel) ;
 Ebiompo ;
 Akoli (Antoinette) ;
 Abira (Placide) ;
 Oko (Pierre) ;
 Tsono (Gilbert) ;
 Andzia-Mambo (Emmanuel) ;
 Kondzifou (François) ;
 Nianga (Samuel) ;
 Kanga ;
 M'Bongo ;
 Oyoubounzo (Georges) ;
 Etou (Daniel) ;
 N'Gatsoungui-Ganguia (Georges) ;
 Oba (Jean) ;
 M'Bossa ;
 Andzi (André) ;
 Amboulou (Michel I) ;
 Dzalani ;
 Mougouo ;
 Dakeli (André) ;
 Ekiengué (Joséphine) ;
 M'Bongo-Ibara (Joseph) ;
 Gatsouoni (Jean-Claude) ;
 Ebomo (Michel) ;
 Goteni (Henri-Michel) ;
 Andzobo (Antoine) ;
 Dongo (Albert) ;
 Adoua-N'Gangoulou (Basile) ;
 Ondongo (Pierre) ;
 Okandzé (Benoît) ;
 N'Douniama (Advid) ;
 Adoua-N'Goteni (Pierre) ;
 N'Gouélé (Jacques) ;
 Elenga ;
 N'Gantsiri ;
 Itoua (Auguste) ;
 Gokaba-Gami (Gabriel) ;
 Gatsé-Gakosso ;
 Andongui (Daniel) ;
 Ondongo IV ;
 Okoueré (Jean-Jacques) ;
 Etoua (André) ;
 Bon-Kengou ;
 Gandamba (Adolphe) ;

Deby (Valentin).

C.E.G. de Lékana :

Onkouri (Noël) ;
 Lani (Norbert) ;
 Zanvoula (Joseph) ;
 N'Guokou (Maurice) ;
 Sah (Ambroise) ;
 Bango (Jean-Claude) ;
 Makala (Fidèle) ;
 Mofouma (Basile) ;
 N'Gami (Michel) ;
 Madzou (Clément) ;
 Sah-Tchoumou (Fidèle) ;
 M'Fourga (Boniface) ;
 Alila (Emilienne) ;
 Madzou (Jacqueline) ;
 Ouati (Madeleine) ;
 Obiliki (Gabriel) ;
 N'Guezani (Pauline) ;
 N'Gampika (Jules) ;
 M'Bani (Joseph) ;
 Féné (Martine) ;
 N'Galatsiba (Madeleine) ;
 Goumba (Sébastien) ;
 Biti (Ange) ;
 M'Pou (Julienne) ;
 Tsiba (Nicodème) ;
 N'Tsoumou (Paul) ;
 Angomo (Fidèle) ;
 M'Fourga (Paul) ;
 Moussourou (Jean-Pierre) ;
 Onlélé (Charles) ;
 Okouya (Eloi-Pulchérie) ;
 M'Bouebourou (Philomène) ;
 Kouanvi (Jérôme) ;
 N'Gampia (Auguste) ;
 M'Bani (Auguste) ;
 N'Gambara (Justin) ;
 Kikikami (Anne) ;
 M'Pou (Catherine) ;
 Minkala (Clément) ;
 Ganouo (Dieudonné) ;
 Mawa (Jean-Claude) ;
 Mabi (Philomène) ;
 N'Goli (Thérèse) ;
 Libila (Félix) ;
 Likibi (Lambert) ;
 Gambani (Françoise) ;
 M'Vouma (Anatole) ;
 N'Gami (Louis) ;
 Ossona (Jeanne-Suzanne) ;
 N'Tsiba-Mokan (Roger) ;
 Amba (Héliodore) ;
 Fikiba (Claudine) ;
 M'Bou (Bernard) ;
 N'Douaga (Yves) ;
 Tsibo (Dominique) ;
 Okouri (Raphaël) ;
 Massamba (Héliodore) ;
 N'Gounga (Fidèle) ;
 Ampaka (Antoinette) ;
 Mowani-M'Fourga (Théophile) ;
 Mamboro (Julienne) ;
 Gami (Dominique) ;
 Mierandzou (Michel) ;
 N'Gami (Daniel) ;
 N'Doulou (Rose) ;
 N'Koua (Victor) ;
 Ibini (Robert) ;
 Gombouka (Gilberte-Valentine) ;
 Gambou (Ange) ;
 N'Gantsibi (Norbert) ;
 N'Koli (Véronique) ;
 Tsoumou (Gabriel) ;
 M'Pari (Gérard) ;
 Baloki (Philomène) ;
 Maonkouri (Cécile) ;
 Tsoumou (Patrice) ;
 N'Guili (Philippe) ;
 N'Gamba (Charlotte) ;
 Kintana (Benjamin) ;
 Mampoumi (Colette) ;
 N'Gami (Antoine) ;
 Onkouri (Héliodore) ;
 N'Gouolali (Maurice) ;
 Mambani (Jeanne) ;

M'Boui (Cyrille) ;
Ankoli (Jean-François) ;
N'Gabi (Pascal).

C.E.G. de Djambala :

Ontsouka (Casimir) ;
Onkoua (André) ;
N'Gakouo (Hyppolite) ;
N'Tsuini (François) ;
N'Kouayouo (Jeanne) ;
N'Goliolé (Louise) ;
N'Dzeli (Raymonde) ;
Koumbadiabala (Georgine) ;
Nimy (J.-Marie) ;
Ibouili (François) ;
N'Dzouali (Alphonsine) ;
Imboula (Joseph-Louis) ;
Moundzeli (Martin) ;
N'Gayino (Urbain) ;
Allakoua (Eustache) ;
Douniama (Camille) ;
Assianat (Albert) ;
Mobié-Eboulondzi ;
Embo (Jeanne) ;
M'Pio (Bernard) ;
Ekouralou (Urbain) ;
Ebiélé (Michel) ;
N'Gambara (Louis) ;
N'Kirandza (Henriette) ;
Okoyo (Emmanuel) ;
Etoua (Isabelle) ;
Oyina (Françoise) ;
N'Koué (Alphonsine) ;
Tserankion (Georges) ;
M'Biombionon (Antoine) ;
Engoua (Bertin) ;
Mavoungou (Fauty) ;
Oyoko-Péa (Daniel) ;
Bouokouyo (Emilienne) ;
Okouri (Paul) ;
N'Galila (Louis) ;
Onguéri (Yvonne) ;
Empfoula (Fidèle) ;
N'Golali (Félix) ;
N'Dzila (Philomène) ;
N'Gambou-Tsali (Richard) ;
N'Dzila (Paul) ;
Ampié (Angèle) ;
N'Zoulani (Benoît) ;
Yoleké (Joséphine) ;
Gampo-Moké (Patrice) ;
N'Gambo (Louise) ;
Oba (Dominique) ;
Gantsui (Jacqueline) ;
M'Biombani (Lambert) ;
N'Gampo (Ignace) ;
Ekou (Jacques) ;
M'Boula (Fidèle) ;
N'Gawé (Fidèle) ;
M'Fambi (Pascal) ;
Amélé (Prosper) ;
Gampan (Eugénie) ;
Miamboula (Paul) ;
Nianga (Sauther) ;
Gampé (Louis) ;
M'Voulayou (Yvonne) ;
Mamboué (Colette) ;
Ampila (Jeanne) ;
Sita (Hortense) ;
N'Kouloungani (Louise) ;
N'Geyinkou (Madeleine) ;
Lempourou (Jacob) ;
Moua (Mathieu) ;
N'Guelino (Basile) ;
Impouya (Claude) ;
Mafouna (Jean-Pierre) ;
Kimbemba (M.-Eugène) ;
Ibounza (Léon) ;
N'Dziloukoulou (François) ;
N'Guiemien (Jacques) ;
Ata (Casimir) ;
Ampion (Gilbert) ;
N'Gaobali (Albert) ;
Ligoua (Laurent) ;
N'Goumou (Suzanne) ;
Oualayé (Julienne) ;
Gapo (Barthélemy) ;

Montali (Constant) ;
Ekolemboulou (Antoine) ;
Otsouabi (Victor) ;
Wawatieré (Anatôle) ;
Eboliké (Eliza) ;
Akiaoué (Edouard) ;
N'Goliepo (Germain) ;
N'Tsionwé (Pauline) ;
N'Doayin (Marguerite) ;
N'Guebo (Jules) ;
N'Kouka (J.-Pierre) ;
Dandou-N'Gongo (Yvette) ;
Gabvo (Grégoire) ;
Gampé (Clément) ;
Lindiéndié (Lucienne) ;
Abolontsan (Jules) ;
Likouoningou (Joachim) ;
Bounou (Daniel) ;
N'Galefourou (Cathérine) ;
N'Galouon (Martine) ;
Onyo (Honorine) ;
M'Pioulia (Raphaël) ;
Lindiéndié-Simbou ;
N'Gandzounou (Henriette) ;
Enkari (Gaston) ;
M'Pieré (Casimir) ;
Moyeya (B.-J.-Bernard) ;
M'Bouya (Claude-Alexis) ;
Yeleyélé (Charlotte) ;
Mando (Marguérite) ;
Oba (Casimir) ;
Gassila (Yves) ;
M'Piwema (Madeleine) ;
Dzambvoula (Innoncent) ;
Ina (François) ;
M'Boliwé (Cathérine) ;
M'Poro (Julienne) ;
N'Gangolo (Marie) ;
Gabouo (Françoise) ;
M'Viri (André) ;
Ontsou (Michel) ;
N'Galidzi (Eugénie) ;
N'Guekou (Madeleine) ;
Ampfa (Colette).

— Par arrêté n° 3685 du 30 août 1969, sont déclarés admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général, session du 2 juin 1969, les candidats dont les noms suivent :

C.E.G. D'Oyo :

Ganongo (Michel) ;
Ikouma (André) ;
Dinga (Sidonie) ;
Olessongo-Ondayé (Jean) ;
N'Deké (Albert) ;
Oudou (Henriette) ;
Douniama (Jean) ;
M'Bongo-Itoua ;
Mongou (Alphonse) ;
N'Gala (Marguerite) ;
Ondzié (Basile) ;
Imboua (Justin) ;
Elanga (Valentin) ;
Tsono (Basile) ;
Antion (Simon) ;
Ingoloko (Dieudonné) ;
Nyanga (Hélène).
Dimi (Louis) ;
Péa (Henri) ;
N'Gatsélé (Alphonse) ;
Bouya (Marie-Madeleine) ;
Koumou (William -Angélique) ;
Elanga (Bernard) ;
N'Ganga (Germain) ;
N'Gakégni (Mathurin) ;
Iloki (Angélique) ;
Boussobé (Jean-Michel) ;
N'Gakosso (Daniel) ;
Ipoukou (Michel) ;
Iloy (Basile) ;
Ewenga (Georgine) ;
Engoma (Alphonse) ;
Ikia (Antoinette) ;
Dimi (Gaston) ;
N'Goulou (André) ;

N'Gama-Ikama (Pierre) ;
 N'Gatsé (Alphonse) ;
 Elongo ;
 Ebengué (Pascal) ;
 Onoungou ;
 M'Boundza (André) ;
 Yoka (Norbert) ;
 Indonga (Lucienne) ;
 N'Dongo (Casimir) ;
 Koumou (Cyriaque).

C.E.G. de Fort-Ruosset :

Mapako (Célestin) ;
 MokoKo (Rosalie-Gisèle) ;
 Okeniba-Elenga (Lazare) ;
 Malanda-Mahoukou (Urbain) ;
 Kivouvou (Maurice) ;
 Essouli (Daniel) ;
 Ohoussou (Jean) ;
 Fouband (Marie-Louise) ;
 Pourou (Gabriel) ;
 Limbonzi (Fidèle) ;
 N'Dinga (Odilon) ;
 Bokolo (Maurice) ;
 Ombiapoko (Victorine) ;
 Ibara (Pierre-André) ;
 Odi (Jean-Fidèle) ;
 Omboumahou (Séraphine) ;
 Yombi (Joseph) ;
 Momengna Loumoy ;
 Ossombo (Elise) ;
 Opoundzé (Arbocase) ;
 Gboko (Séraphin) ;
 N'Dounga (Sébastien) ;
 Balé (Sidonie) ;
 Mawanongoubou (Pauline) ;
 Mapako-Zinga (Anne-Marie) ;
 Okoyo (Benoît) ;
 Enkoua (Claude) ;
 Ingoba (Jean) ;
 Ibara (François) ;
 Atali (Cyriaque) ;
 Enké (Jean-) ;
 Ambomo (Georgine) ;
 Obaka (René-François) ;
 M'Bouma (Alphonse) ;
 Okomourou (Jean-Hubert) ;
 Pockot (Dieudonné) ;
 Ehini (Dieudonné) ;
 Okandza (Jean-Christophe) ;
 Okombi (Daniel) ;
 Lékaka-Andoka (Elisabeth) ;
 Mombo (Maximin) ;
 Okemba (Martin) ;
 Olingou (Généviève) ;
 Péa (Samuel) ;
 Atsango (Norbert) ;
 Ibambi (Dominique) ;
 Tsambi (Lambert) ;
 Oniangué (Camille) ;
 Oposso (Raphaël) ;
 Okondza (Daniel) ;
 Ebalé (Albert) ;
 Omboumahou (Andrienne) ;
 Ibéa (Michel) ;
 N'Ganguia (Françoise) ;
 N'Dzota (Abraham) ;
 Foudoussou (Ferdinand) ;
 Itoko (Marie) ;
 N'Gatsé (Dieudonné) ;
 N'Dzendzélé (Honoré) ;
 Lessoua (Madeleine) ;
 Ondzé-Okogna (Bernard) ;
 Ewossambou (Elisabeth) ;
 Boyaka (Jeanne-Marie-Claire) ;
 Bonga (Jean-François) ;
 N'Dinga (Albert) ;
 Lékaka (Germaie-Marie) ;
 Ekouya (Pierre) ;
 Elenga (Jean) ;
 Sita (Bienvenu) ;
 Ongoka (Lucien) ;
 M'Boualé (Anne) ;
 Ondzé (Louis) ;
 Elira (Denise) ;
 N'Gokoumba (Alexandre) ;
 Koumou (Marie-) ;

Yobo (Dieudonné) ;
 N'Dza (Béatrice) ;
 N'Dongo (Daniel) ;
 Ondzamba (Pauline) ;
 N'Gakaba-Oba (Pierre) ;
 Péa (Eugénie) ;
 Issakayéléyo ;
 Epoumbou (Dieudonné) ;
 Elenga Itoua (Daniel) ;
 Boyéniko (Odile) ;
 Kouéhouli (Daniel) ;
 Akenzé (Victor-René) ;
 Ehourossika (Emilienne) ;
 Obou (Julienne) ;
 Itsa (Joseph-Alfred) ;
 Itsa (Eugène) ;
 N'Goméka-N'Galé (Julienne) ;
 Boutmandouki (Félicité-Danielle) ;
 Ibombo (Edmond) ;
 Assanga (Joseph) ;
 Gousseiné (Prosper) ;
 M'Boundza (Adrienne) ;
 Ombanda Vivien ;
 N'Dongo (Emmanuel) ;
 Mouélongo (Cécile) ;
 M'Bouma (Antoine) ;
 Londébéya (Camille) ;
 Otia (Françoise) ;
 Ongania (Julien) ;
 Engamba (Marie-Yvonne).

C.E.G. de Makoua :

N'Goli Djouo (Marie-Rachelle) ;
 N'Gassaki (Daniel) ;
 Issié (Hilaire) ;
 Ikemo (Théodore) ;
 N'Gouembé (André) ;
 N'Goko (Michel) ;
 N'Dinga (Pascal) ;
 M'Boualé (Hélène) ;
 Ambombi (Paul) ;
 Opoundzo (Maurice) ;
 N'Dinga-M'Boloko (Michel) ;
 Kenga (Benjamin) ;
 Abangui (Théogène) ;
 Itoua (Albert) ;
 Oya (Raphaël) ;
 Okombi (Félix) ;
 Elongo (David) ;
 N'Gombo (Victorine) ;
 Yombi (Norbert) ;
 Baralonga (Thérèse) ;
 Eckouomo (Jeanne-Charlotte) ;
 N'Gouembé (Appolinaire) ;
 Itoua (Jérôme) ;
 Vouambanza (Pascal) ;
 Ihengué (Angélique) ;
 M'Bassi (Alphonse) ;
 Ingoba (Léonie) ;
 Pamabia (Véronique) ;
 Afounguisa (Jeanne) ;
 Imongui (Henriette) ;
 Adamou-Mamadou ;
 Iyenga (Marie) ;
 N'Dza (Antoine) ;
 Aya-Yombi (Jean-Christophe) ;
 Itoba (Placide) ;
 Ikobo (Philomène) ;
 Otando (René) ;
 Pouboubéka (Gaston) ;
 Bangui (Mathias) ;
 Elangui (Alphonse) ;
 Ikonga (Louis) ;
 M'Boualé (Monique) ;
 Elenga (André) ;
 N'Dinga (Martin) ;
 Ossakassemba (Gatien) ;
 Anzungou (Rosalie) ;
 Ikobo (Julienne) ;
 Mayikéla (Jérôme) ;
 Saboka-N'Dinga (Mathieu) ;
 Sokolo (Agnès) ;
 Essendzé (Georges) ;
 N'Dondo (Henri) ;
 Okemba (Gustave) ;
 Kariki (Jean-Pierre) ;

Okombi (Donatien) ;
 Oddet (Armand) ;
 Elongo (Jean) ;
 Mouandzo (Henriette) ;
 Ipembé (Maurice) ;
 Awé (Albert) ;
 Obessé-Ingoba (Alphonsine) ;
 Itoua (Martin) ;
 Ikoundabaki (Nicole) ;
 Olé (Daniel) ;
 Missatou (Denise) ;
 Ayoumbi (Antoinette) ;
 Ondouma (Suzanne) ;
 Lebolo (Paulette) ;
 Ondouma (Antoinette)
 Pambou (Clément) ;
 M'Boko (Bernadette) ;
 Obaka (Jean) ;
 Iloy (Cyriaque) ;
 Endzanga (Gabriel) ;
 Otsatso (Marianne) ;
 Otoka (Victor) ;
 Otsatso (Marianne) ;
 Otoka (Victor) ;
 Obondo (Joséphine) ;
 Osona (Pauline) ;
 Osseté (Emmanuel) ;
 Tsambi (Jean-Pierre) ;
 Anga (Julienne) ;
 Mayala (Abraham).

C.E.G. d'Ewo :

Kehourouka (Alphonse) ;
 Brunet (Pierre) ;
 N'Galékia (Patrice) ;
 N'Gambié (Albert) ;
 Akoukoyi (Pierre) ;
 Koumba (Jean) ;
 Apoko (Henriette) ;
 Adé (Mathias) ;
 Ebengolo (Norbert) ;
 Momava (Jeanne) ;
 Ekombanguia (J.-Pierre) ;
 N'Gobo (Albert) ;
 Enkoukou (André) ;
 Moïssaga (Albert) ;
 Eboundzi (Joseph) ;
 Ganga (Iréne) ;
 Oyaga (Alphonse) ;
 Ewouossa (Alphonse) ;
 Okili (Pierre) ;
 N'Kalé (Siméon) ;
 M'Bimbeya (J.-Norbert) ;
 Andzama (Christophe) ;
 Lébam (Martin) ;
 Touhindoula (David) ;
 Kéleri (J.-Rémy) ;
 Pessé (Louise) ;
 Ompa-N'Goubou (Julienne) ;
 Ekombé (Pierre) ;
 Kouola (Madeleine) ;
 Ekoko (Adolphe) ;
 Awola-Ondouma (Anne-Odetta) ;
 Ayoumoya (Augustine) ;
 Teringui (Basile) ;
 N'Tsitsa (Gaspard) ;
 Kossaléba (Dieudonné) ;
 Essa-Okimbi (Christine) ;
 Oko (Innocent) ;
 Opéré (Etienne) ;
 M'Boko (Dominique) ;
 N'Gamaya (Henri-Michel) ;
 Loguiyébé (Julienne) ;
 Etonga (Raymond) ;
 Onkangatsié (Marguerite) ;
 Lobamoni (Faustine) ;
 Iléré (Bernard) ;
 Ouroumayi (Gabriel) ;
 N'Goubou (Corneille) ;
 Kassassa (Mathurin).

C.E.G. de Kellé :

a) Centre de Kellé-Etoundza :

Mongoyouba (Camille) ;
 N'Guina (Louis) ;
 Ontsiéné (Norbert) ;

Edoula (Antoine) ;
 M'Fourou (Athanasie) ;
 Assomo (Marie-Chantal) ;
 Apembéyamba (Michel) ;
 Ahonga (Cassien) ;
 N'Koli (Jacques I) ;
 Adzodié (Gaston-Joseph) ;
 N'Goméka (Charles) ;
 Kélimboua (Siméon Pierre) ;
 Bayouma (Mathias) ;
 N'Gandzongo (Basile) ;
 Abiessi (Norbert) ;
 Lékomba (Jean-Louis) ;
 Wayi (David) ;
 Ossombo (Gabriel) ;
 M'Fouo (Benoît) ;
 Ordzéla (Ambroise) ;
 Domingui (Mathias) ;
 Madzoukou (Joséphine) ;
 Essanga (Georges) ;
 Ellassandoko (Jean-Pierre) ;
 Ekouri (Marie-Charlotte) ;
 Yakedzi-Gbadama (Alphonse) ;
 Sama (Jérôme) ;
 Ekémi (Raphaël) ;
 Poundou (Alphonsine) ;
 M'Fouo (Gaston) ;
 Moukoua (Paul) ;
 Engani (Suzanne) ;
 Eyoba (David) ;
 Maka (Henriette) ;
 M'Bongo (Norbert).

b) Centre de M'Bomo :

Sambou (Abel) ;
 Dzembaho (Victor) ;
 Ondounda (Emmanuel) ;
 Akouango (Mélanie) ;
 Akambo (Mathieu) ;
 Eyondzi (Adolphe) ;
 Sombo (Emile) ;
 M'Bongo (Léontine) ;
 Abandza (Jean-Pierre) ;
 Okamba (Norbert) ;
 Hehou (Jean-Pierre) ;
 N'Goyi (Jean-Louis) ;
 Insié (Jean-Jacques) ;
 Tongolongo (Jean-Claude).

C.E.G. de Mossaka :

M'Banga (Dominique) ;
 Okouma (François) ;
 Mopalanga (Firmine) ;
 Lipiti (Catherine) ;
 Okoumou (Edouard) ;
 Renaud (Jean-Claude) ;
 M'Ban (François) ;
 N'Gateséké (Marc) ;
 Massalo (Agathe) ;
 Okoua (Symphorien) ;
 Mohondiabéka (Thérèse) ;
 Bokélo (Jean) ;
 N'Konimbé (Philon) ;
 Obandza (Dominique) ;
 Miyongo (Marie-Nicole) ;
 N'Gouma (Victorine) ;
 Konda (Jean-Pierre) ;
 Tsengui (Georgine) ;
 Bobassa (Pascal) ;
 Yoka (Gilbert) ;
 M'Bomindoko (Pierre) ;
 Essalé (Marie-Louise) ;
 Pongui (Daniel) ;
 Elenga (Michel) ;
 Oba (Monique) ;
 Lépembé ;
 Pombo ;
 Ipoi (Cyrille) ;
 N'Gombé (Georges) ;
 Baka (Emmanuel) ;
 Eboulabéka (Philippe) ;
 N'Gombé (Gilbert) ;
 Eboulabéka (Philippe) ;
 N'Gombé (Gilbert) ;
 Boboumba (Jean-Marie) ;
 M'Bongo (Albert)

M'Bouma (Dominique);
 Okogna (Alphonse);
 Sassé (Joséphine);
 Ondaye (Sylvain);
 Mobenza (Célestin);
 Okouélé (Gaston);
 Nianga-Dimi;
 Ondaye;
 N'Golouguia (Noël);
 Lombota;
 Mouapo (Marie);
 Niélanga (Jeanne);
 Likoudayenda;
 Litsosso;
 Lilongo-Beyenga;
 Mokambissa (Christophe);
 Mongombolo (Christophe);
 Dognambé (Guillaume);
 Eboka (Raymond);
 Lékaka (Faustin);
 Mitsono (Marguerite);
 Boyembé (Casimir);
 Loukaka (Jean-Claude);
 Bokokouma (Germaine);
 Bolenga (Simon);
 Kanguissa (Hélène);
 Yila (Georgine);
 Douma (Rigobert);
 Mopolo (Moké);
 Poutabouya;
 Makondzo;
 Yoca (Jean-Simon);
 Iloki (Hélène);
 Lessombo (Félix);
 Boboko (Jean-Pierre);
 M'Banga (Auguste);
 Tsono (Honoré);
 N'Gatsono;
 Olandzobo (Pascal);
 Etokabéka (Lucien-Gilbert);
 Oléba (René);
 Elikiabéka (Stanislas);
 Lockenya (Marie-Jeanne);
 Ebouénanga (Michel);
 Mondzomba (Adrien);
 Ikoto (Léontine);
 Eyobélé (Marie-Thérèse);
 Mokombi (Célestine);
 Mokonga;
 Makondzo (André);
 Mobombi Moké;
 Onguendé;
 N'Dolo (Louis);
 Oloyéli (Henriette);

C.E.G. de Boundji :

Ibeni (Jean-Marcel);
 Lembando (Pierrette);
 Ayozoli (Jean-Pierre);
 Avouangongo (Virginie);
 Ovoura (Raphaël);
 Sapouya (Nicodème);
 Ongondy (Marcel);
 Itoua Gandou (Victorine);
 Andzouambaré (René);
 Osoa (Ludovic);
 Omina (Victorine);
 Kouama (Guillaume);
 Ouaffiedzoua;
 Ebondza (Barthélemy);
 N'Gatsé-Oboma (François);
 Opangault (Paulette);
 Morossa (Françoise);
 N'Guembolo (Georges);
 K'ngui-Moké (Pierre);
 N'Doto;
 Elilié (Pierre);
 Gnamouangué (Bernadette);
 Bakima (Jacques);
 Choussi (Clémentine);
 Lomba (Laurent);
 N'Dinga (Georgine);
 Adoua (Marie-Yvonne);
 Olanga (Antoine);
 Engayi (Christine);
 Awé (Prosper);
 Okondza (Dominique);

Akamba (Georges);
 Ofouémé (Anne-Marie);
 Yoka (David);
 Oméné (David);
 Pelé (Marie-Louise);
 Abessé (Denis);
 N'Gakana (Maurice);
 N'Gouloungoulou (Jeanne);
 Ondzouani (François);
 N'Gassaki (Camille);
 Akouamabé (Jean-Rigobert);
 N'Gola (Emilienne);
 Onina (Jean);
 N'Gourou (Antoine);
 Okondza (Marcelline);
 Ibélé (Jean);
 Akayoa (Germaine)-Félicité);
 Ekanga (Dominique);
 Ebounou (Bernard);
 Ilolongo (Collette);
 M'Béré (Marie-Jeanne);
 Boula (Émile);
 Kama (Pierre);
 Ondzié (Paul);
 Ovounga (Joseph);
 Ekonima (Marie-Marcelline);
 Deyé (Marie-Hélène);
 Dira (Benjamin);
 Opoi (Marie-Cécile);
 Biémé (Jean);
 Essombingoué (Agathe);
 Ibanga (Honorine);
 Ebangué (Prosper).

— Par arrêté n° 3686 du 30 août 1969, sont déclarés admis en classe de sixième des collèges d'enseignement général session du 2 juin 1969, les candidats dont les noms suivent :

C.E.G. Impfondo :

Enguiri (Michel);
 Mouangoueya (Daniel);
 Mobebele (Lucas);
 Mankama (Sylvain);
 Simoza (Angélique);
 Moungebendé (Georges);
 Ekonda (Julien);
 Magnanga (Gabriel);
 Mazabé (Germain);
 M'Pan (Albert-Ochemine);
 Izoka (Xavier);
 Niongou (Michel);
 Bokombé (Appolinaire);
 Mobezezi (Casimir);
 Ibara-A. (Véronique-Hortense);
 Bognebé (Jean-Marie);
 Ekolo (Charles);
 M'Pan (Prosper);
 Monda-Bobo (Jean-Jacques);
 Ebila (Michel);
 Edzebé (Lucien);
 Balomi (Françoise);
 Modzobi (Appolinaire);
 Evoumba (Michel);
 Yeyé (Thérèse);
 Mombongo (Appolinaire);
 Adouma (Pierre);
 Ekoumbélé (André);
 Mangota (Bernard);
 Kalongo (Maurice);
 Maloumba (Ferdinand);
 Kolé (Charlotte);
 Bokoli-N'Dindo (Guy-Médard);
 Mouambiko (Charles);
 Tandako (Ange);
 Endziakia (Dieudonné);
 Mafoba (Bernadette);
 Ayenda (Michel);
 Manoko (Hilaire);
 Assambi (Marie-Thérèse);
 Itoua-Langa (Auxance);
 Moundzalo (Germaine);
 Eloko (Bernard);
 Lomo (Jean-Marie-Jonathan);
 N'Doungou (Frédéric);

Mokoki (Clémence) ;
 Ebounou (Sophie) ;
 Moundzeko (Gilbert) ;
 Mounkouendeli (Ferdinand) ;
 N'Zengebeni (Omer) ;
 Bani (Gabriel) ;
 Mavoungou (Alice) ;
 Boudi (Alice) ;
 M'Bitoko (Antoine) ;
 Mayongo (Ange) ;
 Dongama (Dieudonné) ;
 N'Dossa (Georges) ;
 Gombé (Paul) ;
 Okiandza (Marie-Philomène) ;
 Biembédi (Norbert) ;
 Bassimina (Marcelin) ;
 Bongo (Maurice) ;
 Etembé (Honoré) ;
 Elekinia (Emmanuel) ;
 Ememé (Samuel) ;
 Ewong (Jean-Claude) ;
 Ekouémé (Théodore) ;
 Gonda (Gertrude) ;
 Djassaka (Gérard) ;
 Bondenga (Agathe) ;
 Etolo (Maxime) ;
 Tandzamo (Elie) ;
 N'Duengou (François) ;
 Midzeka (Pascal-Gaston) ;
 Bokoli-Mokoua (Rose) ;
 Bonguendé (Clotilde) ;
 Libeka (Marie-Georgette) ;
 Motando (Véronique) ;
 Mokoumbou (David).

C.E.G. de Dongou :

Mounguendé (Pauline) ;
 Mombolo (Edmond) ;
 Engombélé (Alphonse) ;
 Bantou (Marie) ;
 Bamoyebela (Edmond) ;
 Ligboto (François) ;
 Mongouma (Pierre) ;
 Dzabatou (Rose) ;
 Bokoutou (Dominique) ;
 Sakembé (Jean) ;
 Dzembé (Jean) ;
 Péa (Appolinaire) ;
 Bokolo (Pascaline) ;
 N'Guima (Valentin) ;
 Ewoko (Bienvenu) ;
 Péa (Gaëtan) ;
 Sobolo (Gisèle) ;
 M'Bobo (Joseph) ;
 Bonga (Grégoire) ;
 Mokayé (Michel) ;
 Minangando (Etienne) ;
 Motena (Guillaumette) ;
 Magkoloki (Patrice) ;
 Bokoubola (Georges) ;
 Elokolé (Gérard) ;
 Bokota (Antoine) ;
 Bakalé (Casimir) ;
 Bolongabobé (Martine) ;
 N'Goko (Joseph) ;
 Thezet (Ernest) ;
 N'Dossa (Samuel) ;
 Modouka (Guillaumette) ;
 Tangbako (Marie) ;
 M'Bomela (Raphél) ;
 Bangagnan (Boniface) ;
 Banguid (Marie-de-Lourdes) ;
 Dzama (Léonie) ;
 Gbala (Jean-Claude) ;
 Kawigou (Dieudonné) ;
 Mandengué (Jeanne) ;
 N'Zimi (Joseph) ;
 N'Dembo (Gilbert) ;
 Simbili (Léopold) ;
 Andaké (Emmanuel) ;
 Gbeto (Jules) ;
 Bokaka (Ignace) ;
 N'Toutoubeli (Alexandre) ;
 Mokoulendé (François) ;
 Soloko (Clément) ;
 Zokoua (Barnabé).

— Par arrêté n° 3737 du 4 septembre 1969, sont déclarés admis en classe de seconde des écoles normales session du 13 mars 1969, les candidats et candidates dont les noms suivent :

Ecoles Normale de Dolisie :

Gondo-Gouemo (Gaston) ;
 Ibindo (Clobert) ;
 Samba (Prosper) ;
 Casimiro (José) ;
 Ganfiry (Boniface) ;
 Foutou (Norbert) ;
 M'Vouopari (Jules) ;
 N'Gonga (Dominique) ;
 N'Gomot (André-Fulbert) ;
 Bavouikila (André) ;
 Boudaya (Bernard) ;
 Mondanga (Jean) ;
 Boudzoumou (Charles) ;
 M'Bampion ;
 Letanga (Pierre) ;
 Mombeki (Jean-Pierre) ;
 Mayenda (Mallot) ;
 Bilessé (Clément) ;
 Bobenda (Philippe) ;
 Ekeka (Jean) ;
 N'Goungou (Albert) ;
 Mokoko (Guillaume) ;
 N'Gouari-Dombo (Martin) ;
 M'Paké (Alphonse) ;
 Koumba (Antoine) ;
 Tati (François) ;
 Moutellé (Gilbert) ;
 Mayouba (Léon) ;
 Diabendo (Pierre) ;
 Dikissila (Jean) ;
 M'Baya (Urbain-Jacques) ;
 N'Gayon (Gaston) ;
 Massika (Jules) ;
 Andzi (François) ;
 Boukaka (Joseph) ;
 Guessagou (Gaston) ;
 Kanza (Bienvenu-Emmanuel) ;
 Loemba (Léon-Paul) ;
 Alleli (Jean-Jérôme) ;
 N'Goubili (Léonard).

Ecole Normale de Mouyondzi :

Senga (Clotilde) ;
 Andeambé (Rosalie) ;
 N'Zoussi (Françoise) ;
 Bayonne (Elisabeth) ;
 M'Vah (Suzanne) ;
 Tombo (Marcelline) ;
 N'Sakaboueya (Albertine) ;
 Vouala (Martine) ;
 Atsono (Marie-Rose) ;
 Moukoko (Germaine) ;
 Yindoula (Cécile) ;
 Socky (Anne-Marie) ;
 Kinouani (Georgette) ;
 M'Pambou (Emilienne) ;
 Bossansi (Marie-Jeanne) ;
 Thimé (Marcelline) ;
 Moukimou (Antoinette) ;
 N'Soko (Jeannette) ;
 Maleba (Angèle) ;
 Mapila (Anasthasie).

Aucun élève ne pourra être admis à l'école normale s'il n'est pas titulaire du B.E.M.G. ou d'un diplôme équivalent.

— Par arrêté n° 3738 du 4 septembre 1969, sont admis pour l'année scolaire 1969-1970 en qualité d'élèves-maîtres et élèves-maîtresses, session du 13 mars 1969, les candidats et candidates dont les noms suivent :

Cours Normal de Mouyondzi :

Moubouh (Marcelline) ;
 Locko (Anathasie) ;
 Mienalembozaba (Antoinette) ;
 Okamba (Rosalie) ;
 Atsoliboury (Léonie) ;
 Ossendza (Jeanne) ;
 N'Gatsono (Henriette) ;
 Onghaie (Isabelle) ;

N'Kenzo (Victorine) ;
 Moulady (Justine) ;
 Loukoula (Philomène) ;
 Kebano (Rose) ;
 Wabelé (Jeanne) ;
 Makoundou (Bibiane) ;
 Mme Adoua née Mouandinga (Anne-Marie) ;
 Banana (Thérèse) ;
 Tiakota (Julienne) ;
 Massaka (Elisabeth) ;
 Milata (Colette) ;
 Babindama (Florentine) ;
 Mossodia (Béatrice) ;
 Mayanda-Dzoumba (Marthe) ;
 Masseho (Elisabeth) ;
 Loubelo (Henriette) ;
 Mme Sow-Alasané née Paka (Louise) ;
 Sola (Clandine) ;
 Kouka (Anne-Marie-Madeleine) ;
 Fouanadio (Adolphine) ;
 Tandou (Albertine) ;
 Mantsanga (Madeleine) ;
 Bahana (Antoinette) ;
 Mme Bouilama née Miazdzendila (Angèle) ;
 Moussahou (Séraphine).

Cours Normal de Dolisie :

Essambou ;
 Bouity (Jean-Gilbert) ;
 Bandekila (Michel) ;
 Koua (Joseph) ;
 Moungouba (Fidèle) ;
 Mouyama-Moussavou (Roger) ;
 Matoko (Georges) ;
 N'Kounkou (Gilbert) ;
 Outata (Albert) ;
 Koumba (Antoine) ;
 Gok (Joseph-Blaise) ;
 Gozali (Jean-François) ;
 Sangoyé (Antoine) ;
 Lomba-Mavoungou (François) ;
 N'Goma (Louis-André) ;
 Dimi (Albert) ;
 Mavoungou (Emilien) ;
 Bambi (Jean) ;
 M'Pika (David) ;
 Tombo (Joseph) ;
 Ongoussou (Émile) ;
 Bany (Norbert) ;
 Imbatsa (Daniel) ;
 Talabouna (Patrice) ;
 Baniekona (Léonard) ;
 Zouloulou (Célestin) ;
 Soukambou (Antoine) ;
 Koumbemba (Martin) ;
 Bindoulamané (Joseph) ;
 M'Baki (Michel) ;
 Mouhounou (Jean-Gaston) ;
 Boumba (Pierre) ;
 Miakaloubanza (Benoît) ;
 Kengué (Adan) ;
 Galemoni (Félix) ;
 Bahongo (Jean-Pierre) ;
 N'Gué (Victor) ;
 N'Goyi (Eugène) ;
 N'Goma (Simon) ;
 Mahonzo (Charles) ;
 Manguila (Romuald) ;
 M'Bila (Martin) ;
 Moucho (Joël) ;
 Mukuzébi (Louis) ;
 Makita (Jean-Edouard) ;
 N'Gabidzoua (Théophile) ;
 Tchicaya-Dzimi (Jean-Félix) ;
 Bayendoula (Jean) ;
 Bifémo (Raymond) ;
 Moussavou (Grégoire) ;
 Goma-Nitou (Félix) ;
 Lolélé (Ferdinand) ;
 Tsoumou (Marcel) ;
 Kiabangou (Benjamin) ;
 Tchibindat (Joseph) ;
 Makita (Gaston) ;
 Moussiti (Bernard) ;
 Mapita (Abel) ;
 M'Boudi (Henri) ;
 M'Boungou (David) ;

N'Zamba (J.-François) ;
 Moundzeo (Marcellin) ;
 Kibangou (Jérémy) ;
 Bohongo (Jean-Pierre) ;
 Moukala (Jean-Marie) ;
 Koubaka (Joseph) ;
 Tsati-Goma (Basile) ;
 Loemba (Jean-Rigobert) ;
 Mavoungou Tchibounda (Jean) ;
 N'Gouama (Benoît) ;
 Malanda (Gabriel) ;
 Mabo (Pascal) ;
 Ganga (Fulgence) ;
 Kissa (Pierre) ;
 Madzou (Ferdinand) ;
 M'Boueya (David) ;
 Moutsica (Ferdinand) ;
 N'Goyi (François) ;
 Miyalou (Roger) ;
 Mayoulou (Charles) ;
 Makoundou (Daniel) ;
 Boungoto (Sébastien) ;
 Maboussou (Jean-François) ;
 Mounkassa (Eugène) ;
 N'Dembi (Éloi) ;
 Obssala (Zéphirin) ;
 Milandou (Alphonse) ;
 N'Goma (Paul) ;
 Yedi (Timothée) ;
 N'Goma (Benoît).

Cours Normal de Fort-Roussel :

N'Gaeko (Jean-Albert) ;
 Homet (Blaise) ;
 M'Bara (Eugène) ;
 Okola (Jérôme) ;
 M'Boussa (Abraham) ;
 Langa (Ambroise) ;
 Goma (Appolinaire) ;
 Kombo (Albert) ;
 Obambi (Pierre) ;
 N'Gboko (Louis) ;
 N'Goubili (David) ;
 M'Bon (Claude) ;
 Banguissa (François) ;
 Otakana (Antoine) ;
 Botenza (Gabriel) ;
 Omieré (Gustave) ;
 Bounda (Nicephore) ;
 Bokoko (Lucien) ;
 Boteza (Gabriel) ;
 Etoula (Norbert) ;
 Dizalaki (Michel) ;
 N'Gassaki (Raymond) ;
 Lilellet (Ferdinand) ;
 N'Kou (Alphonse-Benoît) ;
 Youlou (Guillaume) ;
 Mouyeké (Gabriel) ;
 Dianzinga (Raphaël) ;
 Essoman (Arsène-Jacob) ;
 Tchicaya (Lazare) ;
 N'Dzion (Henri) ;
 Massamba (Bernard) ;
 Bassarila (Ferdinand) ;
 Bouaka (Ferdinand) ;
 Mandombi (Edouard) ;
 Bitémo (Edouard) ;
 N'Tounta (Jean-de-Dieu) ;
 Koutala (Fabien) ;
 M'Passy (Joseph) ;
 Eleré (Joseph-Benoît) ;
 Bantsimba (Alphonse) ;
 Banzouzi (Jean-Marie) ;
 Linté (Fulbert) ;
 Kiandanda (Samuel) ;
 Kouad (Michel) ;
 Massamba (Pierre) ;
 Bakoua (Henri-Nicodème) ;
 M'Po (Pierre) ;
 M'Bon (Antoine) ;
 M'Bongo (Célestin) ;
 Loemba (Paulin) ;
 Débéka (Ferdinand) ;
 N'Galessan (Jean) ;
 Elega (Jean) ;
 Bakatola-Angouma (Alphonse) ;
 Kimbadi (Flaurent) ;

Siassia (Albert) ;
 Moussémé (Martin) ;
 Bazonzélé (Pierre) ;
 Gbangué (Emile) ;
 Tsoulou (Alphonse) ;
 Bounzéki (Gustave) ;
 John (Raphaël) ;
 Elenga (Jean-Rufin) ;
 M'Bouma (Alphonse) ;
 Malonga (Raphaël) ;
 Massamba (François) ;
 Kouad (Michel) ;
 Mazonga (Daniel).

Aucun élève ne pourra être admis au cours normal s'il n'est pas titulaire du B.E.M.G. ou d'un diplôme équivalent.

Les candidats et candidates dont les noms figurent sur la liste complémentaire ci-après ne seront admis dans les cours normaux qu'en cas de défection. Ils recevront des convocations individuelles pour remédier à des vacances éventuelles :

Filles :

Moundélé (Marcelline) ;
 Matondo (Julienne) ;
 Iloko (Joséphine) ;
 Kakou (Henriette) ;
 Mackoumbou (Augustine) ;
 Mayala (Angèle-Alexandrine) ;
 Nakavoua (Joséphine) ;
 Mazikou (Yvonne) ;
 Kinkonda (Anne) ;
 Mounguinza (Colette).

Garçons :

Nombo (Jean) ;
 N'Gakoni (Gilbert) ;
 Mouaya - Mouppouma ;
 Opangault (Gabriel) ;
 Matoumby (Adeodot-Jackson) ;
 Diafouana (Boniface) ;
 Bavina (Michel) ;
 Malonga (Firmin) ;
 N'Dilou-N'Dilou (Noël) ;
 N'Gono-Micondo ;
 Tombet (Levy) ;
 Souza (Dieudonné) ;
 Dissendet (Martin) ;
 Gombessa (Jean) ;
 Tomandzoto (Pierre) ;
 Qualintsi (Frédéric) ;
 N'Koukou (Marcel) ;
 Angaba (Gabriel) ;
 Bonola (Gabriel) ;
 Zoubabéla (Albert) ;
 Oko (Emmanuel-Noël) ;
 Olanga (Basile).

ADDITIF N° 3212/EN-DGE du 28 juillet 1969 à l'arrêté n° 2606/EN-DGE. du 21 juin 1969 portant admission à l'examen du CEAP et CAE session 1969.

Art. 1^{er}. — Sont définitivement admis aux épreuves pratiques du Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique, au titre de l'année 1968, les instituteurs adjoints et institutrices adjointes stagiaires dont les noms suivent :

Après :

Moungnanghamy (Alphonse) ;

Ajouter :

Mokoulabéka (Marcel) ;
 Mahoungou (Michel) ;
 Ekia (Jean-de-Dieu) ;
 Mobonda (Gabriel) ;
 N'Gongoyé (André) ;
 Mouiti (Isidore) ;
 M'Pouavouli (Sébastien) ;
 Kikolo (Firmin) ;
 M'Pionkoua (Gaston) ;

Moussitou (Thomas) ;
 Mountsoko (Norbert) ;
 Missilou (Alphonse) ;
 Moukani (Gilbert) ;
 M'Bouzi (François) ;
 Siassia (Grégoire) ;
 Mokélé (Gabriel) ;
 Missié-Mala (Bernard) ;
 Kani (Mathieu) ;
 Likibi-Tsiba (Gaston) ;
 Tsiba (Damase) ;
 Madzou (Sylvain) ;
 Ossou (Charles).

Art. 2. — Sont définitivement admis aux épreuves du Certificat d'Aptitude Élémentaire (*nouveau régime*) au titre de l'année 1968, les moniteurs supérieurs et monitrices supérieures stagiaires dont les noms suivent :

Après :

Mme Tsika née Moussounda (Honorine).

Ajouter :

N'Zingou (Marcel) ;
 Makosso (Clément).

Art. 3. — Le présent additif sera publié au *Journal officiel*.

oOo

RECTIFICATIF N° 3470/EN-DGE-A du 18 août 1969 à l'arrêté n° 1985/ENCA du 28 mai 1968, portant promotion à 3 ans des fonctionnaires de l'enseignement.

Moniteurs

Au lieu de :

Au 2^e échelon, pour compter du 22 mai 1968 :

MM. Thoungou (Valentin) ;
 Gondo (Albert).

Lire :

Au 2^e échelon, pour compter du 1^{er} octobre 1968

MM. Thoungou (Valentin) ;
 Gondo (Albert).

(Le reste sans changement).

oOo

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉCRET N° 69-332/ETR-D.AGPM du 25 septembre 1969, portant affectation de M. N'Galli-Marsala en qualité de conseiller à la mission permanente du Congo à New-York.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉVOLUTION,
 CHEF DE L'ÉTAT,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères ;

Vu l'acte fondamental ;

Vu le décret n° 66-92 du 2 mars 1966 portant organisation du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 61-143 du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu les décrets n°s 62-287 du 8 septembre 1962 et 27-116/D.AGPM du 16 mai 1967 fixant la rémunération des agents diplomatiques et consulaires de la République du Congo à l'Étranger ;

Vu le décret n° 67-102 du 6 mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République du Congo à l'Étranger ;

Vu le décret n° 69-265 du 21 juin 1969 portant nomination des membres du Gouvernement de la République du Congo,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — M. N'Galli-Marsala, inspecteur du trésor de 4^e échelon, précédemment directeur de l'Administration générale, du personnel et matériel au ministère des affaires étrangères, est affecté en qualité de conseiller économique à la mission permanente du Congo auprès de l'organisation des Nations-Unies à New-York.

Art. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au *Journal officiel*.

Brazzaville, le 25 septembre 1969.

Le Commandant M. N'GOUABI

Par le Président du Conseil National de la Révolution
Chef de l'Etat :

Le ministre des affaires étrangères,
Charles ASSEMEKANG.

Pour le ministre de l'économie
et des finances :

*Le secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances
et du budget, assurant l'expédition des affaires
courantes,*

P.-F. N'KOUA.

*Le garde des sceaux, ministre
de la justice et du travail,*

M^e A. MOUDILENO-MASSONGO.

oOo

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT CHARGÉ DE L'AGRICULTURE

Actes en abrégé

PERSONNEL

Avancement

— Par arrêté n° 2800 du 21 juin 1969, M. Bassandza (Albert), agent-technique contractuel de 6^e échelon, échelle 9, indice 530 depuis le 1^{er} janvier 1967, en service au Fonds National de la construction (DCUH) à Brazzaville, qui remplit les conditions exigées par l'article 9 de la convention collective du 1^{er} septembre 1960, est avancé au 7^e échelon de sa catégorie, indice 560 pour compter du 1^{er} mai 1969.

oOo

EAUX ET FORÊTS

DÉCRET N° 69-323 du 15 septembre 1969, déterminant les conditions d'exploitation et de mise en valeur des produits forestiers dans les régions nord de la République.

LE PREMIER MINISTRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL
DU GOUVERNEMENT, CHARGÉ DU PLAN
ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,

Vu l'acte fondamental du 14 Août 1969 ;

Vu la loi n° 7-66 du 16 juin 1968 portant organisation de l'administration des eaux et forêts et des ressources naturelles ;

Vu le décret d'application n° 67-11 du 12 janvier 1967 ;

Vu le décret n° 67-94 du 22 avril 1967 réglementant l'attribution des droits d'exploitation des produits forestiers dans la République du Congo ;

Le conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Les régions de la Likouala et de la Sangha ouvertes à l'exploration sont, pour l'attribution des droits d'exploitation forestière divisées en zones industrielles.

Art. 2. — Les régions de la Sangha couvertes par le programme d'inventaire forestier sont et demeurent fermées à l'exploration aux fins d'une attribution de lots.

Art. 3. — Dans chaque zone industrielle, les réserves placées sous gérance de l'Office National des Forêts (ONAF) représenteront au moins 50% des superficies utiles.

Art. 4. — A chaque zone industrielle, est attachée une unité de transformation.

Art. 5. — La mise en place de chaque unité de transformation appelle la création d'une Société groupant quand elle n'est pas d'Etat, tous les titulaires des permis localisés dans la zone à la date d'ouverture à l'exploitation. Ils sont membres fondateurs.

La participation de l'Etat (ONAF) est majoritaire.

Art. 6. — Les membres fondateurs ci-dessus désignés fixent le capital de la société au cours de l'Assemblée constitutive. Cette Assemblée est « demandeur » pour l'installation industrielle projetée conformément aux dispositions de l'article 29 du décret 67-94 susvisé

Art. 7. — Les statuts des unités industrielles de transformation, (nature des activités, modalités de création et de fonctionnement, conditions d'alimentation des usines, et pour les structures mixtes condition de participation au capital et condition d'adhésion des membres non fondateurs), seront arrêtés par dispositions du ministre chargé du plan sur proposition des Assemblées constitutives et après avis de la commission d'attribution prévus à l'article 30 du décret n° 67-94 susvisé et de la commission des contrats.

Art. 8. — La réglementation de l'attribution des droits d'exploitation fera l'objet d'un décret pris en conseil des ministres.

Toutes dispositions contraires sont abrogées en ce qui concerne les zones visées par le présent décret.

Art. 9. — Les ministres du plan et des eaux et forêts sont chacun en ce qui le concerne, chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Brazzaville, le 15 septembre 1969.

Le Commandant A. RAOUL.

Par le Premier ministre, Président du Conseil
du Gouvernement, chargé du plan
et de l'Administration du territoire :

*Le ministre de l'équipement,
chargé de l'Agriculture des eaux
et forêts,*

AUXENCE ICKONGA

*Le ministre de l'économie
et des finances chargé du commerce,*
Ch.-M. SIANARD.

oOo

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU COMMERCE

Actes en abrégé

DIVERS

— Par arrêté n° 3795 du 4 septembre 1969, en application des dispositions de l'ordonnance n° 62-29 du 23 octobre 1962, titre III, article 26 et du décret n° 66-142 du 14 avril 1966, le taux des contributions des organismes d'assurances destiné à la couverture des frais de contrôle est fixé pour l'année 1969, à 1% des primes ou cotisations émises y compris les accessoires de primes et coûts de police, nettes d'impôts et d'annulations.

Le montant des contributions prévues sera versé au budget de l'Etat (Section 02 - 02, chapitre 16).

Le directeur des finances, le trésorier général, le chef du service de contrôle des assurances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

— Par arrêté n° 3801 du 4 septembre 1969, le conseil national des assurances est convoqué à la date du 22 septembre 1969.

oOo

SECRETARIAT D'ETAT A L'ECONOMIE CHARGE DES FINANCES ET DU BUDGET

DÉCRET N° 69-331 du 23 septembre 1969, portant virement de crédits.

LE PREMIER MINISTRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL
DU GOUVERNEMENT, CHARGÉ DU PLAN
ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,

Sur décision du Président du Conseil National de la Révolution, Chef de l'Etat après avis du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Commerce ;

Vu l'acte fondamental du 14 août 1968 modifiant la constitution du 8 décembre 1963 ;

Vu la loi n° 24-66 du 23 novembre 1966 portant loi organique relative au régime financier du Congo ;

Vu l'ordonnance n° 12-68 du 31 décembre 1968 portant approbation du budget de la République du Congo pour l'exercice 1969.,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Est annulé sur l'exercice 1969, section 40-01, chapitre 1, articles 01 et 02 un crédit de 10 000 000 de francs CFA conformément au texte A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est ouvert sur l'exercice 1969, un crédit de 10 000 000 de francs CFA applicable à la section 40-03, chapitre 1, article 03 conformément au texte B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre de l'Economie et des finances, chargé du commerce est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 23 septembre 1969.

Le Commandant A. RAOUL.

Par le Premier ministre, Président du Conseil
du Gouvernement, chargé du plan
et de l'Administration du territoire :

Le ministre de l'économie
et des finances, chargé
du commerce,

Ch. M. SIANARD.

oOo

Texte A

SECTION 40-01

CHAPITRE - ARTICLE 01-01-02

Dépenses communes de personnel :

Provision pour avancement.....	333 500 000 »
Crédit en moins.....	10 000 000 »
Crédits définitifs.....	323 500 000 »

Texte B

SECTION 40-03

CHAPITRE - ARTICLE 01-03

Réception du Président de la République :

Inscription budgétaire :

Réception du Président de la République .	55 500 000 »
Crédit supplémentaire.....	10 000 000 »
Crédits définitifs.....	65 500 000 »

ACTES EN ABREGE

PERSONNEL

Nomination - Promotion.

— Par arrêté n° 3689 du 30 août 1969, est et demeure abrogé l'arrêté n° 5246/MF-DI du 30 décembre 1966 portant nomination des inspecteurs divisionnaires des contributions directes.

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés aux fonctions d'inspecteur divisionnaire. Ils sont affectés en cette qualité comme il est indiqué au texte figurant en annexe.

Le directeur des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet pour compter de sa date de signature.

ANNEXE

Inspecteur divisionnaire de Brazzaville-Centre :

M. Diatsouika (Hyacinthe), inspecteur des impôts de 4^e échelon, résidence à Brazzaville.

Inspecteur divisionnaire de Pointe-Noire-Centre :

M. Manthelot (Jacques), inspecteur des contributions directes de 2^e échelon, résidence à Pointe-Noire.

Inspecteur divisionnaire de Dolisie :

M. Mavoungou-Makaya (Jean-Baptiste), contrôleur des contributions directes de 1^{er} échelon, résidence à Dolisie.

Inspecteur divisionnaire de Brazzaville-Polo-Polo :

M. Kifouetti (François), contrôleurs des contributions directes de 3^e échelon, résidence à Brazzaville.

Inspecteur divisionnaire de Brazzaville-Moungali-Ouenzé :

M. Louya (Jean), contrôleur des contributions directes de 5^e échelon, résidence à Brazzaville.

Inspection divisionnaire de Brazzaville-Bacongo :

M. Soki (Jacob), contrôleur principal des contributions directes de 4^e échelon, résidence à Brazzaville.

Inspecteur divisionnaire de Pointe-Noire-Cité :

M. Mangoukou (Arsène), contrôleur des contributions directes de 1^{er} échelon, résidence à Pointe-Noire.

Inspecteur divisionnaire du Fleuve

M. M'Boueya (Aloyse), attachée des services administratifs et financiers de 2^e échelon résidence à Brazzaville.

— Par arrêté n° 3592 du 23 août 1969, M. Batoumoueni (Maurice), inspecteur de 2^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services administratifs et financiers (trésor), en service à la trésorerie générale de Brazzaville, est promu au 3^e échelon de son grade au titre de l'année 1968, pour compter du 22 juin 1969.

oOo

SECRETARIAT D'ETAT A L'EQUIPEMENT CHARGE DE L'OFFICE NATIONAL DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIVERS

— Par arrêté n° 3886 du 16 septembre 1969, Mme M'Banzoulou née Rarivoarisoa (Marie-Thérèse), inspectrice contractuelle des services mixtes de la catégorie B, des postes et télécommunications en service à Brazzaville, admise à l'examen de présélection est autorisée à participer à la préparation de l'Ecole Nationale supérieure des postes et télécommunication à Toulouse pendant une durée d'un an.

L'intéressée devra subir avant son départ pour Toulouse, les visites médicales et les vaccinations réglementaires.

L'office national des postes et télécommunications de la République du Congo à Brazzaville est chargé de la mise en route de l'intéressée sur Toulouse par voie aérienne, du mandatement à son profit de la bourse spéciale de stage prévue par le décret n° 65-238/FP-BE du 16 septembre 1965, des indemnités de première mise d'équipement et de logement, conformément aux dispositions du décret n° 62-324 du 2 octobre 1962.

Ces dépenses sont imputables au budget de l'office national des postes et télécommunications de la République du Congo.

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de mise en route de l'intéressée.

oOo

AVIATION CIVILE

Actes en abrégé

Promotion

— Par arrêté n° 3180 du 21 juillet 1969, M. Etou (Joseph assistant de la navigation aérienne 1^{er} échelon des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services techniques (aéronautique civile) en service à Brazzaville est promu à 3 ans au 2^e échelon de son grade au titre de l'année 1968 pour compter du 1^{er} janvier 1969 tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté ; ACC et RSMC : néant.

— Par arrêté n° 3394 du 9 août 1969, M. Mackosso-Mavoungou (Guy), aide-météorologiste de 3^e échelon des cadres de la catégorie D, hiérarchie I des services techniques (météorologie) de la République du Congo en service à Pointe-Noire est promu à 3 ans au titre de l'année 1968 au 4^e échelon de son grade pour compter du 1^{er} juillet 1969 ; ACC et RSMC : néant.

oOo

SECRETARIAT D'ETAT A L'EQUIPEMENT CHARGE DE TRAVAUX PUBLICS

Actes en abrégé

DIVERS

— Par arrêté n° 2247 du 7 juin 1969, l'aptitude physique à la navigation de tout candidat à un premier embarquement est constatée avant son immatriculation par un médecin des gens de mer ou à son défaut par un médecin désigné par le ministre de la santé publique et agréé par le ministre du travail et l'autorité maritime.

Le candidat à l'immatriculation doit remettre au médecin visiteur :

a) Une fiche de visite médicale qui lui sera délivrée par l'administrateur de la marine marchande ou son délégué et qui sera remplie par le médecin visiteur ;

b) Un certificat de vaccination ou de revaccination anti-voliolique datant de plus de quatorze jours et de moins de vingt quatre mois ;

c) Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune datant de moins de dix ans ;

d) Un certificat de vaccination antidiptérique. Toutefois ce certificat n'est pas exigé des candidats âgés de plus de trente ans.

Les marins doivent subir en cours de carrière des visites médicales destinées à contrôler chaque année leur aptitude physique à la navigation et la validité des actes de médecine préventive. Ces visites sont effectuées, aux frais de l'armateur, par un médecin désigné par l'autorité maritime. Le certificat médical d'aptitude délivré par le médecin reste valide pendant une période d'une année à compter de la date de sa délivrance, sauf interruption de navigation pour cause d'accident ou de maladie, auquel cas il doit être renouvelé.

Pour les marins âgés de moins de dix-huit ans, la durée de sa validité est réduite de six mois.

Dans celles de ses dispositions se rapportent à la perception des couleurs le certificat reste valide pendant une période de trois ans à compter de la date de sa délivrance.

Le certificat médical doit être remis à l'autorité maritime.

Les visites médicales doivent être portées sur le livret professionnel maritime à l'emplacement prévu à cet effet. Il en est de même pour les vaccinations et les revaccinations.

L'embarquement des enfants de moins de quinze ans et de plus de quatorze ans peut être exceptionnellement autorisé par l'autorité maritime dans les conditions fixées à l'article 98 de la loi n° 30-63 du 4 juillet 1963 portant code de la marine marchande si le médecin estime que la santé de l'enfant le permet.

Tout marin qui, à la suite de l'une des visites passées en application de l'article 3, ne paraîtrait plus, en raison de ses infirmités, apte temporairement ou définitivement à continuer son service, sera dirigé pour examen complet sur un hôpital public, soit sur sa demande, soit sur la demande de l'administration. Son dossier sera transmis par le directeur de cet hôpital au Conseil de Santé qui statuera sur sa cause.

Les propositions du Conseil de Santé seront transmises à l'autorité maritime pour application éventuelle des dispositions de l'article 199 du code de la marine marchande en vue d'interdire au marin, soit définitivement, soit temporairement, d'exercer toute fonction à bord ou tout autre genre de navigation qui serait incompatible avec son incapacité physique.

Les conditions générales et spéciales d'aptitude physique à la navigation sont précisées dans les annexes I et II du présent arrêté.

Le ministre de la santé publique, de la population et des affaires sociales et l'autorité maritime, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXE

Maladies, infirmités, mutilations vices de conformation dans leur rapport avec l'aptitude au service de la marine marchande
Affections de l'appareil respiratoire

1^o Entraînant l'élimination définitive :

Les asthmes graves, les fistules pleurales ou pulmonaires les bronchites chroniques, avec catarrhe abondant, les scléroses pulmonaires étendant altérant l'intégrité de la respiration et de la circulation.

Les candidats atteints de séquelles de pleurésies seront invités à présenter un dossier médical où seront relatées les conclusions cliniques et radiologiques établies, à la suite d'un récent examen, par un médecin spécialisé.

Le médecin visiteur tiendra le plus grand compte des documents qui lui seront ainsi soumis pour statuer sur le classement des candidats.

Affections de l'Appareil Circulatoire

2^o Ne pourront en aucun cas être autorisés à naviguer les individus atteints de lésions valvulaires décompensées, d'arythmies qui donnent des signes cliniques ou électriques d'insuffisance cardiaque, les anévrismes l'aorte sont également éliminatoires.

Les troubles permanents de la tension artérielle chez les jeunes sujets sont incompatibles avec le service de la marine marchande.

Les phlébites anciennes, lorsqu'elles s'accompagnent d'oedème chronique ou de troubles trophiques, motivent l'aptitude à la navigation, de même que les varices compliquées d'altérations trophiques considérables de la peau ou d'ulcères récidivantes et rebelles.

Affections du Sang

3° Les anémies pernicieuses, l'hémophilie, les leucémies, la maladie d'hodgkin entraînent l'incapacité.

Affections du Rein

4° L'albuminurie persistante avec plus de 50 centigrammes par litre entraîne l'incapacité.

Les néphrites chroniques, quelle que soit leur forme, rendent inapte toute navigation.

La néphrectomie entraîne l'incapacité lorsqu'elle a été motivée par l'ablation d'un rein tuberculeux. Dans les autres cas, elle peut être compatible avec la navigation compte tenu de la valeur fonctionnelle du rein restant.

Affections du Tube Digestif et du Foie

5° Les ulcères gastro-duodénaux non opérés, les cirrhoses du foie au stade d'insuffisance fonctionnelle progressive, la lithiase biliaire compliquée, les dissenteries chroniques entraînent l'élimination définitive.

Les ulcères gastro-duodénaux, pour lesquels le résultat opératoire a été reconnu excellent après un certain temps d'observation, n'entraînent pas l'incapacité.

L'appendicite chronique confirmée est incompatible avec la navigation au long cours.

Affections du Système Nerveux :

6° Sont éliminés les sujets atteints de maladies chroniques du système nerveux ou de séquelles de paralysie infantile, d'hémiplégie, etc... si ces séquelles entraînent une gêne fonctionnelle importante et partant dangereuse pour la navigation.

Les affections évolutives ou susceptibles de le devenir (syphilis nerveuse, sclérose en plaques, épilepsie, chorée récidivante) ainsi que toutes les variétés de myopathie entraînent l'incapacité temporaire. Les médecins visiteurs devront à l'égard de ces dernières affections se montrer particulièrement sévères dans leurs décisions.

Les tics convulsifs, spasmes, myoclonies appréciés en fonction des affections organiques dont ils sont les symptômes peuvent motiver l'élimination.

La surdi-mutité, l'idiotie, l'imbécillité sont éliminatoires. Le bégaiement sauf léger est éliminatoire pour les officiers.

Troubles dans le Fonctionnement des Glandes à Sécrétion interne :

7° Ne peuvent être autorisés à naviguer, les individus atteints de myxoedème, de formes sévères ou prolongées de goitre exophtalmique, de maladie d'addison.

Les individus atteints d'acromégalie, de syndrome adipo-génital, de gigantisme ou de nanisme peuvent être autorisés à pratiquer la navigation en tenant compte, bien entendu, du degré de ces affections.

Tuberculose :

8° La tuberculose évolutive sous toutes ses formes entraîne l'incapacité à la navigation.

Par ailleurs certaines formes de bacillose pulmonaire à expectoration rare et non bacillifère, stabilisées par fobrothorax, les bacillose ganglionnaires atténuées avec simple cicatrices résiduelles, les foyers pottiques ou ostéo-articulaires traités et consolidés par ankylose fibreuse ou opératoire, les foyers épидидymotesticulaires guéris, opératoire ou non, peuvent être compatibles avec la navigation après un examen hospitalier qui sera, bien entendu pratiqué aux frais du candidat.

Cancer-Tumeurs :

9° Les épithéliomas de la peau et des orifices nuqueux en dehors des formes térébrantes ne sont pas incompatibles avec la navigation.

La décision à prendre en face des tumeurs des os devra être basée sur un diagnostic porté par un service hospitalier particulièrement qualifié.

Les autres cancers, suivant leur degré, entraînent l'élimination de la profession maritime.

Traumatisme et Malformations Congénitales :

10° Les séquelles de traumatismes et les malformations congénitales des membres (déformations, raideurs, relâchements articulaires) n'éliminent de la profession de navigateur que si elles déterminent des troubles fonctionnels

persistants entraînant une réduction de la capacité du travail incompatible avec l'exercice de la profession.

A. Lésions des Membres

1° Marins en cours de carrière

a) Toute infirmité, séquelle d'un traumatisme du membre supérieur, déterminant une incapacité permanente de travail supérieure à 66 p.100, entraîne l'incapacité à la profession de marin.

La perte totale de la main gauche, l'amputation de l'avant-bras gauche, la désarticulation du coude gauche, entraînent également l'incapacité à la navigation.

b) Toute infirmité, séquelle d'un traumatisme du membre inférieur, déterminant une incapacité permanente de travail supérieure à 75 0/0 entraîne la même incapacité.

2° Immatriculation :

Toute infirmité, séquelle d'un traumatisme d'un membre déterminant une incapacité de travail égale ou supérieure à 30 p. 100 entraîne l'incapacité à la profession de marin.

Il est évident qu'il ne peut être posé de règle rigide étant donc la diversité des cas pathologiques pouvant être soumis à l'examen médical.

Les indications données ci-dessus restent susceptibles de certaines variations en plus ou moins. Il appartient aux Médecins de proposer toute décision compatible avec la sécurité du sujet comme celle de l'équipage.

L'âge du marin, les conditions du traumatisme originel (risque professionnel admis ou non), les fonctions remplies à bord sont autant d'éléments qu'il appartient au Médecin d'apprécier à leur juste valeur. Le simple bon sens, allié à la connaissance suffisante du métier de marin, doivent permettre de résoudre chaque cas particulier.

Séquelles de blessures du crâne :

1° Pour statuer sur l'aptitude physique à la navigation d'un trépané, il ya lieu de tenir compte des éléments suivants :

a) Etendue de la perte de substance osseuse ;

b) Existence de battements duremeriens, impulsion à la toux ;

c) Séquelles nerveuses. Existence d'un syndrome subjectifs des blessés du crâne.

2° Dans tous les cas où une perte de substance osseuse étendue coïnciderait avec les symptômes énumérées en b et c, il y aurait lieu de conclure à l'incapacité physique absolue.

L'aptitude à toutes catégories de navigation ne sera prononcée que s'il s'agit d'une perte de substance peu étendue, sans aucun autre symptôme surajouté.

3° L'appréciation à l'aptitude à la navigation pour les marins en cours de carrière ou le candidat à l'immatriculation porteurs de séquelles de blessures crâniennes ou de tous autres traumatismes est évaluée en tenant compte du degré d'invalidité conformément aux dispositions du texte ci-dessus (a).

Hernies :

11° Tout porteur de hernies, quelle que soit sa nature ou son siège, ne pourra prétendre à naviguer au long cours ou à la grande pêche tant qu'il n'aura pas été opéré.

Affections Contagieuses ou Transmissibles :

12° Tout sujet atteint d'une lésion syphilitique (primaire ou secondaire) sera frappé d'une aptitude temporaire.

La lèpre, la trypanosomiase, la bilharziose, les leishmanioses viscérales sont incompatibles avec le service de la Marine Marchande.

L'ankylostomiase et les filarioses entraînent l'incapacité temporaire, le paludisme avec lésions viscérales entraîne l'incapacité définitive.

Intoxications Chroniques :

13° L'alcolisme avec signes d'imprégnation organique et les toxicomanies entraînent l'incapacité temporaire ou définitive.

Dermatologie :

14° Les affections cutanées contagieuses et rebelles à tout traitement sont incompatibles avec le métier de navigateur.

Le favus, les trichophyties, la pelade ne sont pas incompatibles avec la navigation.

Oto-Rhino-Laryncologie :

Le degré d'acuité auditive compatible avec les différents modes de navigation est fixé par le tableau suivant. De façon le Médecin visiteur tiendra le plus grand compte de la cause d'une surdité et aura éliminer de ce fait les affections rapidement évolutives dont les pronostic s'assombrit chaque jour.

Ophthalmologie :

16° Les conditions d'acuité visuelle et de sens chromatiques requises sont précisées en annexe (tableau II).

Sont incompatibles avec l'admission ou la réadmission dans les professions : la perte d'un œil ou l'amblyopie unilatérale, les affections évolutives de l'œil ou de ses annexes.

En cas d'affection non évolutive, l'aptitude à la navigation d'un candidat atteint d'une maladie de l'œil ou de ses annexes n'est prononcée qu'au vu d'un certificat émanant d'un médecin spécialiste d'ophtalmologie attestant que l'affection n'est pas susceptible d'aggravation.

Pour le personnel immatriculé, l'évolutivité des lésions et le taux d'acuité visuelle restante sont les deux principaux facteurs dont il est tenu compte pour juger de la persistance de l'aptitude aux fonctions exercées et aux genres de navigation envisagées.

Les borgnes et les amblyopes d'œil peuvent être autorisés à poursuivre la navigation, dans une spécialité où ils ne participent pas à la veille sous réserve que l'acuité visuelle de l'œil sain soit d'au moins sept-dixième sans correction, ils ne peuvent pas prétendre à un brevet ou à des fonctions de commandement.

Le trachome, sous toutes ses formes, est incompatible avec la navigation.

Toutefois les candidats atteints de trachome n'évoluant plus depuis un certain temps, peuvent être autorisés à pratiquer la pêche côtière.

Pour la détermination de l'aptitude aux différentes fonctions, le sens chromatique est considéré comme (« Normal », ou « Satisfaisant », ou minimum, 00 « Insuffisant », selon la capacité des sujets à reconnaître les couleurs.

Possèdent un sens chromatique normal, les sujets capables de lire sans commettre d'erreur les tableaux pseudo-isochromatiques d'ishihara. Possèdent un sens chromatique satisfaisant, les sujets qui commettent des erreurs à la lecture des tableaux d'ishihara mais sont capables de nommer, sans commettre d'erreur, les couleurs des lanternes de le Néhauté-Guérin ou de Beyne. Possèdent un sens chromatique minimum les sujets capables de distinguer sans commettre d'erreur les couleurs saturées. Possèdent un sens chromatique insuffisant et sont dits « Daltoniens » les sujets qui ne peuvent subir avec succès l'épreuve précédente.

DECISION DU MEDECIN

1^{er} cas. — L'examen ne décèle aucune affection aiguë ou chronique ni infirmité incompatible avec l'exercice de la profession de marin ou d'agent du service général le candidat est déclaré apte à tout genre de navigation.

2^e cas. — L'examen décèle une affection qui sans rendre le candidat inapte à la navigation l'exclut de tel genre de navigation ou de telle spécialité : le médecin visiteur conclura à l'aptitude partielle en ayant soin d'indiquer sur la fiche médicale prévue à l'article 2 du présent arrêté la ou les spécialités autorisées ainsi que le seul genre de navigation que le candidat a la permission de paquer.

3^e cas. — L'examen décèle une affection incurable ou chronique manifestement incompatible avec la navigation le candidat est déclaré inapte définitif.

4^e cas. — L'examen montre l'existence d'une maladie susceptible de guérir ou de stabiliser, le candidat est inapte temporaire. Le médecin visiteur fixe en mois et en jour la durée de l'inaptitude, et indique sur la fiche médicale prévue à l'article 2 du présent arrêté la date à partir de laquelle l'intéressé pourra se représenter à une deuxième visite.

ANNEXE II.

CONDITIONS D'ACUITE VISUELLE, DU SENS CHROMATIQUE ET D'ACUITE AUDITIVE.

PERSONNEL	CONDITIONS D'APTITUDE	SENS CHROMATIQUE DÉTERMINÉ PAR LES TABLEAUX PSEUDO-ISO-CHROMATIQUES D'ISHIHARA	ACUITE AUDITIVE
Officiers de Pont	7/10° pour un œil, 6/10° pour l'autre ou bien 9/10° pour un œil, 5/10° pour l'autre. Verres correcteurs non admis, absence de diplopie.	Sens chromatique normal.	Voix chuchotée : 1 mètre pour une oreille, 1 mètre pour l'autre. Voix haute : 10 mètres. Voix de commandement 20 mètres.
Officiers de la Machine	5/10° pour un œil, 2/10° pour l'autre. Verres correcteurs admis (1) absence de diplopie.	Sens chromatique satisfaisant.	Voix chuchotée : 0,50 m. pour une oreille, 0,50 m. pour l'autre. Voix haute 5 mètres
Radiotélégraphistes.....	6/10° pour un œil, 4/10° pour l'autre. Verres correcteurs admis, absence de diplopie.	Daltonisme toléré.	Voix chuchotée : 1 mètre pour une oreille 1 mètre pour l'autre. Voix haute 10 mètres.
Patrons au bornage et titulaires du certificat de capacité.	6/10° pour un œil, 4/10° pour l'autre. Correction non admise, absence de diplopie	Sens chromatique normal.	Voix chuchotée : 0,50 m. pour une oreille 0,50 m. pour l'autre. Voix haute 5 mètres
Permis de conduire une embarcation à moteur (moins de 150 CV.).	5/10° et 4/10° sans corrections.	Sens chromatique satisfaisant	
Marins de pont	6/10° pour un œil, 4/10° pour l'autre. Correction admise, absence de diplopie.	Sens chromatique normal.	Voix chuchotée : 1 mètre pour les deux oreilles. Voix haute 10 mètres.
Marins (Machines) et agents du Service Général.	5/10° pour un œil, 2/10° pour l'autre. Correction admise	Sens chromatique satisfaisant	Voix chuchotée : 0,50 m. pour les deux oreilles. Voix haute 5 mètres..

(1) Les verres correcteurs sont admis pour le personnel officier de la machine, sous réserve d'un minimum d'acuité visuelle sans correction de 3/10° pour un œil et 2/10° pour l'autre

REPUBLIQUE DU CONGO

MARINE MARCHANDE

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE

1^{re} partie

L. (1).....
a l'honneur d'adresser M.

né le à

à Monsieur le Docteur.....
en le priant de constater son aptitude à un premier embarquement.

(Date et signature)

Je soussigné Docteur.....
certifie que M.....
est (2)

Inaptitude temporaire

Je, soussigné, Docteur.....
Certifié que M.....
reconnu inapte temporaire le.....
a été visité ce jour.....
à la suite du nouvel examen, M.....
est (2)

(Date et signature)

Observations

Taux d'invalidité
Indemnité ou pension accordée par la C.N.P.S.
Prestation d'assurance sociale :

- (1) Grade et emploi de l'autorité maritime qui fait visiter le porteur du certificat.
- (2) Apte, apte partiel, inapte temporaire - inapte définitif, partie à conserver par la Direction du service de la Marine marchande Congolaise.

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE

2^e Partie (i)

Nom :..... Prénoms.....

Né le : à

Antécédents :

Poids : Taille : Périmètre thoracique

Acuité visuelle : V.O.D..... V.O.G.....

Sens chromatique :

Acuité auditive : OD : OG : (Voix haute)

OD : OG : (Voix churchotée)

- Appareil respiratoire :
- Contrôle radioscopique :
- Appareil circulatoire et tension artérielle :
- Appareil génito-urinaire :
- Système nerveux :
- Appareil locomoteur :
- Autres appareils :

Conclusions

(1) A conserver par le médecin dans ses archives.

Propriété minière, Forêts, Domaines et Conservation de la Propriété foncière

Les plans et cahiers de charges des concessions minières forestières urbaines et rurales en cours de demande ou d'attribution et faisant l'objet d'insertion au journal officiel sont tenus à la disposition du public dans les bureaux des services intéressés du Gouvernement de la République du Congo ou des circonscriptions administratives (préfectures et sous-préfectures).

SERVICE FORESTIER

AUTORISATION D'UN DÉPÔT DE 2^e CATÉGORIE D'EXPLOSIFS

— Par arrêté n° 3876 du 15 septembre 1969, la Société Lorraine de Travaux Publics Africains, domiciliée B.P. 2293 à Brazzaville, est autorisée à exploiter pendant la durée de la construction de la route Kinkala-Boko, un dépôt de 2^e catégorie d'explosifs appartenant au type superficiel et situé à proximité de sa carrière sise sur le bord de la Foulakari au PK 8,300 de la route Kinkala-Boko, conformément au plan joint au présent arrêté.

La quantité d'explosifs contenue dans le dépôt ne devra excéder en aucun moment 120 kilogrammes d'explosifs de la classe V.

Le dépôt sera exploité conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur en la matière.

Il est interdit de stocker dans ce dépôt des détonateurs. Un gardiennage permanent sera assuré.

ATTRIBUTION D'UN TERRAIN

— Par arrêté n° 3703 du 2 septembre 1969, est attribué en toute propriété à M. Louzolo (Maurice), propriétaire à Brazzaville, d'un terrain situé 724 ter, section C, route du Djoué, qui avait fait l'objet, d'un permis d'occuper n° 7318 du 24 décembre 1963.

Le propriétaire devra réquerir l'immatriculation de sa parcelle conformément aux dispositions du décret foncier du 28 mars 1869.

DOMAINES ET PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

INSTALLATIONS D'HYDROCARBURES

— Par récépissé n° 070 du 24 septembre 1969, la Texaco Africa LTD domiciliée B.P. 503 à Brazzaville, est autorisée à installer, sur la concession de M. Bikouta (Joël), route de Brazzaville à Mindouli, un dépôt de 3^e classe d'hydrocarbures qui comprend :

Une citerne souterraine compartimentée destinée au stockage de 6000 litres d'essence et 4000 litres de gas-oil.

Une citerne souterraine de 5000 litres destinée au stockage du pétrole.

Trois pompes de distribution.

— Par récépissé n° 071 du 24 septembre 1969, la Société Mobil Oil AE, domiciliée B.P. 134 à Brazzaville est autorisée à installer sur la concession de l'OFNACOM, route de Brazzaville à Gamboma un dépôt d'hydrocarbures qui comprend

Une citerne souterraine de 10000 litres destinée au stockage de l'essence.

Une citerne souterraine de 10000 litres destinée au stockage du gas-oil.

Deux citernes souterraines de 5000 litres destinées au stockage du pétrole.

Trois pompes de distribution.

CESSION DE GRÉ A GRÉ

— Suivant acte de cession de gré à gré du 16 septembre 1963, approuvée le 17 septembre 1969, n° 114 la République du Congo cède à titre provisoire et sous réserve des droits des tiers à M. N'Koua (Pierre-Félicien), un terrain de 2619,04 mq, cadastré section K parcelles 2 et 3 à Brazzaville.

Le président de la délégation spéciale de Pointe-Noire, porte à la connaissance du public que par lettre du 31 mai 1969, Mme Tsala (Madeleine), épouse Vigoureux dit (Colette), à Pointe-Noire, a demandé l'acquisition en cession de gré à gré d'un terrain de 1221 mètres carrés cadastré section G, parcelle n° 298, sis à Pointe-Noire.

Le président de la délégation spéciale de Pointe-Noire, porte à la connaissance du public que par lettre du 8 juin 1969, M. Malonga (Narcisse), s/chef de bureau du C.F.C.O., à Pointe-Noire, a demandé l'acquisition en cession de gré à gré d'un terrain de 1002 mètres carrés cadastré section G, parcelle n° 299, sis à Bd Colonna d'Ornano à Pointe-Noire.

Le président de la délégation spéciale de Pointe-Noire, porte à la connaissance du public que par lettre du 24 avril 1969, M. Poaty (Alphonse), chef de gare C.F.C.O. à Pointe-Noire, a demandé l'acquisition en cession de gré à gré d'un terrain de 961 mètres carrés cadastré section G, parcelle n° 288, sis à Bd. Colonna d'Ornano à Pointe-Noire.

Le président de la délégation spéciale de Pointe-Noire, porte à la connaissance du public que par lettre du 24 juin 1968, le Lieutenant N'Dala (Benjamin) de l'Armée Populaire Nationale, à Brazzaville, a demandé l'acquisition en cession de gré à gré d'un terrain de 1136 mètres carrés cadastré section G, parcelle n° 305, sis à Pointe-Noire.

Le président de la délégation spéciale de Pointe-Noire, porte à la connaissance du public que par lettre du 17 juin 1969, M. Dioulou (Nicolas), chef du bureau C.F.C.O., à Pointe-Noire, a demandé l'acquisition en cession de gré à gré d'un terrain de 1116 mètres carrés cadastré section G, parcelle n° 286, sis à Pointe-Noire.

Le président de la délégation spéciale de Pointe-Noire, porte à la connaissance du public que par lettre du 16 juillet 1969, M. Tchicaillat (Jean), instituteur, à Pointe-Noire, a demandé l'acquisition en cession de gré à gré d'un terrain de 1136 mètres carrés cadastré section G, parcelle n° 306, sis à Pointe-Noire.

Le président de la délégation spéciale de Pointe-Noire, porte à la connaissance du public que par lettre du 28 mai 1969, M. Biampondou (Gabriel), agent de la S.N.D.E. à Pointe-Noire, a demandé l'acquisition en cession de gré à gré d'un terrain de 1116 mètres carrés cadastré section G, parcelle n° 282, sis à Pointe-Noire.

Le président de la délégation spéciale de Pointe-Noire, porte à la connaissance du public que par lettre du 4 juin 1969, M. Tathy (Augustin), secrétaire général, de la Bouenza, à Madingou, a demandé l'acquisition en cession de gré à gré d'un terrain de 1116 mètres carrés cadastré section G, parcelle n° 284, sis à Pointe-Noire.

Les oppositions et réclamations contre ces demandes seront reçues à la mairie de Pointe-Noire dans un délai d'un mois à compter de ce jour.

— Suivant acte de cession de gré à gré du 28 janvier 1969, approuvé le 19 septembre 1969 n° 116 la République du Congo cède à titre provisoire et sous réserve des droits des tiers à M. Balloud (Jean-François), un terrain de 1225 mètres carrés cadastré section E parcelle n° 131, sis au quartier de la Côte Sauvage à Pointe-Noire.

— Acte portant cession de gré à gré terrains à Brazzaville au profit de :

M. N'Gouabi (Marien), de la parcelle n° 58 bis, section R, Centre ville, 1128,96 mq, approuvée le 19 septembre 1969 sous 117.

Mampouya (Albert), de la parcelle n° 92 ter, section O, centre ville (M'Foa), 907,47 mètres carrés approuvée le 18 septembre, 1969 sous le 118.

Mankou (Eugène), de la parcelle n° 22, section M, centre ville, 1 614,76 mq, approuvée le 19 septembre 1969, sous n° 119.

Matongo (Julien), de la parcelle n° 93, section N, centre ville, 1 000 mètres carrés, approuvée le 19 septembre 1969 sous n° 120.

M. Moukala (Gaston), des parcelles n°s 57-59, section C2, lotissement de Baongo-M'Pissa, 960 mètres carrés, approuvée le 19 septembre 1969 sous n° 121.

M. Katoukoulou (André), de la parcelle n° 220, section C2, lotissement de Baongo-M'Pissa, 440 mètres carrés, approuvée le 10 septembre 1969, sous n° 122.

M. Kimbeketé (Firmin-Daniel), de la parcelle n° 110, section B, centre ville 787,50 mètres carrés, approuvée le 19 septembre 1969, sous n° 123.

M. Louzala (Thomas), de la parcelle n° 116, section B, centre ville, 1 626,30 mq, approuvée le 19 septembre 1969, sous n° 124.

M. Sita (Paul), des parcelles n°s 326-327, section C2, lotissement de Baongo-M'Pissa, 900 mètres carrés, approuvée le 19 septembre 1969, sous n° 125.

M. Makouiza (Nelson), de la parcelle n° 51, section C2, lotissement de Baongo-M'Pissa, 380 mètres carrés, approuvée le 19 septembre 1969, sous n° 126.

M. N'Zobadila (Marcel), des parcelles n°s 35-36, section C2, lotissement de Baongo-M'Pissa, 900 mètres carrés, approuvée le 19 septembre 1969, sous n° 127.

M. Loukakou (Valentin), de la parcelle n° 209, section C2, lotissement Baongo-M'Pissa, 440 mètres carrés, approuvée le 19 septembre 1969 sous n° 128.

M. Louvila (André), de la parcelle n° 121, section C2, lotissement Baongo-M'Pissa, 418 mètres carrés, approuvée le 19 septembre 1969, sous n° 129.

ATTRIBUTION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

— Par arrêté n° 3488 du 18 août 1969, est attribuée en toute propriété à M. Ozenda (Alex), commerçant à Brazzaville B.P. 786 une parcelle de terrain de 2 ha 25 a 30 ca, située au district de Brazzaville, route de l'Auberge Gasconne, près de l'Abattoire lieu dit Kitsoundi qui lui avait été accordée suivant décision n° 21 /PB du 10 mai 1969.

Le propriétaire devra réquerir l'immatriculation de sa parcelle conformément aux dispositions du décret foncier du 28 mars 1899.

— Par arrêté n° 3489 du 18 août 1969 est prononcé le retour au domaine d'un terrain non bâti de 4 000,64 mq environ situé à Pointe-Noire quartier de l'aviation qui avait fait l'objet d'un titre foncier portant le n° 1 380 inscrit le 26 février 1955 au nom de Mme Claudine Gaschet née Chapeland à Pointe-Noire.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

RÉQUISITION D'IMMATRICULATION

— Il a été demandé l'immatriculation au nom de la République du Congo de diverses parcelles de terrains ci-après.

Réquisition n° 4596 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Baongo section C/3 parcelle n° 2047, occupé par M. Benabio (Martin) à Brazzaville suivant permis n° 19556 du 27 juillet 1963.

Réquisition n° 4597 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville parcelle n° 1627, occupé par M. Miambanzila (Joseph), à Brazzaville, suivant permis attestation du droit de possession du 15 juin 1968.

Réquisition n° 4598 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Ouénzé, section P/11 parcelle n° 18518, occupé par M. Mokabo (Ambroise) à Brazzaville suivant permis n° 18518 du 19 mars 1969.

Réquisition n° 4599 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Centre Ville cadastré section O parcelle n° 185, occupé par M. Adouki (Lambert) à Brazzaville, suivant cession de gré à gré n° 009 du 10 février 1969.

Réquisition n° 4600 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Moungali parcelle n° 38, rue Bongas, occupé par M. Mamba-M'Bemba à Brazzaville, suivant permis n° 13448 du 5 juillet 1958.

Réquisition n° 4601 du 16 septembre 1969, terrain à bâtir à Jacob, occupé par M. Kendou (Albert) à Jacob, suivant décision n° 213 du 28 novembre 1968.

Réquisition n° 4602 du 16 septembre 1969, terrain à Pointe-Noire, cadastré section V, bloc 39, parcelle n° 4, occupé par M. Digna (Roger) à Pointe-Noire, suivant permis n° 8049 du 26 février 1964.

Réquisition n° 4603 du 16 septembre 1969, terrain à Pointe-Noire, cadastré section 10, bloc 104 parcelle n° 5, occupé par M. N'Dokó (Victor) à Pointe-Noire, suivant permis n° 008753 du 6 février 1967.

Réquisition n° 4604 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Moungali, 31, rue Kimboto, occupé par M. Mambou (Joseph) à Gamaba, suivant permis n° 13503 du 25 septembre 1958.

Réquisition n° 4605 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville, cadastré section P/2 parcelle n° 41, occupé par M. Otsengué (André) à Brazzaville, suivant permis n° 1638 du 22 décembre 1966.

Réquisition n° 4606 du 16 septembre 1969, terrain à bâtir à Dolisie, occupé par M. Mouyeni (Jacob) à Dolisie suivant permis n° 679 du 10 octobre 1968.

Réquisition n° 4607 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Ouénzé, cadastré section P/9 parcelle n° 15848, occupé par M. Bouissa (Casimir) à Brazzaville, suivant permis n° 15848 du 9 juin 1969.

Réquisition n° 4608 du 16 septembre 1969, terrain à bâtir à Boko, occupé par Mme Bakalafoua née Bouenidio (Germaine) à Brazzaville suivant attestation du Chef de district de Boko.

Réquisition n° 4609 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Baongo, 74, rue Condorcet occupé par M. Mizelet (Dominique) à Brazzaville.

Réquisition n° 4610 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville, occupé par M. Passy (Joseph) à Brazzaville.

Réquisition n° 4611 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Baongo, cadastré section F parcelle n° 137, rue La-my, occupé par M. Bokassa (Dominique) à Brazzaville, suivant permis n° 1834 du 14 avril 1961.

Réquisition n° 4612 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Baongo, cadastré section C/3 parcelle n° 2161 quartier Sita Jean-Baptiste, occupé par M. Manaka (Gustave) à Dolisie, suivant permis n° 19129 du 10 novembre 1965.

Réquisition n° 4613 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Moungali, 56, rue Kimpanzou, occupé par M. M. Bima (Pascal) à Pointe-Noire, suivant permis n° 0 6277 du 15 mars 1966.

Réquisition n° 4614 du 16 septembre 1969, terrain à Brazzaville-Moungali, 142, rue Franceville, occupé par M. Gamba (Séblone) à Pointe-Noire, suivant permis n° 06948 du 26 février 1966.

Réquisition n° 4615 du 16 septembre 1969, terrain à bâtir à Poste de Contrôle Administratif de Oyo, occupé par M. Ossengué (Claude), suivant attestation du Chef de P.C.A. de Oyo du 4 septembre 1968.

Réquisition n° 4616 du 20 septembre 1969, il a été demandé l'immatriculation d'un terrain situé à Brazzaville-Baongo, rue Père Dréan cadastré section F, parcelle n° 80 attribué à M. Baounga (Sébastien) propriétaire domicilié à Brazzaville par arrêté n° 3849 du 12 septembre 1969.

Les réquerants déclarent qu'à leur connaissance il n'existe sur ledit immeuble aucun droit réel ou éventuel.

AVIS DE CLOTURE DE BORNAGE

Les opérations de bornage de la propriété située à Brazzaville, Moungali, cadastrée section P/8, bloc 101, parcelle n° 6, rue Louomo d'une superficie de 460 mètres carrés, appartenant à M. N'Tala (Albert), propriétaire domicilié à Brazzaville-Moungali dont l'immatriculation a été demandée suivant réquisition n° 3782 du 22 mai 1967, ont été closes le 28 mars 1968.

Les opérations de bornage de la propriété située à Pointe-Noire cadastrée section Q, bloc 51, parcelle n° 13 d'une superficie de 254,42 mq appartenant à M. Goma (Mathurin), propriétaire domicilié à Pointe-Noire dont l'immatriculation a été demandée suivant réquisition n° 4526 bis du 2 juillet 1969, ont été closes le 25 juillet 1969.

Les opérations de bornage de la propriété située à Brazzaville-Bacongo, cadastrée section C/3 parcelle n° 1734 d'une superficie de 364 mètres carrés, appartenant à M. N'Kouñkou (Romain), propriétaire domicilié à Brazzaville-Bacongo dont l'immatriculation a été demandée suivant réquisition n° 3679 du 15 septembre 1969, ont été closes le 18 juin 1968.

Les opérations de bornage de la propriété située à Pointe-Noire cadastrée section T, bloc 46, parcelle n° 6 d'une superficie de 382 mètres carrés, appartenant à M. Pozi (Pierre), propriétaire domicilié à Pointe-Noire dont l'immatriculation a été demandée suivant réquisition n° 4442 du 24 mars 1969, ont été closes le 18 mai 1969.

Les opérations de bornage de la propriété située à Brazzaville-Bacongo, cadastrée section C/3, parcelle n° 1060 d'une superficie de 278 mètres carrés, appartenant à M. Badila (Joseph), propriétaire domicilié à Brazzaville-Bacongo dont l'immatriculation a été demandée suivant réquisition n° 3883 du 10 août 1967, ont été closes le 26 juin 1968.

Les opérations de bornage de la propriété située à Brazzaville-Poto-Poto, cadastrée section P/1, bloc 53, parcelle n° 9 d'une superficie de 494 mètres carrés, appartenant à la Société Purfina B.P. 2 054 à Brazzaville dont l'immatriculation a été demandée suivant réquisition n° 4201 du 26 juillet 1968, ont été closes le 5 septembre 1969.

ANNONCES

L'administrateur du journal décline toute responsabilité quant à la teneur des Avis et Annonces

MOBIL OIL A. E.

Société anonyme au capital de 87.500.000 Francs C.F.A.

Siège social : Avenue du 28 août 1940

BRAZZAVILLE (Congo)

Suivant acte sous seing privé en date à Pointe-Noire du 1^{er} Juin 1969, enregistré le 15 Juillet 1969 Volume 44 Folio 84 Case 774, la MOBIL OIL

A.E. , Société anonyme au capital de 87.500.000 frs CFA dont le siège social est à Brazzaville, PB. 134, Avenue du 28 août 1940, a donné en gérance libre à M. MAAMAR (Guy), demeurant à Pointe-Noire, B.P. n° 824, le fonds de commerce d'un poste de vente au détail de produits pétroliers, combustibles liquides huiles et graisses, sis à Pointe-Noire, Avenue du Général de Gaulle.

M. MAAMAR (Guy) exploitera le dit fonds de commerce en qualité de gérant, pour son compte personnel à ses risques et périls.

Directeur Régional Adjoint
J.P. DENIS

POMPES FUNEBRES BRAZZAVILLOISES

Société à respon. limitée au captal de 7.500.000 Francs C F A

Siège social : Brazzaville - Boite Postal 609

Registre du Commerce : 331 B Brazzaville.

Suivant procès-verbal de la réunion ordinaire du lundi huit septembre mil neuf cent soixante neuf, les associés de la Société à responsabilité limitée « POMPES FUNEBRES BRAZZAVILLOISES », au capital de 7.500.000 francs, dont le siège social est à BRAZZAVILLE Boite Postale 609, ont décidé de nommer comme gérant de la Société à compter du même jour, et en remplacement de M. HUSSON (Yves-Henri) décédé, Mme FEREMBAH Jacqueline, veuve de M. HUSSON (Yves-Henri), avec tous les pouvoirs prévus par les statuts et sans que leur durée soit limitée.

Deux originaux dudit procès-verbal ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville le 25 septembre 1969 sous le numéro 686.

Le Gérant

IMPRIMERIE NATIONALE
BRAZZAVILLE
1969